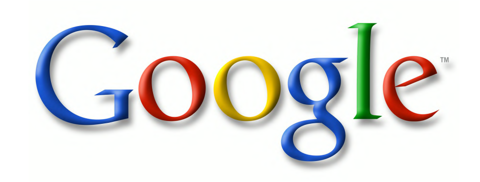
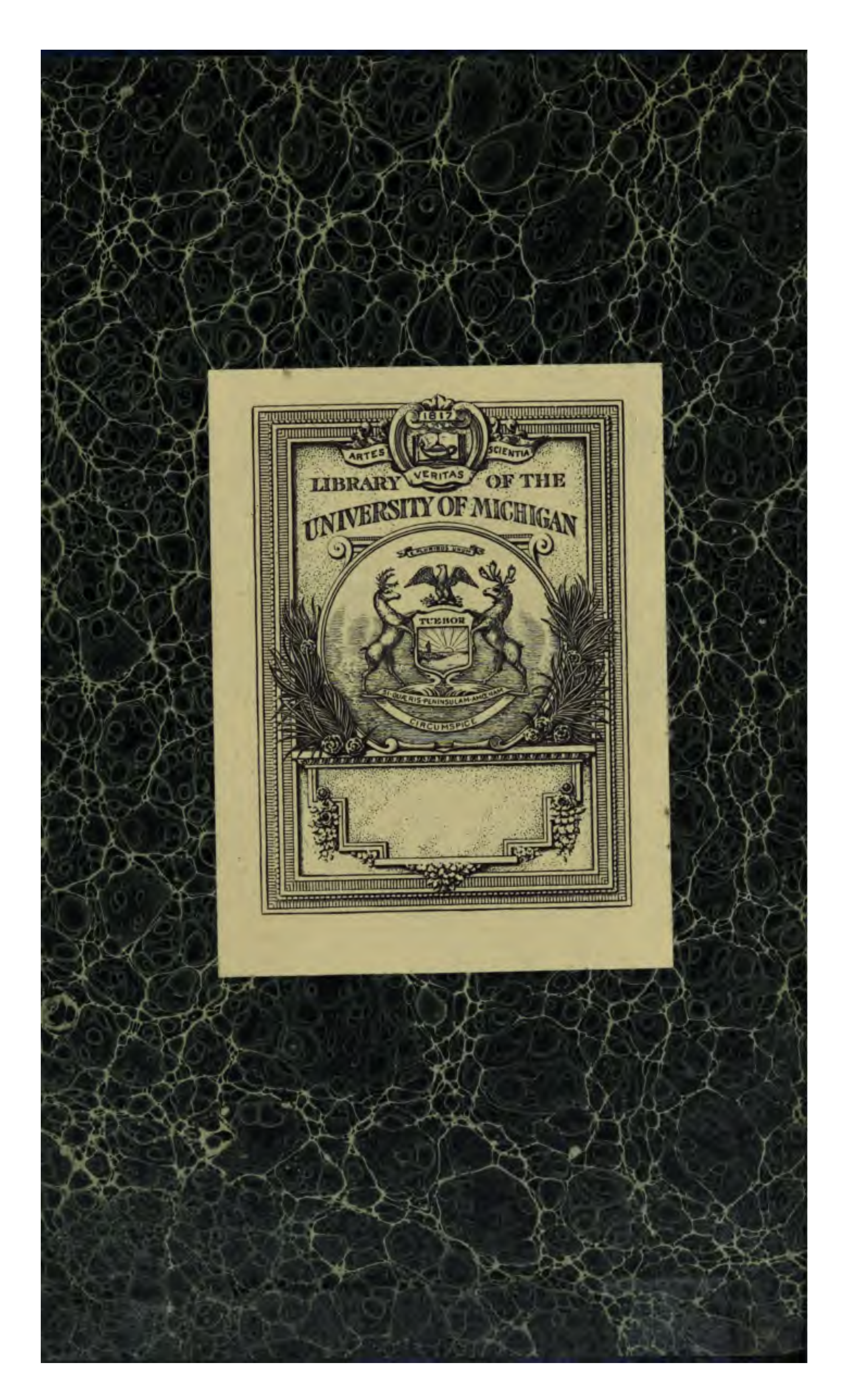










# HISTOIRE

DES

# ROIS ET DES DUCS

DE BRETAGNE.

---

TOME QUATRIÈME.

IMPRIMERIE D'AMÉDÉE SAINTIN,

38, RUE SAINT-JACQUES.

# HISTOIRE

DES

# ROIS ET DES DUCS

## DE BRETAGNE,

PAR

M. DE ROUJOUX.

*Ha me ive, me aso eun den a galoun Breizad!*
Et moi aussi, je suis une âme forte de l'Armorique!

NOUVELLE ÉDITION.

TOME QUATRIÈME.

PARIS.
DUFÉY, ÉDITEUR, RUE DES MARAIS S.-G. 17.

1839.

# HISTOIRE
# DES ROIS ET DES DUCS
# DE BRETAGNE.

## JEAN IV,
### DIT LE VAILLANT OU LE CONQUÉRANT.

1387 à 1394.

### LIVRE TREIZIÈME.

Le duc de Bretagne, instruit des intrigues de Clisson, l'attire dans un piége. — Il veut le faire mourir. — Le gouverneur Bazvalen. — Le baron de Laval. — Traité qui rend Clisson à la liberté. — Clisson demande, à genoux, justice à Charles VI. — Il est repoussé par les ducs de Bourgogne et de Berri. — Ses amis arment contre Jean IV. — Monfort est mandé par le roi. — Il veut appeler les Anglais à son aide. — Sages conseils de Montbourcher. — Jean IV à Paris. — Misère des paysans. — Geoffroy Tête-Noire. — Jean IV veut arrêter le duc de

**Berri. — Entrevue de Charles VI et du duc de Bretagne. — Pierre de Craon. — Il dévoile à la duchesse d'Orléans les secrètes amours de son mari. — Pierre de Craon est chassé de la cour. — Il soupçonne Clisson de l'avoir desservi. — Il veut se venger; ses préparatifs. — Assassinat du connétable. — Le roi, pour venger Clisson, déclare la guerre au duc de Bretagne. — Son premier accès de folie. — Les ducs de Bourgogne et de Berri deviennent régens de France. — Le connétable est destitué. — Il est condamné comme traître envers la couronne de France. — Clisson déclare la guerre à Jean IV.**

---

*Malo mori quam fœdari.*

Une profonde dissimulation était devenue l'étude de tous les momens du duc de Bretagne[1]. Ses plans une fois préparés, il prit des voies détournées pour en assurer l'exécution. Il parla d'administration, de bien public, de mesures qui importaient au repos des peuples, aux intérêts du commerce, et il convoqua ses états généraux dans la ville de Vannes[2]. Il fit écrire

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, pages 704 et suiv. — Froissard, tome III, pages 194 à 195.

[2] *Hist ecclés. et civ. de Bret*, par dom Morice,

aux prélats, aux barons, aux seigneurs, aux bonnes villes; mais il écrivit lui-même à Clisson une lettre affectueuse, le priant instamment de se rendre à cette assemblée, lui proposant des sauf-conduits et des sûretés, et lui répétant que les conseils sages du connétable entraîneraient nécessairement l'avis des mieux avisés, et seraient d'une grande utilité pour la prospérité de la Bretagne. Clisson hésita un moment; cependant, bien convaincu que ses relations avec le comte de Penthièvre étaient inconnues de Jean IV, il parut à Vannes avec les sires de Laval, de Rohan, de Rieux, de Rochefort, de Malestroit, de Beaumanoir, de Quintin, de Pont-l'Abbé, du Chastel, et un grand nombre d'autres. Le duc, revêtu de ses habits de cérémonie et de ses ornemens, présida lui-même les états. Il invita journellement à sa table les principaux seigneurs; et, lorsque les délibérations furent closes, il donna un grand banquet, où le connétable, traité avec distinction, reçut tous les honneurs qu'il

tome I, page 398. — *Chroniq. de Saint-Brieuc; Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collection. — Bouchard. — Le Baud. — Lobineau.

méritait par son rang et sa haute renommée. Aucun mot à double sens, aucune allusion malveillante ne troublèrent les plaisirs du jour. Des conteurs récitèrent des histoires agréables et des aventures d'amour. On eut de la musique ; on dansa ; et, sur le soir, le connétable supplia le duc de lui accorder l'insigne honneur de prendre, le lendemain, un dîner à son logis. Monfort, avec beaucoup de cordialité, répondit qu'il le ferait avec plaisir s'il n'était tourmenté de douleurs rhumatismales, qui le fatiguaient beaucoup et l'empêchaient de se livrer aux plaisirs de la table ; mais que toutefois il essaierait. Le lendemain, à l'heure du repas, il envoya s'excuser, en annonçant qu'il irait visiter les convives au moment du dessert. Il arriva en effet comme on venait de le servir. Tous se levèrent pour le recevoir ; mais il ordonna de se rasseoir, se fit apporter un fauteuil près du connétable, goûta tranquillement de quelques confitures, puis il but à tous, en disant[1] : « Beaux seigneurs, » mes amis et mes compagnons, Dieu vous

[1] Froissard, tome III, chap. LXV, pages 195 et suiv.

» conduise dans votre voyage d'outre-mer
» et à votre retour, et vous donne la joie
» de faire telle action d'armes qui vous plaise
» et vous honore. » Les convives, charmés de
sa courtoisie, lui répondirent : « Monseigneur,
» Dieu vous le puisse rendre! » Et tous se félicitaient des bons procédés qu'il leur montrait, et de son affabilité. Lorsque les tables eurent été enlevées, il fut question de passer agréablement la journée[1]. Le duc, alors, achevait de construire un château qu'il avait nommé le château de l'Hermine. Il était situé près de la ville de Vannes, sur un petit bras de mer qui en longeait les murailles, et se composait d'un corps-de-logis, avec force tourelles et tourillons, et deux grosses tours. Jean IV en occupait déjà une partie. Il adressa encore la parole aux barons et chevaliers, les pria de venir visiter ses nouveaux bâtimens, et dit au connétable : « Monsieur de Clisson, vous avez
» beaucoup bâti en votre temps, et vous vous
» y connoissez mieux qu'aucun homme du
» monde, je vous invite à m'en dire votre

[1] On dînait alors à onze heures.

» avis. Vous penserez peut-être que je ne suis pas
» trop bon bâtisseur. Mais quel remède? Je n'ai
» jamais vu personne qui construisît au gré de
» tous. Je ne serai vraiment satisfait que lors-
» que j'en saurai votre opinion. » Les convives
montèrent à cheval et suivirent le duc, qui
prit la peine de conduire Clisson de chambre
en chambre, d'édifice en édifice, le fit entrer
dans son cellier, ordonna de servir à boire à
tous, et but encore avec eux. Quand ils furent
rendus au pied de la maîtresse tour, il feignit
d'être las de tant de courses : « Messire Oli-
» vier, » dit-il au guerrier qu'il trompait, « je
» suis presque sans haleine, je vous prie de
» monter cet escalier, de voir ce qu'on a
» fait, et de le comparer au dessin que l'on
» vous montrera. Si vous trouvez que ce soit
» bien, on continuera ; sinon, je le ferai changer
» et arranger à votre gré. Pendant que vous y
» serez, je causerai avec monsieur de Laval. » Le
connétable, dont rien n'avait éveillé le soup-
çon, pénétra sans hésitation dans la tour;
mais à peine eut-il passé le premier étage, que
des soldats, cachés dans toutes les chambres,
se réunirent et se divisèrent en deux troupes,

dont l'une alla fermer la porte extérieure. L'autre se jeta sur lui, le désarma et l'entraîna au donjon, où des gens apostés le chargèrent de chaînes et lui mirent trois paires de fers aux pieds et aux jambes. Clisson en perdit un instant le sens et la parole, et devint si pâle, que ses geôliers crurent qu'il allait expirer. Il revint à lui toutefois, mais il ne s'en trouva pas mieux en songeant que le duc, qui lui avait préparé ce piége si froidement et de si longue main, ne le traitait pas ainsi pour lui laisser la vie. Il maudissait l'imprudence qui l'avait porté à venir se livrer lui-même à son ennemi, à un prince qu'il avait cent fois offensé; lui qui, jusqu'à ce jour, avait refusé toute entrevue particulière, quoiqu'il en fût pressé par ses parens, ses amis, le roi même, quoiqu'il en eût reçu les lettres les plus amicales, et qu'on lui eût offert des sauf-conduits et des garanties de toute nature!

Le baron de Laval, avec lequel Jean IV s'entretenait, vit tout à coup fermer la porte, entendit le bruit des verroux, et, jetant les yeux sur le duc, aperçut sa pâleur et l'altération des traits de son visage. Certain qu'un

projet sinistre, tramé contre la personne du connétable, s'accomplissait en ce moment, il s'écria en tremblant : « Ah! monseigneur! pour » Dieu, merci et miséricorde! N'ayez aucune » méchante volonté à l'égard de mon beau- » frère de Clisson. Que voulez-vous de lui? Je » suis garant qu'il est votre humble servi- » teur! » Le duc, outré de colère, lui répondit : « Mon beau cousin de Laval, montez à » cheval et allez-vous-en. Vous le pouvez, » cela doit vous suffire. Je sais ce que j'ai à » faire. » — « Non, non, monseigneur, » reprit Laval, « je ne partirai pas sans avoir revu » mon beau-frère! » En ce moment, Robert de Beaumanoir, qui, par respect, s'était tenu un peu à l'écart, voyant le baron de Laval la tête nue, et tous les visages décomposés, s'approcha et supplia le duc, avec les plus humbles instances, de lui dire ce qu'était devenu Clisson. Monfort n'aimait pas Beaumanoir, parce qu'il était un des plus proches parens du connétable, et que Clisson lui témoignait une extrême confiance. Il s'avança vers le guerrier, le poignard à la main, transporté de rage, et lui cria : « Ne m'en dis pas davantage,

» veux-tu que je te mette au point où est ton » maître ? » — « Monseigneur, » dit Beaumanoir surpris, « je pense que, de votre grâce, » mon maître est bien ! » — « Et, toutefois, » je te demande si tu veux être au même » point ? » — « Oui, monseigneur. » — « Puis» que tu veux être ainsi, je te vais crever un » œil comme à lui ! » Et le duc, en fureur, allait commettre un nouveau crime, lorsque Beaumanoir, se jugeant lui-même en grand péril, se mit à deux genoux, et lui dit : « Mon» seigneur, je pense de votre grâce tant de » bien et d'honneur, je reconnois tant de va» leur en votre personne, et de noblesse en » votre cœur, que je ne puis supposer que » vous ne me traitiez avec égard et justice. » Veuillez vous souvenir que nous sommes » tous ici venus par votre ordre, et sans penser » qu'il y eût en votre cœur quelque chose qui » fût contraire aux sûretés que nous tenions » de votre parole. » Le duc, fatigué de cette contestation, mais n'osant frapper un homme qu'il voyait à ses pieds, lui dit : « Or, va-t-en, » tu n'auras ni pire, ni mieux que lui ! » Il fit signe à ses gardes de s'emparer de Beauma-

noir, et commanda de le traiter comme le connétable. Le généreux chevalier fut donc plongé dans un cachot, enchaîné et chargé de trois paires de fers. Cela fait, le duc rentra dans son appartement, les yeux enflammés, le geste furieux, l'imprécation à la bouche. Laval et les seigneurs présens se retirèrent pleins d'une douleur profonde et pénétrés de crainte, car ils connaissaient la violence de Monfort, et savaient combien il était difficile de ramener à la raison cet esprit impérieux et vindicatif.

La consternation s'empara de toute la ville de Vannes. Jamais événement n'avait paru plus fâcheux, ni plus extraordinaire. Les petits comme les grands se répandaient en conjectures et en propos. Qu'allait faire Monfort, après avoir aussi déloyalement enlacé son ennemi dans ses filets? Et cet ennemi, ce prisonnier, dont la vie ne dépendait plus que d'un caprice, c'était pourtant le connétable de France! L'expédition d'Angleterre était compromise, et peut-être désormais impossible. Charles VI ne devait-il pas en tirer vengeance? Et la noblesse entière de Bretagne ne se réunirait-elle

pas pour assiéger le château de l'Hermine, se saisir de Jean IV, mort ou vif, et le livrer au jugement de ses pairs? Quelques personnes prenaient confiance dans la sagesse et l'esprit conciliateur de Laval, mais l'inquiétude était au comble.

Sur le soir, le duc de Bretagne, qui n'avait pas ainsi commencé pour borner son ressentiment à quelques heures de cachot, manda près de lui Jean de Bazvalen, le gouverneur du château, homme prudent et honorable, d'un grand sens, fort attaché à la famille de Monfort, et qui, plusieurs fois, avait rempli les fonctions d'ambassadeur en Angleterre et en France. Dès qu'il fut arrivé, le duc le conduisit dans sa chambre à coucher, renvoya tous ses autres officiers, et lui dit [1] : « Bazvalen, vous » savez, que cet après-midi, j'ai fait prendre et » constituer prisonnier dans votre château le » connétable de Clisson. J'ai résolu de le faire » mourir. Cette nuit même, vers le minuit,

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, page 708. — Alain Bouchard, f°. 133. — Le Baud. — *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, p. 399. — Dom Lobineau. — *Vie de Clisson, connétable de France*, etc.

» quand tout le monde reposera, je vous or-
» donne d'aller le prendre le plus secrètement
» qu'il se pourra, vous lui ferez lier pieds et
» mains, l'enfermerez dans un sac, et le jeterez
» à l'eau, de manière qu'il n'en soit plus parlé.
» N'y faites pas faute, il y va de votre vie! »
Bazvalen, dont les conseils étaient souvent bien accueillis de Monfort, essaya de lui faire des représentations : « Monseigneur, » lui dit-il, « je suis toujours prêt à exécuter vos ordres,
» je vous supplie de le croire; mais je ne puis
» m'empêcher de vous dire, comme le plus
» dévoué de vos serviteurs, qu'il me semble
» que vous seriez plus content s'il vous plaisoit
» de prendre encore un jour pour repenser à
» cette affaire. Je crains qu'il n'en arrive de si
» grands malheurs, que je vous servirois mal
» si je ne vous en avertissois. Si Clisson a mé-
» rité d'être puni, ne devez-vous pas mettre
» au moins quelque petite forme de justice
» pour satisfaire ses parens et ses amis. Ils sont
» redoutables, vous le savez. S'il est coupable,
» n'êtes-vous pas prince, et ne pouvez-vous, à
» loisir, prendre la satisfaction qu'il vous plaira
» de ses offenses? Je craindrois trop à cette

» heure que le ressentiment ne vous portât à
» commettre une action irréparable, dont vous
» pourriez ensuite être affligé, et qui feroit
» grand tort à votre maison. » Le duc, transporté de fureur, lui coupa la parole : « Écoute,
» Bazvalen, ne m'en parle plus, et hâte-toi.
» Je te renouvelle mes ordres. L'heure est
» venue où j'aurai enfin raison de ce méchant
» paillard, qui m'a tant outragé et méprisé,
» petit compagnon qu'il est! Ne me réplique
» plus! » Bazvalen voulut tenter encore de le ramener à un autre avis : « Ne vaudroit-il
» pas mieux, » dit-il, « le garder vivant; il est
» assez bien tenu pour que vous en puissiez
» disposer quand vous le voudrez. » — « Je
» veux être obéi, » s'écria le duc, « ou ta vie
» m'en répondra, sans sauver la sienne. »
— « J'obéirai donc, » dit Bazvalen en soupirant, et il se retira.

Comme il sortait, le baron de Laval se présenta au château. Il eut de grandes difficultés à parvenir jusqu'au duc, mais il arriva; et, en entrant, il se jeta à genoux, les mains jointes, les larmes aux yeux, criant merci et miséricorde pour son beau-frère, suppliant humble-

ment Monfort de lui ouvrir son cœur, de lui dire en quoi le sire de Clisson l'avait offensé, lui promettant, lui jurant qu'il en obtiendrait toutes les réparations qu'il demanderait, et dont il ne voulait d'autre juge que le duc lui-même, se rendant caution et de sa personne et de ses biens. « Au nom de Dieu, monsei-
» gneur, je vous prie de vous souvenir que
» mon beau-frère eut, dès son enfance, l'hon-
» neur d'être nourri à votre service; qu'à l'âge
» où vous étiez vous-même, il fut porté avec
» vous en Angleterre; qu'on vous éleva en-
» semble dans la maison du duc de Lancastre;
» qu'il revint avec vous en Bretagne, fut votre
» compagnon d'armes, prit votre parti à la
» guerre, ne vous abandonna jamais dans
» votre mauvaise fortune, et vous suivit par-
» tout jusqu'à la bataille qui vous délivra de
» votre adversaire. En cette journée, vous le
» savez, il se montra l'un des meilleurs capi-
» taines et des plus valeureux combattans. Il y
» fut grièvement blessé et y perdit un œil. Il
» a mille fois risqué sa vie pour vous. Ses en-
» nemis l'ont desservi, et vous lui avez retiré
» votre amitié; mais qu'il vous plaise, par la

» grande grâce de Dieu, faire examiner sa
» conduite, vous reconnaîtrez qu'il est votre
» humble serviteur; et, si quelque chose du
» passé vous déplaît, veuillez le dire, et je
» m'engage à vous satisfaire. » Le duc, obstiné
dans sa vengeance, releva le sire de Laval;
mais il lui répondit que Clisson l'avait tant de
fois, et de tant de façons, fâché, offensé, outragé, que, puisqu'il trouvait l'occasion de le
punir, il n'entendait pas la laisser échapper.
« Mais, quoi ! monsieur de Laval, » ajouta-t-il,
« que me dites-vous de son dévouement?
» Clisson ne retient-il pas encore en ce moment plusieurs des places qui sont de mon
» patrimoine? Ses gens ne me font-ils pas la
» guerre? n'accablent-ils pas mon peuple de
» vexations? Ne m'en parlez plus, et tenez pour
» certain qu'il mourra. » Laval, désespéré, insista: « Non, monseigneur, non, vous ne sauriez faire mourir monsieur de Clisson. Votre
» honneur encourroit le plus grand reproche
» qui jamais ait flétri prince ou seigneur. Tous
» les souverains de l'Europe, le roi d'Angleterre lui-même n'en auroient pas une autre
» idée. Vous l'avez mandé près de vous pour

» vos affaires, pour celles du pays dont il est
» baron, et des plus anciens, vous le savez;
» il a quitté celles du roi de France, il a com-
» promis l'embarquement de son armée pour
» vous obéir, et le roi ne peut que lui en
» garder mauvais gré. Fût-il votre ennemi
» déclaré, ce qui n'est pas, votre parole devoit
» lui tenir lieu de sauf-conduit ou de sûreté
» de retour. Vous l'avez comblé d'honneur en
» allant le visiter dans son logis. Sous des
» prétextes de courtoisie, de déférence, d'a-
» mitié même, vous l'avez attiré à votre châ-
» teau, et, là, vous l'avez fait enfermer!
» Quelle opinion un homme de cœur et d'hon-
» neur peut-il avoir d'une telle action? Pour
» étancher cette soif de vengeance qui vous
» dévore, voulez-vous donc sacrifier votre re-
» nommée et causer la ruine de vos états.
» Clisson remplit la plus haute fonction qui
» soit en France; et, s'il étoit prisonnier de
» guerre, les statuts du royaume veulent qu'il
» soit racheté de la tierce partie de la rançon
» d'un roi. Pensez-vous que Charles VI, et ses
» oncles, ne jugent pas que cette injure les
» touche? Croyez-vous qu'ils ne la considé-

» reront pas comme la leur ? qu'ils ne vous im-
» puteront pas le retard de l'expédition d'An-
» gleterre ? En vous abandonnant à votre
» colère, vous ne trouverez que du déshon-
» neur et des chagrins. Faites mieux, mon-
» seigneur. Clisson vous a donné lieu de vous
» plaindre de lui, je le confesse en son nom.
» Eh bien! qu'il vous en fasse réparation par
» une grosse somme d'argent, il est assez
» riche pour cela; qu'il vous rende les places
» que vous désirez; qu'il promette de se con-
» duire, envers vous, comme il le doit à son
» seigneur. Intimez-lui vos ordres. Je suis ga-
» rant qu'il vous obéira. » Ces prières, ce dis-
cours sensé, les pleurs du baron de Laval, au-
raient émus les hommes les plus stoïques;
mais le duc était outré de rage, il prétexta
qu'il était tard, et congédia Laval, en lui di-
sant : « La nuit porte conseil. » Puis il se cou-
cha, se promettant bien qu'avant le jour sa
vengeance serait satisfaite.

Bazvalen, le lendemain matin, l'air troublé,
la douleur dans l'âme et la pâleur sur le front,
se trouvait dans l'antichambre du duc. Il ap-
prit de ses valets de chambre que Monfort

avait passé une nuit fort agitée. Le duc, en effet, calmé par les ténèbres et le silence, avait aperçu sa position dans tout l'excès de son horreur. Tout à la fois l'avait frappé, et la guerre qu'il attirait sur son pays sans nécessité, et les droits du comte de Penthièvre, que tant de perfidie remettaient en question, et l'inimitié de ses proches parens, et la haine du peuple et de la noblesse, et celle du roi d'Angleterre qu'il s'était aliéné par son alliance avec la France. Pressé par ces sombres idées, il exhalait sa douleur en sanglots et gémissemens, que ses officiers écoutaient avec une grande anxiété. Enfin, quand il sut que Bazvalen était présent, il ordonna de le laisser entrer, lui fit signe d'approcher de son lit, et, lui parlant à voix basse, s'informa s'il avait exécuté ses ordres. Le vieux guerrier lui répondit : « Monseigneur, vous me l'avez demandé avec tant d'instance, que je n'eusse osé y manquer. La chose est faite. » — « Ah! mon Dieu, » s'écria le duc, « quelle aventure et que ferai-je désormais? Que deviendra mon pauvre pays si fatigué de guerres? Déjà mes ennemis sont dans mes villes, et moi, me voici banni et

» forcé de fuir en Angleterre, vers des gens que
» j'ai offensés! » Il se tut un moment, et ajouta :
« Il est donc bien vrai, Clisson est mort ? »
— « Oui, monseigneur, » reprit Bazvalen; « dès
» que le premier son de minuit s'est fait en-
» tendre, mes gens l'ont mis dans un sac, l'ont
» tenu long-temps sous l'eau, et l'ont noyé.
» Ensuite, je leur ai donné l'ordre d'enlever
» le corps, et, pour qu'il ne soit pas trouvé,
» je l'ai fait enterrer dans le petit jardin du
» château. » — « Ah! Jésus, mon Dieu! ah!
» mon Créateur! voilà un terrible réveille-
» matin! Ah! maudite colère, où m'as-tu con-
» duit en moins d'une heure! Ah! Bazvalen!
» plût au ciel que je vous eusse écouté! Vous
» m'aviez bien conseillé, et mon esprit in-
» sensé ne voulait pas vous croire. Ah! je
» le vois, je ne serai jamais heureux! Que
» ne suis-je le plus pauvre gentilhomme de
» ce duché et en sûreté de ma personne! »
Il garda un instant le silence et reprit :
« Pourquoi Dieu n'a-t-il pas voulu que vous
» ayez désobéi à ce funeste commande-
» ment? Mais, hélas! mes vœux sont trop tar-
» difs! » Bazvalen crut devoir se retirer, et le

duc, désespéré, continua ses plaintes et ses gémissemens.

Dès que la chambre fut ouverte, le baron de Laval se représenta. Le duc lui eût de grand cœur fait fermer la porte, tant sa vue augmentait la douleur qui l'accablait. Il l'écouta un moment, et, n'ayant rien de bon à lui apprendre, il le pria de se retirer, attendu qu'il se sentait fort indisposé. Il ne voulut prendre aucun aliment, ni parler à qui que ce fût; il versa beaucoup de larmes, et quelquefois se mit en prières. Ainsi se passa la journée. La cour et la ville étaient dans l'attente et en grand émoi; les bruits les plus sinistres circulaient; mais personne n'avait connaissance des événemens.

Toutefois Bazvalen, après ces longues heures d'angoisses et de déplaisir, crut pouvoir compter sur le repentir sincère de son maître. Il vint donc, vers le soir, à l'appartement du duc, et demanda à lui parler. On le fit entrer, et quand il aperçut l'altération qu'une profonde affliction avait déjà produite sur les traits de Monfort, il se hasarda à lui dire : « Mon» seigneur, il me semble que votre douleur se

» porte à de trop grandes extrémités, il en
» arriveroit de plus grands malheurs. Si j'en
» savois la cause, peut-être, par un heureux
» hasard, vous trouverois-je quelque consola-
» tion ; il y a remède à tout. » — « Que dites-
» vous, messire Jean ? Ne connoissez-vous pas
» la cause de mon chagrin ? c'est le plus grand
» que j'aie jamais éprouvé, et je suis prêt d'en
» mourir. Plût à Dieu que mon existence fût
» terminée ! Quel remède les hommes peu-
» vent-ils apporter à ma peine ? Il y a remède
» à tout sans doute, excepté à la mort ! » —
« Consolez-vous, je vous supplie, monseigneur,
» consolez-vous. Cet homme n'est pas mort,
» il est plein de vie. Quand vous me comman-
» dâtes de le tuer, je m'aperçus de l'état où
» vous étiez et de toute l'ardeur de votre co-
» lère. Je songeai à l'avenir, et résolus de don-
» ner quelque chose au hasard. Je pensai sur-
» tout que vous seriez un jour bien affligé si
» j'allois indiscrètement exécuter vos ordres,
» et que, d'ailleurs, il seroit toujours temps de
» vous obéir. Pardonnez-moi donc et consolez-
» vous. Rien n'est perdu. Cet homme est en-
» core dans le lieu où vous m'avez prescrit de

» le mettre, bien buvant et mangeant, et bien
» pressé d'être ailleurs. » — Le duc s'élança de
son fauteuil, et respirant avec force, comme s'il
revenait de la mort à la vie. « Dis-tu vrai,
» Bazvalen? » s'écria-t-il, « ne me trompes-tu
» pas? » — « Non, non, monseigneur, je vous
» en réponds sur mon âme! » — « Ah! Baz-
» valen! messire Jean, mon ami! tu es un bon
» et sage serviteur, tu m'as rendu le plus
» grand service qu'on puisse rendre en ce
» monde! Je m'en souviendrai toute ma vie; et,
» pour le moment, je te donne dix mille francs
» d'or [1], que je te ferai compter de mon épar-
» gne avant que le jour soit passé. » Monfort,
soulagé d'une si terrible angoisse, reprit ses
manières accoutumées, se fit apporter à sou-
per, et admit à sa table le prudent et dévoué
Bazvalen. La nouvelle du changement extraor-
dinaire qui venait de s'opérer en lui, parvint
bientôt à Laval. Ce généreux chevalier n'avait
pas quitté la porte du château; il insista pour
entrer, et, comme le duc l'accueillait d'un air
assez ouvert, il lui dit : « Monseigneur, vous

[1] Plus de cent mille francs.

» a-t-il plu de vous souvenir de l'humble re-
» quête que je vous présentai hier, afin d'ob-
» tenir la délivrance de mon beau-frère? Avez-
» vous fixé la somme que vous désirez? Vous
» agréerait-il de me dire quelles sont les villes
» et forteresses que vous jugez à votre conve-
» nance [1]. » — « Oui, oui, » dit le duc, « j'y
» ai pensé. Vous êtes un homme éloquent,
» mon beau cousin de Laval, et méritez qu'on
» fasse quelque chose en votre faveur. Pour
» ne vous rien cacher, Clisson est l'homme
» du monde que je déteste le plus. J'avois juré
» qu'il ne sortiroit d'ici que mort, mais votre
» attachement lui sauvera la vie. Allez lui par-
» ler. J'en exige cent mille francs d'or [2], payés
» comptant, et je n'en veux personne pour
» caution; c'est de l'or que je demande. Il me
» rendra ensuite trois châteaux et une ville,
» et fera remettre à mes gens les places et
» forteresses qu'il occupe indûment dans mes
» états. Cela fait, je lui rendrai la liberté. »
— « Grand merci, monseigneur, » s'écria le sire

[1] Froissard, tome III, chap. LXIV, pages 197 à 198.
[2] Environ onze cent mille francs.

de Laval, étonné d'un changement si prompt; « soyez sûr que j'obtiendrai tout ce que vous » demandez, et qu'avant trois jours vous aurez » les châteaux, la ville et l'argent! »

Muni d'un ordre de Jean IV, Laval se fit ouvrir les portes de la tour où gémissait le connétable. Il monta rapidement les degrés, et se jeta au cou de Clisson, qui n'attendait plus que la mort. Il le ranima, partagea ses vêtemens avec le vieux guerrier, lui rendit du courage, lui fit ôter les indignes fers dont on l'avait chargé, et lui dit : « Ferez-vous, beau- » frère, ce que je vous dirai? » — « Oui, » répartit le connétable, « tout ce qui ne sera pas » à mon déshonneur. » — « Ah! cher beau- » frère, c'est avec grand' peine et grand tour- » ment que j'ai obtenu qu'on vous laissât la » vie; mais il vous faut payer, en deniers comp- » tans, cent mille francs d'or, et céder au duc » vos trois meilleurs châteaux et votre ville de » Jugon. Sans cela, point de délivrance. » — « Je tiendrai ce marché, » dit le connétable en soupirant. — « Vous ferez sagement, » reprit Laval. — « Mais, » ajouta le connétable, « qui » pourrai-je envoyer à ma terre de Clisson et

» ailleurs chercher la finance où je l'ai dépo-
» sée ? Il me faut un homme de confiance. Ce
» doit être vous, mon beau-frère. » — « Non,
» non, » dit Laval, « je ne vous quitte pas,
» je ne sors pas de ce château que vous n'en
» sortiez aussi. Le duc est trop cruel. S'il alloit
» changer d'avis en mon absence, s'il se repen-
» toit de sa parole?.... » — « Et qui donc ira ? »
répliqua Clisson. — « Il faut y envoyer Beau-
» manoir, qui est en prison comme vous et
» à cause de vous; il fera les diligences néces-
» saires. » — « C'est bien, » dit le connétable ;
« descendez et ordonnez ce qu'il convient. »

Laval rentra chez le duc et le trouva au moment de se livrer au repos, dont il sentait le besoin, car la nuit précédente n'avait été pour lui qu'une longue souffrance [1]. Le baron s'inclina et lui dit : « Monseigneur, c'est fait,
» j'ai réussi, vous aurez tout ce que vous dé-
» sirez ; mais il est nécessaire que vous fassiez
» délivrer le sire de Beaumanoir, et que vous
» permettiez qu'il ait un entretien avec Clis-
» son. Il ira ensuite chercher l'argent que vous

[1] Froissard, tome III, chap. LXVII, page 199.

» avez demandé, et mettra vos gens en pos-
» session de la ville et des châteaux que doit
» vous rendre le connétable. » — « Qu'on le
» délivre donc! » répondit le duc; « qu'on lui
» ôte ses fers, et qu'ils confèrent ensemble de-
» vant vous, car je ne veux pas les voir; et,
» quand j'aurai dormi, revenez vers moi, et
» nous en reparlerons. » — « Je vais faire exé-
» cuter vos ordres, » reprit Laval. Il se rendit
donc, accompagné de deux chevaliers de
Jean IV, au cachot où gémissait Beaumanoir,
qui pensa, quand on ouvrit sa porte, qu'on
venait le chercher pour le conduire à la mort,
et qui se mit à genoux, en récitant son *in
manus*. Laval se hâta de lui dire : « Vous êtes
» délivré, réjouissez-vous ! » et Beaumanoir re-
prit courage. On le mena dans une chambre
où l'on conduisit aussi le connétable, et on
leur servit du vin et des viandes, ce qui ré-
pandit une grande joie parmi les gens de
l'hôtel, que l'événement avait remplis de dou-
leur. Durant toute la conférence, le lende-
main matin, et jusqu'à trois heures après-
midi, personne n'entra au château et n'en
sortit. Les clefs étaient déposées dans la cham-

bre du duc, et son sommeil se prolongea dix-huit heures.

Le duc, en se réveillant, manda le baron de Laval. Après de longues conversations, il fut convenu que, pour éviter toute difficulté à l'avenir, et prévenir le résultat des appels légaux, dont le connétable pourrait un jour se prévaloir, Clisson signerait un traité [1] par lequel il serait constaté qu'il souscrivait à la remise pure et simple de ses châteaux et places au duc de Bretagne, de sa pleine volonté, sans contrainte et sans fraude, et qu'il avait juré d'en exécuter toutes les clauses, par *la foi de son corps*, sous peine d'être réputé faux et déloyal chevalier. Ces préliminaires terminés, non sans un vif déplaisir, Beaumanoir partit et mit une telle activité à l'accomplissement de sa mission, que, sous quatre jours, les cent mille francs d'or furent payés, les places désignées remises aux officiers de Monfort, et tous les châteaux de Clisson occupés par les troupes du duc de Bretagne [2], en

[1] *Actes de Bret.*, tome II, col. 542. *Archives de Nantes*, arm. A, cass. C, n°. 35.

[2] Froissard, tome III, chap. LXVIII, page 201.

garantie de l'exécution des divers articles du traité, qui portait, de la part du connétable, renonciation au mariage projeté entre le comte de Penthièvre et Marguerite de Clisson, désistement de l'administration des biens de ce comte, obéissance au duc comme sujet, établissement d'impôts et fouages sur ses terres, et d'autres conditions aussi onéreuses que désobligeantes. Cela fait, Laval somma le duc de tenir sa parole : « Monseigneur, » lui dit-il, « c'est à vous d'agir désormais, délivrez mon » beau-frère le connétable. » — « Par Dieu, » volontiers, » dit Jean IV, « qu'il s'en aille » et que je ne le revoie! »

Les portes du château, qui s'étaient fermées sur Clisson, comme celles de la tombe, se rouvrirent pour le rendre à la liberté. A l'instant même, monté sur un vigoureux cheval, et suivi d'un seul page, il partit pour Paris, où il arriva le troisième jour. Il alla descendre dans la cour du Louvre, et, couvert de sueur et de poussière, il monta aux appartemens, où, selon l'usage, les connétables entraient sans obstacle à toute heure. Le roi s'entretenait avec ses oncles les ducs de Bour-

gogne et de Berri. Olivier de Clisson se mit à deux genoux, et dit à Charles VI : « Très-re-
» douté sire, votre père, à qui Dieu pardonne
» ses fautes, vous chargea de me remettre
» l'épée de connétable de France. Je l'ai, pour
» vous, usée à mon loyal pouvoir. Nul ne m'a
» vu manquer au devoir de ma charge; et s'il
» étoit quelqu'un, excepté votre corps et mes-
» seigneurs vos oncles, qui voulût prétendre
» et soutenir que je m'en fusse mal acquitté,
» et qu'envers vous et la noble couronne de
» France j'eusse fait autre chose que ce qui
» convenoit, je viens en donner mon gage et
» demander le combat. »

Un profond silence répondit seul au guerrier, aucune parole n'échappa au roi même. Clisson jeta sur les courtisans un regard qui dévoilait tout ce qui se passait dans son âme, et il continua : « Très-cher sire et noble roi,
» il est advenu qu'en Bretagne, en accomplis-
» sant vos ordres, le duc de Bretagne m'a pris,
» m'a retenu en son chastel de l'Hermine, m'a
» fait charger de chaînes, et m'a voulu mettre
» à mort, sans raison que sa volonté et par
» outrage ; et il l'eût fait, si Dieu et mon beau-

» frère de Laval ne m'eussent porté secours.
» Il a fallu, pour me délivrer de ses mains,
» que je lui eusse baillé une mienne ville et
» trois forts châteaux, et la somme de cent
» mille francs d'or. L'insulte et le dommage
» que m'a faits le duc de Bretagne touchent
» grandement à votre majesté royale, car le
» voyage de mer que vous m'aviez com-
» mandé est détruit. Je vous rends l'office de
» connétable, et vous y pourvoirez comme
» il vous plaira; je ne saurois m'en charger,
» ne pouvant désormais l'exercer avec hon-
» neur. »

Le roi tendit la main à Clisson et le releva :
« Connétable, » lui dit-il, « nous savons bien
» qu'on vous a fait insulte et dommage, à notre
» grand préjudice et à celui de notre royaume.
» Nous manderons donc incontinent nos pairs
» de France, et nous examinerons ce qu'il sera
» bon de faire; et ne prenez point de souci de
» ce qui doit en arriver, car vous êtes en droit
» et en raison. » Il s'arrêta un moment, comme
pour réfléchir, et reprit : « Connétable, nous
» ne voulons pas que vous quittiez votre
» charge, mais nous voulons que vous en usiez

» pleinement, jusqu'à ce que nous ayons avisé
» à d'autres mesures. »

Clisson, qui avait espéré que le roi s'enflammerait au seul récit de l'attentat dont il était victime, s'étonna de la modération de sa réponse, et, s'agenouillant encore, répliqua : « Très-cher sire, la chose me touche de si près, » et je pense si fort à l'insulte et au dommage » que j'ai reçus du duc de Bretagne, qu'en vérité, pour le présent, je n'aurois pas l'esprit » assez libre pour bien remplir un aussi grand » office. Il est nécessaire de parler et de répondre à beaucoup de gens; je ne saurois ni » répondre, ni parler comme il convient. » Qu'il vous plaise donc de le reprendre » et d'en pourvoir une autre personne, au » moins pour un temps[1] ! » — « Or, bien, » dit le duc de Bourgogne au roi ; « monseigneur, » ce qu'il propose est sensé, vous prendrez » conseil. » — « Voire, » reprit le roi ; et il tendit, une seconde fois, la main au connétable.

Clisson prit alors à part les ducs de Bourgogne et de Berri, et les informa exactement

[1] Froissard, tome III, chap. LXVIII, page 202.

de ce qui s'était passé; mais il s'aperçut que l'affront ne les touchait pas d'aussi près qu'il l'avait supposé. « Vraiment, » dit le duc de Bourgogne, « vous n'eussiez jamais dû vous » rendre aux états de Vannes. » — « Et de » quelle façon m'en serois-je excusé? » — « Très- » bien, puisque votre flotte étoit prête, et que » les chevaliers et les écuyers vous attendoient » à Tréguier. Et puis, que ne vous en alliez- » vous, après avoir dîné avec lui? quelle affaire » aviez-vous au château de l'Hermine? » — « Monseigneur, il me montroit de si beaux » semblans, que je n'osois refuser. » — « Ah! » connétable, de beaux semblans ne sont que » des tromperies; je vous croyois plus subtil. » Or, allez, allez, les choses viendront à bien; » on y regardera, à loisir [1]. »

[1] Les auteurs de l'*Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* prétendent que ce fut le roi qui tint à Clisson ces discours méprisans. Froissard, d'Argentré, Le Baud, Bouchard et autres ne les lui attribuent en aucun lieu; et il est assez naturel de croire qu'ils vinrent plutôt de Philippe le Hardi que de Charles VI, trop jeune pour avoir un avis et l'exprimer avec cette dureté.

Le malheureux Clisson courut cacher son mécontentement et nourrir sa colère au fond de son hôtel. Il y reçut les visites du sire de Coucy, du comte de Saint-Pol, de l'amiral de Vienne, et de plusieurs seigneurs, membres du parlement et du conseil du roi. Ils le consolèrent et l'engagèrent à ne pas douter qu'on ne lui fit justice du duc de Bretagne, qui, en l'outrageant, s'était attaqué à la couronne de France. « Allez à Montlhéri, » lui dit l'amiral de Vienne, « le roi vous l'a donné, vous serez » là sur votre terrain, et tandis que votre cœur » s'apaisera, nous agirons ici pour vous. Les » pairs de France ordonneront ce qu'il faudra, » car les choses ne peuvent rester ainsi. » Olivier se rendit en effet à sa terre de Montlhéri, et laissa momentanément vacante la charge de connétable. Mais, qui aurait osé l'accepter du vivant de Clisson ?

Tandis que, dans sa solitude, le connétable réfléchissait à loisir à l'ingratitude des cours, ses amis de Bretagne prenaient les armes et combattaient pour lui[1]. Le vicomte de Coët-

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, page 715.

men assiégeait le château de Guingamp et l'arrachait aux troupes de Jean IV ; Beaumanoir escaladait la ville et la forteresse de Lamballe ; Kermarec et Rostrenen s'emparaient de Châtelaudren ; Robert de Guité et Geoffroi Ferron traitaient secrètement avec les habitans de Saint-Malo,[1] que les sires de Montauban, de Châteaugiron et de la Bellière, commandant pour le duc, avaient accablés de vexations, et cette ville se déclarait pour le roi de France. Lorsque le monarque apprit cette dernière nouvelle, il en fut si content, qu'il se hâta d'en faire part au souverain pontife, Clément VII, en priant sa Sainteté de vouloir bien, de son autorité papale, lui faire don de Saint-Malo, attendu que ses habitans, qui tenaient le parti de Boniface IX, pape de Rome, étaient des schismatiques. Clément VII n'examina pas si Charles VI avait quelque droit à cette propriété. Le roi de France était l'appui des papes d'Avignon, et la ville de Saint-Malo lui fut octroyée par le saint-siége.

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome 1, page 402.

Le duc de Bretagne, réveillé par ces hosti lités, fit assiéger les places qui dépendaient de ses adversaires, approvisionna les siennes, et en augmenta les garnisons. Ainsi, la guerre, qu'il avait voulu éviter en relâchant Clisson, était recommencéè, et le sang breton coulait de toutes parts. Le roi de France, encore bien jeune, se livrait ouvertement à la colère que lui inspirait la conduite de Monfort, et ne respirait que les combats. Mais les ducs de Bourgogne et de Berri, dont les intérêts étaient souvent opposés à ceux de Clisson, et qui ne l'aimaient que médiocrement, modéraient cette ardeur belliqueuse, et ne perdaient aucune occasion de persuader à Charles VI que son connétable avait mérité d'être blâmé, et qu'il était la cause unique du peu de succès de l'expédition d'Angleterre. Le conseil, consulté, fut d'avis d'envoyer à Jean IV des ambassadeurs, chargés de l'engager à restituer à Clisson l'argent qu'il en avait reçu, à lui rendre ses châteaux, et à donner au roi quelque légère satisfaction[1]. L'évêque de Langres, messire Jean de Bueil, l'a-

[1] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 543 et suiv.

miral de Vienne et le chambellan Hervé le Coët, à qui cette mission pacifique fut confiée, arrivèrent à Vannes, où le duc les accueillit honorablement et leur donna audience. Le prélat porta le premier la parole, à raison de sa dignité. Il s'exprimait avec sagesse et douceur, et, entre autres choses, il dit à Monfort : « Sire » duc, nous sommes envoyés de par le roi, » notre sire, et de par nos seigneurs ses oncles, pour vous apprendre combien ils sont » affligés de ce que vous avez empêché le » voyage d'Angleterre, rançonné le connétable de France et pris ses villes. Ils vous en » demandent satisfaction. La parole du roi » est qu'il désire que vous veniez vous excuser » à Paris. Le roi est si doux et si patient, qu'il » acceptera votre excuse, d'autant plus volontiers que vous êtes de son sang; et, si elle » n'était pas bien conforme à la raison, monseigneur de Berri et monseigneur de Bourgogne feront tant, par leurs prières, que » vous demeurerez ami et cousin du roi, » comme vous le devez être[1]. » L'évêque alors

[1] Froissard, tome III, chap. LXXVI, pages 216 à 217.

se tourna vers Jean de Vienne, et lui dit : « N'est-ce pas là votre avis ? » — « Oui, messire, » répondit l'amiral. — « Et vous, » reprit-il, en s'adressant à Jean de Bueil. — « C'est » aussi le mien, » dit l'envoyé. Les ambassadeurs n'ayant rien ajouté, le duc, après une pause, dit à l'évêque : « Messire, j'ai bien entendu ce que vous avez rapporté, mais je » veux prendre conseil ou de moi-même, ou » de mes gens. » — « Vous avez raison, » dit le prélat, « et cela nous suffit. » Jean IV alors les invita à dîner, et les traita splendidement. L'évêque de Langres, comme prince de l'Église, occupa la première place à table, le duc s'assit après lui, puis l'amiral, puis Jean de Bueil. Après le repas, on passa dans une salle d'apparat, où l'on apporta des vins et des épices[1]. On entendit des ménestrels, et l'on goûta tous les plaisirs d'une cour polie et somptueuse. Les ambassadeurs espéraient bien obtenir une réponse de Monfort; mais il leur fallut encore attendre au lendemain, où le duc, à son lever, leur dit tout nettement :

[1] Des confitures, des liqueurs préparées, etc.

« Qu'il ne se repentoit en rien de ce qu'il avoit
» fait; qu'il avoit tiré vengeance des insultes
» de son vassal et son sujet; qu'en lui donnant
» la vie, il n'avoit pas agi par pitié, mais par
» considération pour la charge de connétable;
» que l'idée de rompre le voyage d'Angleterre
» ne lui étoit jamais venue; mais qu'il avoit
» cru pouvoir saisir son sujet rebelle partout
» où la chose étoit possible; que les places que
» l'on réclamoit lui appartenoient et avoient
» été usurpées par Clisson; que l'argent qu'il
» en avoit exigé avoit servi à payer les frais
» des dommages causés par le connétable sur
» les terres ducales; et que, du reste, il iroit
» visiter le roi, quand il en trouveroit l'occa-
» sion[1]. » Les députés, assez mécontens, repartirent pour Paris et allèrent rendre compte à Charles VI, au château de Beauté-sur-Marne, du peu de succès de leur éloquence.

La réponse de Monfort parut hautaine au conseil du roi, et l'on voulut essayer de l'intimider. On le menaça donc de la guerre; mais

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, page 717. — Le Baud. — Alain Bouchard. — Dom Lobineau. — Dom Morice.

il s'y attendait. Il se disposait, en prenant les précautions nécessaires, à la rendre onéreuse et dangereuse à ses ennemis, et il la redoutait d'autant moins, qu'il s'apercevait de l'indécision que les rivalités des princes français apportaient à l'exécution de toutes leurs mesures. Le duc de Gueldres, d'ailleurs, allié de l'Angleterre, venait d'envoyer un défi à Charles VI[1]. On ne pouvait éviter de combattre ce prince flamand, et les gens les plus sages entrevoyaient de grands embarras, si l'on n'était en paix avec la Bretagne. Le duc, qui le sentait, usait de ses avantages; et le comte d'Étampes, que lui expédia encore le duc de Berri, déploya vainement toutes les ressources de sa rhétorique. Jean IV aimait beaucoup ce seigneur, mais la circonstance n'était nullement favorable à sa négociation. Le duc venait d'apprendre que Clisson avait renoué ses intrigues avec le comte de Penthièvre, qu'il avait payé sa rançon et lui avait donné la main de sa fille Marguerite. Il ne songea donc plus

[1] *Chroniq. de Saint-Denis*, pages 140 à 143. — Froissard. — D'Argentré.

qu'à se concilier l'attachement de ses barons et de ses prélats, à se fortifier de l'alliance du roi de Navarre, son beau-père, et à se rapprocher du cabinet anglais; ce qu'il fit, en promettant le passage sur ses terres aux troupes d'une expédition commandée, par les comtes d'Arundel, de Percy, de Clifford et de Warwick[1].

Ainsi, l'horizon se rembrunissait et l'orage commençait à gronder, lorsque les ducs de Bourgogne et de Berri jugèrent convenable, pour la troisième fois, d'envoyer des ambassadeurs à Jean IV. Leur choix tomba sur le sire de Coucy, l'amiral de Vienne et le chambellan Bureau de la Rivière, et on leur recommanda surtout d'éviter toutes les paroles qui pourraient irriter l'inflammable Monfort. Le sire de Coucy avait jadis, comme le duc de Bretagne, épousé l'une des filles d'Édouard III. Le duc le traitait en frère et lui en donnait toujours le nom. Coucy partit le premier, s'arrêta quelques jours à Nantes, ne parla pas de

[1] *Actes de Rymer*, tome VII, pages 577 à 578. — Walsingham, p. 543. — D'Argentré, pages 719 à 720.

sa mission, et fit adroitement courir le bruit que le duc de Lancastre se mariait à la fille du duc de Berri. Cette nouvelle jeta Jean IV dans une grande perplexité [1]. Il craignit de perdre l'appui des Anglais et se mit à sonder les intentions des membres de son conseil, sur ce qu'il serait utile de faire dans le cas d'une alliance entre la France et l'Angleterre, événement qui lui semblait d'autant plus probable, qu'il n'ignorait pas que la flotte d'Arundel et de Warwick était sortie du port de Southampton, qu'elle prolongeait en ce moment les côtes de Bretagne, et qu'elle semblait temporiser, sans mettre à profit la permission de débarquer les troupes qui devaient traverser le duché. Il consulta le sire de Montbourcher, homme de bien, de sens profond, de jugement exquis, et rempli d'expérience [2]. « Monseigneur, » dit Montbourcher, « je » serois bien trompé si ces Anglois, qui ne » cessent de vous harceler pour vous engager » à vous déclarer ennemi du roi de France,

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, pages 720 à 721.
[2] *Ibid.*, pages 721 et suiv.

» ne vous donnent bientôt sujet de rompre
» avec eux. Si vous ne le faites pas, la guerre
» est infaillible, et, cependant, on vous offre
» la paix. Vous aurez alors un terrible adver-
» saire sur les bras! » — « Mais n'ai-je pas
» pour moi la puissance du roi de Navarre? »
reprit le duc. — « Elle ne sera pas suffisante,
» monseigneur, pour vous garantir de cette
» tempête. Les Anglois ne songent qu'à leurs
» intérêts et vous abandonneront après s'être
» servi de vous. Vous n'êtes que l'instrument
» de leurs prétentions. Ne devriez-vous pas
» les connaître? » — « J'ai demeuré long-temps
» chez eux, et ils m'ont aidé d'hommes et d'ar-
» gent. » — « Que vous avez rendus au cen-
» tuple. Et où en serez-vous, si le mariage
» dont on parle s'accomplit? Comme le poisson
» sur le sable, quand la mer est retirée. Le duc
» de Gueldres ne combattra pas la France à
» lui seul. Les troupes destinées à marcher
» contre lui seront dirigées sur vous. Votre
» pauvre pays sera ruiné. Votre peuple si bon,
» si patient, si laborieux, réduit au désespoir,
» se tournera contre vous avec vos barons et
» prendra parti pour Clisson. Qui vous aidera?

» Madame la duchesse vous a donné de beaux
» enfans, livrerez-vous vos rejetons à la dent
» du loup ? » — « Ah ! Montbourcher, doutez-
» vous que je ne les défende jusqu'à la mort ? »
— « Et après la mort, monseigneur, qui les
» défendra ? Vos ennemis ne manqueront pas
» de se faire adjuger leur héritage. Les mêmes
» personnes qui en ont autrefois jugé, pro-
» nonceront encore contre vous. Leur papier
» est déjà préparé, et le papier souffre tout.
» Voyez ces pauvres enfans abandonnés, exi-
» lés, désolés !... Monseigneur, ayez la paix, le
» roi de France la demande, il supplie, ac-
» cordez-la lui. » — « Vous avez raison, » s'é-
cria le duc les larmes aux yeux, « je ne cher-
» che qu'un bon conseil ; mais comment ra-
» mener l'affection où la haine seule existe[1] ?
» Comment aimer Clisson, qui m'a tant cour-
» roucé ? » — « Et pour un homme, » dit Mon-
bourcher, « faut-il donc risquer votre duché ?
» Il est votre vassal, mais il a pour soutien
» toutes les forces de la France. S'il est né
» petit, il est devenu géant ; on a vu des por-

[1] Froissard, tome III, chap. CXII, page 303.

» chefs couronnés empereurs ; ce sont des ha-
» sards de fortune ; mais laissez faire au temps,
» et vous en aurez raison. Nul n'est constam-
» ment bien venu près des rois. Service de cour
» n'est pas héritage. Et si, par cas étrange, il
» y reste jusqu'à sa mort, ses enfans ne seront
» pas connétables, mais vassaux des vôtres,
» toujours ducs et princes. Au fait, vous en
» êtes vengé. Toutefois, le roi est si prévenu
» contre vous, que M. de Berri, ni M. de Bour-
» gogne, ni même madame sa femme, n'osent
» lui parler pour vous défendre. Il faut le dire,
» l'action en soi n'étoit pas belle. Tous ne sa-
» vent pas les motifs qui vous poussoient à le
» traiter ainsi, mais tous savent comment
» vous en avez agi. Monseigneur, trouvez bon
» que je vous dise ces choses. Clisson ne m'est
» point parent, il ne m'a point avancé, je ne
» l'ai jamais suivi, je n'ai reçu aucun bienfait
» du roi ; sachez que tous vos serviteurs sont
» désespérés de vous voir ainsi recommencer
» vos peines, quand vous devriez vous reposer
» et jouir de vos aises et de l'amour de vos su-
» jets. » — « Ah ! » reprit le duc, « je me re-
» pens de ne l'avoir pas fait mourir. » — « Mon-

» seigneur, » dit encore Montbourcher, » il est
» bien tard pour y songer. Sa mort, sans doute,
» eût arrêté les déplaisirs qu'il vous cause,
» mais il lui resteroit deux filles et deux gen-
» dres qui ne l'oublieroient pas, et un roi gran-
» dement offensé. Cette action eût été blâmée
» de tous les princes du monde. De deux maux
» il faut choisir le moindre; mieux vaut se
» repentir de lui avoir laissé la vie que de l'a-
» voir tué. »

Le discours pressant et hardi de Montbourcher fit un tel effet sur l'esprit de Jean IV, qu'avant même l'arrivée des ambassadeurs, il avait pris le parti de rendre à Clisson ses places les plus importantes. Le sire de Coucy et ses compagnons n'eurent qu'à recevoir les fêtes que leur donna le duc, et à jouir des chasses au cerf et des vols de faucon dont il leur fit les honneurs. Coucy même, par son esprit conciliant et ses manières courtoises, parvint à lui arracher la promesse de venir jusqu'à Blois[1] s'entretenir de paix avec les ducs de Bourgogne et de Berri.

[1] Quelques auteurs disent Meun-sur-Loire.

Dès que ces princes reçurent l'avis de sa détermination, ils partirent pour la ville de Blois avec de nombreux équipages. Le duc de Bourgogne était accompagné du comte de Nevers son fils, et du sire d'Ostrenant, son gendre. Le duc de Bretagne ne se fit suivre que de trois cents chevaux [1], parce qu'il avait l'intention de se retirer après l'entrevue. Les princes l'accueillirent avec les plus grandes démonstrations d'amitié, le remercièrent de la peine qu'il s'était donnée, et l'accablèrent de caresses. Jean IV leur dit nettement qu'il n'était venu que pour les voir, et que sans cela il eût laissé les gens fâchés se défâcher à leur aise [2]. Les oncles du roi, le voyant si bien disposé, le supplièrent alors de passer outre et de continuer son voyage jusqu'à Paris, où l'attendait Charles VI, qui désirait vivement s'entretenir avec lui. Ils l'assurèrent que, dans cette visite, il ne serait question de rien qui le pût mécontenter, et qu'elle dissiperait au contraire quelques pe-

[1] *Chroniq. latine de Saint-Brieuc*, col. 59 et suiv. *Actes de Bret.*, tome 1, 3e. de la collect.

[2] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, page 724.

tits nuages que ses ennemis avaient élevés dans l'esprit du roi. Le duc s'excusa d'abord sur le peu d'équipage qui l'entourait, ensuite il se trouva pris d'une indisposition, puis il prétexta des affaires nombreuses qui le rappelaient dans ses foyers; il irait voir le roi à sa majorité, et lui offrirait alors toute satisfaction. Mais les instances devinrent si pressantes, on le combla de tant de politesses, on lui donna tant de paroles, qu'il finit par céder, sous condition que Clisson ni son gendre ne se présenteraient dans les lieux où il serait. Les princes français, enchantés d'avoir conquis cet esprit difficile, partirent les premiers, afin de préparer sa réception. Le duc de Bretagne fit son entrée à Paris, la veille de la Saint-Jean. Les principaux seigneurs de la cour, le sire de Coucy, le comte de Savoie, Jean de Vienne, Guy de la Trémoille, Jean de Verneuil, avaient été au-devant de lui, et formaient un corps qui le précédait. Près de lui, marchaient Guillaume de Namur, Jean de Bourgogne, comte de Nevers, Guillaume de Hainaut, comte d'Ostrenant, et derrière lui les, sires de Malestroit, de Châteaubriant, de Montbourcher, de Monta-

filant, de Rohan, etc.[1]. Jamais prince, après le roi, n'avait reçu tant d'honneurs et ne fut tant admiré des Parisiens; car la renommée de Jean IV avait pénétré dans toute la France comme à l'étranger. On ne parlait que de lui, et de ses aventures singulières, et de ses actions extraordinaires, et de sa résistance au roi, et de la prison du connétable. On voulait le voir, le toucher, l'entendre parler[2]. Il traversa la ville à cheval, aux acclamations du peuple, et mit pied à terre près du Louvre, où ses appartemens étaient préparés. Il monta sur-le-champ, et alla trouver le roi, qui se tenait dans une salle d'apparat. Toutes les personnes qui composaient la cour se formèrent en deux haies dès qu'elles l'aperçurent, et lui livrèrent passage vers Charles VI. Le jeune monarque se tenait debout devant une table, et il observait exactement les formalités qu'on lui avait prescrites. Ses oncles et tuteurs, les ducs de Bourgogne, de Berri et de Bourbon, se trouvaient placés près de lui. Tout était disposé et même

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome 1, page 404.

[2] D'Argentré, pages 725 à 726.

mesuré d'avance, chacun avait sa leçon faite, et les précautions étaient si bien prises qu'on avait été jusqu'à donner par écrit, aux personnes présentes, une note des démarches exigées de leur rang ou de leur fonction. Le duc de Bretagne fit une génuflexion à l'entrée de la salle, puis une seconde un peu plus loin, en regardant ceux qui l'entouraient, puis une troisième au roi lui-même, en lui disant : « Je viens vous » voir et vous visiter, Dieu vous maintienne en » santé. » Le roi le prit par la main et lui répondit : « Mon beau cousin, je vous remercie » de la peine ; j'avois grand désir de vous voir, » et désormais, je vous verrai volontiers à meil» leur loisir, et veux causer avec vous de toutes » choses. » Il lui fit ensuite un tel accueil que les courtisans s'en étonnèrent, et que Clisson, qui l'apprit, en ressentit un mortel déplaisir. Jean IV salua les princes et se retira, suivi du comte de Saint-Pol, de la maison d'Armagnac, et d'une foule de princes et de seigneurs. Il n'accepta pas de logement au Louvre ; mais il alla occuper son hôtel rue de la Harpe, et combla de présens tous les grands qui le visitèrent. On ne parla que de lui à la table du roi,

et il parvint, en peu de jours, par ses magnifiques repas et ses libéralités, à convaincre toute la cour de France, ainsi que les ducs de Bourgogne et de Berri, que sa querelle avec le connétable n'était qu'une tracasserie qui ne concernait pas l'état [1].

Monfort entretint le roi en particulier. Le conseil s'occupa des affaires de la Bretagne; mais l'opinion publique avait déjà prononcé que la guerre ne viendrait pas de cette contrée, et qu'on pouvait rabaisser l'orgueil du duc de Gueldres, sans craindre de laisser de tels ennemis derrière soi. Bientôt après, le roi partit pour Montereau-Faut-Yonne, et emmena Monfort, comme son plus cher ami [2]. Il lui donna le spectacle d'un tournoi, et parvint à lui faire promettre de restituer à Clisson, dans l'espace de cinq années, les cent mille francs d'or qu'il en avait reçus, et de lui rendre la totalité de ses places. Clisson devait jurer qu'il serait, à tout jamais, le plus fidèle sujet du duc de Bretagne, et le comte Jean de Penthièvre recevoir

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome 1, page 405.

[2] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, pages 727 à 728.

quelques assignations de rentes sur des terres contestées. Ce fils du comte de Blois n'était qu'un homme faible, accoutumé à une obéissance servile, redoutant son beau-père, livré, comme l'infortuné Charles, à la plus extrême dévotion, et plongé dans une telle ignorance qu'il ne savait que quelques prières, qu'on lui avait apprises avec grande difficulté, durant une captivité de quarante années; il laissait Olivier de Clisson accommoder ses affaires comme il l'entendait. Ainsi fut lavée, pour la France, l'injure faite à la couronne dans la personne du connétable. Son fantôme ne s'en plaça pas moins tout sanglant entre Monfort et Clisson, et ne s'évanouit qu'après de longues guerres et des assassinats.

Les malheureux Bretons, que les querelles des princes arrachaient sans cesse à leurs foyers dévastés, maudissaient, à la fois, et le parti vainqueur et le parti vaincu. Les chaumières étaient désertes, les champs sans culture, et la misère se répandait dans les campagnes comme une vaste et mortelle épidémie. En vain, le superstitieux paysan offrait-il ses vêtemens à Notre-Dame-de-la-Fontaine; en vain,

à la nuit de Noël, allait-il porter des alimens sur les tombes solitaires, les compagnies de gens d'armes n'en ravageaient pas moins le champ arrosé de ses sueurs. Il plantait des croix à tous les carrefours ; il attachait aux vieux chênes des couronnes tressées avec les fleurs jaunes du genêt épineux ; il conjurait les vents, au pied des meules de gerbes, avec de la farine pure de sésame ; il consultait le vol de ses abeilles, mêlait le murmure de ses prières au bourdonnement de leurs ailes, et suspendait des lambeaux de drap noir à leurs ruches. Mais, dans le carrefour, au pied de la croix ; mais, dans la forêt, à l'ombre du chêne, il trouvait du sang et des cadavres. Ses gerbes livrées aux flammes, et ses ruches renversées, vides d'habitans et d'espérance, ne lui laissaient d'autres ressources que le parti des armes et de la guerre. Il allait alors verser ses dernières larmes à l'autel de la chapelle de la Vierge, y déposait sa dernière obole et allumait un cierge qu'il livrait au courant du ruisseau voisin. Le voyage plus ou moins long du flambeau béni lui présageait sa destinée ; et bientôt, sous les ordres de

Geoffroy Tête-Noire, ou d'Aimerigot Marcel, il s'abandonnait à tous les excès qui vouaient à l'exécration des peuples leurs bandes indisciplinées.

Ces bandes bretonnes, qui parcouraient l'Europe, qui s'emparaient de Rome sous la conduite de Sylvestre Budes[1], qui combattaient les Sarrasins sur les ruines de Carthage, et les Maures en Espagne, ravageaient aussi la France dans ses plus belles provinces! Une seule de ces compagnies les fera toutes connaître. Geoffroy Tête-Noire, qui la commandait, s'était rendu maître du château de Ventadour, propriété des comtes de Montpensier[2]. Cet homme singulier, d'un courage indomptable, d'une force corporelle sans égale, ne faisait guère plus de cas de la vie des autres hommes que de la sienne. Il ordonnait, et si l'obéissance n'était pas immédiate, il tuait à l'instant le rebelle. Il voulait de l'amour, et le cœur pudique, dont il éprouvait de la résistance, était récompensé de ses trésors et de sa pro-

[1] Voyez la note A à la fin du volume.

[2] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, pages 728 à 729 et suiv. — Froissard, tome III.

tection. Il blasphémait aux combats, et pleurait aux pieds des autels ou d'une femme. Renommé pour sa bravoure, il devint le chef de tous les baudouliers de l'ouest de la France, et prit le titre de duc de Ventadour, comte de Limousin, sire et souverain de l'Auvergne, du Rouergue, du Gévaudan, du Bigorre, de l'Agénois. Il possédait plus de soixante forteresses, et s'était allié à un autre chef de bandes bretonnes, nommé Aimerigot Marcel. Il faisait la guerre aux Français, mais surtout aux Anglais, et n'épargnait pas les églises, quoique dévot. On envoya vainement des armées contre lui, il les repoussa ; et l'on fut étonné de voir qu'il donnait des ordres à plus de trente lieues à la ronde. Le comte d'Armagnac, persuadé qu'un homme de cette trempe pouvait être acheté, lui fit offrir deux cent cinquante mille francs d'or [1], à condition qu'il livrât Ventadour et les places voisines, et en lui promettant d'emmener ses soldats à la conquête du Milanais. La difficulté principale était de réunir la somme promise. Tête-Noire lui ré-

[1] Environ trois millions.

pondit, en plaisantant, que le peuple certainement se cotiserait pour la parfaire et se délivrer de sa domination, attendu qu'il en prenait bien davantage par année. Le duc de Berri vint l'assiéger, établit un blocus qu'il croyait complet, et fit construire des forts devant toutes les issues de son château. Tête-Noire n'en alla pas moins percevoir au loin des contributions, et faire exécuter ses ordres. Il sortait par un souterrain, dont l'issue s'ouvrait entre des roches inconnues et presque inaccessibles. Enfin, il reçut une blessure à la tête, il la négligea, et quelques excès d'amour l'ayant rendue dangereuse, il pressentit la fin de son existence, et manda ses capitaines : « Ores, » leur dit-il, « braves compagnons, » je vais où nous ont précédés d'autres braves. » Je vous remercie de vos services et de votre » loyauté. Si vous croyez mes deux neveux capables de vous conduire comme je l'ai fait, » élisez-les pour capitaines, si non, choisissez-» en d'autres qui vous sachent mener à la » guerre et qui conservent la forteresse que je » vous laisse bien pourvue de toutes choses, » draps et linges, vins et nourritures, armes

» et chevaux, prêtres et médecins. » Il se fit alors apporter un grand coffre de fer qui se trouvait plein d'or. Il l'ouvrit, en tira neuf mille livres qu'il destina à la chapelle Saint-Georges, construite dans l'enclos du château et où il prescrivit de l'enterrer. Il prit ensuite trois autres mille livres qu'il commanda de remettre à sa mie. « Je les lui aurois bien données » moi-même, » ajouta-t-il d'une voix altérée, « mais elle eût trop pleuré, et je veux mourir » en paix. » Il referma le coffre, jeta la clef par la fenêtre, dans les fossés du château, et dit à ceux qui l'entouraient : « Maintenant, » vous avez vu ce qui en est. Dès que je ne » serai plus, procédez au partage sans débat; » si vous ne le pouvez, et que le diable s'en » mêle, voyez-vous dans ce coin cette hache » tranchante? elle a fendu plus d'une tête, » elle rompra bien l'arche[1]; frappez, et en » prenne qui pourra. » Les successeurs de Geoffroy Tête-Noire, aussi braves, mais moins sensés, moins adroits que ce chef remarquable, se laissèrent abuser par des promesses,

[1] Le coffre.

tombèrent dans un piége, et furent conduits à Paris, où on les décapita.

La prétendue réconciliation de Clisson et de Monfort portait alors ses fruits empoisonnés. Le comte de Penthièvre, conseillé par le connétable, continuait à prendre le nom de Jean de Bretagne, et à se parer des armoiries du duché. On ne rendait pas au duc les places de Jugon, de Châteaulin, de Cesson et du Plessis-Bertrand qui devaient lui être remises [1]. La ville de Saint-Malo était toujours occupée, au nom du roi, par une garnison française, payée des deniers du royaume. Clisson, qui s'était emparé de l'esprit faible du jeune monarque, excitait sans cesse sa colère contre l'irascible Jean IV. Les vassaux des deux ennemis se provoquaient par de mutuelles bravades; et bientôt ceux du connétable prirent des forteresses, firent des prisonniers, et rançonnèrent les sujets de Monfort. Des maux affreux s'ensuivirent. Les plaintes du duc de Bretagne furent telles, que le roi ne put se dis-

[1] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collec., col. 557. *Chartrier de Nantes*, arm. H, cass. E, no. 6.

penser d'envoyer un ambassadeur à Nantes, afin de tenter une nouvelle pacification. Il chargea le duc de Berri de cette mission ; et Monfort lui donna des fêtes, avant de l'occuper d'affaires. Mais quand le moment fut venu, et lorsqu'en grand conseil, on écoutait l'exposé des griefs, et que l'on y cherchait remède, le chancelier du duc de Berri s'avisa de se plaindre, au nom de la France, de ce que Jean IV faisait battre de la monnaie d'or et d'argent, et de ce qu'il empiétait ainsi sur les droits du roi son suzerain. Monfort rougit, mais il garda le silence, et, un instant après, il quitta le conseil en murmurant[1]. « Je jure » Dieu, » disait-il, « qu'avant que demain soit » passé, j'aurai appris à ces porteurs de nou- » velles à se charger de me tenir un tel lan- » gage, car je les tiendrai tous, pieds et poings » liés, dans mes prisons! L'exemple de Clisson » n'étoit-il pas suffisant pour leur enseigner » à ne pas m'ennuyer de leurs commissions? » Jamais ils n'en porteront de sotte réponse à

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, page 735. — *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome I, page 409. — *Chroniq. de Saint-Denis.*

» leur maître. » Il l'eût fait comme il le disait, si Pierre de Navarre, frère de la duchesse, n'eût entendu le propos. Il se hâta d'aller en avertir sa sœur, qui n'ignorait pas à quels excès pouvait se porter le duc dans sa colère, et qui prévit à l'instant tous les maux qui résulteraient d'une telle détermination. La duchesse se fit apporter ses deux enfans, les prit dans ses bras et courut à la chambre de Monfort qui venait de s'y renfermer. Elle frappa, et le duc lui cria d'un ton furieux : « Quel inso- » lent vient ici me troubler? » — « C'est celle » que vous aimez, » répondit-elle d'une voix douce, étouffée par les larmes. Monfort ouvrit cependant, et la duchesse se jeta à ses genoux, en lui montrant son jeune fils et sa fille. « Ah! » dit-elle, quand elle put prononcer une parole, » est-il vrai? Avez-vous eu le projet de » mettre la main sur les envoyés de France? » — « Eh! dame! qui peut vous avoir dit cela? » reprit le duc un peu radouci. — « Ah! sire, ce » sont tous vos bons parens, amis et serviteurs, » qui m'en ont avisée; et moi, moi qui vous » aime et vous respecte, je suis venue vous » supplier, au nom de votre propre sûreté, de

» la mienne, du salut de vos enfans, de ne pas
» vous laisser aller à cette funeste pensée. Avez-
» vous réfléchi à la ruine irréparable où cela
» nous entraîneroit. Renvoyez-les plutôt sans
» réponse que d'aggraver encore l'état de nos
» affaires, déjà si affligeant par lui-même! »
Le duc se rappela les conseils que lui avait
donnés Bazvalen dans une autre occasion, et
voyant la douleur et la terreur peintes sur le
visage de la duchesse, il lui dit, en l'embras-
sant avec tendresse : « Je ne croyois pas
» qu'autre que moi sût ma pensée; mais bien,
» chère dame, c'est à faire à vous de la devi-
» ner. N'en soyez plus en peine. Je n'en exé-
» cuterai rien. Soyez désormais tranquille, et
» soignez nos enfans pour l'amour de moi. » Il
essuya les larmes de ces pauvres petits qui
pleuraient en voyant pleurer leur mère, les ca-
ressa, et manda aux députés de se trouver le
lendemain à l'église, en leur faisant dire qu'il
leur donnerait réponse après la messe. Les en-
voyés étaient effrayés et redoutaient quelque
fâcheuse surprise. Cependant le duc de Berri
s'y rendit. Jean IV le prit par la main, et lui
dit : « J'ai bien entendu tout ce qui m'a été

» proposé de la part du roi, j'y dois une ré-
» ponse; mais je veux la faire moi-même, et
» dès que je le pourrai, je me transporterai
» vers lui, et me mettrai en peine de le con-
» tenter. » Les députés, charmés d'en être quittes à si bon compte, se retirèrent avec de grandes révérences, et le duc de Berri partit pour Poitiers, d'où il écrivit au roi le résultat de la négociation.

Jean IV ne tarda pas à tenir sa parole. Il rassembla de nombreux équipages, se fit accompagner de quatre cents chevaliers armés de toutes pièces, de plusieurs prélats et de ses principaux conseillers, et se rendit à Tours, où l'attendait le jeune roi. Cinq grandes barques garnies de canons, et chargées de gens de guerre, partirent de Nantes, pour lui servir d'escorte sur la Loire, et quinze cents hommes côtoyèrent ce fleuve et vinrent camper près de la ville [1]. Charles VI ne regarda cet appareil militaire que comme une preuve de respect, et reçut Monfort avec autant de cour-

[1] *Chroniq. de Saint-Denis*, page 207. — D'Argentré, page 737. — *Chroniq. latine de Saint-Brieuc; Actes de Bret.*, tome 1, 3e. de la collec., col. 63 et suiv.

toisie que les premières fois. Les ducs de Berri, de Bourgogne et de Bourbon allèrent l'attendre à une lieue de Tours; mais Jean IV n'accepta leurs politesses qu'avec l'air du dédain. Il répondait brusquement aux questions qu'on lui adressait. Il refusait de paraître au conseil du roi quand on l'y invitait; « c'était, » disait-il, « du temps perdu. » Il parlait très-haut de sa puissance et de son indépendance; et il s'étonnait que tant de gens, qui lisaient si bien dans les chartres du feu roi saint Louis, et du duc Pierre Mauclerc, n'y eussent vu précisément que ce qui n'y était pas.

Le connétable et le sire de Montaigu avaient une grande influence sur l'esprit du roi; mais les ducs, ses oncles, prenaient parti pour le duc de Bretagne, et détestaient Clisson presque autant que lui. Enfin, après trois mois de discussions inutiles et d'anxiétés, on s'avisa tout à coup de se rappeler que Jean IV avait un fils et Charles VI une fille, tous les deux en bas âge, et de songer qu'en les mariant, on étoufferait toutes les haines et l'on apaisreait les querelles. On proposa encore de marier la fille du duc de Bretagne au fils du comte de Pen-

thièvre. Les ducs de Bourgogne et de Berri en firent l'ouverture à Jean IV, qui, dès le premier mot, trouva l'expédient à sa convenance. Les deux hymens furent donc convenus, comme bases d'un traité par lequel les ducs de Bretagne étaient déclarés souverains dans leurs états, sauf l'hommage simple aux rois de France, et l'appel au parlement de Paris, réduit aux cas de faux jugement ou de déni de justice [1]. Le comte de Penthièvre renonça aux armoiries de Bretagne, ratifia le traité de Guerrande, et fit hommage au duc, qui lui assigna un apanage. Clisson obtint l'assurance du remboursement de quatre-vingt mille francs d'or, qui devaient être imposés sur les terres roturières; car, en définitive, il fallait bien que ce fût le paysan qui payât; et l'on se donna de part et d'autre des cautions. Parmi celles de Jean IV, on comptait les sires de Laval, de Châteaubriant, de Rochefort, de Malestroit, de Quintin, de Molac, d'Asserac, de

[1] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collection, col. 578 à 590. — *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome I, page 410.

Kaer, du Gavre, de Coetquen, de Goyon Matignon, de Coetuhan, etc.

Le duc prit congé du roi et revint en Bretagne, où il s'occupa spécialement de se prémunir contre l'inimitié de Clisson, qui n'était nullement apaisée. Tandis qu'il y songeait, il vint en fantaisie à Charles VI d'aller en Italie, à la tête d'une armée, afin de détruire le schisme papal, en détrônant Boniface IX et proclamant Clément VII. Cette ardeur belliqueuse lui était inspirée par les récits que lui faisaient le duc de Bourbon et le sire de Coucy de leurs exploits en Afrique. Ils avaient, à l'aide de la flotte génoise et de quelques bandes bretonnes, tenté le siége de Carthage et tué beaucoup de Sarrasins; mais la rareté des vivres les avait forcés de se rembarquer en laissant par malheur, sur la rive, les cadavres des plus braves Bretons, les sires de Dinan, de Machecoul, du Perrier, de la Celle, de Champagné, du Parc, de la Lande, etc.[1]. Toutefois, si l'on parvenait à faire la paix avec l'Angleterre et à met-

[1] Froissard, tome IV, chap. XIII, XVIII et XXIV. — D'Argentré, page 738.

tre fin au schisme qui partageait l'Église, ils étaient encore disposés à passer en Terre Sainte, et ne doutaient nullement qu'on ne pût la conquérir. Une trève avec la Grande-Bretagne laissait oisive la noblesse de France. Charles VI jugea la circonstance favorable; il dicta la liste des personnes qui devaient le suivre, et il écrivit au duc de Bretagne qu'il l'attendait. Un héraut d'armes porta sa lettre. Le duc l'ouvrit en présence de sa cour; il se mit à rire, et, se tournant vers Montbourcher, lui dit: « Voyez un peu cette lettre que le roi m'écrit. » C'est une véritable idée de jeune homme; il » veut aller en Italie détruire le pape Boniface et » ses cardinaux! Il est un peu loin de son comp- » te, et cela n'est pas en sa puissance. Il reste » bien des choses à faire, comme on dit, pour » terminer ce qu'un fou a pensé [1], et j'ai peur » que, sous peu de temps, il n'ait d'autres étou- » pes à sa quenouille [2]. Il me prie de l'accom- » pagner avec deux mille lances. Vraiment, je » le veux bien, s'il y va; mais je ne m'en gêne-

[1] D'Argentré.

[2] Froissard.

» rai guère, car il n'en sera rien [1]. Je vais lui » écrire une lettre pour le contenter. » L'idée de ce voyage céda en effet à de plus sérieux événemens.

Il existait à la cour de France, et dans la grande intimité du roi, un riche seigneur breton, nommé Pierre de Craon, allié aux plus nobles et plus puissantes familles. Le duc de Touraine, qui fut depuis duc d'Orléans, l'aimait autant que son frère Charles VI, et messire Pierre avait sur eux un tel empire, qu'aucun de leurs secrets ne lui était caché. La jeune Valentine, fille du duc de Milan, venait, en accordant sa main au duc de Touraine, de porter dans la maison de France des prétentions à un héritage que ses descendans ont vainement disputé durant des siècles, et qui a fait couler des flots de sang. Jalouse de son mari, la princesse se douta qu'une inclination secrète l'occupait, et elle mit tout en œuvre pour la découvrir. Elle songea à messire Pierre, le flatta, l'interrogea, et fit si bien, qu'il lui raconta, tout en riant, quelques-unes des folies

[1] Dom Morice.

amoureuses du duc [1]. Valentine se crut outragée. Elle était Italienne et fidèle, et l'injure faite à ses charmes lui parut indigne de pardon. Le duc aimait une jeune dame aussi vertueuse que belle; il avait essayé de la séduire, et lui avait offert mille couronnes d'or. « Nenni, nenni, » avait-elle répondu; « je vous » aime par amour, mais non pour or ou pour » argent; je ne vendrai point mon honneur, et » jamais n'aurez rien de moi, que cet aveu. » Valentine la fit venir et lui dit en colère: « Comment, ma mie, vous me voulez enlever » monseigneur? » — « Nenni, madame; si » Dieu plaît, » reprit Alise en pleurant, « je ne le » veux, ni n'oserois y penser. » — « Cela est ain» si, » dit la duchesse; « je sais que monseigneur » vous aime, et vous, lui; et voyez si je suis bien » informée, les choses ont été si loin, que na» guère encore, il vous promit mille couronnes » d'or, et vous les refusâtes, et fîtes sagement. » Pour cette fois, je vous le pardonne; mais si » vous aimez la vie, ne lui parlez désormais que

[1] *Chronique de Saint-Denis*, page 214. — D'Argentré. page 738 et suiv. — Froissard, tome IV, chap. XXVI, page 113.

» pour lui donner son congé. » La jeune fille, toute effrayée, répondit à Valentine, que ses larmes avaient apaisée. « Madame, madame, » je m'en délivrerai le plus tôt que je pourrai, » et ferai si bien, que vous n'entendrez plus » de rapport qui vous déplaise. » Elle revint à son logis; et bientôt sur ses traces arriva le duc de Touraine, qui ignorait ce qui s'était passé. Alise le traita froidement et sévèrement, comme elle l'avait promis à la duchesse, et quand il voulut parler de son amour, elle le menaça de s'enfuir. Le duc, à force de prières, parvint à obtenir l'explication d'une conduite qui lui semblait étrange, et la triste Alise lui dit: « Monseigneur, ou vous m'avez trahie et avez découvert à madame de Touraine les promesses » dont vous m'aviez parlé, ou un autre l'a fait; » voyez un peu à qui vous avez eu l'indiscrétion de vous en ouvrir! » — « Ma belle dame, » répondit le duc rempli de douleur, « je vous jure » sur ma foi, que j'aimerois mieux avoir perdu » cent mille couronnes que de vous déceler à » la duchesse; or, puisque vous avez juré de ne » plus me voir, tenez votre parole; j'en mourrai; mais auparavant, et quoi qu'il m'en coûte,

» je saurai la vérité, et qui nous a trahis.» Le duc sortit fort intrigué, vint souper avec Valentine, lui conta quelques douces paroles, et voulut l'embrasser; mais la duchesse le repoussa. «Allez, allez,» lui dit-elle, «faire la » cour à vos donzelles de Paris [1].» Le duc redoubla ses marques de tendresse, et feignit un amour si véritable, que Valentine n'y put résister, et lui avoua qu'elle tenait son secret de messire Pierre de Craon. Le lendemain, le prince monta à cheval, partit de l'hôtel Saint-Paul, et vint saluer le roi au Louvre, au moment où ce monarque allait entendre la messe. Le duc de Touraine avait eu l'art de se faire généralement aimer; et Charles VI, qui le vit préoccupé, lui dit : «Qu'avez-vous donc, mon » cher frère, vous avez l'air troublé?» — «Ah! » monseigneur, il y a bien cause!» — «Pour» quoi donc?» reprit le roi; «je le veux sa» voir.» Le duc, alors, lui conta de point en point ce qui s'était passé, se plaignit de messire Pierre, et ajouta : «Monseigneur, si ce n'é» toit la foi que je vous dois, je le ferois occire

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, page 738.

» à l'instant. » — « Ne le faites pas, » dit Charles; « tout à l'heure nous lui ferons savoir » qu'il ait à vider notre hôtel, et que de son » service n'avons plus que faire, et vous le » ferez aussi chasser du vôtre. » — « Je l'en-» tends bien ainsi, » répliqua le duc de Touraine. En effet, le congé de Pierre de Craon lui fut durement intimé. Il rechercha vainement quelle pouvait en être la cause; il voulut en vain s'adresser au roi et au duc pour connaître le motif de leur courroux; on se contenta de lui répondre que ni l'un, ni l'autre, ne lui parlerait désormais. Il quitta donc la cour tout soucieux, et se retira dans son château de Sablé, où il eut le temps de réfléchir à sa disgrâce imprévue.

Le duc de Bretagne s'indignait à cette époque du peu de soin que prenait la cour de Charles VI, de veiller à l'exécution du traité qu'il avait consenti pour le maintien de la paix. Rien n'était exécuté des conditions imposées à Clisson et au comte de Penthièvre, qui continuait à s'approprier les armoiries ducales. Il prit donc la résolution de contrarier la France dans toutes ses mesures; repoussant les bulles

du pape d'Avignon; ne laissant exécuter dans ses états aucun décret, ajournement ou ordonnance de la cour du parlement de Paris; défendant d'y porter aucun appel; nommant usurpation les ressorts et juridictions de l'extérieur, civils ou ecclésiastiques; prétendant qu'on n'y cherchait pas de la justice, mais de la partialité; et répétant que si ses sujets l'eussent convenablement soutenu, il eût donné tant d'affaires à ces orgueilleux conseils de France, qu'il les eût ramenés à la raison et châtiés selon leurs mérites [1]. Ses discours inconsidérés étonnaient et effrayaient les personnes sages qui l'écoutaient. Si parfois en France on l'appelait hautain et présomptueux, il répondait qu'il était prince libre, sans servitude, que la liberté n'était pas de la présomption, et que sa réputation ne dépendait pas de quelques courtisans esclaves. On rapportait ses paroles au roi et au parlement. Les huissiers, que la cour envoyait, n'osaient dépasser La Gravelle [2], où ils venaient déposer leurs procès-ver-

[1] D'Argentré, page 740.

[2] Petite ville du département de la Mayenne, à

baux. Chaque jour voyait naître de nouvelles occasions de discorde. Ce n'étaient que plaintes continuelles de sergens battus, de commissaires renvoyés avec leurs parchemins, et d'exploits déchirés. Mais Jean IV était déterminé à ne pas plier.

Messire Pierre de Craon ne pouvait manquer d'être bien accueilli par le duc de Bretagne, dont il était parent. Il vint lui conter sa mésaventure et lui confier le désir qu'il avait de se venger, mais il ne connaissait pas son délateur. « Rassurez-vous, beau cousin, » lui dit Monfort, « tout cela doit vous avoir été brassé » par le sire de Clisson. » Ce propos, qui n'était que l'expression irréfléchie de la haine que Jean IV portait au connétable, ne parut que trop plausible à messire Pierre; et, dès ce moment, Olivier de Clisson fut la victime désignée à l'assouvissement de sa vengeance.

Pierre de Craon feignit l'intention d'entreprendre un voyage outre-mer [1]. Il vendit au

quatre lieues de Laval. Elle formait jadis la limite de la France et de la Bretagne. Les bureaux des douanes et des gabelles y étaient établis.

[1] Froissard, tome IV, chap. XXXVIII, pages 139 à

duc de Bretagne la plupart des biens qu'il possédait en Anjou; et, tout en s'occupant de l'attentat qu'il méditait, il préparait ainsi sa retraite. Il avait à Paris un très-bel hôtel, situé près du cimetière de Saint-Jean en Grève. Le concierge, qui lui était dévoué, fut chargé de l'approvisionner secrètement de vin, de vivres, d'épées, de cottes de mailles, de gantelets, de casques, enfin, de tous les objets nécessaires à l'armement complet de cinquante personnes. Messire Pierre choisit lui-même des gens déterminés, et, sans les instruire de ses projets, il les envoya successivement à Paris par détachemens de deux ou trois hommes. « Usez, » leur disait-il, « de tout ce que vous trouverez » à mon hôtel; demandez à mon concierge ce » que vous voudrez, il est chargé de vous l'octroyer. Mais ne vous montrez pas au dehors, » quoi qu'il arrive; je vous récompenserai et » vous donnerai de bons gages. » Lorsqu'ils se trouvèrent tous réunis, Pierre de Craon parut à son tour, répandit des espions près de l'hôtel

140 et suiv. — Voyez aussi d'Argentré, Le Baud, dom Morice, dom Lobineau, Alain Bouchard, *la Chronique de Saint-Brieuc*, etc.

de Clisson et de l'hôtel Saint-Paul, où logeait alors le roi, et resta caché jusqu'à la fête du Saint-Sacrement [1]. Ce jour-là le roi tint *cour plénière*, donna un grand dîner, et les jeunes chevaliers joûtèrent dans le clos de l'hôtel, pour amuser les dames. Le roi les retint encore à souper, et l'on dansa jusqu'à une heure après minuit. La cour alors se sépara. Clisson resta le dernier; il prit congé du roi, puis il entra dans la chambre du duc de Touraine, et lui dit : « Passerez-vous ici le reste de la nuit, » monseigneur, ou retournerez-vous chez Pou-» lain, je vous accompagnerai? » Poulain était le trésorier du prince et logeait près de la Croix-du-Trahoir. Le duc lui répondit : « Connétable, je ne sais encore ce que je » ferai; mais allez-vous-en, il est bien temps de » partir. » — « Monseigneur, Dieu vous donne » bonne nuit [1]. » Clisson sortit donc, et rejoignit ses gens et ses chevaux qui l'attendaient devant l'hôtel Saint-Paul; ils étaient au nombre de sept, et deux torches les éclairaient. L'hôtel de Clisson était situé près du Temple. Pierre de

[1] La Fête-Dieu, c'était le 13 juin 1392.

Craon, qui voyait enfin arriver l'heure de satisfaire sa haine, avait, dans le plus grand silence, placé ses gens, bien montés et bien armés, à l'entrée de la rue Culture-Sainte-Catherine, au carrefour qu'elle forme avec la rue Saint-Antoine. Dès que le connétable eut quitté la rue Saint-Paul, et comme il tournait le carrefour, en allant au pas, il dit à son écuyer: « Je » dois demain avoir à dîner monseigneur de » Touraine, Coucy, de Vienne, Charles d'An- » gers, le baron d'Ivry et d'autres; ayez soin que » tout le monde soit bien traité et que rien » ne soit épargné. » Comme il achevait ces paroles, messire Pierre et ses gens s'avancèrent, se mêlèrent, à la faveur des ténèbres, parmi les domestiques de Clisson, se saisirent des deux torches qu'ils éteignirent en les jetant par terre, et entourèrent le connétable. Clisson entendit alors le bruit des nombreux chevaux qui arrivaient, et, s'imaginant que le duc de Touraine voulait s'amuser de lui et de sa petite escorte; il dit en riant: « Ah! monseigneur, » par ma foi, c'est mal fait; mais je vous le » pardonne, car vous êtes jeune, et tout est jeu » de vous! » Mais Pierre de Craon, tirant son

épée, lui cria : « A mort ! à mort ! Clisson, cy
» vous faut mourir ! » — « Et qui es-tu ? » reprit Clisson d'une voix terrible ; « qui es-tu,
» qui oses dire de telles paroles ? » — « Je suis
» Pierre de Craon, votre ennemi ; vous m'avez
» tant de fois courroucé, qu'icy vous le faut
» amender. En avant ! » dit-il à ses gens,
« je tiens celuy que je demandois et que je vou-
» lois avoir ! » En même temps il se jeta sur le connétable et le frappa ; ses complices tirèrent également leurs épées et l'imitèrent. Clisson essaya de se défendre ; mais il n'était point armé, et ne portait qu'un petit couteau de chasse ; il s'en servit néanmoins, et parvint à parer plusieurs des coups qu'on lui portait. Ses gens, effrayés, prirent le parti de la fuite. « Les
» tuerons-nous tous ? » cria l'un des meurtriers.
« Oui, » répondit messire Pierre, « tous ceux
» qui se mettront en défense ! » Mais la défense était impossible, et les assassins n'eurent à s'occuper que du connétable, dont Craon voulait la mort. La plupart cependant s'étonnèrent et sentirent expirer leur courage, quand ils apprirent que c'était la vie de l'illustre Clisson qui leur était demandée ; leurs coups perdi-

rent leur force et furent portés à l'aventure, car rien n'est lâche comme la trahison. Le connétable se couvrait de son coutelas comme il pouvait, et montrait une valeur désespérée en se maintenant sur son cheval; mais il fut enfin frappé sur la tête d'un grand coup qui le renversa entre le cheval et la muraille, contre la porte d'un fournier. Elle s'ouvrit sous son poids et il tomba dans la maison. Le hasard avait voulu que cet artisan se fût levé plus tôt qu'à l'ordinaire, afin de chauffer son four et de faire cuire du pain; il avait entendu le pas des chevaux sur la chaussée, puis des paroles, des cris, des exclamations; et, tout craintif, il avait cependant entr'ouvert sa porte par curiosité. Elle était étroite et basse, et les gens de messire Pierre n'osèrent descendre de leurs chevaux pour s'assurer de l'état du connétable; mais ils le crurent mort, et Craon leur dit: « Nous en avons assez fait, allons-nous-en; s'il » n'est pas mort, il en mourra, car le coup a » été frappé d'un bon bras. » Les meurtriers se réunirent, partirent au grand trot, et sortirent tranquillement par la porte Saint-Antoine, que l'on tenait ouverte depuis l'époque

où Charles VI, vainqueur à Rosebeck, avait envoyé à l'échafaud le vertueux avocat général Desmarets, et une foule de Parisiens, coupables d'avoir demandé la diminution des impôts. Clisson lui-même avait donné cet avis qui sauva ses assassins. Le fournier, n'entendant plus aucun bruit, osa s'approcher du cadavre, et fut bien surpris quand il reconnut le connétable [1]. Les domestiques de Clisson revinrent dans la rue Sainte-Catherine, et trouvèrent leur maître sans connaissance, la tête couverte de blessures et le visage inondé de sang; ils versèrent des larmes et poussèrent de grands cris, car ils pensèrent que c'était fait de lui. Plusieurs même se détachèrent et en allèrent porter la nouvelle à l'hôtel de Saint-Paul. Le roi était au moment de se mettre au lit; on pénétra dans sa chambre, en criant : « Ah! » sire, pardonnez; mais on ne peut vous ca- » cher le grand malheur qui vient d'arriver! » — « Quel malheur? » dit le roi. — « Votre » connétable, messire Olivier de Clisson, qui » est tué. » — « Tué! » reprit le roi; « et com-

[1] Froissard, tome IV, chap. XXXIX, page 143.

» ment? qui a commis ce crime?» — «Sire,
» nous ne savons; mais ce malheur est arrivé
» ici près, dans la rue Sainte-Catherine.» —
«Or, vite!» dit le roi; «aux torches! je veux
» l'aller voir!» On alluma des torches et les
valets sortirent. Charles se vêtit d'une simple
houppelande; il n'attendit personne que ses
deux chambellans, Gauthier Martel et Jean
de Lignac, et partit accompagné de quelques
gendarmes et de ses huissiers de garde. On
éclairait le roi en avant et par derrière. Il entra chez le fournier, et trouva son connétable
dans le triste état qu'on lui avait annoncé, si
ce n'est qu'il respirait encore, et que ses gens
étaient occupés à visiter ses plaies. Clisson reprit connaissance, et le roi lui dit: «Connétable, comment vous sentez-vous?» — «Cher
» sire,» répondit-il, «petitement et foiblement.» — «Et qui vous a mis dans cet état?»
— «Sire, Pierre de Craon et ses complices, en
» traîtres et sans que j'aie pu me défendre.»
— «Connétable,» reprit le roi, «jamais
» chose ne sera examinée et punie comme
» celle-ci; or, tôt,» ajouta-t-il, «pourquoi
» n'appelle-t-on pas mes médecins et mes chi-

» rurgiens? » Mais, en ce moment même, ils arrivaient de toutes parts, et Charles leur dit : « Regardez-moi bien mon connétable, et sa» chez m'apprendre à quel point il en est; car » je suis bien affligé de sa blessure. » Les médecins sondèrent les plaies et y mirent un premier appareil en présence du monarque, qui leur demanda, quand ils eurent fini : « Y a-t-il » péril de mort? » — « Certes, non, sire, » répondirent-ils tout d'une voix, « et nous vous » le rendrons chevauchant[1] sous quinze jours. » — « Dieu soit loué! voilà une bonne nou» velle! Pensez à vous, connétable, » ajouta-t-il, « et ne vous tourmentez de rien; car » jamais délit ne sera si cher payé par des traî» tres; votre blessure est la mienne. » Le connétable répartit d'une voix faible : « Dieu, sire, » puisse vous le rendre! votre bonne visite m'a » sauvé la vie. »

Cependant le sire de Craon reprenait rapidement la route de son château de Sablé. Le prevôt de Paris, que l'on mit à sa poursuite avec nombre de gens d'armes, courut, d'après

[1] A cheval.

un faux bruit, dans une direction opposée. Un des chevaliers de Clisson, Jean le Barois, ne fut guère plus heureux; mais il ramena deux des écuyers et un des pages de Craon, qui s'étaient trouvés trop mal montés pour le suivre. Ils eurent le poing coupé devant la maison du fournier; on les décapita ensuite aux halles, et l'on pendit leurs corps à un gibet. L'hôtel de Craon fut rasé. Le concierge eut la tête tranchée; sa femme et ses enfans subirent une longue détention dans des cachots où ils périrent; et un chanoine de Chartres, qui avait logé messire Pierre pendant une nuit, fut privé de ses bénéfices et condamné à une prison perpétuelle, au pain et à l'eau [1].

On peut juger du désespoir de Pierre de Craon quand il apprit l'existence de Clisson et le supplice de ses affidés. Il cessa de se croire en sûreté dans son château, et se retira en Bretagne. Jean IV, qui eût été charmé de la mort du connétable, mais qui cependant n'avait pas trempé dans le complot, accueillit

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome 1, page 413

assez mal son parent : « Vous êtes un chétif, » lui dit-il, « d'avoir perdu une aussi belle occa-
» sion ! Ne pas savoir occire un homme quand
» on le tient ! » — « Monseigneur, » répondit Craon, « je crois que tous les diables d'enfer,
» à qui il est, l'ont arraché de mes mains.
» Je lui ai donné des coups pour en faire mou-
» rir vingt ; et quand il tomba de son cheval,
» en bonne vérité, je pensois qu'il fût mort. »
— « Messire Pierre, vous avez commis une
» double faute, celle de l'avoir irrité à jamais
» ainsi que le roi, et celle de l'avoir manqué.
» Toutefois, restez près de moi jusqu'à ce que
» j'en aye des nouvelles. »

Dès que Charles VI apprit que Pierre de Craon s'était retiré en Bretagne, il écrivit à Jean IV pour lui ordonner de faire saisir et de lui envoyer le misérable qui s'était rendu coupable d'un aussi grand attentat envers son connétable. Le duc répondit qu'il avait bien entendu parler de ce qui s'était passé, mais qu'il ignorait la retraite de Craon, qu'il ne savait rien de cet homme et n'en voulait rien savoir, et qu'il suppliait le roi de l'excuser s'il ne se mêlait pas d'une affaire qui ne le regar-

dait nullement. Charles VI lut cette lettre dans son conseil privé. Il était composé d'hommes dévoués au connétable, Bureau de la Rivière, Montaigu, le Mercier, Noyant, le Bègue de Vilaine comte de Rebelde en Castille, et surtout le duc de Touraine, qui répétait sans cesse que ce crime intéressait la majesté royale. Le duc de Berri ne partageait pas leurs sentimens en faveur de Clisson; mais, seul contre tous, il prenait le parti de dissimuler. « Comment se venger de Craon? » lui demandait le roi [1]. — « Je vous conseille de le faire prendre et de le punir exemplairement, mais il sera difficile de le trouver. » — « Bel oncle, il est en Bretagne, il nous faut y aller, et vous viendrez avec nous. » — « Monseigneur, » reprenait le duc de Berri, « il seroit nécessaire que mon beau-frère de Bourgogne nous accompagnât. » — « Certes, nous l'aurons, » disait le roi, « et nous ne ferons pas ce voyage sans lui. Nous voulons réunir une armée considérable, afin d'être en état de résister à tous nos ennemis; car nous voyons clairement

[1] Froissard, tome IV, chap. XL, page 147.

» que ce duc de Bretagne ne nous aime et ne
» nous prise que très-peu. Il est orgueilleux,
» bel oncle, et présomptueux; aussi ne con-
» sentirons-nous jamais à traiter, que nous ne
» l'ayons mis à la raison. »

Charles VI manda en effet le duc de Bourgogne, et, en attendant sa réponse ou son arrivée, il ordonna au parlement de faire le procès de Pierre de Craon. Le jugement suivit de près la première enquête. Craon fut condamné au dernier supplice. Tous ses biens, meubles et immeubles, furent confisqués. L'emplacement de son hôtel fut donné à la paroisse Saint-Jean, et servit à en augmenter le cimetière. Le château de Porches-Fontaines, situé à quatre lieues de Paris, les terres qui en dépendaient et le château de la seigneurie de la Ferté-Bernard, augmentèrent l'apanage du duc de Touraine. Une partie de ses biens meubles, et ils étaient immenses, fut vendue au profit du trésor royal; l'autre fut attribuée à l'amiral Jean de Vienne, qui se déshonnora par son avidité dans cette odieuse affaire. Il n'hésita pas à chasser presque nues, du château de la Ferté, la femme et la fille de messire

Pierre; et cependant elles étaient de l'illustre maison de Châtillon, alliées du roi et des princes. Les simples égards prescrits par l'humanité semblent totalement méconnus à cette triste époque.

Le duc de Bourgogne témoigna son mécontentement au conseil d'avoir osé prendre, en son absence, la détermination de porter la guerre en Bretagne; mais comme le roi la voulait absolument, il vint le joindre avec un nombreux corps d'armée. Le duc de Berri avait déjà réuni ses troupes; Clisson était rétabli; le duc de Touraine venait de changer ce titre contre celui de duc d'Orléans; et, par un beau soir, Charles VI prit congé de la reine Isabelle et des dames qui formaient sa cour à l'hôtel de Saint-Paul. Son frère fit de tendres adieux à la fidèle Valentine; et toute la chevalerie partit avec eux pour Saint-Germain-en-Laye[1]. Ils y séjournèrent deux semaines. Depuis long-temps la santé du roi était chancelante; les médecins n'auguraient rien de bon

[1] *Chronique latine de Saint-Brieuc; Actes de Bret.*, tome I, 3e. de la collect., col. 115.

de ce voyage; mais son ardeur belliqueuse ne lui permettait d'écouter aucun avis contraire au sien; et quelques flatteurs de son conseil s'étonnaient de ce qu'on le tourmentât autant pour le détourner de son entreprise. « Il n'en » a, » disaient-ils, « ni paix, ni santé. Pour- » quoi ne veut-on lui laisser prendre vengeance » de ce duc, puisque cela l'amuse, le bon sire? » N'y auroit-il pas trahison près de lui? Tous » ceux qui chevauchent côte à côte ne sont pas » les ennemis du comte de Monfort[1]! »

Le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, ne raisonnait pas ainsi. « Quelle fatalité vous » entraîne? » répétait-il chaque jour au roi son neveu, « le royaume de France, le duché de » Bretagne, les nobles, les paysans n'ont que » faire des querelles de Clisson et de Craon. » Ne vaudroit-il pas mieux qu'ils vidassent » ensemble leurs débats[2]? Pourquoi y enve- » lopper tant de gens de bien qui y sont étran- » gers? La mort de tous ces braves rachètera- » t-elle les blessures d'Olivier? Il ne s'est jamais

[1] Froissard, tome IV, chap. XLI, page 149.

[2] *Hist. de Bret.*, par Bertrand d'Argentré, pages 750 à 751.

» vu qu'un roi se soit permis d'engager les
» forces de l'état pour venger un seigneur de
» sa cour et combattre les ennemis particu-
» liers de son vassal ! » Philippe et le duc
de Berri ne changèrent pas la résolution de
Charles VI ; mais ils obtinrent la permission
d'envoyer quatre ambassadeurs au duc de Bretagne, afin d'en arracher quelque excuse suffisante pour sauver l'honneur de la couronne, et prévenir l'invasion de son territoire. La réponse de Jean IV fut semblable à la première :
« Il ne savait où Craon s'étoit retiré. Ce che-
» valier lui avoit jadis confié sa haine pour
» Clisson, mais sans lui demander et sans en
» recevoir aucun conseil ; il n'étoit ni modé-
» rateur de ses passions, ni garant de ses ac-
» tions ; et ne pouvoit concevoir que le roi,
» sur de simples soupçons, lui déclarât la guer-
» re, à lui, son parent, son allié, sans se rap-
» peler qu'il existoit entre eux d'étroites con-
» ventions pour le mariage de leurs enfans,
» conventions qu'il n'enfreindroit jamais de sa
» pleine volonté ; et il falloit que quelques
» brouillons de son conseil l'eussent entraîné
» à cette démarche peu loyale. » Les députés

trouvèrent satisfaisante et raisonnable la réponse de Jean IV, et les ducs de Bourgogne et de Berri cherchèrent à faire adopter cette opinion par Charles VI, mais il fut impossible de le persuader. Il avait près de lui des gens qui partageaient déjà la Bretagne en idée, et qui ne s'oubliaient pas. Leur avis l'emporta sur celui des princes et les remontrances des médecins, et l'on partit pour le Mans.

A peine fut-on rendu dans cette ville, que le bruit courut que Pierre de Craon était prisonnier d'Yolande de Bar, reine d'Aragon et de Majorque, dame de Sardaigne, cousine-germaine du roi. Cette princesse, qui tenait sa cour à Perpignan, écrivit elle-même à Charles VI, qu'un chevalier s'était présenté à Barcelone, suivi d'un riche équipage; qu'il avait freté à grand prix et payé comptant un vaisseau pour se rendre à Naples; mais qu'au moment de partir il avait refusé de se nommer; et que, suivant l'usage, qui, dans ses états, privait de saufs-conduits les inconnus, ses officiers de justice l'avaient arrêté et confiné dans la grosse Tour de Barcelone. Elle priait le roi de lui envoyer quelque serviteur qui eût connu

Pierre de Craon, afin de constater l'identité de sa personne.

« C'est encore un conte inventé pour m'em» pêcher d'aller en Bretagne! » s'écria Charles VI [1]. — « Mais, cependant, monseigneur, » dit le duc de Bourgogne, « il seroit conve» nable d'y envoyer, ne fût-ce que pour satis» faire ma nièce d'Aragon, et délivrer ce che» valier, si ce n'est pas Pierre de Craon. » — « A la bonne heure, bel oncle, » reprit le roi, « je ne veux courroucer personne. Qu'on y » envoie donc! Mais je tiens pour certain que » le traître n'est ni à Barcelone, ni en prison, » mais près du duc de Bretagne; et, par la foi » que je dois à Saint-Denis, il m'en rendra bon » compte. » L'opiniâtreté de Charles VI sauva encore, cette fois, l'assassin de Clisson.

Le 5 août, on quitta le Mans et l'on s'avança sur la route d'Angers, après avoir entendu la messe et pris un léger repas. Les ducs de Bourgogne, de Berri, d'Orléans et de Bourbon composaient l'escorte du monarque, suivis du

[1] Bert. d'Argentré, page 751. — Froissard, tome IV, chap. XLII, page 151. — Dom Morice, tome I, p 415.

comte de la Marche, de Charles d'Albret, de Philippe d'Artois, de Henri et de Pierre de Bar, de Pierre de Navarre, de Coucy, de Clisson, de Penthièvre et d'une foule de princes et de barons. « Nous allons, » répétait le roi aux courtisans qui l'entouraient, « bannir le duc » de Bretagne. Nous donnerons un gouver- » neur à son duché durant la minorité de ses » enfans, à qui nous le rendrons quand ils se- » ront en âge; et ce ne sera point sans récom- » pense pour ceux qui m'auront bien servi. Le » pays est riche et nous dédommagera de nos » peines. » Cette idée fixe, qui dominait le malheureux Charles, et qu'aucun raisonnement ne pouvait modifier, était sans doute un des symptômes de l'aliénation mentale qui ne tarda pas à se manifester [1]. Tout semblait tendre ou conspirer à son développement. Il avait journellement des accès de fièvre, il éprouvait des défaillances singulières, des maux de tête, une perte totale d'appétit. Sa mélancolie avait redoublé depuis l'assassinat du connétable, et son esprit en paraissait souvent troublé. Le

[1] *Hist de Bret.*, par Bert. d'Argentré, page 752.

5 août, la chaleur était excessive. Les maréchaux, d'après ses ordres précis, avaient fait prendre les devans aux archers et aux gens d'armes, et Charles VI se trouva presque seul en traversant la forêt du Mans [1]. Comme il se laissait aller au pas de son cheval, et qu'il rêvait à son expéditiou, un homme, la tête et les pieds nus, à peine couvert d'une méchante cotte de bure blanche, passa tout à coup entre deux arbres, s'élança sur les rênes du coursier, l'arrêta court, et d'un accent terrible cria au monarque : « Roi, ne chevauche plus avant ; » mais retourne, car tu es trahi ! » Charles VI frémit, un tremblement involontaire s'empara de sa personne, et le sang se refoula vers le cœur. Quelques gardes l'approchèrent et frappèrent sur les mains du misérable qui tenait toujours la bride en riant d'un air hébété. On le regarda comme un fou, et l'on ne chercha pas à s'en emparer. Le roi se remit de sa frayeur et passa outre. A l'extrémité de la forêt, on

[1] Froissard, tome IV, chap. XLIII, pages 152 à 154. — D'Argentré, page 752. — Dom Morice, tome I, page 416. — Monstrelet. — Le moine de Saint-Denis, etc.

trouvait une vaste plaine, sur laquelle les rayons du soleil donnaient avec tant de force, que les hommes les plus accoutumés à la chaleur ne pouvaient supporter le poids de leurs armes. Les rangs étaient rompus. Les ducs de Bourgogne et de Berri avaient devancé le roi de plusieurs centaines de pas, et les autres princes restaient à quelque distance de sa personne, afin de le préserver de la poussière qu'ils élevaient en en marchant. Charles VI était vêtu d'une jaque de velours noir, et sa tête était couverte d'une toque écarlate ornée d'un chapelet de grosses perles, dont la reine lui avait fait présent à son départ. Derrière lui venaient deux pages; l'un portait un casque de Montauban, d'acier poli; et l'autre une lance de Toulouse, à fer acéré et à garniture de soie rouge. Ce page, encore très-jeune, ne put se défendre des atteintes du sommeil; ses mains abandonnèrent la lance, et le fer alla heurter le casque de son compagnon. Le retentissement de l'acier étonna le roi; il tressaillit; l'imagination encore frappée des sinistres paroles de l'homme de la forêt, il se crut entouré d'ennemis au plus fort d'un combat; il piqua son cheval, se retourna,

et revint sur ses pas, au galop et l'épée haute, en criant : « En avant ! en avant sur ces traî- » tres ! » Les pages, voyant sa fureur, pensèrent qu'ils l'avaient offensé en quittant leurs rangs et cherchèrent à l'éviter. Charles se précipita sur le duc d'Orléans, son frère, qui s'enfuit à toute bride, mais qui en fut rapidement poursuivi. Le duc de Bourgogne, se retournant au bruit, s'écria : « Las ! las ! le grand » malheur ! monseigneur a perdu la raison ! » qu'on tâche de le saisir ! » Puis il ajouta, du ton du désespoir : « Fuyez, beau neveu d'Or- » léans ! fuyez ! monseigneur veut vous tuer ! » et le duc se sauvait de toute la vitesse de son cheval. Les chevaliers et les écuyers le suivaient ; et les chefs de l'armée, qui de loin entendaient ces cris et voyaient ce mouvement sans le juger, croyaient que l'on chassait au loup. Ils furent bientôt désabusés. Le roi changea de direction, se précipitant sur l'un, puis sur l'autre. On courait devant lui ; on espérait le fatiguer en détournant son attention, et se laissant tomber avant d'avoir reçu le coup ; mais il blessa grièvement plusieurs personnes, et Guillaume Martel, son chambellan, n'hé-

sita plus, au risque de sa vie, à se jeter sur lui par derrière et à lui saisir les deux bras. On s'approcha, on lui enleva son épée et on le descendit de cheval. On le plaça sur une espèce de lit formé de quelques vêtemens, et on le débarrassa de sa jaque de velours, afin qu'il respirât plus aisément; mais le malheureux Charles ne reprit pas connaissance. Il roulait horriblement les yeux et ne prononçait pas une parole. Ses oncles et son frère, surpris, désolés, se tenaient près de lui, ne sachant à quelle détermination s'arrêter. Le duc de Bourgogne dit enfin : « Il faut retourner au Mans, » voilà le voyage terminé! » On coucha le roi dans une litière [1], et on le ramena tout doucement à l'hôtel qu'il avait quitté le matin. L'armée fut licenciée.

Le bruit que Charles VI était empoisonné ou ensorcelé ne tarda pas à se répandre. Le peuple ne connaissait à cette époque que ces deux causes d'indisposition. Les princes du

[1] Froissard, tome IV, chap. XLIV, page 155. Quelques écrivains disent qu'on le mit sur une charrette à bœufs.

sang, que l'accusation touchait de près, mandèrent les médecins et les interrogèrent en public. Ils répondirent que depuis long-temps le roi portait les germes de cette maladie; qu'ils avaient prédit que sa folie se développerait au premier moment, et qu'un jour ne s'était pas passé sans qu'ils eussent recommandé de le maintenir en repos. « Cela n'est que trop » vrai, » dit le duc de Bourgogne; « mais il n'a » jamais voulu nous en croire. Mieux eût valu » que Clisson et tous ses partisans eussent » péri! Nous allons en être bien blâmés, et » cependant ce n'est pas notre faute! » Les princes appelèrent encore les officiers de l'hôtel, chargés de faire l'essai du vin et des viandes. Il fut juridiquement constaté que le roi n'avait presque pas bu ni mangé, et que les alimens dont il avait usé étaient parfaitement sains. Mais l'ignorance et la crédulité étaient trop générales pour que le peuple se rendît à l'évidence; il passa pour constant que le duc d'Orléans avait usé de maléfices contre son frère, et que Valentine de Milan l'avait ensorcelé, car le roi réclamait sa présence dans ses momens de mélancolie, et seule elle avait

le don de le distraire [1]. Charles VI, conduit à Creil, fut successivement livré aux inutiles opérations des médecins, aux folles tentatives des astrologues, aux honteuses momeries de quelques moines fanatiques qui possédaient des livres écrits de la main d'Adam, et le gouvernement du royaume de France fut confié aux ducs de Bourgogne et de Berri.

Le duc de Bretagne, que la maladie de Charles VI préservait d'une guerre inévitable, n'en témoigna pas moins en public une grande affliction. Il ordonna des processions et des prières publiques [2] pour le rétablissement de sa santé; mais il se félicitait, au fond de l'âme, de voir son pays préservé d'une invasion; et ses peuples, que menaçaient des malheurs si prochains, commencèrent à respirer. Les deux papes, qui se disputaient alors le trône pontifical, en témoignèrent hautement toute leur satisfaction. Cet événement était une punition de Dieu, selon Boniface IX, qui occupait le

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome 1, page 416. — Dom Lobineau.

[2] *Chroniq. latine de Saint-Brieuc; Actes de Bret.*, tome 1, 3e. de la collect.

siége de Rome, parce que le roi de France s'était montré contraire à ses prétentions; et, selon Clément VII, qui résidait à Avignon, parce que Charles n'avait point accompli la promesse d'aller à Rome et d'en chasser son adversaire [1].

Les deux régens, qui souvent avaient trouvé des opposans à leurs vues ambitieuses, où à leurs exactions, dans le conseil du roi, s'occupèrent d'abord de se délivrer de leurs ennemis et de punir les partisans de la guerre de Bretagne. La duchesse de Bourgogne, cousine de Jean IV, répétait sans cesse qu'il était honteux qu'on eût soutenu si long-temps un vassal contre son seigneur, contre un prince d'un rang aussi élevé, d'une aussi noble maison que les comtes de Monfort. « Commen-» çons, » disait le duc de Berri, « commen-» çons par le connétable, c'est le plus grand et » le plus riche de tous. Le duc d'Orléans le pro-» tége; mais le parlement nous obéit, il faut » lui déférer toute sa conduite passée [2]. » — « La

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, page 752.
[2] Froissard, tome IV, chap. XLVII, page 160.

» première fois qu'il viendra me parler, » reprit Philippe, « je lui montrerai, par l'accueil » que je lui ferai, ce qu'il doit attendre de » moi. » — « Je ne m'y ménagerai pas, » répliqua le duc de Berri. Clisson se présenta en effet, peu de jours après, dans l'intention de rapporter au duc de Bourgogne que beaucoup d'officiers de l'armée se plaignaient de n'avoir pas reçu leur solde, et qu'en sa qualité de connétable, il était obligé de solliciter en leur faveur. Quand on l'annonça, Philippe s'entretenait avec un héraut, et se faisait raconter les détails d'une fête qu'avait donnée un souverain de l'Allemagne : « Pardieu! » s'écria-t-il, « il arrive bien à propos; je vais le traiter » comme il mérite! » Toutefois à l'aspect de Clisson, en voyant ces cheveux blanchis au service de l'état, ce visage tout cicatrisé, cette noble et simple contenance d'un vieux guerrier qu'aucun danger n'avait trouvé faible, il changea de couleur et se repentit de l'avoir admis en sa présence [1]. Clisson, qui ne se doutait de rien, ôta son chaperon, salua le duc, et lui

[1] Froissard, tome IV, chap. XLVII, page 160.

fit part du motif de sa visite. Philippe avait eu le temps de se rassurer, et lui répondit avec humeur [1] : « Clisson, Clisson, vous n'avez que » faire de vous mettre en peine de l'état du » royaume de France ; il sera fort bien gou- » verné sans vous, et vous ne vous en êtes mêlé » que pour son malheur. Où diable avez-vous » tant assemblé de finance, que naguère en- » core, quand vous fîtes votre testament, vous » ayez pu disposer de dix-sept cent mille » francs [2], sans y comprendre vos terres, » places et seigneuries ? Monseigneur le roi, » ni mon beau-frère le duc de Berri, ni moi, » ne pourrions, entre nous, avec toute notre » puissance, en réunir autant. Partez de ma » présence ; sortez de ma chambre ; faites que » je ne vous voie plus ; car, si ce n'étoit le respect » de moi-même, je vous ferois crever l'autre » œil ! » Le duc n'attendit pas la réponse du connétable ; il sortit en achevant ces paroles, et le laissa dans un étonnement difficile à dé-

[1] D'Argentré, page 753. — Froissard, tome IV, page 160. — *Chroniq. de Saint-Denis.* — *Chroniq. de Saint-Brieuc.* — Dom Morice, tome I, page 417.

[2] Près de vingt millions.

crire. Clisson, le cœur plein de rage, traversa les salles avancées, la tête basse, et revint à son hôtel.

Le vieux chevalier avait trop d'habileté pour ne pas s'apercevoir qu'il était urgent de pourvoir à sa sûreté. Il connaissait Philippe le Hardi, et il se hâta de lui enlever les moyens d'attenter à sa vie, en fuyant, lui troisième, pendant la nuit, et se retirant au château de Montlhéry. Les ordres d'arrestation étaient déjà lancés contre les membres du conseil, Bureau de la Rivière, Montaigu, le Mercier, le Bègue de Vilaine et Noyant. Ces deux derniers étaient Bretons. Montaigu parvint à se sauver et à gagner Avignon. Bureau de la Rivière fut arrêté dans sa maison. Ses amis l'avaient engagé à fuir, mais il avait répondu qu'ayant loyalement servi le roi, il donnerait à croire qu'il était coupable, s'il se dérobait aux recherches de la justice. Le prevôt de Paris, Juvenal des Ursins, qui avait épousé une nièce de Noyant, fut enveloppé dans la procédure qui s'instruisit au Châtelet. On le mit en liberté ; mais il perdit par la confiscation tous ses biens meubles, et fut banni à quinze lieues du roi et de la

cour[1]. Le duc de Bourgogne voulait la mort des autres accusés. L'ordre de les livrer aux bourreaux fut même expédié, et l'on alla leur dire : « Pensez à vos âmes, car vos corps sont » perdus ; vous êtes jugés à mourir et à être » décollés. » Ils restèrent si long-temps dans cette pensée de douleur, que leurs ennemis même en avaient pitié. On plaignait surtout le sire de la Rivière, que sa bonté, sa politesse, sa patience à écouter les plus pauvres faisaient généralement estimer. Sa fille était fiancée au comte de Castillon ; mais les régens rompirent cette alliance, et marièrent le jeune chevalier à une autre personne. Ils voulurent également faire casser le mariage que son fils avait contracté avec la riche héritière du comte de Dampmartin ; mais le généreux comte déclara que sa fille n'aurait d'autre époux que le gendre qu'il avait choisi, et que si l'on employait la force pour les désunir, il dénaturerait sa fortune, afin de la dérober aux espérances d'une honteuse convoitise. La duchesse de Berri se

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, page 754. — Le Baud. — Froissard. — Monstrelet.

jeta plusieurs fois aux genoux de son mari, et le supplia de se rappeler que, sans les efforts du gentil chevalier seigneur de la Rivière, elle eût été contrainte de livrer sa main au fils aîné du duc de Lancastre [1]. La duchesse était jeune et belle, et le duc l'aimait tendrement. « J'au-» rois voulu pour vingt mille francs, » lui répondait-il, « que la Rivière n'eût pas forfait » à la couronne de France, je l'estimois, et je » ferai tout pour vous plaire. » — « Mon-» seigneur, » disait-elle, « s'il plaît à Dieu, » je m'en apercevrai, car je crois que ce sage » et vaillant chevalier n'a d'autre avocat que » moi. — « Il est bien vrai, » répliquait le duc, « mais vous suffisez. » La princesse mit tant de persévérance dans ses sollicitations, qu'elle parvint à obtenir, au bout d'un an, la liberté de son protégé. Le sire de Noyant avait perdu la vue dans les cachots, et fut relâché en même temps que Bureau de la Rivière et le Mercier. Le Bègue de Vilaine, réclamé par l'Espagne, était depuis quelques mois dans son comté de Rebelde en Castille.

[1] Froissard, tome IV, chap. XLVII, page 165.

Le procès instruit contre les conseillers de Charles VI ne vengeait pas encore suffisamment le duc de Bretagne, ou plutôt n'assouvissait pas la haine des régens de France. Clisson, averti qu'on avait envoyé trois cents lances pour le surprendre à Montlhéry, s'était sauvé à son château de Josselin, et Philippe avait dit, en apprenant sa fuite : « Il n'en est pas » quitte pour si peu. Il existe contre lui une » immensité de faits qui réclament jugement » et punition. Si les grands et les puissans n'é» toient ni corrigés ni punis, ce ne seroit pas » équité; ils ne sauroient être plus épargnés » que les foibles et les petits, et ceci sera d'un » bon exemple. » Clisson fut donc assigné à comparaître au parlement de Paris, qui envoya des commissaires en Bretagne, afin de lui signifier un ajournement régulier. On les reçut fort bien par toutes les villes où ils se rendirent avec l'espoir de rencontrer le connétable; mais celui-ci n'avait garde de chercher un asile dans les lieux qui reconnaissaient l'autorité directe de Jean IV; et les habitans des places de sa dépendance, loin de vouloir le livrer, renvoyaient les commissaires de château en

château, de forteresse en forteresse. Las de le chercher, ils revinrent à Paris sans avoir pu le citer [1]. Le parlement, en séance solennelle, le fit appeler à haute voix à la porte de la grand'chambre, puis sur les grands degrés, puis dans la cour du palais, et le jugeant par contumace, déclara Olivier de Clisson faux et mauvais traître envers la couronne de France, et le condamna au bannissement à perpétuité hors du royaume, au remboursement de cent mille marcs d'argent comme concussionnaire, et à la privation de son office de connétable. La sentence était évidemment injuste, mais peu de personnes plaignirent Clisson. Il s'était rendu odieux à toutes les classes par ses infidélités sur la solde des gens de guerre, ses vols sur les tailles, ses extorsions sur les habitans des villes et des campagnes qu'il frappait d'impôts à volonté, et par un perpétuel abus de l'aveugle confiance que lui accordait Charles VI.

Les ducs régens offrirent la charge de connétable au noble sire de Coucy, qui la refusa,

[1] Froissard, tome IV, chap. XLIX, page 166.

en disant qu'il ne connaissait aucune main assez large pour porter l'épée de du Guesclin et de Clisson [1]. Le roi commençait alors à recouvrer sa raison, et on lui proposa de conférer cet office à Philippe d'Artois, comte d'Eu, qui devait épouser la fille du duc de Berri. Charles y consentit, à condition que Clisson donnerait sa démission. On lui dépêcha vainement Savoisy, des Bordes et Guillaume Martel. Il refusa de les entendre, et répondit au récit qu'on lui faisait de leur requête peu courtoise, qu'en dépit du roi et des princes il mourrait connétable. Mais les princes profitèrent de la première rechute de l'infortuné Charles pour remettre au comte d'Eu les insignes de la plus éminente fonction de l'armée, et la France le reconnut en cette qualité.

Clisson, toutefois, n'était pas tranquille en Bretagne, et son esprit inquiet lui préparait sans cesse de nouvelles tribulations. Jean IV consentait à se conformer aux stipulations des anciens traités; mais Olivier en retardait

[1] Froissard, tome IV, chap. LIII, page 175.

ou en entravait constamment l'exécution; et quand il apprit que Pierre de Craon s'était échappé des prisons de Barcelone, et qu'il était redevenu l'un des plus intimes conseillers du duc, il rassembla ses vassaux, les arma, et commença les hostilités. Jean IV se hâta de mettre des troupes en campagne, et vint poser le siége devant le château de Josselin. Clisson, qui par-dessus tout craignait d'être pris, avait quitté cette forteresse, et s'était retiré à Moncontour; mais il y avait laissé sa femme. Le siége fut si vivement poussé, que les défenseurs de Josselin firent passer à Clisson l'avis qu'ils ne pouvaient résister désormais qu'un petit nombre de jours, et qu'ils le suppliaient d'entamer des négociations de paix. Ce fut le sire de Laval qui en fit l'ouverture, par l'entremise de la duchesse. Jean IV crut devoir se fier aux paroles conciliantes que lui faisait porter son ennemi. Il fut convenu que Beaumanoir remettrait au duc les clefs de Josselin, et que le duc restituerait généreusement la place au sire de Clisson, à condition que celui-ci payât les frais du siége, et qu'à l'avenir il

se montrât sujet fidèle [1]. Mais à peine Olivier eut-il réparé et approvisionné la forteresse, qu'il éluda l'exécution de ses engagemens. La guerre se ralluma donc, plus insensée, plus cruelle, plus furieuse que jamais. Jean IV assiégea Saint-Malo, et saisit les revenus de l'évêque, du chapitre, des ecclésiastiques et des bourgeois qui semblaient se faire un jeu de méconnaître son autorité, et de porter les armes contre lui. Le roi de France, qui entretenait une garnison à Saint-Malo, et qui avait repris depuis quelques mois les rênes de son gouvernement, prétendit qu'il possédait cette ville par donation du pape, et consentement libre des habitans. Le duc répondit que le titre qui venait du pape était nul en soi et complétement inique, et que les habitans n'avaient pas eu plus de raison pour se soustraire à son obéissance, que ne l'auraient ceux de Paris de repousser l'autorité royale. « Je suis » prêt à montrer mes titres, » écrivait Charles VI. — « Je les tiens pour vus, » répliquait

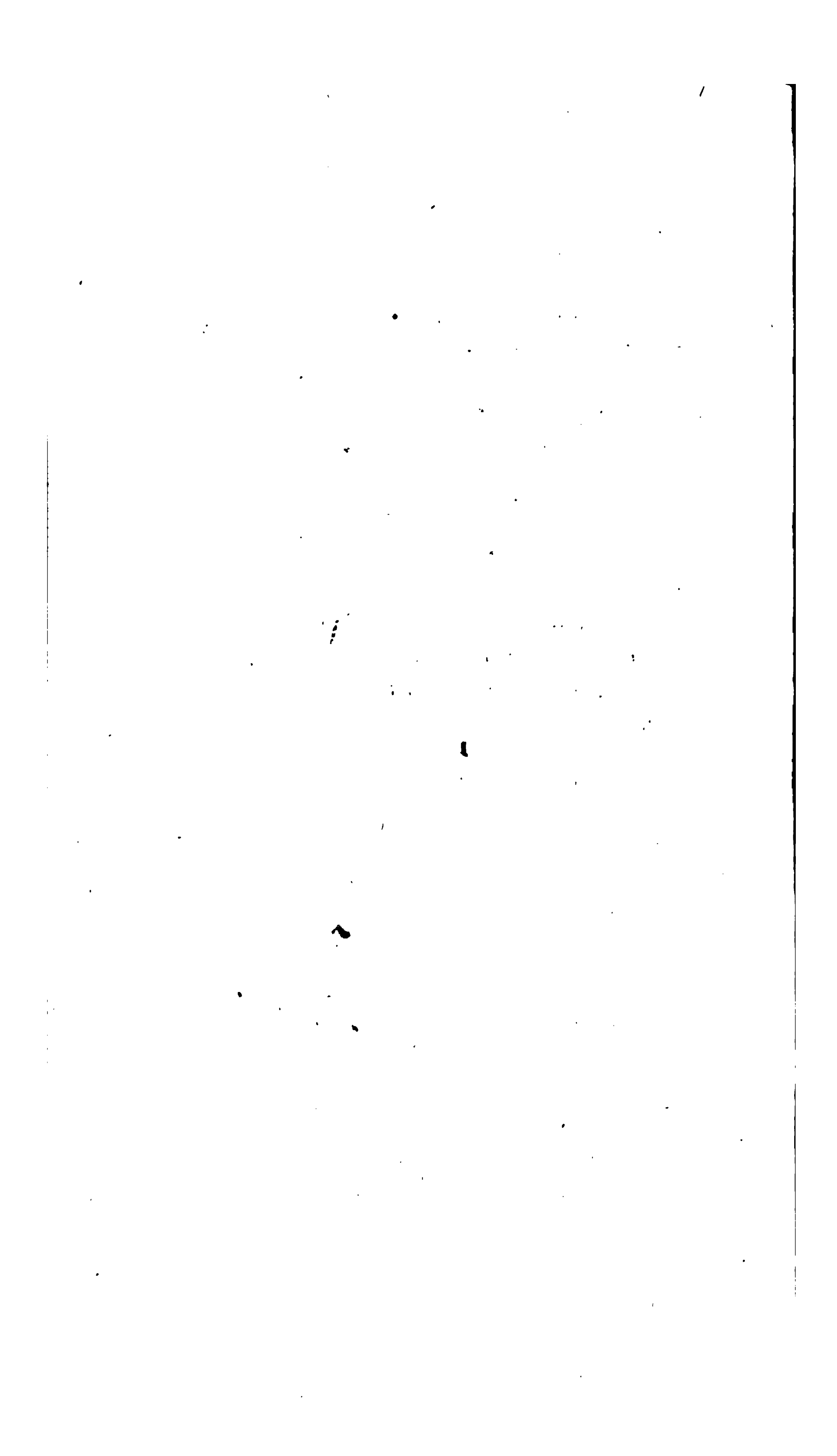
[1] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, page 419. — D'Argentré, page 757.

Jean IV. Cependant il ne put s'emparer de Saint-Malo, mais il prit la Roche-Derrien, dont il rasa le château, et il força le vicomte de Coëtmen, qui le commandait, à solliciter son pardon à genoux, et à lui prêter serment de fidélité. Il ravagea ensuite les environs de Lamballe et détruisit le château de Tonquedec; et, se croyant délivré pour long-temps de ses ennemis, il congédia son armée. Mais Clisson, désespéré, avait demandé à grandes instances du secours au roi de France, que dirigeait alors son protecteur, le duc d'Orléans. Charles lui envoya des troupes. Ses deux gendres, le vicomte de Rohan et le comte de Penthièvre, les sires de Rieux, de Rochefort, de Rostrenen, de Beaumanoir, vinrent se ranger sous ses bannières; il attaqua Saint-Brieuc, s'en rendit maître, et s'empara encore des châteaux de Perrier et de la Roche-Jagu.

Le duc de Bretagne s'amusait alors à Morlaix d'une vaste partie de chasse, aux exercices de laquelle il avait invité toutes les dames de

[1] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 643 et 649; *Chartrier de Nantes*, arm. Θ, cass. E, no. 5.

sa cour. Il reconnut la faute immense qu'il avait commise en licenciant son armée après la prise de la Roche-Derrien. Il se hâta d'en organiser une nouvelle, et il compta bientôt sous ses ordres deux mille cinq cents chevaliers ou écuyers, portant armoiries sur leur cotte d'armes, trois mille arbalétriers ou archers, et une foule de sergens et de serviteurs bien armés. Ils étaient commandés par les sires de Malestroit, de Montauban, de Matignon, de la Hunaudaye, du Faou, Patri de Châteaugiron, etc. Ils accoururent sous les murailles de Saint-Brieuc, et offrirent la bataille à Olivier de Clisson, qui la refusa.



# JEAN IV,

## DIT LE VAILLANT OU LE CONQUÉRANT.

### 1395 à 1425.

## LIVRE QUATORZIÈME.

Les barons veulent réconcilier Jean IV et Clisson. — Clisson demande en otage le fils même de Monfort. — Entrevue des deux adversaires. — Rétablissement de la paix. — Défaite des Bretons au siége de Nicopolis. — Le comte de Derby, fils du duc de Lancastre, en Bretagne. — Jean IV lui fournit des vaisseaux. — Il est couronné roi d'Angleterre, sous le nom de Henri IV. — Mort de Jean IV. — Clisson est soupçonné — Propos horrible de sa fille Marguerite, comtesse de Blois et de Penthièvre. — Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, tuteur des enfans de Jean IV, les conduit à Paris. — Jean V, ou le Bon, est couronné. — Descente des Bretons en Angleterre. — Owen Glendour de Glendourdwy. — Jean V épouse la fille de Charles VI. — Clisson est accusé de sorcellerie et condamné. — Sa mort. — Jean V entre à Paris avec une armée. — Guerre entre le duc et Marguerite de Clisson. — Alliance

**avec l'Angleterre. — Jean V maintient la paix en Bretagne, nonobstant les ducs de Bourgogne, de Berri et d'Orléans. — Jean sans Peur arme les bouchers de Paris. — Invasion des Anglais; bataille d'Azincourt. — Discours de l'université de Paris à Jean V. — Assassinat de Jean sans Peur. — Prospérité de la Bretagne. — Complot de Marguerite de Clisson et de ses enfans contre la personne de Jean V. — Il est entraîné dans un piége et enlevé avec son frère Richard. — Ses tribulations et sa faiblesse. — La Bretagne entière se lève pour punir l'attentat des comtes de Blois. — Siége de Champtoceaux. — Jean V est délivré. — Il se fait relever de ses sermens par le pape. — Condamnation de la famille de Penthièvre. — Constitutions de Jean V. — Le duc de Bretagne traite avec les Anglais.**

---

La France et l'Angleterre se trouvaient toutes les deux, à cette époque, dans la position la plus déplorable. Les alternatives de folie et de santé du malheureux Charles, arrachaient successivement l'État des mains du duc d'Orléans pour le jeter dans celles du duc de Bourgogne, et de celles-ci pour le rendre à son rival. Les gens sages voyaient avec horreur se développer le germe des calamités de toute nature qui

allaient assaillir un peuple accablé sous le poids de la misère, abruti par l'abjection dans laquelle on le plongeait, et dont on ne pouvait attendre aucun effort de patriotisme et de vertu. L'Angleterre, tourmentée par la sanglante querelle des deux roses, ne supportait qu'avec peine la domination de Richard II; mais, forte des dissensions intestines du conseil de France, elle réclamait l'exécution entière du traité de Bretigny, et déjà peut-être jetait un œil d'envie sur un trône dont elle ne tarda pas à disputer la possession aux Valois. Le duc de Bourgogne, qui avait repris son ascendant sur le roi, craignit que Jean IV, séduit par les offres de la noblesse et même des communes d'Angleterre, n'introduisît dans son duché les Anglais qu'il n'avait cessé d'aimer; et sa politique lui suggéra le désir de terminer enfin les discussions qui déchiraient le sein de la Bretagne, depuis tant d'années. Cette intention était sage; mais les trèves, les conférences, les jugemens, les projets de traités qui en furent la suite, n'eurent d'autre effet que d'éveiller les défiances du connétable et de lui remettre encore les armes à la main.

Las, toutefois, de combattre et de s'égorger sans motif, le sire de Léon, le vicomte de Rohan et Charles de Dinan, sire de Châteaubriant, tous trois alliés de Clisson, crurent s'apercevoir, aussi, que la paix devenait nécessaire aux vieux jours de leur célèbre parent [1]. Ils se rendirent à la cour du duc de Bretagne; parvinrent, par des raisonnemens pressans, à le disposer à un accommodement, et s'emparèrent si bien de son esprit, qu'il leur offrit un sauf-conduit pour Clisson, s'il consentait à le venir trouver, et leur donna sa parole de se soumettre à leur arbitrage. Il était plus difficile de ramener Clisson à des idées de paix; mais ils n'en désespérèrent pas et partirent pour Josselin. Là, ils mirent en œuvre les ressources de leur intelligence et de leur amitié, pour convaincre le connétable que désormais le duc avait renoncé à toute dissimulation. Ils se portèrent garans de sa franchise; ils offrirent de rester en otages dans sa forteresse, tandis qu'il irait à Vannes, d'où ils avaient la certitude

[1] Juvenal des Ursins, p. 98. — D'Argentré, p. 765 à 766. — Froissard, tome IV, chap. LV, p. 177 et suiv.

qu'il reviendrait sain et sauf. « Voyez, » ajoutaient-ils, « le tort qu'une guerre aussi désastreuse fait aux cultivateurs, aux marchands
» aux nobles, aux gens d'église, enveloppés
» dans cette querelle infortunée, sans faute ou
» délit de leur part. Faites attention que le
» prince sera nécessairement toujours le plus
» puissant; qu'il ne convient pas qu'un homme
» tel que Clisson, reste toute sa vie confiné dans
» une tour, en danger d'être pris, ou trahi et
» vendu, et qu'il suffit d'un moment pour vous
» perdre, vous et votre postérité. » — « Ne con-
» nois-je pas le duc de Bretagne? » répondait
Clisson; « il est trop cruel et trop vain. Je
» sais comme il tient sa parole! Il ne me quit-
» teroit pas qu'il ne m'eût vu rendre le der-
» nier soupir. Et, que vous en reviendroit-il,
» beaux seigneurs, si j'étois mort? Vous péri-
» riez aussi, car mes gens vous tueroient.
» Qu'il se garde de moi, si bon lui semble,
» comme je le fais de lui. » Les instances re-
commençaient, et Clisson reprenait encore :
« Je crois bien qu'il me verroit volontiers en
» sa présence; il vous l'a dit, et son orgueil en
» seroit flatté. Mais me rendre près de lui sur

» sa simple promesse! Dieu m'en préserve et
» monseigneur saint Yves! Je ne sortirai pas
» de ma maison. » Enfin, un jour que ses amis
avaient épuisé tous les argumens pour le décider à une démarche conciliante, Clisson leur
dit : « Je le veux bien, j'irai le trouver à Vannes; mais voici ma condition. Il m'enverra
» en otage, à Josselin, le jeune comte de
» Monfort, son fils aîné, l'héritier de sa couronne ducale [1]. » Cette étrange proposition
fut rapportée à Jean IV, qui se contenta de
donner des ordres pour la continuation de la
guerre. Il apprit cependant alors que le roi
d'Angleterre sollicitait à la cour de France la
main de la fille aînée de Charles VI, promise
à son fils par un traité solennel. Il réfléchit que
sa carrière touchait à sa fin, et qu'il risquait
de léguer à ses enfans une guerre civile et une
guerre extérieure, lutte dangereuse, dans laquelle il était à craindre qu'ils ne succombassent. Le peuple, les barons, le clergé, tous
désiraient ardemment une paix qui fuyait devant leurs sacrifices, leurs efforts et leurs priè-

[1] Froissard, tome IV, chap. LXVII, page 213.

res. Guidé par ces considérations, le duc prit de lui-même une grande résolution. Il écrivit au sire de Clisson secrètement, et de sa propre main, une lettre par laquelle il le priait de venir lui parler, lui proposant toutes les garanties qu'il jugerait nécessaires, et lui témoignant l'espoir qu'ils se sépareraient bons amis, à leur mutuelle satisfaction et à celle de la Bretagne. La lettre, scellée du sceau particulier de ses armes, fut confiée à un valet de chambre discret et courageux, et portée par lui à Josselin. Clisson douta un moment qu'elle vînt en effet de Jean IV, mais il connaissait son cachet. Il le brisa, surpris de cette démarche et y croyant à peine. Il lut plusieurs fois la lettre devant le porteur, demeura pensif, puis demanda de l'encre et du papier, et ordonna de bien traiter le messager. L'étonnement de ses gens était au comble; car ordinairement, il faisait plonger dans les cachots les envoyés du duc, quand il ne les envoyait pas au gibet. Clisson répondit à Jean IV, « qu'il recevoit avec plaisir l'assurance de sa » bonne grâce; qu'il étoit tout disposé à se » rendre près de lui pour l'entretenir, mais

» qu'il le prioit de ne pas trouver étrange
» qu'il n'osât commettre sa personne à l'in-
» dignation d'un prince qu'il avoit offensé, et
» qui jadis, par de tristes effets, n'avoit que
» trop prouvé sa mauvaise volonté envers lui;
» que, toutefois, s'il lui plaisoit de lui donner
» la sûreté qu'il désiroit, c'est-à-dire son fils
» lui-même en otage, il croiroit à un retour
» d'amitié, et partiroit sur-le-champ pour
» Vannes. » La condition était dure, mais le
duc avoit résolu de ne rien refuser. Il manda
le vicomte de Rohan, lui montra sa lettre et
la réponse de Clisson, lui confia son fils, lui
prescrivit de le conduire au château de Josselin
accompagné des sires de Montbourcher et de
Trésiguidy, de le laisser dans cette forteresse,
et de lui ramener Clisson [1]. Le jeune prince
atteignait à peine sa sixième année. Il partit
sous la garde des trois chevaliers, qui n'étaient
pas sans appréhension, mais qui s'étaient promis de mourir pour le défendre. Lorsque le
connétable aperçut ce précieux rejeton de
l'illustre maison de Bretagne, ce descendant

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, pages 767 et suiv.

de saint Louis, de Conan et de Noménoé, ce noble gage de paix et de confiance, il s'humilia devant lui, lui rendit les plus grands honneurs, et s'écria : « Oui, oui, je connois actuel-
» lement le bon vouloir du duc de Bretagne,
» mon seigneur, envers moi; et, puisqu'il a eu
» tant d'estime pour moi, que de m'envoyer ce
» qu'il a de plus cher au monde, je me mettrai
» si avant dans la sienne qu'il n'aura jamais sujet
» de le regretter. » Clisson alors montra son grand cœur et sa générosité; il prit l'enfant dans ses bras, le pressa sur son sein et le remit aux trois chevaliers, en leur disant : « Partons en-
» semble, je veux le ramener moi-même à son
» seigneur et père. Sa parole me suffit, je me
» livre sans garantie. » Le duc parut touché de la magnanimité de Clisson; ils s'embrassèrent, se prirent amicalement par le bras, allèrent se promener sur le quai, entrèrent ensemble dans un vaisseau où les courtisans les laissèrent seuls, et là, ils eurent une conversation où ils se rappelèrent leur enfance, leur ancienne amitié, leurs malheurs communs, leurs fortunes diverses, leurs querelles même, et ils convinrent que des ennemis les avaient excités l'un

contre l'autre et provoqués à se haïr. « J'ou-
» blie toute chose passée, » dit Jean IV; « je
» vous promets, je vous assure, que je suis, dès à
» présent et pour toujours, votre meilleur ami;
» et j'obligerai, par mon ordre et ma puis-
» sance, tous les miens à suivre mon exemple,
» vous priant, monsieur le connétable, de
» vouloir bien me rendre la pareille, ainsi
» qu'à mes enfans; de me dévoiler sans réserve
» tout sujet de mécontentement, et de vivre
» le reste de vos jours avec nous en bonne
» amitié. » Le duc l'embrassa encore et le con-
nétable répondit: « Ni mes biens, dont vous
» pouvez disposer, ni ma charge, ni l'alliance
» que j'ai contractée avec le comte de Pen-
» thièvre, ne me feront désormais prendre au-
» cun parti qui vous soit contraire, ni qui puisse
» altérer la faveur que vous m'accordez. Vous
» déciderez comme il vous plaira de mes terres
» qui sont en litige, je vous en fais juge. Je
» vous servirai de ma personne, de ma fortune
» et de ma volonté, et Dieu, monseigneur,
» vous veuille conserver! » — « Monsieur le
» connétable, » répliqua le duc, « je vous re-
» çois en toute affection, et vous jure d'être

» toujours tel, sans dissimulation. » Clisson mit un genou en terre, et lui fit le serment d'une fidélité inviolable. Ils sortirent alors du vaisseau. Jean IV amena le connétable jusqu'à son château, en le tenant par la main. Ils se séparèrent; et un traité, qui désormais ne fut pas troublé, scella une réconciliation dont les plus habiles avaient désespéré [1].

La paix se rétablit dans toutes les parties de la Bretagne. L'agriculture et le commerce luttèrent d'activité, afin de réparer les désastres d'une si longue guerre; et la noblesse, que tant d'effusion de sang n'avait pas lassée, alla chercher en Turquie de nouveaux dangers et de nouveaux malheurs. Jean IV jugea l'occasion favorable pour réclamer, en faveur de son fils, la main de Jeanne de France, fille de Charles VI; et la cérémonie nuptiale fut célébrée à l'hôtel Saint-Paul, en présence des ducs de Bourgogne, d'Orléans, de Bourbon et de Berri [2]. Peu de temps après, Richard II, roi d'Angle-

[1] Le *Traité d'Aucfer*. *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 657. *Chartrier de Nantes*, arm. A et T, cass. G, no. 10, et cass. B, nos. 25 et 26.

[2] *Chronique de Saint-Denis*, liv. XVI, page 347.

terre, obtint également en mariage la princesse Isabelle, et conclut avec la France une trève de vingt-huit ans. Le duc de Bretagne eut assez d'adresse pour arracher à Richard la restitution de Brest, que jusqu'alors aucune démarche n'avait pu obtenir. Le roi d'Angleterre lui rendit son comté de Richemont, en échange de la terre de Rising; mais il exigea pour la ville de Brest le paiement d'une somme de cent vingt mille francs d'or [1]. Jean IV la paya en deux années, et Richard lui renvoya généreusement le malencontreux Pierre de Craon, que les poursuites de la reine de Naples avaient jeté dans les prisons de Londres, sous prétexte d'un abus de confiance.

Les fêtes nuptiales avaient été magnifiques; et, quand elles furent terminées, Charles VI, qui, malgré ses accès de folie, ne perdait pas la fantaisie de conquérir le duché de Milan, héritage de la fidèle Valentine, pria le duc de Bretagne de l'accompagner dans cette expédition. Jean IV lui promit trois mille lances, et revint à Vannes s'occuper de ses préparatifs [2];

[1] Rymer, tome VII, pages 852 à 853.

[2] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, page 775.

mais le voyage fut rompu par la nouvelle de la défaite des Hongrois, des Français et des Bretons, par Bajazet, empereur des Turcs, au siége de Nicopolis. Le comte de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne; Philippe d'Artois, comte d'Eu, qui tenait l'épée de connétable, arrachée à Clisson; le comte de La Marche, le sire de Coucy, Henri de Bar, Guy de La Trémoille, le maréchal de Boucicault, le vicomte de Faou, Geoffroy de Kerimel, Jean d'Acigné, Jean le Manac'h, une foule de guerriers français et bretons tombèrent entre les mains des Musulmans ou périrent sur le champ de bataille. Le deuil fut grand à la cour de France comme à celle de Bourgogne; et les sommes destinées à la conquête de l'Italie allèrent grossir les trésors des infidèles et payer la rançon des braves, mais imprudens chevaliers, qui avaient pu survivre à leurs blessures et résister à l'horreur des cachots [1]. Richard d'Angleterre, en ce moment, se précipitait, de gaîté de cœur, dans les dangers d'une révolution à laquelle il devait succomber, et qu'il

[1] Froissard, tome IV, chap. LXVII à LXIX.

préparait par son ardeur de vengeance et sa cruauté envers ses plus proches parens. Il avait donné l'ordre d'étrangler, dans les prisons de Calais, le duc de Glocester, son oncle; avait livré à la hache du bourreau le comte d'Arundel, et banni à perpétuité le comte de Warwick et le comte de Derby, fils du duc de Lancastre. Ce jeune prince, après quelques années de séjour en France, apprit par l'archevêque de Canterbury que Richard II avait comblé la mesure de ses crimes; que la noblesse et les communes n'attendaient qu'un signal pour se soustraire à son sceptre sanglant, et que les peuples accourraient en foule sous la bannière de Lancastre, sur quelque point de l'Angleterre qu'elle se présentât. Le comte de Derby n'était que trop disposé à se rendre aux insinuations de l'archevêque; mais il était pour lui de la plus haute importance de cacher ses projets aux conseillers de Charles VI, dont Richard avait épousé la fille. Comme on l'astreignait à une sorte de surveillance à la cour, il demanda et obtint la permission de visiter le duc de Bretagne, son oncle; il le rejoignit à Nantes, et lui fit part de sa position. Jean IV l'écouta

avec intérêt; lui promit de l'aider dans son entreprise secrète, et fit armer trois grands vaisseaux qu'il chargea de troupes et qu'il plaça sous le commandement de Pierre de Craon [1]. Dès que l'instant du départ fut arrivé, le duc conduisit lui-même le comte de Derby à bord de son escadre et lui fit présent d'une somme considérable. Les vaisseaux prirent terre à Ravenspurn, dans le Yorkshire. Derby se garda bien de se faire connaître, et le gouverneur de la ville voulut s'opposer au débarquement des troupes; mais l'archevêque parvint à lui persuader que c'était un secours envoyé au roi Richard par Jean de Bretagne. Le comte se dirigea sur Londres, dont les habitans, avertis par le prélat, accoururent à sa rencontre au nombre de soixante mille hommes bien armés [2], et marchèrent sous ses ordres à la poursuite de Richard. Le coupable et faible monarque, fait prisonnier sans combattre, remit à son cousin tous ses droits à la possession du trône; et le comte de Derby, sous le nom de

[1] D'Argentré, page 776.

[2] *Hist. d'Angleterre*, par le docteur Lingard, t. IV, page 414.

Henri IV, fut couronné roi d'Angleterre à Westminster. Il congédia les troupes bretonnes avec de légers remercîmens, et ne montra sa gratitude envers le duc de Bretagne, qui seul l'avait protégé, qu'en le privant du comté de Richemont, dont il gratifia Raoul Nevil, comte de Westmoreland [1]. Ce fut l'un des premiers actes de son gouvernement.

Mais la carrière de Jean le Conquérant était alors terminée, et il rendait à Nantes son dernier soupir, dans les appartemens de la tour neuve du château [2].

L'humeur vindicative de ce prince, son caractère défiant et ambitieux, ses passions ardentes, son amitié constante pour les Anglais, les maux causés par une guerre civile de soixante années, avaient soulevé contre lui trop de haines, lui avaient créé trop d'ennemis, pour que sa mort ne fût pas attribuée à des causes peu naturelles. La clameur publique et quelques indices accusèrent le prieur de Josselin et un autre prêtre, non-seulement de

[1] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 698.
[2] 1er. novembre 1399.

l'avoir empoisonné, mais de l'avoir envoûté [1] et ensorcelé. On les arrêta et on les enferma dans la prison de l'évêque. Le prêtre y mourut; et le prieur obtint son élargissement sans procédure, par la faveur de quelques personnes puissantes qui prirent les rênes du gouvernement, durant la minorité du successeur de Jean IV. Le nom de Clisson avait été prononcé!

Jean le Conquérant laissa quatre enfans mâles; Jean V, qui lui succéda; Artur, comte de Richemont, connétable de France et depuis duc de Bretagne; Richard, comte d'Étampes et de Vertus; et Gilles de Bretagne. Il avait aussi donné le jour à trois filles; Marie, duchesse d'Alençon; Blanche, comtesse d'Armagnac; et Marguerite.

Le testament de Jean IV confiait, disait-on, au duc de Bourgogne, son plus proche parent [2], la tutelle de ses enfans, et lui ad-

[1] L'envoûtement consistait à former une image de cire, à la ressemblance de la personne que l'on dévouait à la mort, et à la piquer successivement au cœur et à la tête, en prononçant des mots bisarres.

[2] Alain Bouchard, liv. 4, f°. CLVIII, verso.

joignait le connétable de Clisson. Le bruit en arriva au château de Josselin, où se trouvait en ce moment la comtesse de Penthièvre, Marguerite de Clisson. Elle conservait, pour la famille de Monfort, la haine profonde que son père avait jadis portée au duc de Bretagne; l'ambition de Jeanne de Blois, la mère de son époux, vivait toute entière dans son cœur; et cette passion se réveilla furieuse, lorsqu'elle apprit la mort du prince dont l'existence avait été, pendant long-temps, le seul obstacle qui écartât du trône ducal le comte de Penthièvre. Une pensée horrible germa dans le sein de Marguerite. Les enfans de Jean IV allaient être remis à la disposition du connétable! Elle courut en hâte à la chambre de Clisson, qui reposait encore et pleurait le trépas de son ancien ennemi. « Monseigneur mon père, » lui dit-elle en pâlissant, mais pressée par son coupable espoir, « ores ne tiendra-t-il plus qu'à » vous si mon mari ne recouvre son héritage » de Bretagne. Nous avons de si beaux enfans, » monseigneur, je vous supplie que vous nous » y aidiez. » — « Et par quel moyen se pour» roit-il faire? » répliqua le vieux chevalier. —

« Ah ! » reprit la dame avec un sourire infernal, « vous n'êtes pas sans savoir comment le feu duc,
» qui nous a fait tant de tort et de dommage,
» est trépassé ; et pourtant il vous a laissé le
» gouvernement de ses enfans avec le duc de
» Bourgogne. Par ce moyen, lesdits enfans vont
» se trouver entre vos mains, avant que le duc
» de Bourgogne soit arrivé par deçà ; vous
» pouvez les faire mourir secrètement, et par
» ainsi notre héritage sera recouvert. »

Le connétable se crut tenté par un esprit malin. Il fit deux ou trois fois le signe de la croix ; mais voyant encore au pied de son lit la comtesse de Penthièvre, qui attendait sa réponse, il s'écria : « Ah ! femme cruelle et
» perverse, si tu vis longuement, tu seras cause
» de détruire tes enfans d'honneur et de biens ! »
Le vieillard se souleva, et saisissant un épieu d'une main ferme encore quoique tremblante, il menaça de la frapper, et s'élança sur elle avec une telle violence qu'elle se précipita tout au travers des degrés, au bas desquels elle tomba et se brisa une jambe. Elle en resta boiteuse toute sa vie. Mais ce malheur, loin de l'adoucir, servit d'excitation perpétuelle à sa ven-

geance ; et, comme l'avait prédit son père, elle entraîna ses enfans à leur perte, à force d'attentats[1]. Le testament de Jean IV ne fut pas retrouvé, et l'on se vit obligé de s'en rapporter à quelques codiciles. Le duc d'Orléans accourut à Pontorson avec des troupes, dans l'intention de s'emparer des enfans ; mais sous prétexte de les conduire honorablement à la cour de France, afin de leur donner une éducation convenable à leur rang. La duchesse douairière, Jeanne de Navarre, les états de Bretagne et les barons déclarèrent hautement qu'ils ne souffriraient pas qu'on les enlevât à leur surveillance, et qu'ils les défendraient jusqu'à la mort.

Dès que le jeune Jean V, surnommé le bon duc, eut atteint sa douzième année, il fit son entrée solennelle dans la ville de Rennes, accompagné de la duchesse sa mère, entouré des prélats, des barons, des principaux seigneurs, et des députés du tiers-état et des églises cathédrales. A la porte de la ville, il fit ser-

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome 1, page 428.

ment de maintenir la noblesse dans ses franchises et libertés, de conserver au peuple les siennes, de le protéger et de lui rendre la justice, de défendre les droits, prérogatives et supériorités de la Bretagne, et de rétablir ce que le temps ou les efforts de ses rivaux avaient détruit ou usurpé. Il se rendit ensuite à l'église de Saint-Pierre, passa la nuit près du maître-autel pour y faire la veille des armes, et le lendemain, avant la grand'messe, fut fait chevalier par Olivier de Clisson. Il conféra de sa main la même dignité à ses deux frères, Artur et Gilles, et revêtit les habits ducaux que lui présentèrent les comtes et les barons. On lui posa la couronne d'or sur la tête; et, l'épée nue à la main, il parcourut à cheval les principales rues de Rennes. Un festin splendide, qu'on lui avait préparé sous les halles de la ville, termina les cérémonies du jour [1].

Le comte de Derby, devenu Henri IV, roi d'Angleterre, avait admiré, durant son séjour à Nantes, les charmes de la duchesse de Bretagne, et ne les avait pas oubliés. Sa politique

[1] *Chronique latine de Saint-Brieuc.*

se montra tout à coup d'accord avec ses tendres sentimens ; il retrouva dans son cœur un amour dont son ambition ne lui avait pas laissé la possibilité de s'apercevoir, et il lui fit proposer en secret de l'épouser. A cet amour se joignait la connaissance du riche douaire de la belle veuve, dont faisait partie le comté nantais, celle de l'autorité que les lois et les dernières volontés de Jean IV lui donnaient sur ses enfans pendant leur minorité, et l'espoir de disposer à volonté de tous les ports de la péninsule, et même des armées bretonnes. Jeanne de Navarre se laissa séduire par l'éclat d'un trône, bien qu'il fût usurpé. Elle obtint adroitement des papes Benoît XIII et Boniface IX les dispenses nécessaires pour se marier à son proche parent ; et lorsque l'hymen eut été conclu par procureur, elle le rendit public et fit des préparatifs pour passer en Angleterre.

Cette nouvelle jeta l'étonnement parmi les barons de Bretagne, qui craignirent que la duchesse ne voulût emmener ses enfans à Londres. Les états se rassemblèrent à Nantes. On y proposa d'émanciper le jeune duc, quoiqu'il

n'eût encore que douze ans; mais le baron de Vitré, responsable de la personne du petit prince, s'était hâté de communiquer cet événement au roi de France et au duc de Bourgogne, et Philippe le Hardi parut à Nantes au moment où la discussion devenait orageuse[1].

Philippe avait compris tout l'intérêt de la France à prévenir une alliance entre la Bretagne et l'Angleterre, et sa propre ambition n'était pas insensible au titre de régent et à l'autorité qu'il lui donnerait sur un état aussi important. Afin de réussir, il jugea nécessaire de gagner la duchesse par des moyens qui plaisent toujours aux femmes, et les nobles par des concessions et des largesses. Il était magnifique et généreux. Une fête brillante signala son arrivée; et vers la fin du repas, il fit présent à la nouvelle reine d'une couronne entourée de diamans, de rubis, d'émeraudes et de perles; il y ajouta une aiguière enrichie de pierreries; donna au jeune duc un fermail d'or garni de rubis et de perles, un diamant d'une

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, page 783. — *Hist de Bourgogne*, tome III, page 186.

grande valeur et de la vaisselle d'argent, et à chacun de ses frères des colliers d'or également ornés. Il n'oublia aucune des dames présentes, leur distribua d'élégans bijoux, et en fit même accepter aux seigneurs invités. Il ne fut plus question que des éminentes qualités du duc de Bourgogne. Lui seul était capable de maintenir les enfans de Jean IV dans la possession de leurs droits, lui seul saurait défendre de toute entreprise étrangère les priviléges, libertés et franchises de la Bretagne. Les prélats se prononcèrent en sa faveur, et la duchesse lui résigna la tutelle et la garde de ses enfans. Philippe, cependant, ne remporta pas cette victoire sans opposition. Si les sires de Laval, de Châteaubriant, de Quintin, de Montauban, de Coëtquen consentirent au traité qu'il fit avec Jeanne de Navarre, les Penthièvre, les Rohan, les Clisson, les Beaumanoir, les Rostrenen refusèrent de ratifier un accord qui plaçait le gouvernement du duché, et les héritiers du duc, entre les mains d'un prince étranger [1]. Ils le forcèrent de jurer qu'il les repré-

[1] *Hist ecclés. et civ. de Bret*, par dom Morice, tome 1, page 432. — D'Argentré, page 784.

senterait en Bretagne, et libres de toute obligation, toutes les fois qu'il en serait requis. Les comtes de Nevers et de Rethel, fils du duc de Bourgogne, se rendirent garans des promesses de leur père. La reine d'Angleterre remit alors ses enfans à Philippe le Hardi, et s'embarqua pour ses nouvelles destinées, à Crozon, en Basse-Bretagne. On assure qu'avant son départ, elle avait eu le projet de livrer à Clisson la ville de Nantes, pour la somme de douze mille écus d'or; mais que le prudent gouverneur de cette cité s'était refusé à cet accommodement, en rappelant que les états l'avaient lié par son serment au tuteur des enfans de Jean IV. Le comte Jean de Penthièvre, ce fils de Charles de Blois, si long-temps captif dans les prisons de l'Angleterre où il avait été jeté comme otage de son père, mourut à cette époque. Il laissait quatre enfans de son hymen avec Marguerite de Clisson.

Le connétable, dont la générosité ne marchait que par élans, forcé de renoncer à ses desseins ambitieux sur la Bretagne, tourna toute sa colère contre la nation anglaise. Le duc de Bourgogne avait conduit à Paris les héritiers

de Jean IV; et le conseil auquel il avait confié la direction des affaires ne possédait pas assez d'énergie pour ordonner de lui-même des mesures importantes. En apprenant que la France déclarait la guerre à l'Angleterre, afin de venger Richard II, Olivier de Clisson réunit ses efforts à ceux de quelques seigneurs bretons; et ils parvinrent à équiper une escadre assez considérable pour cette époque, commandée par Guillaume du Chastel et les sires de Penhoët, dont l'un était amiral de Bretagne[1]. Ces braves marins sortirent du port de Roscoff, attaquèrent la flotte anglaise et la détruisirent, après un combat qui dura quinze heures. Ils prirent quarante bâtimens, tuèrent six cents hommes et firent douze cents prisonniers. Encouragés par les éloges qu'ils reçurent, ils augmentèrent leur armement, remirent en mer, pillèrent les îles de Jersey et Guernesey, firent une descente à Plymouth[2] et rentrèrent chargés de riches dépouilles; mais les Anglais ne se lais-

[1] Monstrelet, tome I, chap. XII. — Le moine de Saint-Denis.

[2] 15 septembre 1403. — Walsingham, page 501. — D'Argentré, page 794.

sèrent pas abattre, ils couvrirent la Manche de leurs nombreux vaisseaux, et opérèrent, à leur tour, trois descentes, à Saint-Mahé, à Penmarc'h et à Saint-Malo. Les paysans s'armèrent en vain pour les repousser; ils étaient sans discipline et sans chefs, et ils furent vaincus.

Mais la Bretagne avait constamment les yeux ouverts sur le sort des nobles enfans confiés à la garde du duc de Bourgogne. Le jour même où l'aîné des fils de Jean IV atteignit sa quinzième année, une députation de Bretons vint avec solennité le réclamer à Philippe, qui ne put se refuser à le rendre. On lui nomma pour curateur le sire de Laval, et l'on régla soigneusement les cas où le jeune prince serait forcé de le consulter. On arrêta que le nouveau duc ne pourrait disposer à la fois de plus de cent sous sans le consentement d'un comité composé de trois personnes et du chancelier; qu'il n'augmenterait en aucune circonstance les traitemens des officiers de la maison ducale sans la participation du grand conseil; que les dons qu'il aurait déjà faits, antérieurement à ces stipulations, seraient annulés; que les lettres qu'il ferait expédier, quelle que fût

leur nature, seraient considérées comme non avenues, si elles n'étaient scellées du sceau confié au chancelier; et plusieurs autres clauses qui tendaient toutes à maintenir une sage économie dans l'administration de ses états[1]. Jean V, présenté ensuite au roi Charles VI, accomplit entre ses mains la cérémonie de l'hommage, et, selon la coutume, refusa de convenir qu'il était lige. Le maréchal de Rieux, Charles de Dinan sire de Châteaubriant, Montauban, Laval, Raguenel de la Bellière, Le Vayer, Keroneuf, plusieurs autres seigneurs et magistrats, et les évêques de Rennes, de Nantes et de Saint-Brieuc le ramenèrent en Bretagne.

Les conseillers particuliers de Jean V lui inspirèrent l'amour du travail; et malgré sa jeunesse, il mit une ardeur extrême à s'instruire des moyens de gouvernement. Les hommes alors n'étaient pas élevés dans le but de parcourir une carrière déterminée. Le goût, le hasard des études, des circonstances particu-

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome I, page 434.

lières, les jetaient souvent hors de la sphère qui semblait tracée pour les envelopper à jamais. Le premier président de la chambre des comptes, membre du conseil d'état, fut chargé de visiter toutes les forteresses de la Bretagne et de présenter ses vues à leur égard. Ce président ingénieur était l'abbé de Saint-Mahé.

Les précautions que l'on adopta sur son rapport ne furent pas inutiles. La guerre entre la France et l'Angleterre prenait un caractère funeste. Forcé de se décider entre l'époux de sa mère et le père de sa femme, Jean V se déclara pour la France. Ses vaisseaux, commandés par Guillaume du Chastel, ne résistèrent pas d'abord aux efforts des Anglais; mais le frère de ce brave marin qui avait péri dans l'action, Tanneguy du Chastel, chambellan du duc d'Orléans, se mit à la tête d'une nouvelle flotte équipée par les gentilshommes bretons, surprit le port d'Yarmouth, ravagea les côtes de l'Angleterre pendant deux mois, et revint chargé de dépouilles. Les Anglais entreprirent de se venger. Une escadre nombreuse, sous les ordres du comte de Beaumont, bâtard d'Angleterre, s'approcha des côtes de Brest et dé-

barqua des troupes qui causèrent de grands dégâts. Le jeune duc fit alors ses premières armes. Il s'avança, suivi de deux mille cinq cents armures de fer, dont une partie reconnaissait l'étendard de Clisson. Le maréchal de Rieux formait l'avant-garde, et il arriva fort à propos pour soutenir les paysans qui se défendaient avec des faux, des fléaux et des fourches. Dès que le duc se montra, les Anglais regagnèrent en hâte leurs vaisseaux. Un chevalier, qui jadis avait commandé la place de Brest, fut tué d'un coup de hache par Tanneguy du Chastel [1]. Cette arme devint plus tard horriblement célèbre dans la main du même guerrier.

Indignés de l'assassinat commis sur la personne du malheureux Richard II, par le nouveau roi d'Angleterre, et du mépris avec lequel il avait traité la jeune Isabelle, fille de Charles VI, le duc d'Orléans et Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, anciens frères d'armes de Henri de Lancastre, lui

[1] Monstrelet, tome I, chap. XIV. — Walsingham, pages 370 et suiv.

avaient envoyé des cartels où ils le défiaient corps à corps; mais Henri IV n'ayant pas répondu comme ils le désiraient à leur appel, ils avaient pris la résolution de lui déclarer la guerre. Tandis que leurs vaisseaux tentaient sur la Manche le hasard des combats, les Bretons, sous la conduite du maréchal de Rieux et de Renaud de Hangest, grand-maître des arbalétriers, débarquaient dans la principauté de Galles et prêtaient leur puissant appui au célèbre Owen Glendour de Glendourdwy [1]. Ce dernier rejeton des antiques princes de Galles avait proclamé l'indépendance de sa patrie. Trois grandes armées, dirigées contre lui, venaient de succomber sous les coups des Gallois, secondés par l'inclémence des saisons et l'âpreté du sol. Les cieux combattaient pour les indigènes qu'enflammait l'amour de la liberté, et des bruits étranges contribuaient encore à répandre l'effroi parmi leurs adversaires. On disait qu'Owen Glendour jouissait du pouvoir d'évoquer les esprits du vaste abîme.

[1] *Hist. d'Angleterre*, par Duchesne, page 805. — Lingard, tome IV, pages 473 et suiv.

Une tempête enleva la tente du roi, qui marchait en personne contre les insurgés; des torrens de pluie, des tonnerres épouvantables le poursuivirent dans la retraite où il avait placé son dernier espoir de salut; et, lorsque Henri se vit en sûreté, hors de la contrée qui s'arrachait violemment à son autorité, il se consola de ses revers en les attribuant aux opérations magiques de son adversaire. Ce fut en ce moment que les Bretons arrivèrent. Ils partagèrent l'enthousiasme des Gallois; s'emparèrent de Caermarthen et du château de Lampeder; conduisirent les chefs Rhees-ap-Du et Scudamore au milieu du Shropshire; pénétrèrent avec Owen Griffith dans le Monmouthshire; et n'abandonnèrent la principauté de Galles que lorsque Owen Glendour en eut été proclamé souverain légitime, et qu'il eut reçu de Charles VI des ambassadeurs qui conclurent avec lui, comme prince indépendant, un traité d'alliance offensive et défensive [1]. Cette expédition n'eut cependant d'au-

[1] *Histoire d'Angleterre*, par le docteur Lingard, tome IV, page 476. — *Actes de Rymer*, tome VIII, pages 356, 365 et 382.

tre résultat, pour la Bretagne, que d'enrichir quelques-uns de ses capitaines et d'augmenter la gloire de ses soldats. Leur départ réduisit Owen Glendour à ses propres forces. Ce vaillant chef, poursuivi avec une infatigable constance par le jeune prince, qui fut depuis Henri V, perdit successivement ses avantages; et après dix années de guerre, abandonné des habitans de la plaine, privé de ses plus braves amis, dont la plupart avaient péri sur l'échafaud des traîtres, il alla défendre sur les cimes sauvages du Snowdon, les restes de l'indépendance galloise réfugiée parmi les montagnards.

Les intérêts particuliers des ducs d'Orléans et de Bourgogne devaient nécessairement avoir une influence directe sur les déterminations de Jean V; mais lorsque le duc de Bretagne, à peine émancipé, parut pour la première fois, comme pair, au conseil du roi de France, il s'opposa formellement à l'établissement d'une nouvelle taille dont le duc d'Orléans proposait la création; et cependant, une partie de cette contribution devait acquitter la dot de la duchesse sa femme. Il déclara qu'ayant visité une partie de la France, et n'ayant

trouvé sous ses pas qu'une horrible misère, il ne consentirait jamais à ce qu'on accablât d'impôts, pour son propre avantage, un peuple si malheureux [1]. Jean-Sans-Peur qui venait de succéder à son père Philippe, adopta l'avis du duc de Bretagne, et tous deux quittèrent le conseil et se retirèrent dans leurs états. L'alliance de ces deux princes eût sans doute amené, dès ce moment, des combinaisons peu favorables aux vues ambitieuses du duc d'Orléans; mais Jean-Sans-Peur ne tarda pas à manquer aux promesses qu'il avait faites à Jean V, et celui-ci se réconcilia avec le duc d'Orléans, mortel ennemi du duc de Bourgogne.

Les premiers actes du gouvernement personnel de Jean V, lorsqu'il eut présenté à ses sujets la duchesse sa femme, fille de Charles VI, et qu'il eut permis à son curateur, le vieux baron de Laval, d'achever en paix ses jours dans la retraite [2], furent de rechercher

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome I, page 437. — *Chronique de Saint-Denis.*

[2] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 744 et suiv.

l'alliance de la maison d'Armagnac, en accordant au vicomte de Lomagne la main de sa sœur Blanche, et celle de la maison de Rohan, rivale des Clissons en richesse et en popularité, en mariant sa seconde sœur Marguerite[1] au comte de Porhoët. Il envoya ensuite des ambassadeurs à Marseille et à Rome, afin de travailler à l'extinction du schisme qu'entretenait dans l'Église l'ambition des papes Grégoire XII et Benoît XIII[2]; puis il conclut avec l'Angleterre une trêve qui amena le rétablissement du commerce par la cessation des hostilités sur mer. Ces actes, et la douceur de son administration, lui valurent l'attachement du peuple, qui s'émut à peine lorsque le bruit se répandit que le connétable de France, Olivier de Clisson, était assigné devant les juges de Ploërmel, à la requête des officiers de Jean V, comme coupable de divers crimes parmi lesquels on remarquait celui de sorcellerie. Le duc de Bretagne voulait-il venger la mort de son père que l'on avait attribuée

[1] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect. col. 771, 782 et 783.

[2] Juvenal des Ursins, page 188.

au poison? voulait-il punir Clisson, devenu vieux et infirme, des longs outrages dont il avait accablé Jean IV? C'est un problème que l'histoire n'a pas résolu. Toutefois, Clisson, l'illustre Clisson, semblable au lion chargé d'ans, fut condamné à subir une prison perpétuelle et à perdre tous ses biens par la confiscation. La maladie dont il mourut l'avait déjà jeté sur le lit de douleur. Affaibli sans doute par elle autant que par son âge, il s'abaissa jusqu'à faire offrir au duc soixante mille francs d'or, s'il voulait se désister du siége dont il le menaçait dans son château de Josselin. Le duc refusa d'écouter les envoyés du connétable, qui lui fit alors proposer cent mille francs. Clisson mourut [1] le jour même où il apprit que ses offres étaient acceptées; et Jean V parut montrer de la générosité, en accordant aux héritiers du brave la libre jouissance de leurs biens [2]. Clisson chargea son compagnon d'armes, Robert de Beaumanoir, de remettre à Charles VI l'épée de connétable

[1] 23 avril 1407.

[2] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 797. Titre de Blein, sans date ni signe.

qu'il avait conservée. La Bretagne jouissait alors d'autant de paix et de prospérité qu'il était donné aux peuples d'en rassembler à cette époque, tandis qu'un faisceau de calamités commençait à peser sur la France et lui présageait le plus déplorable avenir. Le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne, par leur haine invétérée, jetaient le désordre dans toutes les affaires du royaume. Ils commettaient d'odieuses exactions, ruinaient les finances de l'état, ouvraient les frontières aux entreprises de l'étranger, vendaient la justice, et préparaient la guerre civile. Le duc de Berri, dont les intentions paraissaient empreintes d'un caractère de droiture, crut une fois les avoir réconciliés. Ils s'embrassèrent, se jurèrent amitié fraternelle, et pour sceller cet heureux accord, ils entendirent la messe et communièrent ensemble[1]. Trois jours après le duc d'Orléans n'était plus : Jean-Sans-Peur l'avait fait assassiner à coups de hache dans la Vieille-rue-du-Temple.

[1] *Le moine de Saint-Denis.* — Monstrelet, tome I, chap. XXXVI.

Rien ne put engager le coupable à témoigner quelque regret de son crime; il exigea des lettres d'abolition, et déclara qu'il viendrait à Paris accuser le duc d'Orléans. Le malheureux Charles VI, ou plutôt la reine Isabelle de Bavière, redoutant de nouveaux attentats de la part d'un prince à qui rien n'était sacré, se hâta d'écrire au duc de Bretagne [1] pour le supplier d'accourir, dans l'espoir que sa présence serait un obstacle aux entreprises du duc de Bourgogne. Jean V rassembla un corps d'hommes d'armes éprouvés, et accompagné d'évêques, de barons, de chevaliers et des membres les plus influens de son conseil, il vint à Paris, et se tint prêt à combattre ou à traiter en faveur de la couronne. Le duc de Bourgogne fit, peu de jours après, son entrée à la tête de ses troupes et aux acclamations du peuple; et il donna au monde le singulier spectacle d'un prince qui se vantait publiquement d'un meurtre, et qui, dans une audience solennelle du roi, n'hésitait pas à emprunter l'organe d'un cordelier pour

[1] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, page 441.

char doré, et le jeune dauphin
heval, accompagné de quatre
ics de Bretagne, de Bourbon,
omte d'Alençon et le connétable
rès de la voiture de la reine; et
ortége ne se sépara qu'après l'a-
u Louvre. Mais les Parisiens mur-
ette entrée triomphale. « Jamais
ient-ils, n'osa porter ainsi dans
nseignes déployées. Cette préro-
réservée au roi! » Comme les
raient impatiemment leurs ob-
fut résolu de les attaquer et de
e au milieu de la nuit; et les par-
an-Sans-Peur se promirent de
aînes dans les rues. Averti du
duc de Bretagne rassembla ses
mit en position de repousser la
force, et prit une telle conte-
s plus ardens vinrent lâchement
ant lui, et que le prévôt des
après lui avoir fait agréer ses ex-
it, sous des peines graves, que les
nt tendues, et remit respectueuse-
de la ville à la reine.

Rien ne put eng n, saint Basile, Ma-
gner quelque regre qu'il n'avait commis
des lettres d'abolitic sassinant le frère du
drait à Paris accus 'assista pas à cette
malheureux Charle formes de la justice,
Isabelle de Bavière par le dauphin. Per-
attentats de la par our relever une seule
n'était sacré, se hâ du cordelier Jean
tagne [1] pour le sup oyant plus la famille
poir que sa présen pria le duc de Bre-
entreprises du duc c Melun. Jean V se
sembla un corps d'h ssa une garde suffi-
et accompagné d'év es états après avoir
valiers et des mem e avec Valentine de
son conseil, il vint euve du duc d'Or-
combattre ou à traite
Le duc de Bourgogne s'empara de toute
son entrée à la tête s hautes places à ses
clamations du peup it ses adversaires, et
le singulier spectacl engeance, partit pour
tait publiquement d ion de châtier la ré-
une audience solenr ie, qui ne pouvait lui
à emprunter l'orga

*Bret.*, par dom Morice,

[1] *Hist. de Bret.*, par

placée sur un char doré, et le jeune dauphin la suivait à cheval, accompagné de quatre varlets. Les ducs de Bretagne, de Bourbon, de Berri, le comte d'Alençon et le connétable caracolaient près de la voiture de la reine; et ce pompeux cortége ne se sépara qu'après l'avoir déposée au Louvre. Mais les Parisiens murmurèrent de cette entrée triomphale. « Jamais » prince, disaient-ils, n'osa porter ainsi dans » Paris ses enseignes déployées. Cette prérogative est réservée au roi! » Comme les Bretons souffraient impatiemment leurs observations, il fut résolu de les attaquer et de les surprendre au milieu de la nuit; et les partisans de Jean-Sans-Peur se promirent de tendre les chaînes dans les rues. Averti du complot, le duc de Bretagne rassembla ses troupes, se mit en position de repousser la force par la force, et prit une telle contenance que les plus ardens vinrent lâchement s'abaisser devant lui, et que le prévôt des marchands, après lui avoir fait agréer ses excuses, défendit, sous des peines graves, que les chaînes fussent tendues, et remit respectueusement les clefs de la ville à la reine.

Le conseil d'état, présidé par Isabelle, assistée des ducs de Bretagne, de Bourbon et de Berri, et de la plupart des grands du royaume, se rassembla peu de jours après. Juvenal des Ursins, avocat général au parlement, déclara au nom du roi que Charles VI confiait son autorité à la reine durant les accès de sa maladie [1]. La duchesse d'Orléans se présenta ensuite vêtue de noir, se mit à genoux devant le dauphin, et le supplia de lui permettre de justifier la mémoire de son mari des odieuses imputations contenues dans le discours du cordelier Jean Petit. L'abbé de Serisy se chargea de cette réfutation. Elle fut prononcée, le 11 septembre, devant une assemblée plus nombreuse encore que la première. L'éloquence de l'abbé arracha des larmes aux plus stoïques. On déclara le feu duc d'Orléans innocent des crimes que lui avait attribués le cordelier, et l'on résolut de faire la guerre au duc de Bourgogne, comme à l'ennemi de l'état. Mais déjà Jean-Sans-Peur avait remporté sur les Liégeois une victoire signalée. Il annonçait son retour à Paris. La

[1] Monstrelet, tome I, chap. LXIII et LXIV.

reine, qui connaissait toute l'étendue de son influence sur le peuple et la bourgeoisie de la capitale, craignit de tomber entre les mains de ce redoutable ennemi; elle ne vit d'autre mesure à prendre qu'une fuite prompte et clandestine; et, après avoir tout disposé en secret, elle quitta Paris avec le roi et ses enfans. Le duc de Bretagne et ses hommes d'armes veillèrent constamment à sa sûreté, l'escortèrent jusqu'à Tours, et reprirent la route de Nantes.

La comtesse de Penthièvre, en l'absence de Jean V, s'était vantée des avantages que devait lui procurer son alliance avec le duc de Bourgogne. Elle ne parlait que des armées dont ce puissant prince lui permettait de disposer. Elle menaçait les Bretons de les en accabler, et prétendait qu'il avait juré de rétablir, de gré ou de force, sur le trône ducal de Bretagne, les descendans de Charles de Blois. Jean V, en se déclarant pour le parti d'Orléans et celui de la reine, n'avait cependant commis aucune hostilité directe envers le duc de Bourgogne. Il résolut de s'assurer des dispositions réelles de ce prince à son égard; et les états de Vannes, à son instigation, envoyèrent à Jean-Sans-

Peur les sires de Châteaubriant, de Coetquen et de Montafilant, chargés de s'informer si les Bretons devaient le considérer comme ami ou comme ennemi. Le duc de Bourgogne, maître de Paris, mais non de la cour [1], venait à cette époque de conclure une sorte de paix avec la maison d'Orléans. Valentine était morte de sa douleur, et son jeune fils ne possédait encore ni expérience ni appui. La réconciliation s'opéra, et Jean-Sans-Peur répondit aux envoyés de Bretagne qu'il n'était en guerre avec personne. Cependant, des troupes de Flandre, de Bourgogne, de Picardie, s'introduisirent dans les forteresses de la comtesse de Penthièvre, en renouvelèrent les garnisons, et attaquèrent les détachemens de Jean V, qui se vit obligé de citer à son tribunal Marguerite de Clisson, et de lui faire son procès. Elle fut déclarée coupable de félonie, et ses biens furent soumis à la confiscation. La guerre civile recommença donc, et le sang coula de nouveau. Affligé des maux qu'elle causait et voulant se prémunir

[1] Monstrelet, tome I, chap. XLIX. — Juvenal des Ursins, page 198.

contre le résultat des funestes divisions qui, suivant ses prévisions, allaient incessamment troubler encore la France, le duc renouvela son alliance avec l'Angleterre[1], consentit avec cette puissance un traité de commerce favorable aux deux nations, et rendit hommage au roi Henri IV pour le comté de Richemont que ce monarque lui restitua. On assure qu'à cette occasion la fille de Charles VI, duchesse de Bretagne, dit à Jean V son mari : « N'ai-je » pas sujet de me dire malheureuse ? » — « Et » comment cela, dame ? N'avez-vous pas de » brillans joyaux, les plus beaux palefrois du » monde et des bliauds[2] brodés d'or et d'ar-» gent, plus que reine ou impératrice ? » — « Ah ! » je donnerois tous ces atours pour que vous » ne vous fussiez point abaissé à vous faire vas-» sal d'un envahisseur. » — « Parlez mieux, » dame ; ce roi est le mari de ma mère. » — « Et le roi de France n'est-il pas mon père ? » Je hais plus que mort ces infâmes Anglois. » — « Taisez-vous ! aux femmes n'appartient que

[1] Rymer, tome VIII, pages 542 à 591.

[2] Robes.

» de se mêler de leurs affiquets. Les états ne
» se gouvernent point par haine ou infatuation
» subite. Il y a raison à tout. » — « Y en a-t-il
» aussi à lat rabison ? » A ce mot imprudent,
Jean V oublia tous les égards qu'il devait à la
princesse, à ses enfans, à lui-même, et porta
sur elle une main égarée par la colère [1]. Le
récit de cet emportement parvint au duc de
Bourgogne, qui feignit un vif ressentiment de
l'outrage fait à la maison royale dans la personne
d'une fille de France, et annonça qu'il
enverrait une armée en Bretagne pour venger
cet attentat.

La France était déjà plongée dans cette horrible
anarchie qui lui coûta tant de sang et de
larmes. Les princes qui environnaient le trône,
loin de songer à le défendre, s'unissaient pour
l'ébranler et s'emparer des débris d'une puissance
qu'ils convoitaient. Les plus forts faisaient
la loi, jusqu'à ce qu'un bras plus vigoureux,
qui succombait à son tour, vînt les réduire
à la soumission. Les amis du duc d'Orléans, les

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome I, page 445. — Monstrelet, tome I, chap. LV.

amis du duc de Bourgogne, les partisans du roi de Navarre, saccageaient, pillaient, écrasaient successivement les villes et les campagnes. Les ducs de Berri, de Bourbon, d'Alençon, le comte d'Armagnac, le roi de Sicile, s'étaient rassemblés à Paris pour traiter avec Jean-Sans-Peur d'affaires importantes. Le duc de Bretagne s'y rendit, afin, disait-il, de soumettre sa conduite au jugement de la reine, et de lui demander ses conseils relativement à la comtesse de Penthièvre. La reine lui proposa de prendre pour arbitres le roi de Navarre et le duc de Bourbon [1]. Le comte de Penthièvre choisit le roi de Sicile et le duc de Berri; mais les projets d'accommodement qui résultèrent de leurs conférences ne furent adoptés par aucune des parties.

Le duc de Berri, qui cependant portait ses vues plus loin, proposa aux comtes d'Alençon, d'Armagnac et de Clermont de se transporter à Gien-sur-Loire; et il invita les ducs

[1] *Histoire de Bretagne,* par Bertrand d'Argentré, pages 803 et suivantes. — Monstrelet, tome I, chap. LV.

d'Orléans et de Bretagne à s'y trouver [1]. Là, il leur soumit un traité d'alliance, dont le but était la réformation des abus qui s'étaient introduits dans le gouvernement de l'état. Chacun des princes s'engageait à fournir un certain nombre d'hommes d'armes et d'archers. Ils se promettaient secours mutuel, et s'obligeaient à combattre tous ceux qui se prononceraient contre le *bien et l'honneur du roi, de la justice et du public* [2]. Dès qu'ils auraient rassemblé leurs troupes, ils devaient marcher sur Paris, y entrer en armes et présenter requête au roi contre le duc de Bourgogne, fauteur des désordres de l'état. Le but de cette association était évidemment d'abattre la puissance de Jean-Sans-Peur, et l'on représenta vivement au duc de Bretagne l'offense dont ce prince s'était rendu coupable envers lui, en le menaçant de le dépouiller de ses états pour en revêtir le comte de Penthièvre, son gendre [3].

[1] *Actes de Bret.*, t. II, 4e. de la coll., col. 831 à 845.

[2] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome I, page 446.

[3] *Chronique latine de Saint-Brieuc*; *Actes de Bret.*, tome I, 3e. de la collect., col. 89.

Mais Jean V, quelque sensible qu'il fût à cet outrage, ne donna au traité qu'un assentiment conditionnel. Toutefois, les alliés se séparèrent avec de grandes démonstrations d'amitié.

La grande pensée de Jean V, celle qui domina sur l'ensemble de sa vie, sur les déterminations que les événemens le forcèrent de prendre, fut une forte résolution de maintenir en paix les peuples de la Bretagne. Seule, en effet, parmi toutes les provinces qui reconnaissaient la suzeraineté du roi de France, cette contrée fut exempte de querelles intestines, d'invasions, de dévastations, lorsque le feu des discordes civiles se propageait jusqu'à ses frontières, lorsqu'une irruption d'étrangers mettait l'état aux bords de l'abîme, lorsque l'Angleterre, enfin, rangeait la France au nombre de ses conquêtes et remplaçait sur le trône les fleurs de lis par les léopards. Si les historiens contemporains, presque tous Français, ont sacrifié ce prince tantôt à la faction de Bourgogne, tantôt à celle d'Orléans, sa conduite mesurée lui a valu l'amour et la vénération des Bretons.

La ligue de Gien ne tarda pas à être connue

du duc de Bourgogne. Jean-Sans-Peur prit en secret les précautions qui pouvaient servir à déjouer les complots de ses ennemis; et, comme il regardait le duc de Bretagne comme le plus puissant des confédérés, il lui dépêcha une personne de confiance, chargée de l'assurer qu'il n'avait jamais songé à lui susciter aucune difficulté, à raison des prétentions du comte de Penthièvre. Jean V, satisfait de cette explication, conclut un traité d'alliance avec Jean Sans-Peur [1], et se réserva le droit de permettre à ses frères de prendre parti pour ou contre, avec les troupes qu'ils solderaient eux-mêmes. En effet, Gilles de Bretagne alla planter sa bannière parmi celles de la Bourgogne, et le comte de Richemont déploya la sienne au milieu de l'armée du comte d'Armagnac. Tout le royaume était en armes. Le roi de France, dans un éclair de raison, ordonna de les déposer, si l'on ne voulait encourir toute sa colère [2];

[1] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, page 446. — *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome I, page 446.

[2] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 841; *Chartrier de Nantes*, arm. J, cass. B, n°. 14.

mais personne n'obéit, et les princes se trouvèrent en présence aux environs de Bicêtre, dont le château appartenait au duc de Berri.

Après quelques légères escarmouches, le roi de Navarre proposa un moyen d'accommodement. Il consistait à exiger des princes qu'ils renonçassent à toute participation au gouvernement, et à créer près du roi un conseil d'état, composé de personnes d'une prudence et d'une probité reconnues. Le duc de Bourgogne, qui tenait alors les rênes de l'administration, y consentit. Le duc de Berri se vit forcé d'y accéder [1]. L'une des conditions du traité portait que les princes s'éloigneraient de la cour, et n'y reparaîtraient plus sans être mandés expressément. Deux seigneurs furent nommés gouverneurs du dauphin, et les ducs se séparèrent, chargés des malédictions du peuple.

Trois mois après, le duc de Bourgogne mécontent de son inaction, fit publier que les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Armagnac et d'Alençon avaient formé le projet de

[1] Juvenal des Ursins, page 207. — *Histoire de Charles VI*, par le héraut Berri, pages 421 et suiv.

s'emparer de la personne du roi et du dauphin [1]. En vain ces princes déclarèrent-ils que cette allégation n'était qu'une calomnie; en vain le duc de Bretagne vint-il près de la reine dans l'intention de jouer le rôle de conciliateur, rien ne put parvenir à calmer ces esprits irrités. Le duc d'Orléans, qui ne rêvait que vengeance, défia le duc de Bourgogne par un cartel signé de lui et de ses trois frères, et lui déclara la guerre [2]. Les Parisiens, partisans de Jean-Sans-Peur, demandèrent au roi le comte de Saint-Pol pour les commander. L'imprudent comte arma les bouchers, et bientôt ceux-ci firent trembler tout Paris par leur férocité. Le dauphin, soutenu par les Bourguignons, se mit à la tête des affaires; les proscriptions commencèrent; et le duc de Bretagne, effrayé de l'avenir, se retira dans ses états.

Le duc de Bourgogne, à la tête de soixante mille hommes, marcha sur Paris, tandis que le duc d'Orléans s'en approchait également.

[1] Monstrelet, tome I, chap. LXX et suiv. — Juvenal des Ursins, pages 224 et suiv.

[2] *Hist. des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, tome III, page 315.

Mais le premier fut abandonné d'une partie de ses troupes[1]; et le second vint investir Saint-Denis, qu'il prit au moyen des Bretons que commandait Gilles de Bretagne. Saint-Cloud se rendit également aux Bretons[2], et ces deux succès jetèrent le trouble et la confusion dans la ville de Paris. Le duc de Bourgogne, qui avait recueilli douze cents Anglais, vint attaquer les Bretons avec vingt mille hommes et les mit en pièces[3]. Le sire de Combour fut fait prisonnier. Jean-Sans-Peur entra le lendemain à Paris aux acclamations du peuple; on jeta les corps des soldats qui avaient péri, à la voirie; on défendit d'administrer le sacrement de baptême aux enfans des partisans du duc d'Orléans; et l'on fit au malheureux Charles VI un portrait si abominable de la conduite des princes confédérés, que l'insensé monarque destitua le connétable Char-

[1] Monstrelet, tome I, chap. LXXVIII. — *Hist. des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, tome III, pages 341 et suiv.

[2] Monstrelet, tome I, chap. LXXIX et suiv.

[3] Juvenal des Ursins, p. 233 et suiv. — Monstrelet, tome I, chap. LXXXI et suiv.

les d'Albret, qu'il remplaça par le comte de Saint-Pol, et raya le sire de Rieux de la liste des maréchaux de France [1].

Les princes confédérés supplièrent le duc de Bretagne de les secourir de ses armes, puisque les voies de la justice leur étaient interdites. Mais le duc ne voulut rompre aucun des engagemens pacifiques qu'il avait pris avec les deux partis; il déclara qu'il conserverait une neutralité qui préservait ses sujets du fléau de la guerre civile; et ses peuples s'en réjouirent. Le duc de Richemont, à la tête de seize cents hommes d'armes, dont les chefs étaient Châteaugiron, la Houssaye, la Bellière et plusieurs chevaliers distingués, n'en combattait pas moins près du comte d'Alençon.

Le roi, enfin, suivi des ducs de Bourgogne, de Guyenne et de Bar, alla mettre le siége devant la ville de Bourges. Sa présence sembla ramener les princes à la raison; ils se réconcilièrent, et la paix fut signée [2]. Anne de Bretagne, fille de Jean V, épousa le duc de Bour-

[1] Les Français le nomment Rochefort.

[2] *Hist. des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, tome IV, page 22.

bon. Gilles de Bretagne mourut le jour même de la signature du traité.

Les troubles de Paris étaient loin de s'apaiser. Le dauphin voulut mettre garnison à la Bastille; mais les bouchers, que le comte de Saint-Pol avait armés, assiégèrent cette forteresse, s'emparèrent du duc de Bavière, du duc de Bar, de plusieurs autres seigneurs, d'un grand nombre de dames et de damoiselles, et les traînèrent en prison. Les chefs des séditieux, Jean Caboche, Denis Chaumont, Jean de Troyes, n'avaient pas encore acquis sur l'esprit du peuple tout l'empire qu'ils usurpèrent par la suite. Les bourgeois parvinrent à les maîtriser, et mirent en liberté les seigneurs qu'ils avaient arrêtés. Ce fut à cette époque que Tanneguy du Chastel, chevalier breton, reçut la charge de prévôt de Paris.

Le duc de Bretagne profita de cette tranquillité passagère pour conduire à la cour de France la duchesse sa femme, qui depuis longtemps désirait revoir le roi son père. Elle y parut avec une suite nombreuse de barons, de seigneurs, de dames et de damoiselles. Le roi, la reine, le dauphin, le duc de Berri, la com-

blèrent de marques de tendresse et de présens; mais durant son séjour il s'éleva quelques discussions entre le duc de Bretagne et le duc d'Orléans à raison de la préséance. Jean V eut un autre démêlé avec le comte d'Alençon, qui lui dit qu'il avait au cœur un lion aussi grand qu'un enfant d'un an [1]. Mécontent, il revint en Bretagne, et reçut en arrivant la nouvelle favorable que le nouveau roi d'Angleterre, Henri V, avait ratifié la trève de dix années, signée peu de temps avant par son prédécesseur [2].

Le duc de Bourgogne, qui s'était absenté après la réunion des princes à Paris, revint sur cette capitale à la tête de quelques mille hommes. Le roi parvint à réunir des troupes et marcha contre lui. Il fit le siége de Compiègne et de Soissons, qu'il emporta d'assaut; de là, il se rendit à Arras, où le comte de Richemont tira un si grand parti de quelques canons et arquebuses, dont on faisait usage pour la première fois, que la place se serait

[1] Monstrelet, tome I, chap. CX et suiv.

[2] Rymer, tome IX, pages 80 et suiv.

rendue, si dans ce moment même on n'eût traité de la paix. Le roi l'accorda au duc de Bourgogne [1]. Il semblait que la guerre civile fût une condition de l'état de société, et que ses fauteurs méritassent des égards comme s'ils se fussent conformés à des obligations légales.

Henri V ne tarda pas à déclarer la guerre à Charles VI. Il partageait l'ambition de ses prédécesseurs, et nourrissait le désir de s'emparer de la couronne de France. Il commença par demander la stricte exécution du traité de Bretigny; puis il exigea la main de la princesse Catherine, fille du roi, avec les duchés d'Aquitaine et de Normandie, les comtés d'Anjou, de Touraine, du Maine, du Poitou, de Ponthieu, et tout ce que jadis les Anglais avaient possédé, conquis ou revendiqué en France [2]. Il s'embarqua, le 13 août 1415, à Southampton, avec une flotte de quinze cents

[1] *Hist. des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, tome IV, page 177.

[2] *Le Moine de Saint-Denis*, liv. XXXV. — D'Argentré, page 811. — Monstrelet, tome I, chap. CXL, CXLII et CXLIII.

voiles, portant six mille hommes d'armes et vingt-quatre mille archers. Débarqué sur la rive gauche de la Seine, il bloqua immédiatement Honfleur; s'empara de cette ville après un mois de siége, et en chassa tous les habitans, hommes, femmes et enfans; mais il y perdit tant de monde, que lorsqu'il eut mis dans la place une garnison suffisante, son armée se trouva réduite à près de moitié. Henri prit néanmoins la résolution de marcher sur Calais, en traversant la Normandie, la Picardie et l'Artois.

Le roi de France, ou plutôt ses conseillers, écrivirent à tous les grands vassaux de la couronne, afin de hâter l'arrivée des secours qu'ils étaient tenus de lui fournir. Ils n'oublièrent ni le comte de Richemont, ni le duc de Bretagne. Le comte de Richemont faisait alors une guerre particulière en Poitou, afin de reprendre, des mains de leurs seigneurs actuels, des terres que le roi lui avait concédées. Il s'était emparé de plusieurs places, et il assiégeait Parthenay quand il reçut les lettres du roi. Il abandonna le siége à l'instant, et courut rejoindre l'armée avec huit cents hommes d'ar-

mes [1]. Charles VI, en priant le duc de lui envoyer le plus de troupes qu'il pourrait, lui fit présent de cent mille écus d'argent, pour l'aider dans la levée des recrues, et d'un petit cheval d'or émaillé qui portait un harnais de perles de la valeur de cinquante mille écus [2]. Jean V appela près de lui les barons, les seigneurs, les chevaliers, et bientôt, à la tête de douze mille hommes d'armes [3], il se mit en marche vers la Normandie, dans la direction où il pensait rencontrer l'armée du roi. Celle-ci

[1] *Hist. d'Artur de Bretagne, comte de Richemont*, page 8.

[2] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, page 811.

[3] La plupart des historiens français ont cherché à jeter des doutes sur la conduite honorable de Jean V à l'époque de la bataille d'Azincourt. Juvenal des Ursins ne lui donne que six mille hommes, et suppose qu'il ne parut pas au combat, uniquement à cause de l'absence du duc de Bourgogne. Dom Morice dit sans preuve qu'il était présent à la délibération qui décida de la bataille. J'ai rétabli les faits sur les récits les plus dignes de foi. Ils prouvent à quel excès les seigneurs français portèrent l'imprudence et la présomption. Les douze mille hommes de Jean V sont établis par les états de revues ou montres insérés dans les *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect.

commençait à commettre les mêmes fautes, presque sur les mêmes lieux et dans les mêmes positions qu'à la bataille de Crécy. Elle se jeta au devant de l'armée anglaise, dans l'intention de lui couper le chemin et de la forcer à combattre. Henri V, rendu sur les bords de la Somme, ne put traverser le gué de Blanchetaque comme l'avait fait Édouard III; mais il remonta vers Saint-Quentin, et passa la rivière sur un point qu'on avait négligé de garder. Il n'était cependant pas hors de danger. Il se voyait presque entouré. Son armée était harassée de fatigues, encombrée de malades et manquant de tout. Il crut alors devoir proposer de rendre Harfleur et de réparer les maux qu'il avait causés, pourvu qu'on lui laissât le passage libre jusqu'à Calais. Le connétable d'Albret et le maréchal de Boucicault furent d'avis d'adopter cette proposition; mais le conseil se trouvait composé d'une foule de jeunes princes et de seigneurs dont la prudence n'était pas la première vertu. Refuser une occasion de combattre, c'était forfaire à leur propre courage; un accommodement, quelque raisonnable, quelque avantageux qu'il fût, était une lâ-

cheté; trois fois plus forts que les Anglais, ils allaient d'un seul coup anéantir les prétentions de Henri V sur les provinces et même sur le trône de France; un ennemi si faible leur faisait tant de pitié, que les plus simples mesures de sûreté n'étaient que d'inutiles précautions. Ils les négligèrent toutes en effet, et leur bravoure insensée renouvela pour eux les tristes journées de Crécy et de Poitiers, avec des résultats encore plus affligeans [1].

Lorsqu'il eut été décidé que l'on combattrait, les Anglais se logèrent au village de Maisoncelle, et les Français campèrent dans la plaine d'Azincourt. Vingt à vingt-quatre mille hommes composaient l'armée de Henri V; environ quarante-cinq mille celle de Charles VI [2];

[1] Voyez *Monstrelet, le Moine de Saint-Denis, l'Histoire d'Artur,* page 10, *les Annales de Flandre*, liv. xv, page 281, etc., etc.

[2] Il est impossible d'imaginer jusqu'à quel point les historiens portent l'exagération. L'un des moins suspects, le docteur Lingard, dans sa remarquable *Histoire d'Angleterre*, ne fait aucune difficulté de porter à cent mille hommes la seule cavalerie de l'armée française. Cent mille chevaux dans une affaire où n'étaient ni le duc de Bourgogne, ni le duc de Berri, ni le roi,

c'était plus du double. Je ne rappellerai point les désastres partiels de cette affaire, ni la ridicule division des corps français en trois *batailles*, lorsque déjà la tactique militaire commençait à se développer. On avait repoussé les plus sages opérations de l'art, de peur de paraître moins braves. On se précipitait sur l'ennemi avec la certitude de périr, pour n'avoir pas l'air de manquer de courage. On se faisait massacrer, afin de prouver que l'on ne craignait pas la mort. Sept princes français, le duc d'Alençon, le duc de Bar et ses deux frères, le duc de Brabant et le comte de Nevers, frères du duc de Bourgogne, et le comte de Vaudémont, périrent dans cette funeste journée. Les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Eu, de Vendôme et de Riche-

ni le duc de Bretagne! Cela est d'une telle folie, qu'on ne saurait comprendre qu'un homme d'un si grand talent n'ait pas, du premier coup d'œil, aperçu l'absurdité de l'assertion à laquelle il donnait du poids par sa propre autorité. Il ne cite aucun auteur, et il appelle cela un modeste calcul. C'est ainsi qu'on écrivait jadis l'histoire. Le docteur Lingard a sacrifié à l'amour-propre national.

mont, blessés et relevés sous des tas de morts, furent faits prisonniers. Huit mille individus, presque tous membres de la noblesse de France, restèrent sur le champ de bataille. On reconnut parmi eux les huit cents chevaliers bretons qui avaient accompagnés le comte de Richemont; les Malestroit, les Montauban, les Combour, les Coetquen, les Châteaugiron, les du Buisson et ses enfans. Un seul de ceux-ci servécut et suivit le comte de Richemont dans sa captivité, avec Édouard de Rohan, Olivier de la Feuillée et Jean Giffart[1].

Comment le duc de Bretagne ne se trouva-t-il pas avec son armée à cette sanglante et désastreuse bataille? La jalousie des princes français, ce vertige incroyable qui les avait saisis, s'y opposèrent. L'armée bretonne s'avançait à marches forcées; Jean V l'avait devancée de deux journées; il supplia qu'on l'attendît. On plaisanta de sa suffisance, qui supposait peut-être qu'à lui seul il eût défait l'armée anglaise, et l'on décida qu'on se bat-

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, page 813, cotée par erreur 811. — *Histoire d'Artur, comte de Richemont*, pages 10 et suiv.

trait bien sans lui [1]. Il revint avec ses troupes afin de les hâter; mais la déroute était achevée quand les Bretons approchèrent du champ de bataille. Ils recueillirent une partie des fuyards, et montrèrent encore un front si respectable, que les Anglais n'osèrent poursuivre leur succès. Henri V, dans l'ivresse de la victoire, avait formé le projet de marcher sur Paris et de s'en emparer; mais, quand il vit la contenance des Bretons, il renonça à ses premiers plans, se dirigea vers Calais, et s'embarqua pour l'Angleterre, sous prétexte d'aller recueillir les félicitations de ses sujets. Le duc de Bretagne ressentit de cette défaite une douleur d'autant plus vive, qu'il croyait que sa présence et le secours de son armée eussent prévenu de si grands malheurs. Il se plaignit toute sa vie de la honteuse rivalité des chefs qui ne l'avaient pas assez apprécié, et qui avaient refusé d'attendre les braves dont il était suivi. Il ne se dissimulait pas d'ailleurs que des jaloux attribueraient son absence à la crainte de combattre

[1] Monstrelet, tome I, chap. CXLVIII. — *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome I, page 459. — D'Argentré. — Le Baud.

et à son attachement pour les Anglais, qu'il détestait cependant au fond de l'âme.

Le roi de France ne jugea pas si défavorablement de sa conduite. Les gens sages qui l'entouraient, mais dont la voix était trop rarement écoutée, ne pensèrent pas qu'en essayant de ramener le duc de Bourgogne sous les véritables drapeaux de la monarchie, Jean V eût manqué à ce qu'il se devait à lui-même et à l'état, dans cette calamiteuse occasion [1]. On ne fit aucun doute qu'avec ses douze mille hommes d'armes, et un nombre considérable de gens de trait qui se battaient avec autant d'assurance et d'adresse que les archers anglais, qui maniaient comme eux la massue et la hache, qui se couvraient comme eux de pieux ferrés dans le combat, il n'eût au moins balancé les avantages de l'ennemi et soutenu les Français, mis en désordre aux premières décharges de flèches [2]. On le récompensa même

[1] Restitution de Saint-Malo à raison des services rendus à cette occasion, par Jean V. — *Chartrier de Nantes*, arm. T, cass. B, n°. 22 ; arm. L, cass. B, n°. 3. *Actes de Bret.*, tome II, 4ᵉ. de la collect., col. 924.

[2] La bataille d'Azincourt fut gagnée dès les pre-

des services qu'il avait rendus après la bataille en ralliant les fugitifs, en repoussant les partis anglais qui les poursuivaient, en garantissant du pillage les villes ouvertes voisines de la plaine d'Azincourt, et en déterminant le vainqueur à la retraite [1]. Charles VI lui fit restituer la ville de Saint-Malo, qui depuis si long-temps était démembrée de la Bretagne. Les habitans furent d'abord très-effrayés de cette mesure; ils craignaient des récriminations et des vengeances; mais le bon Jean V oublia tout le passé, et ne fit sentir sa domination que par ses bienfaits. Ces traits sont si rares dans le

mières attaques par les archers anglais et écossais, qui s'étaient garantis des efforts de la chevalerie française par un retranchement en pieux ferrés, contre lequel venait échouer toute l'impétuosité des chevaliers, si pesamment armés, qu'une fois abattus, on pouvait les considérer comme morts. Les flèches tuèrent leurs chevaux et il ne resta qu'à les égorger; ce dont s'acquittèrent à merveille les Anglais, par l'ordre même du roi Henri, qui ordonna le massacre des prisonniers. Aucun raisonnement de chroniqueur ou d'historien ne peut excuser un pareil crime.

[1] Je n'ai pas donné la description de la bataille d'Azincourt, éternel et douloureux monument de

quinzième siècle, que l'historien se trouve heureux de les recueillir, parmi les atrocités et les injustices dont son âme est incessamment froissée.

Le connétable d'Albret, ayant péri à la bataille d'Azincourt, fut remplacé par le comte d'Armagnac. Le duc de Bretagne permit à plusieurs chevaliers bretons de prendre du service sous les drapeaux français et le commandement de Tanneguy du Chastel, afin de veiller spécialement à la sûreté du roi et du dauphin, qui mourut peu de temps après, ne laissant pour héritier du trône qu'un frère en bas âge, connu depuis sous le nom de Charles VII.

bravoure, de dévouement et d'ineptie. On la trouve dans nos meilleurs chroniqueurs, Monstrelet, le moine de Saint-Denis, Juvenal des Ursins, Lefeuvre de Saint-Remy, le père Daniel, Mézeray, Vély et ses continuateurs; mais encore mieux dans nos historiens modernes, et spécialement dans l'*Hist. des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, tome IV, p. 233 et suiv., et l'*Histoire d'Angleterre* du docteur Lingard, tome V, pages 26 et suiv. Cette bataille ne concerne qu'indirectement la Bretagne, et mon seul devoir était de rectifier ce qui s'était accrédité de faux dans l'opinion générale, relativement à sa coopération.

Toute la politique, toutes les démarches du duc de Bretagne eurent, de ce moment, pour but de préserver la famille royale des entreprises de Jean-Sans-Peur, et de l'engager à éloigner ses troupes de Paris. Le cardinal de Bar joignit ses représentations aux siennes; mais le duc de Bourgogne tenait à prendre séance au conseil du roi, où le premier rang lui était dû; et si ses gens avaient causé du dommage dans les villes et les campagnes, ce n'était, disait-il, que par représailles et pour venger les outrages dont on l'abreuvait. Jean V, n'en ayant rien obtenu à Lagny, où il était allé le trouver [1], revint à Paris, et y reçut des députés de l'université, qui vinrent le complimenter et le prier de continuer son intervention, afin d'obtenir la restitution de Harfleur, de ramener l'union dans l'Église, et de maintenir leurs priviléges [2]. Le prince, en s'étonnant de leur attachement à des intérêts personnels, les loua beaucoup des motifs qu'ils alléguaient pour la délivrance de Harfleur, et leur fit cependant

[1] *Chroniq. de Saint-Denis*, liv. xxxv, chap. x.

[2] D'Argentré, pages 816 à 817. — Juvenal des Ursins, page 326.

observer que, dans l'expression de leurs désirs, ils avaient oublié ce qui semblait le plus convenable, l'union entre les princes et la paix du royaume. Les députés rendirent compte au conseil de l'université de leur harangue et de la réponse du duc de Bretagne, et proposèrent de retourner à son hôtel, afin de le remercier du zèle qu'il montrait pour le rétablissement de la paix. Le recteur s'y refusa ; mais quatre-vingts membres se réunirent, vinrent trouver Jean V, et le supplièrent de ne pas quitter la cour qu'une paix honorable ne fût conclue. L'orateur était un prédicateur célèbre que l'on connaissait sous le nom de ministre des Mathurins. Un des plus fougueux parmi les universitaires l'interrompit, et dit insolemment que l'université démentait cette harangue, qu'elle se souciait peu de la paix que l'on prétendait faire, qui, à tout prendre, ne pouvait être qu'une paix *cabochienne*[1]. Cette allusion au chef d'un parti qui commettait à Paris d'abominable désordres, étonna le duc de Bretagne

[1] Caboche était un des chefs des bouchers armés par le duc de Bourgogne.

sans l'émouvoir. « A ce que je vois, » dit-il doucement, « vous n'êtes d'accord ni entre » vous, ni avec les autres. Il n'est pas bien » d'être ainsi divisés. Je ne laisserai pourtant » pas les choses en ces termes, et une autre » fois, je vous en reparlerai moi-même ou vous » en ferai parler par mes conseils. » Il les congédia, et le recteur, qui était alors une véritable puissance, n'hésita pas à dire qu'il se vengerait d'un prince qui avait dédaigné son autorité. Il s'entendit en effet avec un capitaine de lanciers, qui posta quarante de ses soldats près du Châtelet. Ces hommes arrêtèrent le ministre des Mathurins, et un docteur en droit, qui avait pris la parole devant le duc en faveur de la paix. Dès que Jean V fut informé de cet attentat, il ordonna au prévôt de Paris de mettre les prisonniers en liberté. Celui-ci n'osa désobéir. Mais déjà le duc de Bretagne, dégoûté de se donner des soins pour des gens qui l'en récompensaient si mal, prenait le parti de retourner dans son duché, où, du moins, on lui savait gré de la concorde et du calme qu'il maintenait au milieu de tant d'orages.

Deux années s'écoulèrent ainsi dans des alternatives d'efforts pour ramener la paix, et de découragement occasioné par l'humeur altière de Jean-Sans-Peur et des princes français. Toutes les fois qu'il était question de négociations pacifiques, on retrouvait le duc Jean V, toujours disposé à retarder les hostilités et à prévenir l'effusion de sang. Sa voix cependant était rarement écoutée; et s'il parvint à arracher au plus grand danger quelques femmes que les bouchers voulaient égorger, il ne put empêcher que les Bourguignons n'entrassent à Paris, ne s'emparassent de la personne du roi, et n'ordonnassent le massacre de tous les partisans de la maison d'Armagnac [1]; carnage horrible, d'où le jeune dauphin fut sauvé par le courage et l'activité du breton Tanneguy du Chastel.

L'état affreux où le royaume était réduit, ne recevait aucun adoucissement des trèves qui se succédaient et se rompaient entre la France et l'Angleterre, ni des prétendues ré-

[1] Monstrelet, chap. CXCI, CXCII et CXCIV. — M. de Barante, tome IV, pages 357 à 367.

conciliations entre les princes, aussitôt oubliées que jurées. Le jeune dauphin eut enfin une entrevue avec le duc de Bourgogne à Montereau-faut-Yonne. Jean-sans-Peur y fut assassiné[1]. Tanneguy du Chastel lui porta les premiers coups, selon les Bourguignons; mais dans tout le cours de sa vie, ce vaillant chevalier maintint que l'accusation était fausse; dès le commencement de l'affaire, il avait pris le dauphin entre ses bras et l'avait emporté hors des barrières. Il offrit de soutenir le duel judiciaire contre tous ceux qui le soupçonnaient.

Cet acte déplorable, qui ne vengeait la mort du duc d'Orléans, assassiné douze ans auparavant, qu'en versant de nouvelles calamités sur la France, fut l'origine de l'horrible complot tramé par la reine Isabeau de Bavière et le nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Bon[2]. Ils n'hésitèrent pas à traiter avec l'Angleterre, à joindre la main de Catherine de France à

[1] Lefeuvre de Saint-Remy. — Juvenal des Ursins, p. 371. — Monstrelet, chap. CCXII. — M. de Barante, pages 436 et suiv.

[2] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, page 819.

celle de Henri V, à confier la régence du royaume au monarque anglais, durant la vie de Charles VI, à lui assurer la succession au trône, et à en exclure le véritable héritier, le dauphin qui fut Charles VII!

Tandis que les scènes de désolation se multipliaient en France, et que les princes et les seigneurs divisés enveloppaient d'un réseau de malheur, les villes, les communes et les campagnes, Jean V gouvernait en paix la Bretagne. L'infortuné Charles VI, dirigé par un conseil vénal ou pusillanime, passait incessamment d'un parti à un autre, déclarant ennemis ses amis de la veille, et, dans ses éclairs de raison, appelant des avis et des secours; mais le duc, indigné d'une versatilité qui souvent l'avait plongé dans de singuliers embarras, laissait les princes s'entredéchirer, et jouissait de la prospérité de ses états. Il ouvrit ses villes aux habitans des contrées voisines, qui cherchaient un refuge contre les calamités de la guerre civile. Les Normands surtout s'établirent en grand nombre dans la Bretagne. Trente mille familles, chassées par les Anglais, pillées et poursuivies de nouveau par

les Français, y trouvèrent un asile[1]. Libéralement accueillies, elles y portèrent leurs biens et leur industrie; elles formèrent des colonies dans les villes et les campagnes, y propagèrent les arts que l'on cultivait en Normandie, élevèrent des manufactures et enseignèrent aux Bretons divers moyens de s'enrichir : on ne saurait mieux payer l'hospitalité.

Mais la fortune gardait un mauvais jour au duc de Bretagne; elle épiait sa félicité et vint le frapper dans sa personne, au milieu des peuples qui l'aimaient et au cœur même de ses états.

La maison de Penthièvre ne pouvait mettre en oubli les pertes immenses qu'elle avait faites par suite de la bataille d'Auray, où Monfort, en arrachant la vie à Charles de Blois, avait enlevé aux descendans de ce prince le trône ducal de la Bretagne. L'orgueilleuse Marguerite de Clisson, plus fière et plus superbe depuis l'alliance de son fils aîné avec le duc de Bourgogne[2], ne supportait pas l'idée que ses

[1] Bert. d'Argentré, page 819. — *Hist. de Bretagne*, par M. le comte Daru, tome II, page 246.

[2] Le comte Olivier de Penthièvre avait épousé l'une des filles de Philippe le Bon.

enfans eussent des supérieurs et qu'ils fussent forcés de reconnaître un souverain qui n'était pour eux qu'un injuste agresseur, qu'un usurpateur odieux. Du sein de ce feu caché, il sortait souvent des étincelles qui en révélaient toute l'ardeur. La veuve hautaine du comte de Penthièvre enflammait sans relâche le courroux de ses fils, flattait leur ambition d'une espérance prochaine, les aiguillonnait, les pressait, les animait; et ils n'attendaient, pour venger sur Jean V la mort de leur aïeul, qu'une occasion qui tardait trop à leur impatience. Marguerite résolut d'aller au-devant du hasard. Elle réunit près d'elle trois de ses fils, Olivier, Charles et Jean, et les accabla de reproches [1] : « Ils ne tenoient en rien de leurs » vaillans aïeux Charles de Blois et Clisson; » ils manquoient du plus commun courage; » s'ils eussent été gens de cœur comme ils le » prétendoient, ils auroient eu la généreuse » fantaisie de recouvrer l'héritage de leur fa» mille; le moment sembloit favorable, tout » étoit en feu dans le royaume de France,

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, page 820.

» n'étoit-ce pas l'heure d'éprouver la fidélité
» de leurs amis ? Le duc de Bourgogne, le
» beau-père d'Olivier, ne manqueroit pas
» d'embrasser une cause qui vaudroit un trône
» à sa fille. Le dauphin, qui prenoit le titre de
» régent de France, avoit contre Jean V plus
» d'un sujet de mécontentement ; il falloit
» donc renoncer au nom qu'ils portoient, s'ils
» n'avoient dans le cœur aucun sentiment de
» leur véritable grandeur. »

Ce n'était assurément pas la volonté qui manquait à ces princes ; mais ils ne disposaient pas de forces suffisantes pour attaquer ouvertement le duc dans sa propre cour, adoré de ses sujets, et dont un seul mot pouvait attirer en Bretagne une armée anglaise. Ils songèrent à coudre la peau du renard à celle du lion. L'assentiment du dauphin leur était nécessaire; ils l'obtinrent par l'intermédiaire du comte de Dunois, le bâtard d'Orléans, et du président de Provence, le conseiller Louvet[1]. Le dau-

[1] Le dauphin les engagea à saisir l'occasion des ambassadeurs qu'il envoyait à Jean V. *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 998.

phin leur promit, par lettres scellées de son sceau, de les aider à reconquérir la Bretagne, s'ils parvenaient à se défaire ou à s'emparer de Jean V ; et cependant ce prince était son beau-frère! Le roi même eut connaissance du complot dans un accès de bon sens, et son conseil y donna les mains, parce que, depuis la bataille d'Azincourt, le duc de Bretagne avait refusé d'armer de nouveau, et qu'il avait été saluer le roi d'Angleterre dans la ville d'Alençon. Ces préliminaires remplis, Olivier de Penthièvre et sa mère Marguerite députèrent à Nantes Pierre de Beloi, leur conseiller intime, avec la mission de supplier Jean V de leur faire l'honneur de s'unir à eux par une alliance étroite, et de consentir à un nouveau traité qui lui prouvât qu'il en était aimé autant qu'honoré, et qu'ils voulaient le servir comme leur prince et seigneur, *envers et contre tous ceux qui pourraient vivre et mourir.* Touché de cette démarche, et persuadé de leur sincérité, le duc de Bretagne consentit à tout ce que l'on demandait, et fit inviter le comte de Penthièvre à partager les plaisirs de sa cour, d'autant plus brillante en ce moment,

qu'il allait recevoir une ambassade extraordinaire du dauphin.

Olivier de Penthièvre se rendit à Nantes accompagné de trente cavaliers. Le duc l'accueillit avec une entière cordialité, le reçut à sa tabe, le combla de caresses, le créa maréchal de Bretagne et son chambellan, et conçut pour lui tant d'amitié, qu'il lui eût accordé toutes les faveurs qu'il eût demandées, et lui eût fait remise de la totalité des anciennes places de sa famille, si le comte de Penthièvre eût seulement paru le désirer [1]; mais ce n'était pas là son but. Après un séjour assez prolongé, le comte Olivier supplia le duc avec de grandes instances, de la part de la dame de Clisson sa mère, de lui accorder l'honneur de la visiter en son chastel de Champtoceaux; l'assurant que tout son désir était de recevoir son seigneur dans sa maison avant de mourir, qu'elle ferait ses efforts pour y réunir de nombreux amusemens, et qu'afin de le mieux fêter, elle appel-

[1] Arrêt contre les Penthièvre. Déposition du duc de Bretagne et de son frère Richard. D'Argentré, pages 828 et suiv. — *Actes de Bret.*, tome II, 4^e. de la collect, col. 1070.

lerait les plus belles damoiselles de la Bretagne.

Le duc était jeune encore, et il se serait fait scrupule de soupçonner un chevalier qui lui tenait un si gracieux langage. Il s'était si bien attaché au comte Olivier, qu'en l'admettant à toutes les privautés de son intérieur, il lui avait donné place en son propre lit, suivant l'usage du temps, et que, dans un moment de confiance, il l'avait assuré que, si Dieu disposait de sa personne, il se proposait de lui laisser la tutelle de ses enfans et le gouvernement de la duché. Il accepta donc la proposition. Le comte de Penthièvre s'obligea, par serment, à le reconduire à Nantes sain et sauf; et partit, afin de prévenir sa mère et de disposer le château pour la réception de Jean V.

Les conseillers du duc et les gentilshommes les plus sages de sa maison avaient cependant songé aux suites possibles d'une pareille démarche. Ils déclarèrent qu'elle était hasardeuse et sans nécessité; le duc avait vu lui-même, et entendu dire, combien il se couvait de regrets dans le sein des membres de la famille Penthièvre; il devait se rappeler les dédains

dont la comtesse l'avait naguère accablé, le dépit qu'elle avait montré contre ses gens en les faisant battre, emprisonner, mourir même dans les tortures; il ne convenait ni de la croire, ni de s'en rapporter à sa parole; tout le venin n'était pas sorti de son cœur; et il y allait trop avant de la sécurité du duché de Bretagne et de la personne même de Jean V, pour s'en fier à personne.

Le duc n'écouta aucun conseil. « Jamais, » dit-il, « je ne croirai d'eux chose semblable.
» N'a-t-on pas vu la façon dont ils sont venus
» me convier? Il n'est pas possible que si
» gentil comte ait tramé si noire trahison! »

Il partit donc [1], accompagné d'Olivier de Penthièvre, qui, pour lui faire honneur, était revenu à Nantes. Le duc, dans l'intention bienveillante de ne pas être une charge onéreuse à son hôtesse, ne se fit suivre que d'un petit nombre d'affidés, Richard son frère, Jacques de Dinan, les sires d'Oudon, de Mauny et de Lannion. Olivier était allé, le matin, l'éveiller dans son lit, à la tour neuve de Nantes

[1] 12 février 1420.

qu'il habitait alors; il l'avait pris par la main en lui disant : « Hé! tôt! tôt! l'heure est » avancée; les dames nous attendent à Champ» toceaux; la chasse et les divertissemens sont » prêts; il nous faut dépêcher! » — « Bien, » bien, » reprit le duc; « mais je voudrois » monter dans ma barque et voir si l'eau nous » pourroit porter. » Le temps se trouva incertain et le vent très-fort. Le duc et sa compagnie prirent des chevaux et se rendirent au Loroux-Botereaux, où les logemens étaient préparés. Ce bourg n'était situé qu'à deux lieues de distance de Champtoceaux. Olivier y laissa le duc avec quinze cavaliers chargés de sa garde, et emmena au château ses maîtres-d'hôtel et les officiers qui conduisaient sa vaisselle d'or et d'argent [1]. Le lendemain matin il reparut, et,

[1] L'usage des princes était de se faire suivre partout de leur vaisselle. Cette coutume s'est conservée à la cour de France jusqu'à nos jours. Le roi et les princes du sang avaient partout leur *cadenat*; c'était la cassette qui contenait la vaisselle. Le *cadenat* était une prérogative enviée de tous les grands seigneurs. Avec un peu plus de confiance sociale, on en est arrivé à se servir partout de la vaisselle du maître qui reçoit; sauf le *cadenat du roi*.

après les premiers complimens, il dit encore au duc : « Hâtez-vous, les dames vous atten-
» dent et le dîner se gâte. » Jean V entendit la messe; puis, montant à cheval avec Richard son frère, il suivit Olivier, qui lui montrait la route. La cavalcade arriva près d'un pont en bois, nommé le pont de La Tuberde, sur la petite rivière de Divette. Le comte Olivier avait eu la précaution de faire détacher toutes les planches du pont, afin qu'on pût les enlever avec facilité, et que le passage devînt ensuite impraticable. Il descendit de cheval et engagea le crédule Jean V à l'imiter. Le duc de Bretagne et son frère traversèrent à pied le pont de la Tuberde; mais aussitôt qu'ils eurent atteint l'autre rive, un des cavaliers du comte, Alain de la Lande et quelques domestiques de sa suite, firent semblant de plaisanter entre eux, et tout en riant jetèrent à l'eau une partie des planches détachées, et se défièrent mutuellement de franchir la distance découverte. Le duc s'amusa d'abord de ce badinage, mais il s'aperçut bientôt que le pont tout entier avait disparu et que ses gens restaient à l'autre bord de la Divette. Tout à coup il vit sortir d'un

bois voisin, Charles de Blois, frère du comte de Penthièvre, avec une quarantaine de lances et beaucoup d'hommes de pied. Le duc, surpris, dit au comte de Penthièvre : « Saint Yves ! Quels » gens sont ceux-ci, beau cousin ? » — « Ce » sont mes gens, » reprit Olivier, et en même temps, il mit la main sur le duc de Bretagne. « Nous te tenons, enfin ! » s'écria-t-il ; « et » avant de nous échapper, tu nous auras rendu » notre héritage ! » La troupe commandée par Charles de Blois, fondit alors au galop sur le petit nombre de chevaliers qui se trouvaient près de Jean V et voulaient se mettre en défense ; mais ils étaient mal armés ; on les entoura ; et si le duc ne fut pas tué, il ne dut la vie qu'au hasard ; car les assaillans avaient appris en Italie qu'en semblable affaire, il ne faut pas commencer, si l'on n'est déterminé à finir. Jean de Beaumanoir para du bras un coup d'épée tranchante qui tombait sur la tête du duc, et fut grièvement blessé ; d'autres généreux serviteurs furent renversés à ses côtés ; enfin, les Penthièvre s'en rendirent maîtres, et Charles de Blois se hâta d'aller apprendre à sa mère la prise de Jean V et de Richard

de Bretagne. A l'instant même, l'ambitieuse et cruelle comtesse commanda l'arrestation des officiers qui avaient précédé le duc. Les sires d'Oudon, de Lannion, de Dinan, Jean de Kermellec, Pierre Eder, de Maure et Mauny furent jetés dans des prisons infectes à Champtoceaux, à Paluau, à Clisson, aux Essarts. Marguerite s'empara de la vaisselle d'or; et, prévoyant l'avenir, donna les ordres les plus prompts pour mettre ses châteaux en état de défense. Olivier, resté près de Jean V et de Richard, fit attacher une longe à la bride de leurs chevaux, et dans l'intention de dérober leur marche aux premières recherches, il les dirigea sur la ville de Clisson; mais, avant d'entrer, il leur dit : « Gardez-vous bien de crier ni d'en » appeler au peuple; il vous aime, et se mettroit peut-être en mouvement pour vous sau» ver. Si par malheur pour vous un tel évé» nement arrivoit, et qu'on essayât de vous » placer en franchise dans une église ou ailleurs, » vous savez que la ville est à nous, que les » portes sont gardées par nos gens, nous irions » vous chercher et vous prendre, fût-ce dans » les bras du crucifix, et ne vous quitterions que

» morts. » Jean V, qui souvent avait montré du courage à l'armée, en manqua complétement dans cette circonstance. Il traversa la ville de Clisson sans se faire connaître; et, dès qu'on eut perdu de vue les lieux habités, le comte de Penthièvre lui fit lier la jambe droite à la bride et à l'étrier, et plaça près de lui deux bandits à cheval, armés d'épées nues, et chargés de le tuer s'il tentait de s'échapper. On traita Richard avec la même rigueur. Les princes arrivèrent dans la nuit à Paluau, et s'arrêtèrent près de l'hôtel de Catherine du Fresnoy, où le comte Olivier se fit recevoir, mangea, but, se chauffa, car on était en février, et se délassa de ses fatigues sans s'inquiéter du sort et des souffrances de ses prisonniers. Les malheureux se trouvaient dans une situation digne de pitié; vêtus d'habits de fête, exposés au vent et à la pluie, mourant de froid et de faim, et livrés aux plus cruels besoins. Ils se virent forcés de supplier Jean Linevent, l'un de leurs gardiens, d'interposer ses bons offices, afin qu'on leur permît au moins de descendre un moment de cheval. Le vieux sbire n'était pas aussi insensible que le comte Olivier. Il pénétra dans l'hôtel et lui

reprocha sa dureté. « Qu'ils crèvent, » dit le fils de Marguerite, « et qu'ils servent de pâture » aux chiens! » — « Je vais donc les tuer, » reprit le soldat, « car aussi bien ne vivront-ils » guère. » Cependant Olivier se ravisa, et lui permit de leur laisser mettre pied à terre, à condition qu'il en répondît sur sa tête. Jean V et Richard entrèrent, un moment, dans une salle basse, où leur gardien partagea généreusement avec eux les débris d'une oie froide et un pot de mauvais cidre. Ils reprirent ensuite leurs montures et leurs liens et arrivèrent à Paluau. De cette forteresse, on les conduisit, après quelques jours, à celle des Essarts, et enfin, par des chemins détournés, on les amena à Champtoceaux. Avant d'être introduits, et tandis qu'Olivier conversait avec sa mère, on les avait déposés chez un chapelain, qui leur servit à dîner un morceau de porc froid; c'était leur meilleur repas depuis l'attentat qui les privait de leur liberté.

Le comte Olivier prit les précautions nécessaires pour que ses prisonniers ne parlassent à personne; et, comme ils n'aperçurent aucun serviteur sur leur passage, ils crurent que la

forteresse était déserte. On les enferma dans une haute tour, et le bruit sourd des verroux et des serrures leur apprit qu'on ne voulait leur laisser aucun genre de liberté. Vers le soir, cependant, Marguerite de Clisson, sa belle-fille la comtesse de Blois, et une demoiselle de leur compagnie, entrèrent dans leur chambre. Jean V se précipita vers Marguerite ; lui rappela en peu de mots l'amitié qu'il avait marquée au comte de Blois, et la supplia, pour l'amour de Dieu, de ne point attenter à sa vie, ni à celle de son frère. « Noble dame, » lui dit-il, « ne sommes-nous point en danger de mort, » n'avons-nous donc plus d'espoir ? » — « En » danger de mort ? » répondit la fille de Clisson. « Par sainte Marie, je ne m'en soucie ! « Et quand elle adviendroit, n'avez-vous point » tollu [1] l'héritage de mes enfans ? A tel crime » convient le gibet, trop bien le sçavez. » — « Ah ! chère dame, « reprit le duc, « s'il y a » chose à réparer ou amender, n'avons-nous » pas toujours été prêts à le faire ? jamais l'a- » vons-nous refusé ? Ne mettez point en oubli

[1] Enlevé, usurpé.

» que nous sommes vos bons pauvres parens,
» nés de germains. Pour Dieu! faites que nous
» ne mourions point, il vous en sçaura gré en
» son saint paradis! » La comtesse de Penthièvre se retira sans répondre; mais elle revint le lendemain, c'était le Mercredi des Cendres: « Le temps de pénitence est advenu, » dit-elle au duc. « Long-temps vous avez joui
» de la vie et du fruit de vos forfaits. Que d'en-
» nuis, de maux, de dommages, sont tombés
» par vous et les vôtres, sur ma maison et
» mes enfans! Trop avez oublié qu'ils sont
» grands et de haut lignage. Eux et moi, nous
» avons à bon droit, vif mécontentement de
» tout ce qui a été fait à leur détriment; car
» on leur a ôté tout ce qui devoit leur appar-
» tenir, c'est-à-dire la noble duché de Bre-
» tagne. Or mais, il n'en peut plus aller ainsi. »
— « Ah! ma dame et belle cousine, » s'écria Jean V, « pour l'honneur de Dieu, nous vous
» requérons que nous ne mourions point; nous
» ne tenons ni à la terre, ni à autre chose,
» pourvu qu'il vous plaise nous sauver la vie!
» Ores, nous vous supplions de nous en donner
» votre parole. » L'inexorable Marguerite jouis-

sait des angoisses de ses faibles parens, et pour les accroître encore, elle ajouta : « Je ne sçais point
» comment il en ira. Mes enfans n'ont agi que
» par le commandement exprès de monsei-
» gneur le dauphin, régent de France; ils en
» ont des lettres belles et bonnes, scellées de
» son sceau, et, quoi qu'il advienne, il en fau-
» dra passer par son ordonnance. La mort,
» le cachot, la torture, tout cela se prend en
» patience avec bon courage! Il ne faut pas
» tant vous lamenter; les plus grands rois et
» princes ont eu de terribles tribulations et
» maux. Si vous ressentez un peu de malheur,
» il vous faut noblement l'endurer. *Deposuit po-*
» *tentes de sede.* Vous comprenez? De bons et
» grands chrétiens comme vous sçavent leur
» Psautier! » — « Ah! » dit Jean V, « il ne me
» chault [1] de déposition de seigneurie, pourvu
» que nous soyons assurés de vivre! » — « Nous
» le verrons, » reprit la comtesse de Pen-
thièvre; « mais priez Dieu qu'il ait vos âmes
» en pitié. Quant à ce qui est de moi, je quitte
» ce noble château; les femmes ne connoissent

[1] Il m'importe peu d'être dépossédé.

» que leurs quenouilles, et la guerre les épou-
» vante. Je crains que vos chevaliers ne vien-
» nent ici m'assiéger; et, s'ils ont autant de
» vaillance que vous, on verra beau jeu. »

Marguerite n'annonçait son départ à ses prisonniers qu'afin de se délivrer de leurs réclamations. Elle donna l'ordre de les traiter avec rigueur; on mura les fenêtres de leur chambre, et l'on recouvrit d'une toile cirée la portion d'ouverture qu'on laissa pour leur donner de l'air et du jour. L'usage habituel des carreaux de verre n'était pas encore [illegible]u en France, à plus forte raison en Bretagne; on ne les employait qu'aux vitraux des églises. Les prisonniers parvinrent à faire un petit trou dans cette toile cirée. Ils aperçurent bientôt la dame de Penthièvre qui traversait la cour de son château; ils établirent une correspondance secrète avec un domestique, et ils apprirent que les barons et seigneurs de Bretagne avaient pris les armes, et pressaient le siége de Lamballe et de Guingamp. Mais les terreurs de Jean V n'en furent que plus vives. Il connaissait le caractère inflexible de Marguerite de Clisson; il savait que sa vie ne dépendait que d'un acte

de la volonté de cette femme cruelle; et, dans son affliction, demandant à Dieu le secours qu'il n'attendait plus des hommes, il fit vœu de ne jamais exiger de ses sujets de tailles, de fouages ou de subsides extraordinaires et injustes, et de visiter Jérusalem [1], trois mois après s'être sauvé des mains d'Olivier. De pareilles promesses ne tirent pas à conséquence; il eut soin de se faire relever de ses vœux par le pape Martin V [2].

Cependant la nouvelle de l'attentat commis par le comte de Penthièvre sur la personne de Jean V et de son frère, répandit l'effroi dans la Bretagne. La duchesse se livra d'abord à tout l'excès d'une douleur sincère, et qu'il semblait au premier moment indiscret de consoler, car on supposait que le duc avait péri. On apprit toutefois, par des paysans, qu'il existait encore, et qu'on l'avait traîné de for-

[1] Un pèlerin se chargea de ce voyage moyennant cent écus d'or. *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collection, col. 1068.

[2] Dispense du pape Martin V. *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1038 à 1039. *Chartrier de Nantes*, arm. A, cass. G, no. 3.

teresse en forteresse. Les états se rassemblèrent à Vannes le 23 février. La duchesse, baignée de larmes, vint leur présenter ses deux enfans dans un âge encore bien tendre, et dont les pleurs, qui coulaient avec ceux de leur mère, faisaient entrer la colère et la pitié dans tous les cœurs. Elle offrit ses chaînes, ses colliers, ses bagues, l'argent qu'elle possédait pour lever des troupes, les solder, faire la guerre, et racheter à tout prix le duc de Bretagne [1]. Les barons, les prélats, les députés des bonnes villes résolurent d'y employer au besoin la totalité de leur fortune; car il n'était personne qui ne regardât comme une indignité, comme une lâcheté, comme une trahison, la conduite des Penthièvre dans cette circonstance, et quelle qu'eût été la querelle qui jadis avait divisé les deux familles. Les membres des états se séparèrent, afin de réunir leurs vassaux et de se munir d'armes, de chevaux et d'équipages. Mais tandis qu'ils se préparaient à la guerre, Olivier de Penthièvre l'avait déjà commencée. Jean de

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, pages 822, 823 et suiv.

Blois, son frère, s'était emparé du château de la Garnache, et les troupes de Marguerite commettaient d'horribles déprédations sur le territoire Nantais. La duchesse envoya vainement des ambassadeurs au roi et au dauphin, pour se prévaloir près de l'un du doux nom de fille, et rappeler à l'autre qu'elle était sa sœur; elle n'en obtint aucune réponse. Charles VI fit même publier défense à tous ses gens de guerre, ses hommes et ses sujets en Normandie, de s'assembler en armes et de prendre parti pour le duc de Bretagne ou la dame de Penthièvre [1].

Les états, au moment de leur séparation, avaient jugé qu'il serait difficile de désigner parmi les barons un chef qui réunît l'assentiment général, et sous les ordres duquel cette noblesse altière n'hésitât pas à marcher. L'obéissance n'était pas sa vertu dominante. Dans cette perplexité, ils députèrent au roi d'Angleterre, et le supplièrent de vouloir bien délivrer, pour cette occasion seulement, le

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome 1, pages 475 à 476. — D'Argentré, page 823.

comte de Richemont, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt [1]. Les états et la duchesse s'obligeaient, par serment et par otages, à le représenter en personne, ou à payer la rançon que Henri V arbitrerait lui-même. Ce monarque assiégeait alors la ville de Melun. Il refusa d'écouter les raisons que les envoyés bretons étaient chargés de lui soumettre, et ne voulut entendre parler ni de rançon, ni de générosité. Une prophétie de Merlin attachait un brillant avenir à la destinée d'un comte de Richemont; celui-ci montrait de la bravoure et des vertus; il était évident que le vieux barde armoricain avait voulu le désigner, et que le roi d'Angleterre ne pouvait se défaire d'un homme à qui son étoile promettait un trône depuis sept cents années.

Mais les soins et l'activité de la duchesse furent enfin couronnés de succès. Cinquante mille volontaires se présentèrent à la revue que passa Raoul de Coetqüen, maréchal de Bretagne, le 22 juin 1420, quatre mois après

[1] *Lettres de la duchesse et d'Artur de Richemont à Henri V*; *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1016, 1017 et 1020.

l'enlèvement de Jean V [1]. Le conseil des barons décida que l'on commencerait les opérations de la campagne par le siége de Lamballe et celui de Guingamp, places qui appartenaient au comte de Penthièvre. L'une et l'autre succombèrent en peu de jours; Jugon, la Roche-Derrien, Châteaulin-sur-Trieu éprouvèrent le même sort, et le château de Broon fut pris d'assaut et démoli.

Olivier de Penthièvre, en apprenant les rapides progrès de l'armée de vengeance, supposa que la nouvelle de la mort de Jean V suffirait pour la dissoudre. Le crime en lui-même lui eût peu coûté, mais il était de sa politique de réserver ce dernier coup pour une circonstance décisive; en conséquence, il usa de stratagème. Il choisit un valet de la taille à peu près du duc de Bretagne, lui fit revêtir les vêtemens de ce prince, le chaussa des mêmes bottes que portait habituellement Jean V, lui couvrit les yeux d'un bandeau, et commanda de l'entraîner vers la rivière, en feignant d'user

[1] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, page 451. — D'Argentré, page 823.

de violence[1]. Le valet, dont la leçon était bien apprise, faisait de grands signes de croix le long de la route, poussait des cris étouffés, et résistait avec assez d'adresse pour que l'on crût qu'en effet il était victime des gens qui l'entouraient. Ceux-ci disaient hautement, au peuple rassemblé sur leur passage, qu'ils allaient noyer Jean de Monfort par ordre d'Olivier de Blois. Ils conduisirent leur personnage déguisé jusqu'à la Loire, le placèrent dans un bateau et descendirent au bas du fleuve, près d'une berge couverte d'un épais taillis. Ils répandirent ensuite à Nantes le bruit que des mariniers avaient trouvé un homme noyé, accroché à un saule, jeune et blond, portant de longs et beaux cheveux, de moyenne stature, le visage agréable; tellement ressemblant enfin au duc de Bretagne, qu'on ne pouvait douter que ce ne fût lui.

Cette superchérie n'eut aucun succès; et le peuple et l'armée, loin de perdre courage, n'en poursuivirent leurs avantages qu'avec plus d'ar-

[1] Déposition du duc de Bretagne. *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1075. — D'Argentré, pages 832 à 833.

deur. Le comte Olivier et Jean, son frère, trompés dans leur attente, prirent une autre marche. Ils entrèrent un matin, armés de toutes pièces, ayant en main leur épée nue et la dague au côté, dans la chambre où ils retenaient Jean V et Richard. Le duc s'étonna de n'en recevoir aucune salutation, et le leur fit entendre avec douceur. « Vraiment, » dit le comte Olivier, d'un ton dur, « nous venons ici pour » chose plus sérieuse, et n'avons point de temps » à perdre en balivernes. » — « Qu'est-ce donc, » beaux cousins, » s'écria Jean V, « et qu'y a-t-il » de nouveau ? » — « Je renie Dieu ! » répondit Olivier, « vos gens ont assiégé Lamballe; voilà » un bel exploit ! Si ce siége n'est pas incon- » tinent levé, je me donne au diable qu'avant » trois jours vous mourrez de mauvaise mort, » et non pas vous seul, mais pour vous tenir » compagnie, votre infâme frère, qu'Astaroth » emporte. Je vous fais à tous deux couper la » tête, par la hache du plus sale bourreau qui » fut oncques, et les corbeaux auront un bon » repas sur la plus grande tour du château. » Jean V stupéfait gardait le silence, mais Richard prit la parole : « Nous n'en pouvons

» mais, » dit-il, « de ce que font les sujets de
» mon redoubté frère, et ce n'est ni par son
» commandement, ni par le mien. Depuis
» cinq mois, vous avez mis ordre à ce que nous
» soyons seuls, comme gens déjà dans la tombe.
» Quel remède y saurions-nous mettre ? » —
« Ne pourrois-je, » interrompit le duc, « y en-
» voyer quelqu'un de mes chevaliers qui sont
» vos prisonniers? Accordez-nous d'y dépêcher
» messire Pierre Eder ou messire Jean de Ker-
» mellec; toutefois aimerois-je mieux messire
» Pierre, il s'y entend plus finement. » — « Je
» prendrai avis jusqu'à demain, » répartit Oli-
vier, en leur jetant un regard furieux.

Le lendemain, le comte de Penthièvre et Jean de Blois revinrent dans la tour où gémissaient les deux princes de Bretagne. Ils étaient accompagnés de geoliers qui portaient d'énormes paires de fers, dont ils chargèrent Jean V et Richard. Cette odieuse opération terminée, Olivier leur dit, en les accablant des plus dégoûtans sarcasmes: « Hé bien! avez-vous trouvé
» expédient à ce qui se passe, ou si la mort
» vous duit assez pour vouloir en essayer? Pau-
» vres gens qui ne valez pas maille, je vous

» permets d'expédier vers vos preux défenseurs
» ce Jean de Kermellec dont vous parliez hier ;
» mais besoin sera qu'il réussisse, autrement
» c'est fait de vous. Ce n'est pas tout, il faut
» que vous envoyiez à votre femme quelque
» marque particulière qui l'oblige d'ajouter foi
» à vos lettres, et afin qu'elle voie que ce ne
» sont paroles oiseuses. » Eder et Kermellec
furent alors amenés. Olivier et Jean de Blois
recommencèrent devant eux les plus exécrables
sermens, reniant Dieu, invoquant le diable,
et jurant que la vie des deux princes ne tenait
qu'à un fil. La lettre de Jean V à la duchesse
lui disait que si elle aimait véritablement
son mari, le moment était arrivé d'en
donner des preuves, et que si elle ne parvenait
à obtenir des seigneurs la levée du siége
de Lamballe, elle ne reverrait plus, de son frère
et de son époux, que leurs têtes, accrochées aux
créneaux de la plus haute tour de Champtoceaux.
— « Et cet objet que vous devez envoyer
» à la duchesse, » s'écria Olivier, « n'y avez-
» vous songé ? » — « Je n'ai rien, » reprit
Jean V ; « vous nous avez tout enlevé. Cepen-
» dant, si vous vouliez m'apporter ma cassette

» et me prêter quelques-unes des choses qui
» m'ont appartenu, je satisferois votre désir. »
Olivier alla chercher la cassette. Le duc y prit une chaîne d'or où pendait un *agnus Dei*, et la remit avec ses lettres entre les mains de Kermellec. Le chevalier prêta serment ed revenir sous un délai déterminé, et laissa Pierre Eder pour caution de sa parole. Olivier le fit accompagner d'un trompette, et protesta de nouveau que la mort la plus cruelle attendait le duc, son frère, et tous les seigneurs qu'il avait en son pouvoir, si les barons refusaient de lever le siége de Lamballe.

Mais les événemens s'étaient accumulés. Le duc de Penthièvre apprit bientôt la chute de ses principales forteresses. Il sut que les volontaires bretons s'étaient divisés en deux corps d'armée dont l'un se dirigeait sur Champtoceaux, et il se hâta d'enlever ses prisonniers et de les conduire dans ses châteaux du Poitou. Il les promena ainsi de Vandoynes à Nouailly près la Rochelle, de Nouailly à Thors, puis à Saint-Jean-d'Angely, au Couldray-Salbart, à Bressières, et les ramena au château de Clisson. Il espérait dérober à leurs défenseurs

le secret de leur résidence; et dans ces voyages forcés, il traitait ces malheureux princes avec une cruauté sans exemple. Un carcan passé à leur cou soutenait une chaîne qui liait leurs bras et leurs jambes, et Penthièvre leur répétait sans cesse qu'il les ferait périr, non pas en un jour, mais durant des mois entiers, en leur coupant les membres l'un après l'autre.

Le siége de Champtoceaux ne tarda pas à commencer. Cette forteresse, située sur une roche escarpée, avait passé jusqu'à ce jour pour imprenable. Ses murs, d'une épaisseur extraordinaire, étaient liés par un ciment auquel le temps avait donné une telle dureté qu'ils ne formaient plus qu'une seule pierre. Les chefs de l'armée bretonne, en apprenant que Jean V en avait été enlevé, songèrent d'abord à tourner la place et à poursuivre le ravisseur de repaire en repaire; mais ils réfléchirent que Marguerite de Clisson et l'un de ses fils s'y étaient renfermés, qu'en les prenant ils se donneraient un moyen d'échange, et qu'il ne convenait pas, d'ailleurs, de laisser derrière eux une garnison considérable, qui ne manquerait pas de les harceler et de s'emparer

des vivres et munitions de guerre que leur enverrait la Bretagne. On pratiqua, tout autour de la forteresse, des fossés que l'on garnit de palissades et d'abattis, et l'on résolut de ne pas la quitter qu'on ne l'eût emportée.

Marguerite de Clisson se défendit d'abord avec un courage digne d'une meilleure cause. Le siége se prolongea. Les balistes et quelques canons que le roi d'Angleterre avait donnés à Jean V, et que l'on fit venir de Vannes, semblèrent mollir contre les impénétrables murailles de Champtoceaux [1]. Le comte Olivier parvint à rassembler des troupes, qui, sous les ordres de Charles de Penthièvre, vinrent inopinément assaillir les assiégeans ; mais le nombre de ceux-ci ne leur permit aucun succès. Elles furent repoussées, après avoir éprouvé de telles pertes qu'elles ne purent se rallier. Enfin, et à force de battre les murs de la place, les boulets y pratiquèrent une brèche. Déjà toutes les couvertures du château étaient détruites et renversées. La comtesse de Pen-

[1] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, pages 455 à 456. — Bert. d'Argentré, page 825 et suiv. — Monstrelet, chap. CCXXXVII.

thièvre ne s'était pas attendue à ce résultat; elle avait compté sur la coopération du roi de France et du dauphin, et l'effroi s'empara de son cœur impitoyable. Incapable de croire à la générosité de ses adversaires, à son tour elle redouta les tourmens qu'elle se proposait de leur faire subir. Elle se trompait, car elle avait dans l'armée ennemie une foule de parens qui désiraient la retirer du mauvais pas où elle s'était engagée, aux conditions les moins défavorables pour elle. Un trompette parut sur les murs et annonça que la comtesse voulait parlementer. On lui intima l'ordre de faire descendre ses plénipotentiaires au camp des Bretons; et, après un petit nombre de conférences, une capitulation fut accordée aux assiégés. La comtesse de Penthièvre s'obligea par ce traité à rendre la personne du duc et celle de son frère, libres et quittes de toute obligation, entre les mains des barons qui entouraient Champtoceaux, à faire réparation complète des dommages causés par elle et ses enfans au duc et à ses serviteurs, à payer tous les frais de la guerre, à se soumettre au jugement des états, à comparaître avec ses fils au

parlement présidé par Jean V, et là, à genoux, le supplier ainsi que son frère Richard, de leur pardonner la faute et le forfait commis envers leur prince et en requérir pardon, grâce et merci.

La frayeur qui dominait en ce moment la fille altière de Clisson, ne lui permit aucune hésitation quand il fallut signer ces conditions déshonorantes. On lui accorda une suspension d'armes, afin de lui donner le temps d'envoyer chercher le duc. Elle écrivit à son fils Olivier : « Si vous voulez jamais me voir » en vie, renvoyez à ces barons le duc et son » frère ; mais hâtez-vous ! » Le comte vit alors que toutes les machinations qu'il avait tramées allaient retomber sur sa tête ; c'était lui qui, par de beaux semblans et des paroles artificieuses, avait attiré le duc dans son château ; sa mère et ses frères en avaient répondu sur leur vie ! La ruine de sa maison et la sienne lui paraissaient d'autant plus certaines qu'aucun des princes, sur la promesse desquels il comptait, ne lui accordait de secours. Dans cette situation, il voulut encore tirer parti de la faiblesse de Jean V, qui n'avait aucune con-

naissance de ce qui s'opérait en sa faveur. Il parvint à lui persuader que ses supplications l'avaient touché. Il lui procura quelques adoucissemens dans sa prison ; l'assura qu'il lui rendrait sa liberté, s'il ne craignait les reproches de sa mère. « Mais, » ajouta-t-il, « si vous » vouliez me mettre à l'abri de sa colère en » me donnant votre fille en mariage, je pour» rois encore braver son indignation, car vous » n'hésiteriez pas sans doute à remettre à votre » gendre les forteresses qui lui ont appartenu, » à l'indemniser des pertes qu'il a éprouvées[1], » à le rendre assez puissant pour qu'il n'eût » rien à redouter? » Le malheureux Jean V, menacé de la mort depuis plusieurs mois, tomba dans le nouveau piége que lui tendait son ennemi. Il eût cédé son duché tout entier pour obtenir la certitude de vivre; on y joignait la liberté et l'on exigeait beaucoup moins; il ne crut pas qu'il y eût à balancer. Il consentit par serment à tout ce que lui demanda le comte de Penthièvre, et lorsque celui-ci se

[1] Déposition du duc de Bretagne. *Actes de Bret.*, tome II, 4°. de la collec., col. 1077. — D'Argentré, page 826.

crut assuré du pardon de son crime et d'un avantage inespéré, il remit à Jean de Blois, sire de l'Aigle, le duc de Bretagne, Richard son frère, et ses autres prisonniers, et le chargea de les conduire au camp des Bretons sous Champtoceaux. Jean V fut reçu par ses barons et ses sujets avec la plus vive allégresse. La comtesse de Penthièvre, aux termes du traité, sortit de son château, avec ses enfans, ses domestiques et sa garnison, et laissa en otage son fils Guillaume de Blois, comme garant de la parole qu'elle donnait de se représenter au parlement prochain, afin de subir jugement. Le départ de cette femme hautaine rendit la liberté à Pierre Eder et à Jean de Kermellec, qui, fidèle à sa parole, était venu reprendre ses fers, lorsque la négociation relative à Lamballe eut échoué. La comtesse les avait d'abord confondus dans ses plus abjectes prisons avec des malfaiteurs; mais durant le siége, elle ordonna qu'on les mît au donjon d'une tour exposée aux traits et aux boulets des assiégeans, afin qu'ils fussent tués par leurs propres amis. Le sire d'Oudon, chargé de chaînes, fut trouvé mou-

rant au fond d'un cachot souterrain; l'évêque de Tréguier et l'abbé de Saint-Mahé, que la duchesse de Bretagne avait envoyés comme ambassadeurs au dauphin son frère, rentrèrent dans leurs foyers avec les stigmates que les ceps trop étroits avaient imprimés sur leurs membres.

Champtoceaux vit raser ses fortifications. Le duc se rendit ensuite à Nantes où il récompensa ses libérateurs, et avant eux les fidèles qui s'étaient dévoués à la mort et aux tourmens pour lui porter quelque adoucissement dans sa détresse. Kermellec obtint une seigneurie à Belle-Isle, l'amiral de Penhoët reçut deux cents livres de pension [1] avec le droit, pour lui et ses successeurs, de manger à la table de Jean V quand il leur plairait, et lorsqu'ils s'en

[1] Environ cinquante mille francs de nos jours. Les deux cents livres en valeur intrinsèque valaient quatre mille huit cents francs au moins en poids d'or; il y a une différence de dix fois cette valeur entre les espèces actuelles et celles de cette époque, et c'est peut-être trop peu dire. J'ai vu des mandats de paiement qui allouaient deux sous six deniers pour une toise de fortification de six pieds d'épaisseur.

abstiendraient, de recevoir à dîner ou à souper un pot du meilleur vin destiné au duc lui-même. La plupart des autres attendirent le jugement de la famille de Penthièvre; les confiscations ne pouvaient leur échapper.

Le premier usage que le duc fit de sa liberté, fut d'examiner les actes et les sermens qui le liaient au comte Olivier de Blois. La connaissance des événemens portait avec elle une évidence qui lui prouvait qu'il avait été pris pour dupe. Cependant sa conscience était intéressée. Il en écrivit au pape Martin V. Sa Sainteté répondit qu'elle le dégageait de toutes ses promesses envers les Penthièvre comme extorquées, de son vœu de voyage à Jérusalem à condition qu'il versât vingt mille florins au trésor de l'Église, et de sa renonciation aux tailles, fouages et impôts illicites, à telles obligations qui lui conviendraient, comme messes, *pater* et *ave Maria*. Il lui restait à s'acquitter de deux autres vœux, l'un de délivrer son pesant d'or à Notre Dame-des-Carmes de Nantes; celui-là venait du jour où Marguerite lui disait avec ironie : « la mort, le » cachot, la torture, tout se prend en patience,

» avec bon courage! » il avait fait l'autre, qui consistait à donner son pesant d'argent à saint Yves, lorsqu'on avait envoyé Jean de Kermellec vers les barons, afin de les prier de lever le siége de Lamballe. Le duc les accomplit scrupuleusement. Il livra aux carmes, représentés par frères Guillaume Piédru, Jean Chauvin et Geoffroy Barbe, les bijoux les plus précieux du trésor, pesant trois cent quatre-vingts marcs d'or, y compris les perles, les rubis, les émeraudes et les diamans qui les ornaient. On ne tint aucun compte de la valeur des pierreries [1]. Les trois cent quatre-vingts marcs d'argent en l'honneur de saint Yves, furent offerts à la cathédrale de Tréguier. On ne sait combien d'autres présens enrichirent également l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois, illustrée depuis par l'héroïne de la France, la miraculeuse Jeanne d'Arc, et toutes celles de Notre-Dame-aux-Vertus, aux Roses, aux An-

[1] Cette valeur étonnera néanmoins mes lecteurs. Je donne à la fin du volume, note B, un extrait du procès-verbal de réception. *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect, col. 1026. *Extrait des titres des carmes de Nantes.*

ges, de la Joie, de Grâce, de Saint-Jean-d'Angely, du Menez et de Brélévénez [1].

Une fois absous de ses sermens, il ne restait au duc de Bretagne qu'à délivrer à ses serviteurs les récompenses promises, et à obtenir une réparation judiciaire de l'attentat commis par les Penthièvre. Ce n'était pas sans motif qu'on l'avait nommé Jean le Bon. Peu de mois s'étaient écoulés depuis ses dangers et ses souffrances, et il les avait presque oubliés. Il convoqua son parlement à Vannes, et déclara qu'il pardonnerait à tous les descendans ou alliés du célèbre comte de Blois, pourvu que Charles et Olivier se présentassent devant les prélats, barons, nobles et députés du tiers état et voulussent prononcer les paroles suivantes [2] : « Nostre très-redoubté et souverain » seigneur, par mauvais conseil et par jeunesse, » nous vous avons prins, mis les mains en » vous et en Richard, monseigneur votre frère, » et longuement détenus, contre vos volontés,

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome I, page 1410

[2] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1038, *Archives de Nantes*, arm. A, cass. T, n°. 7.

» follement et mal conseillés, dont nous dé-
» plaist et suimes repentans, et vous en crions
» mercy, en vous suppliant qu'il vous plaise
» de nous pardonner, et nous impartir vostre
» grâce et miséricorde. » Marguerite de Clisson
et ses deux autres fils Jean et Guillaume, devaient également se présenter, mais seulement par procureur, et dire : « Nous avons aucu-
» nement porté et soutenu la prinse et dé-
» tention de vostre personne et de monsei-
» gneur vostre frère, de quoi nous déplaist et
» suimes repentans. Mais autant que nous l'a-
» vons fait, nous vous supplions que vous
» plaise de nous pardonner et nous impartir
» vostre grâce et miséricorde, et vous en crions
» mercy. »

Il était difficile de montrer plus d'indulgence; et la moindre soumission eût engagé Jean V à se désister de ce que la démarche en elle-même entraînait de déshonneur sur la maison de Penthièvre. Olivier souscrivit au traité qui en fut dressé; mais Marguerite de Clisson, qui jamais n'avait rien pardonné, ne pouvait se persuader qu'il existât quelque magnanimité dans un autre cœur. Son crime lui

semblait si énorme qu'elle ne songeait qu'à recevoir la mort qu'elle eût infligée avec tant de satisfaction ! Aucun des Penthièvre ne se présenta, et le malheureux Guillaume, le moins coupable des quatre frères, garant d'une parole qui ne fut pas tenue, gémit durant vingt-cinq années dans les prisons de Nantes, de Vannes, de Brest et d'Auray, et versa tant de larmes, parmi ses longs ennuis, qu'il en perdit la vue.

Aucun des Penthièvre n'ayant comparu dans les délais accordés par les états, le parlement se réunit de nouveau, les déclara, eux et leur mère, atteints et convaincus de félonie, de trahison et de lèse-majesté, déchus de fief et de foi, les condamna à la peine capitale, à la privation perpétuelle des noms et armes de Bretagne, comme infâmes et déloyaux, confisqua leurs héritages et leurs biens meubles, et intima l'ordre à tous les sujets du duc de les appréhender au corps, si le cas y échéait[1]. On abattit et l'on rasa les fortifications de Lam-

[1] Arrêt du parlement de Vannes. *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collec., col. 1080.

balle, de Guingamp, de la Roche-Derrien, de Jugon, de Chatelaudren, de Broon, d'Avaugour et d'un grand nombre d'autres places qui leur avaient appartenu; et une armée, qui fut envoyée en Poitou pour s'emparer de leurs châteaux, prit ceux de Sainte-Hermine, de Paluau, du Coudrai, des Essarts, de Châteaumur, etc.; dont le duc de Bretagne fit des présens à ses amis.

Les terres immenses de cette maison puissante, tombée pour ne plus se relever, servirent donc à récompenser les seigneurs qui avaient combattu pour Jean V. Vingt-six fiefs importans passèrent aux familles de Rieux, de Vivone, de la Marche, de Châteaubriant, de Kerouseré, de Plouvara, et aux trois frères du duc de Bretagne. Cent quarante-deux seigneurs obtinrent des portions des biens confisqués sur les Penthièvre; et ils formèrent une ligue tendante à ne jamais leur permettre de rentrer sur le sol qui les avait vus naître[1]. On comptait parmi les confédérés plusieurs Rohan, les

[1] Confédération des seigneurs contre la maison de Blois. *Actes de Bret.*, tome II, 4°. de la collection, col. 1060.

Porhoët et les Guémené, les Laval, sires de Gavre et de Monfort, l'amiral de Penhoët, le sire de Rieux, Craon de la Suze, Châteaubriant, etc. Jean de Blois, furieux de la perte des espérances, des honneurs et des richesses de sa famille, jura de la venger; mais il semblait que ces princes ne connussent d'autre ressource que celle de l'assassinat. Quarante conjurés rassemblés en Poitou, vêtus de robes longues, armés sous ces sortes de blouses de cuirasses d'acier, d'épées et de poignards, ne marchant que de nuit, pénétrèrent en Bretagne, suivirent le duc et l'épièrent dans quelques-uns de ses voyages. Ils étaient au moment d'exécuter leur lâche dessein, lorsqu'un hasard procura l'arrestation d'un des complices [1]. Les autres s'enfuirent; et le comte de l'Aigle alla dévorer sa rage près de son implacable mère, au château d'Ussideuil, en Poitou, misérable et dernier refuge de tant de grandeur et d'orgueil.

Les seigneurs confédérés poursuivirent avec

[1] Déposition d'Alain Taillard, page du comte de Penthièvre. *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1001.

acharnement l'aîné des Penthièvre. Abandonné de tous ses amis, ne se jugeant nulle part en sûreté, le comte Olivier se retira d'abord dans sa vicomté de Limoges; mais, épié par les barons d'Aquitaine, amis du duc de Bretagne, il partit sous un déguisement, et traversa Lyon, Genève et Bâle. Il atteignait sa terre d'Avesnes, en Hainaut, lorsque le marquis de Bade s'empara de sa personne, comme il passait le Rhin. Ce marquis prétendait venger quelques exactions commises, dans le Hainaut, sur des marchands de ses états. Des Bretons lui proposèrent vingt-cinq mille écus d'or, s'il consentait à leur livrer le comte de Blois [1]. Le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre en offrirent trente mille. Olivier recouvra donc la liberté, et s'enferma dans sa ville d'Avesnes, dont il n'osa plus sortir. Des chevaliers d'un grand nom, Roland de Saint-Pol, Jean de Craon, Jacques de Tournemine, envoyés par les confédérés pour se saisir de sa personne et le ramener en Bretagne, employèrent sans succès divers stratagèmes; ils ne par-

[1] *Actes de Rymer*, tome x, page 145. — *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1100.

vinrent pas même à lui faire mettre au cou un carcan d'or enchanté, fabriqué sous une si maligne influence, qu'il brûlait peu à peu le malheureux qui le portait, et qu'on ne pouvait le limer, parce qu'il lançait des flammes inextinguibles [1].

Tandis que les partisans de Jean V usaient, pour le venger, de toutes les ressources de la force, de la ruse et même de la superstition, ce prince s'occupait incessamment de régler dans ses états l'exercice de la justice, d'en corriger les abus et de maintenir l'ordre parmi ses sujets, en publiant des constitutions coutumières et des ordonnances administratives. Lorsque les veuves craignaient que leurs maris décédés ne laissassent des affaires trop en désordre, un usage abusif voulait qu'elles renonçassent à leur portion de mobilier; et elles ne perdaient, en agissant ainsi, aucun de leurs droits sur les acquêts faits durant la communauté; les créanciers seuls étaient lésés. Le duc de Bretagne déclara qu'à l'avenir toute femme qui renoncerait aux biens-meubles de son mari

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, page 841.

décédé n'aurait rien à prétendre aux acquêts opérés pendant le mariage. Jusqu'à ce moment les poursuites relatives aux dégâts commis par les bestiaux dans les bois, les vignes et les blés, n'avaient été prescrites par aucun délai, et des seigneurs avides renouvelaient, après dix ans, des instances qui semblaient éteintes par le temps et l'oubli. Il n'existait à cet égard aucune règle, et le mal devenait intolérable. Jean V ordonna que le cours d'une année établirait la prescription de ces sortes de délits, et leur assimila les actions intentées contre les vassaux qui auraient négligé de faire moudre leur grain par le meunier du seigneur, de faire cuire leur pain à son four bannal, ou de porter leurs draps à ses moulins à foulon. Le droit de guet ou de garde auquel les vassaux étaient astreints sur les domaines ou au château du seigneur, fut confirmé; mais à condition que le vassal pût s'en affranchir au prix de six sous par an, et que, sous aucun prétexte, on n'exigeât le guet personnel de l'individu qui aurait payé le rachat [1].

[1] Constitutions de Jean V. *Actes de Bret.*, tome II, 15.

Le commerce et ses usages attirèrent aussi l'attention du conseil que présidait le duc. On se plaignait de la diversité des poids et mesures; il ordonna qu'on ne se servirait désormais en Bretagne que d'une seule aune pour les draps et toiles, d'une seule mesure de capacité pour les grains, d'un seul poids pour tous les objets livrés à la balance. Il rendit des décrets assez sages sur le salaire des ouvriers et sur le monopole des cuirs; mais il défendit que les laboureurs s'adonnassent au négoce des denrées, et ne leur permit de vendre les fruits de leurs terres que pour l'entretien de leurs familles; le surplus devait sans doute s'écouler par échange. Il prohiba l'exportation de la plupart des produits du pays sans son autorisation spéciale, à l'exception du vin, du poisson, du froment et du seigle. C'est ainsi qu'on entendait alors le commerce.

Jean V mérita des éloges sans restriction, pour avoir arraché ses sujets à la juridiction des capitaines et lieutenans des places fortes.

4°. de la collect., col. 1053. — *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome I, page 484.

Il défendit qu'ils en exerçassent aucune sur les accusés ou les délinquans arrêtés par leurs soins, et leur intima l'ordre formel de les remettre à l'instant aux mains des juges ordinaires, sénéchaux, alloués et baillis. Il déclara que désormais les faux témoins auraient une oreille coupée, que leurs biens-meubles seraient confisqués et leurs personnes dévouées à l'infamie. Il rendit, enfin, des ordonnances qui avaient pour but d'abréger les procédures et de mettre des bornes à la rapacité des gens de loi.

Le roi d'Angleterre, en refusant à la Bretagne la liberté du comte Artur de Richemont, avait confié ce prince au comte de Suffolk, qui commandait ses armées en Normandie, et n'en avait exigé que sa parole de ne pas quitter le général anglais. Les principaux seigneurs de la cour de Jean V, entre autres les sires de Combour et de Montauban, allèrent le visiter à Pontorson, et lui proposèrent de l'enlever à main armée. Artur se contenta de répondre qu'il avait donné sa parole, et que, jouissant d'une grande liberté sur son serment, il aimerait mieux mourir que d'y manquer. Le roi d'A-

gleterre l'apprit, et lui sut gré de cette généreuse fidélité [1]. Henri V, à cette époque de calamités pour la France, et de honteuse mémoire pour les princes qui favorisaient son usurpation, était maître de Paris, de Chartres, de Melun, de Sens, de Montereau et d'autres places importantes. Il envoya au duc de Bretagne le comte de Suffolk, qu'il fit accompagner d'Artur de Richemont, afin de lui proposer un traité d'alliance. Jean V, en ce moment, venait d'acquérir, par des documens authentiques, la certitude que le dauphin avait donné son assentiment à l'entreprise tentée contre sa personne par la maison de Penthièvre, et qu'il s'était laissé entraîner par les sollicitations du président Louvet, du bâtard d'Orléans, du sire d'Avaugour et du conseiller Frottier. Il se sentait blessé jusqu'au fond du cœur, de ce qu'un prince, dont il avait épousé la sœur, eût trempé dans un aussi lâche complot. Il hésita long-temps à se rendre aux instances de l'ambassadeur anglais, et une année s'é-

[1] *Hist. d'Artur de Bretagne*, *comte de Richemont*, pages 13 et suiv.

coula dans cette indécision; car les états bretons, bien qu'ils partageassent le ressentiment de leur duc, ne concevaient pas que l'on pût enlever à l'héritier du trône la couronne de France, pour la jeter à la tête d'un étranger. Mais, enfin, le dauphin Charles ayant refusé d'accomplir les stipulations d'un traité conclu à Sablé entre Jean V et lui, et s'obstinant, malgré les pressantes réclamations du duc de Bretagne, à conserver dans son conseil intime les hommes qui avaient vendu la vie et le domaine de ce prince au comte Olivier de Penthièvre, le duc se rangea du côté de la faction d'Isabelle, de Philippe le Bon, de Charles VI et malheureusement de Henri V [1]. Il fit serment, dans les mains de l'insensé monarque français, de soutenir de tous ses moyens la paix de Troyes qui déshéritait son fils et livrait la couronne à son plus redoutable ennemi. Mais la destinée, plus sage que le roi de France, qu'Isabelle, que les ducs de Bourgogne et de Bretagne, venait de marquer le terme de la carrière de Henri V et de Charles VI. Ils mou-

[1] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, page 460.

rurent à six semaines de distance l'un de l'autre.

Le dauphin hésita quelque temps à prendre le titre de roi. Ses amis l'y déterminèrent. Il se fit couronner à Poitiers sous le nom de Charles VII, et cette démarche lui valut de nombreux partisans. Mais Paris était toujours occupé par les Anglais; et le duc de Bedford, gendre du duc de Bourgogne et régent de la France, prétendait bien en conserver la domination à l'enfant royal qui fut depuis Henri VI d'Angleterre.

Le comte Artur de Richemont se déclara dégagé de sa parole par la mort de Henri V, et, quittant sa prison volontaire, il revint en Bretagne. Peu de temps après, il accompagna son frère, Jean V, dans la ville d'Amiens, où les ducs de Bedford, de Bourgogne et de Bretagne renouvelèrent leur traité d'alliance [1], et il y reçut la main de Marguerite de Bourgogne, veuve du duc de Guyenne, fils de

[1] *Hist. d'Artur de Bretagne, comte de Richemont*, page 17. — *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1135. *Archives de Nantes*, arm. G, cass. D, n°. 21.

France. Les fêtes nuptiales se célébrèrent à Dijon.

D'après le traité d'Amiens, le duc de Bretagne ne prit aucune part aux affaires de la France. Ce n'eût été qu'avec répugnance qu'il eût porté les armes en faveur des Anglais, et toute son ambition était de maintenir la paix dans ses états. Il défendit même à ses sujets de prendre parti sous le duc de Bedford, et autorisa, par son silence, l'amiral Briant de Châteaubriant, sire de Beaufort, à faire armer des vaisseaux à Saint-Malo, et combattre une flotte anglaise qui venait assiéger le mont Saint-Michel, également attaqué par terre. Les Anglais avaient sur les Bretons une réelle supériorité, par le nombre et la grandeur de leurs navires. Le combat se prolongea; mais les Bretons, après une vigoureuse résistance de la part de leurs adversaires, les contraignirent de prendre la haute mer, s'emparèrent de plusieurs vaisseaux, délivrèrent le mont Saint-Michel, et rendirent la tranquillité à cette partie de la Normandie [1].

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, page 855. — Le Baud, page 464.

Mais les troupes anglaises continuaient à s'avancer en France, et, sous le commandement de Salisbury, elles prirent le Mans, Sainte-Suzanne, Mayenne et la Ferté-Bernard. Le duc de Bedford remportait en même temps à Verneuil une victoire complète sur Charles VII. Par un hasard inespéré, la discorde vint se placer entre les princes alliés. Le duc de Glocester s'avisa de réclamer la possession des comtés de Hainaut et de Hollande; Philippe le Bon marcha au secours de son cousin le duc de Brabant; la plupart des Français le suivirent, et Bedford, resté seul avec ses Anglais, n'osa s'aventurer au-delà de la Loire et suivre Charles VII dans son dernier refuge.

# JEAN V.

## 1425 à 1450.

### LIVRE QUINZIÈME.

Charles VII veut se réconcilier avec Jean V. — Artur de Bretagne, comte de Richemont, accepte la charge de connétable de France. — Tanneguy du Chastel s'exile de la cour. — Le duc de Bedford fait la guerre à la Bretagne. — Jean V est forcé de reconnaître le traité de Troyes. — Le connétable fait périr le sire de Gyac, ministre de Charles VII, et le Camus de Beaulieu, son successeur. — La Trémoille obtient l'éloignement du comte de Richemont. — La Pucelle d'Orléans. — Elle veut combattre Richemont. — Leur entretien. — Levée du siége d'Orléans. — Combat de Patay. — La Trémoille tente l'assassinat du connétable. — Mort de la Pucelle. — Concile de Nantes. — Guerre avec le duc d'Alençon. — Faiblesse de Charles VII. — Arrestation du sire de La Trémoille. — Thomas Connecte. — Sa doctrine. — Il est brûlé vif. — Le connétable de Richemont reprend Paris sur les Anglais. — Il y ramène Charles VII. — Révélation du Chartreux.

— La Praguerie. — Le maréchal de Raiz ou Retz. — Ses prodigalités. — Ses crimes. — Il recherche la pierre philosophale. — Il évoque le diable. — Disparition d'un grand nombre d'enfans. — Le maréchal est arrêté. — Son jugement. — Ses aveux. — Il est brûlé vif. — Mort de Jean V. — François Ier lui succède. — Il épouse Isabelle d'Écosse. — Cérémonies du couronnement. — Gilles de Bretagne, second frère de François. — Ses réclamations d'apanage. — Ses relations avec l'Angleterre. — Guerre avec cette puissance. — Les frères ennemis. — Richemont veut les réconcilier. — Propos inconsidérés de Gilles. — Son arrestation. — Efforts pour le mettre en jugement. — Tentatives d'empoisonnement. — On essaie de le faire mourir de faim. — Il est nourri secrètement par une pauvre femme. — On l'étrangle dans sa prison. — François Ier. assigné au jugement de Dieu. — Sa mort.

---

Les refus formels du duc de Bretagne, de fournir des troupes à Bedford, firent espérer au roi de France qu'il ne lui serait pas impossible de recouvrer l'amitié de son beau-frère. Le connétable, comte de Buchan, venait de périr à la bataille de Verneuil, et Charles VII offrit cette charge honorable au comte

de Richemont; mais il s'agissait d'obtenir le consentement de Jean V. Par une singulière maladresse, on lui députa le président Louvet [1]. « Partez, » lui dit le duc en colère, « vous » n'êtes qu'un traître; je les hais à mort; et, » sans le respect que je dois au roi, vous ne re» verriez jamais sa cour. Nous ne voulons rien, » ni de vous, ni de lui! » Louvet, effrayé, vint rapporter à son maître que le duc de Bretagne était un diable incarné. « Mais, pas si » méchant, » reprit Charles. « Que n'ameniez» vous la dame présidente? Agnès m'assure que » ses charmes plairoient aux Bretons. » Le roi, sans se rebuter, pria la reine douairière de Sicile de se charger de la négociation; elle y consentit, et Tanneguy du Chastel l'accompagna dans son voyage. Jean V les reçut avec politesse, mais il voulut consulter les états. Les avis se partagèrent dans cette noble assemblée. Cependant, après quelques délibérations, le duc de Bretagne trouva bon que son frère se rendît à la cour du roi de France, sous la condition que le duc de Bourgogne donnerait

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, page 857.

son approbation à cette démarche[1]. On envoya des ambassadeurs à Philippe le Bon, qui, dans ce moment, était tellement irrité contre les Anglais, que dès la première ouverture il consentit à ce qu'on demandait.

Le comte de Richemont partit accompagné des principaux seigneurs de Bretagne et de deux cents hommes d'armes[2]. On avait pris d'avance toutes les précautions nécessaires pour sa sûreté. Charles VII avait livré, comme otages, le comte de Dunois, bâtard d'Orléans, et le sire d'Albret, et remis à des garnisons bretonnes les places de Lusignan, de Loches, de Chinon et de Meun-sur-Yèvre. Richemont fut accueilli avec la plus haute distinction et reçut l'épée de connétable. Il s'occupa sur-le-champ de ménager au prince, dont il adoptait les couleurs, une paix honorable avec son frère et son beau-père. Le duc de Bourgogne, las du joug des Anglais, tenait cependant encore à cette alliance; il demanda pour prélimi-

[1] *Histoire de Charles VII*, par le héraut d'armes Berri, page 11.

[2] *Hist. d'Artur de Bretagne, comte de Richemont*, pages 19 et suiv.

naire que Charles VII chassât de sa cour les hommes teints du sang de Jean-Sans-Peur. Le duc de Bretagne exigea le renvoi de Louvet et d'Avaugour, instigateurs ou approbateurs de la trahison des Penthièvre.

Mais tandis que le comte de Richemont, sans attendre l'aveu de son frère, rassemblait la noblesse de Bretagne, les Porhoët, les Châteauneuf, les Rostrenen, les Beaumanoir, les Montaubarl, et qu'il ramenait au roi une armée de chevaliers, les favoris et leurs partisans avaient changé les résolutions de l'insouciant Charles VII; le jeune monarque violait ses sermens; et l'évêque de Clermont et le sire de Trignac étaient honteusement chassés de sa cour, comme espions de Philippe le Bon et de Jean V [1]. Le connétable se hâta d'engager son frère, qui se confiait en sa bravoure et en sa loyauté, à donner des armes à ses communes et à les attacher à ses intérêts par des concessions de franchises. Les paroisses se levèrent au premier appel; elles fournirent chacune

[1] *Histoire de Bretagne*, par Bertrand d'Argentré, page 860.

un nombre d'hommes proportionné à leur population [1], se portèrent sur les frontières et sur les côtes, et plantèrent des fanaux pour s'avertir mutuellement en cas d'attaque ou d'invasion. C'est le premier exemple que nous présente l'histoire d'une garde vraiment nationale.

Le connétable ne trouva pas le roi dans la ville d'Angers, il avait pris la route de Bourges. Arrivé dans cette cité, Richemont apprit par madame de Guyenne, sa femme, que Charles VII venait de partir pour Poitiers. Il suivit le monarque de gîte en gîte, partout accueilli du peuple et bien reçu des seigneurs qui se joignaient à son escorte et la grossissaient. Il entra enfin dans le Poitou, et rencontra la noblesse de cette province et celle du Berri, de l'Auvergne et du Rouergue, rassemblées avec leurs vassaux. Il n'eut aucune peine à leur faire comprendre qu'il y allait de l'existence de la monarchie de repousser la paix qu'il était possible d'obtenir des ducs de Bourgogne et de Bretagne; et suivi de cette brillante armée, il entra dans la ville de Poi-

[1] *Actes de Bret.*, tom. II, 4ᵉ. de la collect., col. 1166.

tiers au moment où Charles VII se disposait encore à la quitter[1].

Le généreux Tanneguy du Chastel, si malheureusement soupçonné de l'assassinat de Jean-Sans-Peur, lui qui avec tant de hardiesse et de promptitude avait dérobé le jeune roi aux entreprises des Bourguignons, et que ce prince nommait son père, n'hésita point à se sacrifier pour sauver encore Charles VII et la France. Il avait accompagné la reine douairière de Sicile en Bretagne, et il s'était convaincu par lui-même à quel excès était portée l'indignation de Jean V contre les complices des Penthièvre. L'odieux complot qui leur avait livré la personne du duc lui était étranger; mais Philippe le Bon demandait aussi son éloignement, et il résolut de donner aux conseillers, que proscrivait l'opinion publique, l'exemple d'une retraite volontaire en renversant tous les obstacles qui s'opposaient au rétablissement de la paix. Il alla trouver Charles VII: « La paix, sire, » lui dit-il, « est

[1] *Hist. d'Artur de Richemont, connétable de France*, page 22.

» chose de soi tellement utile et pour le bien
» du royaume et pour votre bonheur per-
» sonnel, que rien ne doit vous empêcher de
» l'acquérir, quand elle vous est honorable-
» ment offerte. Je suis gentilhomme et vous
» ai fait service. Mais à cause de nous autres
» petits, faut-il que vous perdiez l'immense
» avantage que vous amènent les grands de
» l'état! Des calomnies m'ont atteint; je les
» méprise. N'en soyez pas en peine. Seule-
» ment, sire, pourvoyez, s'il vous plaît, à la
» vieillesse qui m'est venue à votre service.
» Donnez-moi les moyens de soutenir mes
» derniers jours et de vivre sans misère tant
» qu'ils dureront. A Dieu ne plaise que ce soit
» moi qui vous prive du secours de vos parens et
» serviteurs, dont avez vous si grand besoin [1] ! »
— « Mon bon père et ami, » reprit le roi, « je
» vous vénérerai toujours comme celui qui m'a
» fait. Je sais ce que je vous dois, et ne mettrai
» jamais en oubli les services que vous avez
» rendus à moi et à mon royaume. C'est bien
» contre mon cœur que je vous vois vous

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, page 861.

» éloigner de moi ; je suis forcé de prendre la
» loi d'autrui. En attendant que cette nuée
» passe, vous vous en irez en paix à Beaucaire ;
» je vous donne la sénéchaussée de ce lieu, et
» vous conserverez la prévôté de la ville de
» Paris, qui peut-être un jour nous sera
» rendue ; vous aurez une pension bien assi-
» gnée et ne craindrez pas la pauvreté. Pour
» sûreté de votre personne, je vous donne
» quinze archers qui seront appointés, et je
» saisirai la première occasion de vous revoir. »

Tanneguy du Chastel, alors, conseilla au roi de se défaire du président Louvet, qui ne se disposait nullement à quitter la cour. Il fallut cependant que ce ministre pliât sous le poids des événemens et qu'il partît aussi pour la Provence. Cet adroit courtisan avait marié ses deux filles, l'aînée au comte de Dunois, la seconde au sire de Joyeuse. Il parvint à se faire remplacer au conseil par le président de Gyac, l'une de ses créatures, et il espéra que leurs intrigues réunies le ramèneraient bientôt près du roi. Mais ses filles moururent fort jeunes, et le seigneur de Gyac se trouva trop bien de ses nouvelles fonctions pour consentir

à les céder [1]. On agissait au quinzième siècle comme de nos jours. Le sire de Gyac paya cher son ambition.

L'indolent Charles VII oublia ses favoris dès qu'il en fut séparé, et il envoya vers le duc de Bretagne les sires de Trèves et de la Suze, afin d'en obtenir des secours contre les Anglais. Jean V n'osa d'abord se déterminer par lui-même, et en référa au conseil de ses ministres, où furent appelés les barons et les principaux jurisconsultes, membres du parlement. La discussion fut grave. La Bretagne jouissait d'une paix profonde, et il s'agissait de la troubler en s'attirant l'inimitié de l'Angleterre, la puissance la plus redoutable de l'Europe. L'amiral de Penhoët se leva ; c'était un vieux Breton qui s'était vingt fois mesuré avec les plus célèbres capitaines anglais, et qui n'avait pas appris à la cour à modérer l'énergique âpreté de son langage. « Qu'allons-nous faire ? » s'écria-t-il, « porter au loin des défenseurs dont » le besoin va se faire sentir ; car aucun de nous

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome I, page 496.



» n'ignore que toute la Normandie est prise,
» et qu'une seule démarche hostile doit attirer
» sur nous un voisin terrible, déjà mécontent.
» Dans le cours de ma longue carrière, j'ai con-
» stamment remarqué que les rois de France
» n'ont jamais failli à supplier les ducs de Bre-
» tagne de venir partager leur mauvaise for-
» tune; mais qu'au jour où le beau temps se
» déclaroit, on ne reconnaissoit plus leur ami-
» tié, si brillante durant la tempête. Alors
» leurs prétentions croissoient comme bran-
» ches de vignes; ils en élevoient sans cesse de
» nouvelles, bâtissoient des querelles de gaieté
» de cœur, et rien n'étoit si hautain, si su-
» perbe, si intolérable! Les égards que l'on
» nous témoigne aujourd'hui sont des signes de
» détresse de marins raffalés par le gros temps.
» Au milieu de leurs aises, les conseillers du
» roi de Bourges ne daignoient nullement son-
» ger qu'il y eût justice à nous rendre. Ils devien-
» nent équitables dans le malheur! Mais ceux
» à qui l'on propose d'y prendre confiance, sont
» privés de sens, s'ils ne s'aperçoivent qu'on
» ne cherche qu'à temporiser. Il n'y a maille
» de bonne foi dans les actions de ces solliciteurs.

» Ce que naguère ont entrepris les deux rois
» de France ne devroit-il pas nous donner à
» penser? Et quels rois? le propre père de
» notre duc, après lui avoir donné sa fille en
» mariage; et cependant c'est lui qui a brassé
» sa captivité, qui a consenti à sa ruine, à
» celle de sa fille et de ses petits-enfans. Et par
» qui? par le moyen du dauphin, le roi d'au-
» jourd'hui, le beau-frère de Jean V, notre
» souverain. Charles VII n'est qu'un esprit lé-
» ger, muable au vent des suggestions du plus
» petit compagnon de sa cour, auquel il ne
» craint pas de sacrifier le plus grand homme
» de France, le connétable de Richemont, son
» parent! » — « Mais, faut-il donc, » inter-
rompit Malestroit, « se séparer ouvertement
» du roi et de son alliance? Il me semble que,
» sans se brouiller avec les Anglois, sans épou-
» ser la mauvaise fortune du prince qui se sou-
» vient si peu du bien qu'il reçoit, on peut
» encore prendre un parti que ne réprouve
» point l'honneur. » — « J'aviserai, » dit le
duc de Bretagne; et, congédiant son conseil,
oublieux du mal passé, indulgent pour des
procédés et des différens évanouis, il prit la ré-

solution d'aider le roi de France de tous ses moyens [1].

Mais tandis que Jean V écoutait les ambassadeurs de Charles VII, le duc de Bedford, prétendu régent durant la minorité de Henri VI, lui faisait signifier qu'il allait commencer les hostilités, s'il ne reconnaissait ouvertement que la couronne de France appartenait au roi d'Angleterre; et, sans attendre une réponse, les troupes anglaises, commandées par le comte de Warwick, s'emparèrent de Pontorson et s'y établirent. Richemont, inquiet d'un voisinage si fâcheux pour la Bretagne, accourut à la défense des frontières de sa patrie; il emporta la ville au premier assaut, passa la garnison au fil de l'épée, détruisit les fortifications, et marcha sur Saint-James-de-Beuvron, pendant que le comte de Suffolk et le sire de Ramestown pénétraient jusqu'aux portes de Rennes et se gorgeaient de sang et de pillage. L'armée du connétable se composait en grande partie de Normands,

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, pages 862 à 863. — *Chronique de Charles VII*, par le héraut d'armes Berri, page 373. — *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1180.

de Manceaux et d'Angevins, campés devant la place de Saint-James et manquant des choses les plus nécessaires. Leur mécontentement s'accroissait de jour en jour; ils n'étaient pas payés depuis leur départ; Richemont en écrivait sans cesse au roi et au sire de Gyac, dispensateur des finances; mais il n'en obtenait aucune réponse. Les murmures, enfin, éclatèrent et la désertion commença. Pour en prévenir les effets, le connétable ordonna un assaut général; et il était au moment de pénétrer dans la forteresse, lorsque les assaillans aperçurent, à quelque distance, des troupes qui accouraient enseignes déployées [1]. C'étaient quelques bataillons que Richemont avait placés en observation, et qui, lassés de leur oisiveté, venaient prendre part à l'action. Mais les assiégeans ne se donnèrent pas le temps de les reconnaître; ils se crurent trahis; une terreur panique les saisit; et ils se sauvèrent, en abandonnant leurs échelles et leurs armes. Les assiégés augmentèrent le désordre par une

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, pages 865 à 866.

vigoureuse sortie, et pénétrèrent jusqu'au camp, qui fut bientôt en flammes. Le connétable, abattu sous son cheval, percé de coups, fut sauvé par le courage de quelques Bretons. Molac, Coëtivy, Lanros, périrent en le défendant; et il fut enfin forcé de suivre le torrent, en laissant aux Anglais ses munitions, ses bagages et son artillerie. Il ne parvint à rallier les fuyards qu'aux portes d'Antrain [1].

Privé d'armée, le connétable, après avoir engagé ses joyaux, afin de satisfaire le petit nombre de braves qui ne l'avaient pas abandonné, les chargea de la défense de Pontorson et des frontières de Bretagne, et se rendit près de Charles VII, dont les désastres de la France ne troublaient pas un moment le voluptueux repos. On eût dit qu'il s'agissait d'intérêts étrangers.

Mais les Anglais n'attendirent ni le réveil du monarque, ni le résultat des demandes faites au surintendant de ses finances. Le duc de Bourgogne continuait à les ménager, la Bre-

[1] Monstrelet, tome II, f°. 35. — *Hist. du connétable Artur de Richemont*, page 26. — Le Baud, page 469.

tagne seule était à craindre. Il fallait la réduire à l'impossibilité d'agir; et toute l'armée du comte de Warwick, Suffolk, Ross, Talbot, Fitz-Walter, vinrent attaquer et prendre Pontorson [1]. Les Bretons firent des prodiges de valeur, mais ne purent résister à tant de forces réunies. Ils se battirent sur les grèves du mont Saint-Michel, ils se battirent dans les plaines de Dol. Repoussés de toutes parts, ils apprirent bientôt que le duc de Bedford, accourant avec une armée au bruit des succès de ses capitaines, pénétrait déjà dans la Bretagne, et si rapidement, et d'une manière tellement inopinée, que le duc, les barons, les seigneurs, les chevaliers, se trouvaient frappés de terreur. Les paysans jetaient les hauts cris, demandant des armes et voulant se lever en masse; mais les conseillers, dont la sagesse avait déjà prévu ce désastre, engagèrent Jean V à traiter à tout prix et à prévenir une irruption, funeste peut-être aux Anglais, mais plus funeste encore à ses peuples. Bedford, pressé sans doute d'autre part, n'insista point sur des indemnités pécu-

[1] D'Argentré, pages 868, 869 et 870.

niaires. Il accorda facilement la paix; mais il exigea la stricte exécution du traité de Troyes[1], la renonciation à toute alliance avec le roi illégitime, dit Charles VII, et la promesse de rendre hommage à Henri VI, qui devait venir en France trois mois après la signature de cette transaction. Ce malheureux traité porte la date du 8 septembre 1427. On remarqua parmi les signataires tous les évêques de Bretagne, Rohan de Porhoët et Rohan Guémené, Coëtmen, du Chastel, Blossac, La Houssaye, Beaumanoir, Pluscallec, Coëtquen, Montauban, Plœuc, Kermellec, tous les chapitres et les députés des villes de Quimper, Saint-Pol de Léon et Dol. Le comte de Porhoët protesta honorablement contre sa signature et le vicomte de Rohan contre celle de son fils. Un tremblement de terre, qui vint effrayer à cette époque les superstitieux Bretons, fut attribué par eux à la colère du ciel.

Plongé dans les voluptés, confiant dans les ministres qui le trompaient, entouré de traîtres, et ne s'émouvant ni des défaites, ni des succès

[1] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1200.

de ses capitaines, Charles VII n'écouta qu'avec ennui les plaintes du connétable. Richemont l'assura vainement qu'il était impossible de retenir sous les drapeaux une armée sans solde, sans vêtemens, sans vivres. Il lui parla des malheurs qui frappaient la Bretagne pour avoir essayé de le défendre. Il lui rappela qu'on venait de faire sur le peuple une levée extraordinaire de deniers, sous prétexte de payer les les gens d'armes, qui cependant n'en avaient rien reçu. « Votre intendant des finances, le » sire de Gyac, » lui dit-il, « a disposé de cet » argent; il n'en veut rendre aucun compte, » et toujours il m'allègue votre volonté. Se» roit-il vrai? Est-ce votre plaisir que les hom» mes de guerre déplorent sans relâche à » mon oreille leurs souffrances, leurs priva» tions, leur détresse? Ils ne me reprochent » rien, certes; mais si jamais dans leur misère » ils alloient jusque-là, eux et moi, qui avons » perdu le sommeil, nous saurions l'arracher » à ceux qui s'endorment au bruit de nos » plaintes comme à des sons délectables. Faut» il donc souffrir que le royaume soit perdu » pour un aussi petit et misérable compa-

» gnon ? » Et, comme le roi ne lui faisait aucune réponse, le connétable reprit : « Eh bien ! » sire, je vengerai l'état sans vous[1] ! »

Charles VII habitait en ce moment le château d'Issoudun. Le connétable se fit apporter les clefs de la ville, sous prétexte d'aller de grand matin à Bourg-Déols. En effet, il se leva avec le jour, et donna l'ordre à son aumônier de se préparer à dire la messe. Au moment où elle commençait, on vint l'avertir qu'on n'attendait plus que sa présence. Il partit à l'instant, rejoignit ses gens et se rendit à la maison du sire de Gyac. Quelques hommes d'armes montèrent à la chambre du ministre, enfoncèrent sa porte et le trouvèrent au même lit que la dame de Gyac, sa femme. Ils l'enlevèrent sans lui donner le temps de se vêtir, l'attachèrent sur un cheval et le conduisirent aux prisons de Bourges, d'où Robert de Montauban le transféra au château de Dun-le-Roi, propriété de la comtesse de Richemont, qui prenait toujours le titre de duchesse de Guyenne. Char-

[1] *Hist. d'Artur de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France*, pages 30 et suiv.

les VII entendit quelque bruit, et s'informa des causes de ce mouvement. Le connétable lui fit répondre qu'il eût à se tenir en paix, et que l'on n'agissait que pour son avantage. Le roi se rendormit.

A peine le sire de Gyac fut-il arrivé aux prisons de Dun-le-Roi, qu'un assez mince officier, le bailli de Dun, vint l'interroger sur l'état des finances du royaume et sur les exactions qu'il avait commises [1]. Le sire de Gyac, effrayé, songea beaucoup moins à l'objet de l'interrogatoire qu'on lui faisait subir qu'à d'autres crimes que lui reprochait sa conscience. Le plus réel, c'est qu'il avait empoisonné sa première femme, afin d'épouser l'héritière de l'île Bouchard, veuve de Clermont-Tonnerre, et qui depuis se remaria dans la maison de la Trémoille; le plus extravagant, c'est qu'il avait donné l'une de ses mains au diable, afin que l'esprit de ténèbres le servît dans ses ambitieux projets. On ne comprendrait pas aujourd'hui qu'on pût vouer au démon tentateur un de ses

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, pages 871 à 872.

membres et réserver les autres pour le ciel; mais ces abstractions superstitieuses étaient parfaitement admises au quinzième siècle. Ce ne furent donc ni l'empoisonnement, ni la dilapidation des finances qui décidèrent du sort du surintendant. Richemont n'aimait pas les sorciers; il les dévouait au bûcher sans miséricorde, et il en rencontra beaucoup dans le cours de ses exploits. Par égard pour madame de Gyac, il se contenta de faire mettre le ministre de Charles VII dans un sac et d'ordonner qu'on le jetât dans la Loire, avec les mots: « Laissez passer la justice du connétable. »

Afin de racheter sa vie, le sire de Gyac avait fait offrir à Richemont cent mille écus d'or; et comme otages et garanties, sa femme, ses enfans et toutes les places qu'il possédait. Le roi montra d'abord quelque mécontentement; mais tant de personnes du premier rang attestèrent et les concussions du surintendant et sa sorcellerie, que Charles VII finit par approuver la conduite du connétable. « Il faut » laisser passer les plus forts, » dit-il à ses courtisans; « j'aurois voulu toutefois prendre » connaissance des pièces d'or du sire de Gyac,

» et voir si elles se fussent changées en feuilles
» de chêne! »

Le lendemain Charles VII, qui ne pouvait vivre sans favoris, prit pour ministre le Camus, sire de Beaulieu. Ce nouveau financier ne songea qu'à sa fortune, et le cri public le rendit bientôt plus coupable que son prédécesseur. Les détachemens royaux étaient défaits sur tous les points. Les troupes gémissaient dans un com plet dénûment, et cependant les fêtes se su cédaient à la cour. La reine de Sicile se p gnit; les plus grands seigneurs joignirent voix à la sienne; la consternation devint rale; Richemont se présenta fier et super vant le prince, qui voyait si gaîment s'éc la monarchie et le trône. «Vous voulez d dit-il au roi, «la ruine et la mort de vos
» tables serviteurs? Les traîtres y pass
» avant. Que votre grâce s'approche un
» ment de sa fenêtre! » Charles VII, trop peser les paroles du connétable, vint puyer sur le chambranle d'une des vaste sées de son château de Poitiers; et il çut dans la prairie le malheureux le C de Beaulieu, que deux hommes d'arm

maréchal de Boussac, Jean de Brosse, tuaient à coups de dague dans la gorge [1]. Il voulut se récrier; mais la reine de Sicile assura que le ministre l'avait mérité, toute la cour jura qu'on n'avait jamais rendu plus grand service au roi de France, et Charles VII, avec beaucoup de calme, dit à Richemont : « Puisque » tout le monde vous approuve, je n'en puis » conserver de ressentiment; mais comment » faire ? » — « Ne pas si mal choisir vos mi- » nistres, » répondit le connétable. — « Don- » nez-m'en donc un de votre main, » reprit le roi. — « Je le ferois volontiers, » dit Richement, « si j'avois le temps d'y songer; mais que » ne prenez-vous le sire de la Trémoille ? Vous » ne serez jamais mieux servi que par ce » brave. » — « La Trémoille ? » répliqua Charles VII; « et c'est vous qui me le proposez! » Beau cousin, souvenez-vous que vous me l'a- » vez baillé. Je me doute qu'avant peu vous » vous en repentirez, car je le connois mieux » que vous [2]. »

[1] *Hist. du connétable Artur de Richemont*, page 33.

[2] *Chronique de Charles VII*, par le héraut d'armes Berri, page 374.

Charles VII avait raison. Il connaissait sa propre faiblesse ; et le sire de la Trémoille s'empara de cet esprit indolent et sans énergie. Le nouveau ministre n'eut rien de plus pressé que de porter dans l'âme de son maître une répugnance pour les conseils et les actions du connétable, qui se changea bientôt en horreur et en effroi. La Trémoille, redoutant le sort de ses deux prédécesseurs, s'arrangea si bien, qu'il parvint à diriger à son gré un prince qui ne distinguait pas la sottise flatteuse de la sagesse austère, les conseils de la prudence des concessions intéressées de ses mignons. Il gouverna, au vent de ses passions, la barque hasardeuse d'un roi presque détrôné. Tout dépendait de sa volonté. Charles VII devint inaccessible aux personnes que la Trémoille voulait en éloigner. La plupart de celles qui parvenaient jusqu'à lui avaient pour mission de l'aigrir contre le connétable, qui, toujours aux combats, montrait trop de fierté pour s'abaisser à rechercher les suffrages des favoris. Les intrigues du ministre réussirent. Richemont reçut l'ordre de ne plus paraître à la cour. On le priva de ses traitemens et de ses

pensions, et l'on défendit aux commandans des villes et des forteresses de lui donner entrée, sous peine d'être poursuivis comme criminels de lèse-majesté [1].

Et cependant le régent anglais, duc de Bedford, ordonnait à Paris des feux de joie pour célébrer ses victoires sur les défenseurs du dernier héritier légitime de la monarchie! Les peuples, écrasés, gémissaient sous le joug pesant de l'étranger! La Bourgogne, alliée à l'Angleterre, augmentait en force et en prospérité! Les seigneurs abandonnaient, l'un après l'autre, une cause qui leur semblait désespérée! La France, précipitée dans un abîme, appelait à grands cris une main ferme et sage qui vînt l'arracher à l'imminent danger qui la menaçait! Cette main se présentait; aussi vaillant que riche et considéré, le connétable de Richemont s'avançait avec la puissance que lui conféraient ses talens et son grand nom; la Bretagne toute entière ne demandait qu'à se sacrifier pour son ingrate voisine; mais une fa-

[1] *Hist. d'Artur de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France*, p. 42. — D'Argentré, p. 873.

talité singulière la repoussait, et remettait constamment le sort du monarque et du royaume aux honteuses décisions de quelques lâches et avides courtisans.

Le connétable, cédant à l'orage qui s'annonçait à tous les points de l'horizon, vint un moment chercher des consolations près de son frère, dont la paix forcée, avec les Anglais, n'avait pas changé les sentimens. Le duc lui permit de lever secrètement des troupes; et Richemont, sans renoncer à se venger de la Trémoille, rêvant sans cesse aux moyens de sauver la France, parvint à réunir douze cents chevaux et deux mille hommes de pied, conduits par Lannion, Madeuc, Kersaliou, Trémédern, Châteauneuf, Québriac et d'autres chevaliers distingués [1]. Le siége d'Orléans était commencé. Le comte de Salisbury, l'un des plus célèbres capitaines de l'Angleterre, venait d'arriver avec de nouveaux renforts, et s'était rapidement emparé de Jargeau, Janville, Meun, Beaugency, la Charité-sur-Loire. La prise d'Orléans devait rendre aux ennemis

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, page 873.

de la France la disposition de toutes leurs forces, et il ne serait resté à Charles VII que l'alternative de périr en homme de cœur, ou d'aller dans les provinces du Midi montrer aux peuples effrayés la timide contenance d'un roi fugitif et suppliant [1].

Un de ces événemens qui déconcertent toutes les prévisions humaines, vint arrêter la conquête, redonner aux peuples de l'espoir, et les réconcilier avec le ciel et la destinée. Charles VII s'obstinait à refuser les secours de la Bretagne et ceux du duc de Bourbon et du comte de la Marche, lorsque l'on dut aux prophéties de Merlin l'apparition d'une jeune fille inspirée, d'une enthousiaste remplie d'ardeur, de conviction, de hardiesse et de piété [2]. Les livres de Merlin prédisaient que la France, perdue par une femme, serait sauvée par une femme. Déjà l'on avait tenté ce moyen sur l'es-

[1] *Chronique de Charles VII*, par le héraut d'armes Berri, pages 375 et suiv. — Monstrelet, tome II, fol. 38.

[2] Godefroy, *Hist. de la Pucelle*, pages 500 et suiv. — *Hist. des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, tome V, page 273.

prit crédule et superstitieux du roi, afin de retremper ce caractère amolli, dont la faiblesse entraînait la perte de l'état. Cette fois, les chevaliers qui lui présentèrent Jeanne d'Arc, y mirent de la suite et parvinrent à l'étonner. Il sortit de la profonde apathie dans laquelle il s'ensevelissait, et permit du moins qu'on s'occupât de le sauver. On attribuait ses malheurs et ceux de la France à la colère de Dieu. Jeanne, envoyée par le ciel, instruite par des voix célestes, apparut comme un ange libérateur. Vêtue en guerrier, dirigée par d'habiles capitaines qui surent profiter des transports qu'elle excitait, elle pénétra dans la ville d'Orléans, rendit aux habitans et à la garnison le courage qu'ils avaient perdu, surprit, consterna, épouvanta les Anglais, détruisit, renversa leurs immenses travaux, et les contraignit en huit jours à lever ce siége mémorable [1].

Le comte de Richemont n'avait point partagé l'enivrement général. Il ne voyait dans Jeanne d'Arc que l'aveugle instrument d'une intrigue ministérielle inventée par la Tré-

[1] Monstrelet, tome II, fol. 41 et suiv.

moille, qui jugeait à propos d'en appeler au ciel, au lieu de recourir aux armes, et d'abuser le faible Charles VII par d'hypocrites fourberies, pour mieux assurer son empire sur l'esprit de ce prince. Le projet du connétable était de prendre à revers l'armée anglaise au siége d'Orléans[1] et de la forcer à revenir sur Paris, ou de la détruire. Les obstacles que lui avait suscités la Trémoille l'ayant privé de ses troupes, il n'avait pu réunir assez promptement ses fidèles Bretons, et il commençait à peine à se mettre en marche lorsqu'il apprit qu'Orléans était sauvé. Il n'en continuait pas moins sa route, et, suivi des sires d'Albret, de Raiz, de Beaumanoir, de Rostrenen, de Dinan, de la Feuillée, il se rendait à Loudun, où se trouvait en ce moment un gros corps de l'armée du roi, lorsque Charles VII lui dépêcha les sires de la Jaille et de Serent, chargés de l'inviter à se retirer, en le menaçant de le combattre s'il osait passer outre. La surprise du connétable fut moins grande qu'on ne s'y était attendu,

[1] *Histoire du connétable Artur de Richemont*, pages 43 et suiv. — D'Argentré, page 874.

et, loin de montrer de la colère, il répondit avec calme : « Je sais ce que j'ai à faire. Je » suis bon serviteur du roi ; et pour mon hon- » neur et pour la charge de commander que » je tiens de lui, je ne puis ni ne dois demeu- » rer oisif, dans un temps où la couronne a si » grand besoin qu'on la serve avec zèle. Je lui » ai fait le serment d'agir ainsi. S'il se pré- » sente quelqu'un pour m'en empêcher, je suis » prêt à voir ce que ce sera et à en tirer raison. » Qu'en dites-vous, la Jaille? » — « Par ma » foi, monseigneur, » répondit l'envoyé, « il » me semble que vous ferez bien. » Richemont passa la Vienne et s'avança vers Amboise, dans l'intention de rejoindre le duc d'Alençon qui assiégeait Beaugency. Le roi, qui l'apprit par la Trémoille, manda au duc d'Alençon qu'il entendait absolument qu'on refusât de le recevoir au camp et qu'on le combattît. Le duc et la Pucelle se mirent en devoir d'obéir, et montèrent à cheval, avec quelques capitaines, dans la résolution de l'attaquer. Averti par Rostrenen de leurs préparatifs, il s'écria : « Qu'ils » viennent donc! nous les verrons! » Mais la Hire, mais Xaintrailles, mais Guitry, Poton

et la Pallière, mais le bâtard d'Orléans lui-même, dirent à la Pucelle : « Jeanne, Jeanne,
» si notre sire ne croit pas avoir assez des An-
» glois, ne savons-nous pas, nous, ce qu'ils va-
» lent ? et faut-il accroître ainsi le nombre de
» nos ennemis ? Ce seroit chose mauvaise et
» peu digne de combattre sans raison un si
» grand capitaine, bon serviteur du roi, et qui
» vient à notre secours : d'ailleurs, la volonté
» ne suffiroit pas pour réussir en si hasardeuse
» entreprise. Richemont a trop d'amis dans l'ar-
» mée pour qu'on l'attaque sans danger. Dût le
» roi nous faire mourir, nous ne porterons pas
» les armes contre le connétable ; et par saint
» Nicolas, nous l'aimons mieux que toutes les
» pucelles du monde [1]. » Jeanne d'Arc n'avait guère de volonté que celle qu'on lui inspirait. Accompagnée du duc d'Alençon, du comte de Dunois et des sires de Gavre et de Lohéac, elle partit pour aller recevoir le connétable et lui rendre les honneurs dus à la haute charge qu'il occupait. Comme on savait que Charles VII ac-

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome I, page 507. — Dom Lobineau.

cordait toute sa confiance à la Pucelle, et qu'il avait croyance entière en sa mission divine, ses compagnons d'armes la supplièrent d'engager le roi à rendre ses bonnes grâces au comte de Richemont, personnage des plus considérables, et dont les affaires du royaume exigeaient la coopération dans ces temps de désastres. « Il » est vrai, » dit Jeanne, « qu'appelée au con» seil du roi, j'ai partagé l'avis de le combattre. » Le sire de la Trémoille m'en prioit, et je » cuidois faire plaisir à Charlot. J'en dis ma » coulpe : je n'avois point ouï les voix qui ne » m'induisent jamais à erreur. »

Quand le connétable aperçut cette noble et brillante compagnie, et qu'il la vit mettre pied à terre par courtoisie, il descendit aussi de cheval. Après les premiers complimens, la Pucelle s'avança pour lui faire sa révérence; elle lui embrassa le genou, et Richemont, en la relevant, lui dit : « Eh bien, Jeanne, on m'a » rapporté que vous me vouliez combattre? » Je ne sçay pas qui vous êtes, ny de par qui » vous estes icy envoyée, ny sy c'est de par » Dieu ou de par le diable. Si vous estes de par » Dieu, je ne vous crains en rien, car Dieu

» cognnoist mon intention et mon bon vouloir
» tout ainsi comme les vostres. Si vous estés
» de par le diable, je vous crains encore moins,
» et faites du mieux ou du pire que vous pour-
» rez. » — « Je suis, » répondit Jeanne, « de
» par Dieu, la bonne Vierge, madame sainte
» Catherine et les anges qui sont en paradis,
» et honny soit qui en doute. Je n'ay rien dit,
» ny rien pensé que ce que j'ay cognu qui estoit
» de l'intention du roi. Du reste, sire connes-
» table, je désire de tout mon cœur que vous
» en soyez reçu comme le méritent vos loyaux
» services et le haut estat et degré que vous
» tenez; et si je puis, je n'y feray faute[1]. »
Richemont, sur-le-champ, s'empara de l'un des postes les plus périlleux du siége; et dès que les Anglais apprirent son arrivée, Beaugency se rendit. La Pucelle proposa d'aller sur-le-champ au secours de Meun, et toute l'armée se dirigea sur cette place. Mais l'ennemi ne l'attendit pas, il s'éloigna, et l'on revint sur Beaugency. Le sire de Rostrenen, surpris de la faute que l'on commettait en laissant ainsi

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, page 874.

les Anglais se retirer tranquillement, s'approcha du connétable et lui dit : « Monseigneur, » si vous voulez faire porter votre étendard en » avant, tout le monde vous suivra. » Richemont fit en effet déployer sa bannière, et ses Bretons se mirent en marche [1], tandis que la Pucelle et les seigneurs français délibéraient sur l'opportunité de l'entreprise ; mais Jeanne décida qu'il ne fallait pas abandonner le connétable, et les mieux montés partirent pour l'atteindre. On rejoignit l'ennemi près d'un village de Beauce, nommé Patay. La victoire fut complète ; plus de deux mille Anglais restèrent sur le champ de bataille. Le célèbre Talbot se trouva au nombre des prisonniers.

Cet heureux succès en prépara quelques autres qui dégagèrent la route de Reims et en ouvrirent les portes. La Pucelle, fidèle à ses promesses, y conduisit le roi pour clore, par la cérémonie du sacre, sa miraculeuse mission. Mais ce fut inutilement qu'elle pria Charles VII de rappeler le connétable auprès de sa per-

[1] *Hist d'Artur de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France*, pages 46, 47 et suiv.

sonne, afin qu'il y accomplît le devoir de sa charge. La Trémoille nourrissait en secret les préventions du monarque, et ce ministre hautain répondit même à Beaumanoir, qui s'efforçait de l'adoucir : « Le roi aimeroit mieux n'être » jamais couronné que de l'être des mains de » Richemont [1]. » La vanité du sire de la Trémoille le flattait de l'espoir de briller au premier rang et de commander dans cette mémorable solennité; ce que la présence du connétable eût rendu impossible. L'opinion publique vouait à l'exécration ce vicieux favori, qui gouvernait son maître en caressant ses passions. Rien ne se faisait à la cour que par sa volonté. Seul, il disposait des places, des avancemens et des honneurs; il puisait incessamment au trésor; il ordonnait des levées d'impôts, et il était tellement redouté, que, bien que son nom, prononcé par les malheureux qu'il avait faits, fût souvent couvert d'imprécations, nul n'osait en parler ouvertement ou se plaindre de ses méfaits. A son instigation, le roi ne tarda pas à

[1] *Hist. de la Pucelle*, par Godefroy, pages 519, 520 et suiv.

faire intimer à Richemont l'ordre de se retirer dans ses terres. Le comte de la Marche reçut une pareille injonction. Ils obéirent; et la retraite de ces deux capitaines et de leurs troupes, en affaiblissant l'armée de Charles VII, lui prépara de nouveaux revers.

Mais la Trémoille ne cessait de poursuivre ses ennemis qu'après avoir assouvi ses vengeances. Un misérable, chargé par lui d'assassiner le connétable, fut arrêté au moment où il se disposait à frapper. Richemont pardonna généreusement au meurtrier, qui lui nomma le sire de la Trémoille [1]. Le ministre tendit alors un piége plus adroit au fier Breton. Il envoya vers le duc de Bretagne des ambassadeurs au nom de Charles VII, et sollicita une conférence entre Poitiers et Parthenay, afin de régler les différens qui éloignaient le connétable de la cour de France. Jean V chargea de ses ordres Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, et les seigneurs de Lezay et de Vivonne. Richemont, secrètement averti qu'il se tramait quelque trahison, refusa de se trouver au rendez-

[1] *Hist. d'Artur de Richemont*, page 49.

vous. La Trémoille accabla de feintes caresses Thouars, Vivonne et Lezay; mais le lendemain il les fit arrêter dans une partie de chasse. Vivonne et Lezay payèrent de leurs têtes une imprudente sécurité, et le vicomte de Thouars fut jeté dans un cachot. Le crime des premiers était l'amitié qui les unissait au connétable. Le vicomte, plus coupable encore, avait refusé la main de sa fille à la Trémoille, et l'avait accordée à Pierre de Bretagne, second fils de Jean V. La Trémoille ne manqua pas de disposer des troupes du roi, déjà bien insuffisantes contre les Anglais, pour s'emparer des forteresses du vicomte, Marans, Benon, Thouars et l'île de Ré. Richemont chargea Beaumanoir et Rostrenen de les ressaisir; et la guerre civile s'alluma dans le Poitou.

En ce moment même, l'infortunée Pucelle tombait aux mains de Jean de Luxembourg, qui la vendit aux Anglais [1]. Elle avait rendu son trône à Charles VII; et dans son horrible détresse, elle ne trouva pas un défenseur!

La tranquillité cependant régnait en Bre-

[1] Monstrelet, tome II, fol. 56 et suiv.

tagne. Le duc songeait à l'agrandissement de sa maison. Il mariait son fils aîné, le comte de Monfort, à la princesse Yolande d'Anjou, fille de Louis II, roi de Naples et de Sicile; son second fils, à Françoise d'Amboise; sa fille Isabelle de Bretagne, au comte de Laval; et des fêtes magnifiques se succédaient dans toutes les villes de son duché. Les impôts n'étaient pas excessifs, et le sort du peuple semblait tolérable. Comparé au misérable état de la France, c'était un haut degré de prospérité.

Un concile provincial, présidé par Philippe de Coëtquis, archevêque de Tours, fut convoqué à Nantes; et quelques sages règlemens, appropriés aux mœurs et à l'esprit du temps, vinrent porter la hache sur des abus enracinés depuis des siècles [1]. Il paraît que la frugalité n'était pas une vertu franchement pratiquée par les ecclésiastiques, et il leur fut défendu de servir à la fois plus de deux plats sur leur table, à moins qu'ils ne traitassent des princes ou de grands seigneurs, dont l'Église pouvait

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome 1, page 512.

espérer des avantages ou redouter quelques maux. On supprima l'indécente fête des fous, qui durait de Noël au 28 décembre, les dégoûtantes orgies qui déshonoraient l'église le lundi de Pâques et le 1er. de mai; et, sous peine d'excommunication, on interdit les charivaris qui se donnaient au son des cloches, des bassins et des sifflets. Ce dernier point touchait à l'ordre public et devait dépendre des ordonnances de l'administrateur civil; mais les bornes des divers pouvoirs n'étaient pas encore posées, et l'on obéissait plus facilement aux injonctions ecclésiastiques qu'à celles des baillis et des sénéchaux. Le concile de Nantes fit un pas vers la tolérance en remplaçant la punition corporelle des blasphémateurs par des jeûnes et des prières hors de l'église, et un autre vers la décence de la chaire, en prohibant les prédications sur des théâtres dressés dans les places publiques.

Les progrès de la civilisation, en Bretagne, eussent été plus rapides, si l'amour de Jean V pour la paix n'eût cédé, malgré ses efforts, à la nécessité de se défendre contre des attaques ou des outrages répétés. La guerre du Poitou

venait de se terminer, lorsque le duc d'Alençon parut à Nantes, sous prétexte de réclamer quelque faible portion arriérée de la dot de Marie de Bretagne, sa mère[1]. Jean V ne put le satisfaire, mais il s'y engagea formellement pour une autre époque. Le duc d'Alençon cacha son mécontentement, et résolut d'enlever le jeune comte de Monfort, fils aîné de Jean V. Cet important otage lui eût garanti le paiement, sans délai, de la somme dont il se portait créancier. Il combla de caresses le jeune prince, son cousin-germain, et lui proposa successivement une foule de parties de plaisir qui devaient l'attirer hors de la ville. Tantôt il l'invitait à une course de chevaux, tantôt à la chasse au cerf ou au juger d'un vol de faucons[2]; mais l'héritier du duché de Bretagne ne quitta jamais la présence de son père, qui avait appris à se méfier des enlèvemens. Le duc d'Alençon fut forcé de diriger ses intrigues sur quelque personne moins considérable. Il prit congé de Jean V; et, comme le chancelier de Bre-

[1] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, pages 480 et suiv.
[2] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, page 885.

tagne le conduisait par honneur à la frontière, il s'en empara et l'enferma au château de Pouancé.

Jean V tenta vainement les voies de la douceur et des négociations, le duc d'Alençon fut sourd à toutes les remontrances; et le duc de Bretagne ayant convoqué le ban et l'arrière-ban de la noblesse, et demandé des troupes aux Anglais, envoya mettre le siége devant la forteresse de Pouancé. D'une autre part, le duc de Bourbon accourut au secours du duc d'Alençon. Il fut repoussé, et le sang français coula encore sous les coups de l'étranger, dont ces querelles intestines assuraient la domination. Le comte de Richemont entreprit de faire cesser cette guerre désastreuse. Sa médiation fut acceptée, et l'oncle et le neveu se réconcilièrent. Les Anglais, qui avaient compté sur le pillage, furent seuls mécontens[1]; mais Jean V, pour les éloigner, leur donna douze mille pièces d'or, et récompensa particulièrement les capitaines, selon leur rang et leurs services.

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome I, page 516.

Le rapprochement opéré par le connétable devint utile à ses intérêts, il se vit tout à coup à la tête d'une armée considérable formée des vassaux des trois ducs. Il marcha sans retard contre les troupes de la Trémoille, rassemblées dans le Poitou, les défit [1], et, comme vainqueur, il obtint facilement du roi, par l'entremise de la duchesse de Guyenne, sa femme, la restitution des seigneuries et des forteresses que lui avaient enlevées les ordres du conseil royal.

Charles VII résidait alors à Chinon, aussi satisfait de sa fortune présente que si les affaires de l'état fussent arrivées à un haut degré de prospérité. La guerre qu'il soutenait contre les Anglais était la chose dont il se mettait le moins en peine. La monarchie penchait encore vers sa ruine; que lui importait? Il n'en sommeillait pas moins doucement dans les bras de la belle Agnès, et ne perdait rien de ses passe-temps accoutumés. Le tracas des conseils était écarté de son indolente quiétude. Il se reposait de l'avenir sur les gens qui por-

[1] Monstrelet, tome II, fol. 80.

taient les armes; il fallait qu'ils s'aidassent d'eux-mêmes. Tout à la dévotion de quelques mignons, il ne permettait pas qu'on approchât de sa personne sans leur aveu; on devait en acheter l'entrée et la sortie du palais. Les hommes qui leur déplaisaient étaient à l'instant sacrifiés [1]. Charles ne connaissait aucun des soldats ni des capitaines qui versaient leur sang pour sa cause, et l'on avait plus de peine à l'entretenir un moment qu'à combattre et vaincre ses ennemis. « C'étoit, » dit un historien, « une statue pour le bien, une éponge » pour le mal qu'on lui conseilloit [2]. »

On se fera, sans peine, une idée du déplaisir qu'une telle conduite inspirait aux gens de guerre dévoués à ses intérêts, et surtout au connétable de Richemont, dont la bravoure était incontestable. Toute la crainte du comte était que, dans une position si étrange, on ne fît retomber sur sa personne, et sur sa négligence à remplir les hautes fonctions dont il était chargé, le mépris que méritaient seuls

[1] Monstrelet, tome II, fol. 91.

[2] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, page 890.

les ministres du roi. Le sire de la Trémoille s'était si bien emparé des affections de Charles VII, que ce prince ne s'avançait plus, avec ce guide, que dans une route qui le conduisait directement à sa perte. Toutes les paroles qui s'adressaient à lui, constamment détournées de leur véritable acception, ne lui arrivaient plus qu'empoisonnées. Enfin, en désespoir de cause, le connétable de France résolut d'éloigner la Trémoille des conseils du monarque et de le tenir en lieu de sûreté [1]. L'occasion ne tarda pas à s'en présenter. Les Français avaient pris la ville de Montargis et faisaient le siége du château. Le sire de Graville, proche parent et créature de la Trémoille, y commandait les assiégeans, et se conduisit d'une manière si extraordinaire, qu'il fut forcé d'abandonner son entreprise, mais non sans être accusé de trahison. Richemont le chassa de l'armée, et se confiant à Charles d'Anjou, comte du Maine, au sire de Bueil, propre neveu de la Trémoille, au maréchal de Coëtivy et à l'amiral de France

[1] *Hist. d'Artur de Richemont, connétable de France*, par Guillaume le Gruel, page 53.

Chaumont de Guitry, il leur donna cent hommes de sa garde, commandés par Jean de Rosnivinen, et les chargea d'arrêter le sire la Trémoille au château du Coudray, près Chinon. Gaucourt, capitaine de ce château, était l'ennemi du ministre; il ouvrit la nuit une des portes; les gens d'armes entrèrent à petit bruit, et montèrent à la chambre de la Trémoille, qu'ils saisirent dans son lit. Ce ministre dormait tout vêtu et armé; il essaya de se défendre; et Rosnivinen, voulant s'en rendre maître, se jeta sur lui et lui donna un coup de sa dague, qui l'abattit sans le blesser mortellement. On le transporta au château de Montrésor, propriété du sire de Bueil.

Le roi, qui avait aperçu du mouvement et entendu quelque bruit, craignit qu'on ne conspirât contre sa personne, et fut un moment frappé de terreur. Mais la Varenne, son capitaine des gardes, de Bueil et Coëtivy, affirmèrent si bien qu'ils sacrifieraient mille vies, s'ils les avaient, pour garantir la sienne, qu'il ne tarda pas à se rassurer [1]. On lui fit facile-

[1] *Hist. de Charles VII*, par le héraut d'armes Berri, page 386.

ment entendre qu'on ne s'était saisi de la Trémoille qu'avec l'autorisation de tous les princes de sa famille et des seigneurs de sa cour; que ce ministre avait porté le plus grand préjudice aux intérêts de sa couronne; qu'on lui reprochait d'horribles dilapidations; qu'il était comptable, et que le moment était arrivé où il fallait qu'il s'expliquât sur les accusations de concussion dont il était chargé. La reine acheva de calmer son mari. Elle lui donna pour premier ministre son frère, Charles d'Anjou, comte du Maine; et ce roi versatile et sans jugement, approuvant l'arrestation de la Trémoille, l'oublia en peu de jours, comme il avait fait de ses anciens favoris, les sires de Gyac et de Beaulieu.

L'obscurité des cloîtres, au milieu des sanglantes divisions mondaines, nourrissait parfois des esprits ardens qui s'en élançaient, semblables à des éclairs, et qui frappaient de la foudre de leur éloquence les excès, les vices et les crimes du siècle. Tel était Thomas Connecte, religieux carme du couvent de Rennes. Ce savant homme prêchait avec tant d'onction, qu'il persuadait les plus incrédules, avec

tant d'énergie, qu'il foulait dans la poussière l'orgueil le plus présomptueux. Depuis Abailard, nul en Bretagne n'avait joui d'une aussi haute réputation; et la sainteté de sa vie ne lui donnait que des admirateurs. Thomas Connecte était la lumière de l'Occident. Lorsqu'il daignait honorer une ville, ou un comté, de sa présence, les seigneurs se hâtaient d'aller au-devant de lui, l'accompagnaient la tête nue, prenaient les rênes de sa monture; et celui dont il voulait bien accepter le logement, se regardait comme un homme parfaitement heureux. Il ne recevait jamais d'argent, mais il souffrait qu'on le défrayât, et qu'on vêtît les nombreux disciples qui le suivaient pieds nus. Il acceptait aussi des pierreries, de riches reliquaires, des vases d'or et des ornemens précieux qu'il destinait à l'embellissement des saints autels. Les habitans des villes où il s'arrêtait pour la prédication, lui dressaient un échafaud dans le lieu le plus apparent, et décoraient cette chaire nouvelle avec tout le luxe que permettait leur opulence. Un ciel d'azur, parsemé d'étoiles d'argent, brillait au-dessus de sa tête. Il s'asseyait sur un fauteuil doré. De riches tapisseries formaient une

sorte de palais autour de sa personne; l'encens fumait à ses côtés; des milliers de cierges éclairaient la représentation muette des mystères de la foi, au milieu desquels tonnait sa voix formidable, et des guirlandes de fleurs ornaient de leur éclat, embaumaient de leurs parfums, les galeries de verdure qui précédaient ce paradis. Entouré de cette splendeur, Thomas Connecte, couvert du simple habit de son ordre, ceint d'une corde de chanvre, un crucifix à la main, déclamait avec véhémence contre les vices du clergé, signalait avec horreur la magnificence des vêtemens des princes de l'Église, et les pompes inutiles des cardinaux, et les abus que protégaient les papes [1]. Mais ce qui surtout échauffait sa verve réformatrice, c'étaient les parures et l'immodestie des femmes, contre lesquelles il s'emportait avec une telle ardeur, qu'aucune d'elles, de quelque rang qu'elle fût, n'eût osé paraître, ni devant lui, ni à l'église, ni au spectacle de ses sermons, ni même dans un lieu public, vêtue d'un habit, orné d'un atour dont il eût blâmé l'usage. Il est vrai qu'à

[1] Monstrelet, tome II, fol. 84 et suiv.

cette époque les dames et damoiselles avaient adopté pour coiffure des bonnets ou cornettes d'une si excessive hauteur, que l'ouverture des portes n'était plus assez élevée pour elles, et qu'il fallait qu'elles se baissassent afin d'y passer. Ce gros péché ne méritait peut-être que le dédain du saint homme, mais il le poursuivait de tout l'éclat de sa colère. Il tolérait que les enfans proférassent des injures contre les femmes assez déhontées pour ne pas s'abstenir de cette parure, et qu'ils portassent l'insolence jusqu'à les décoiffer dans les rues. Il s'emparait, dans les maisons, des vêtemens qu'il jugeait superflus, et les jetait impitoyablement au feu. Il ne souffrait pas qu'à ses prédications, où se trouvaient souvent quinze ou seize mille personnes, les deux sexes fussent mélangés, et il faisait tendre des cordes ou établir des barrières pour les séparer. De la Bretagne, Thomas Connecte alla dans la Picardie, dans l'Artois, dans le Ponthieu, dans le Cambraisis, toujours suivi de la foule, toujours considéré comme un envoyé de Dieu, mêlant à la sagesse de ses préceptes la puérilité de ses emportemens contre la parure des

femmes, et n'obtenant toutefois sur leur coquetterie qu'un succès momentané. Car à peine avait-il porté ses pas à quelque distance, qu'on voyait disparaître jusqu'aux traces de la contrainte, et que les ornemens de têtes reprenaient et dépassaient orgueilleusement leur primitive élévation [1].

Thomas Connecte se rendit à Mantoue, et s'y occupa de la réformation de l'ordre des carmes dont il faisait partie. Il écrivit à ce sujet plusieurs épîtres; mais ses louables intentions n'eurent pas le destin de ses prédications. Le général de l'ordre, qui fut depuis évêque de Reggio, chargea quelques frères de lui répondre et de combattre ses projets. Il quitta Mantoue pour Venise, et il accompagna jusqu'à Rome les ambassadeurs que la république envoyait au pape Eugène IV. Il continua de prêcher dans la ville éternelle, blâma haute-

[1] Ces coiffures se nommaient des hénins. C'était une sorte de cône orné de dentelles, brodé en or et en argent, souvent couvert de pierreries, et à l'extrémité duquel flottait un voile de mousseline. Comme ces bonnets étaient fort lourds, une bride en ruban, garnie d'une petite dentelle, servait à les rattacher sous le menton.

ment la dissolution des mœurs du clergé et la vie mondaine des cardinaux et du pape, s'éleva sans crainte contre les désordres et les abominations de la moderne Babylone, et, menacé d'excommunication, enseigna qu'il ne fallait pas redouter les foudres de l'Église lorsqu'il s'agissait du service de Dieu; que les religieux ne commettraient pas plus de péché en mangeant de la chair au besoin, qu'en se nourrissant de poissons coûteux, savamment accommodés selon les règles d'un art qui n'avait rien de commun avec l'abstinence; qu'il serait mieux de permettre le mariage, sanctifié par le sacrement, aux prêtres et aux moines qui ne pouvaient se renfermer dans les bornes étroites de la continence, que de souffrir qu'ils favorisassent la prostitution et se livrassent à d'inouïs et honteux excès. Les cardinaux, que Thomas Connecte avait souvent désignés dans ses sermons, le firent accuser d'hérésie devant le pape par le vice-chancelier Guillaume d'Estouteville, cardinal de Rouen. Les ambassadeurs de Venise rendirent un témoignage inutile de l'austérité de sa vie. Le pape, après l'avoir mandé sans qu'il daignât comparaître,

donna l'ordre de l'arrêter. Le carme breton essaya de s'enfuir, mais il fut confiné dans une étroite prison. L'inquisition le jugea. Sa conduite parut irréprochable[1]; mais on le déclara hérétique, et il fut condamné à être brûlé vif. Thomas Connecte déploya dans ses longs tourmens un admirable courage. Après l'avoir mis à la torture, on le dégrada solennellement, en l'adjurant de renoncer à sa doctrine, et le menaçant de lui faire subir de nouvelles douleurs s'il n'y consentait. Il soutint ses propositions avec constance, et déclara qu'au moment suprême où il allait passer des mains criminelles de ses meurtriers dans celles d'un Dieu de miséricorde, un mensonge ne servirait qu'à corrompre sa cause, déjà jugée en sa faveur au tribunal céleste. Les bourreaux alors s'en emparèrent, le flagellèrent sans pitié, et l'attachèrent, couvert de sang, au bûcher, qui, selon sa conscience, était pour lui le trône du martyre. Les flammes dévorèrent sa forme humaine; et le peuple, que ce hideux spectacle

[1] Le théologien Jean-Baptiste de Mantoue, carme, *de Vitâ beatâ.* — *Chronique d'Antonin.*

avait attiré, s'écoula lentement, persuadé qu'on avait vu son âme s'envoler vers le ciel, et le regardant comme un saint. Le pape Eugène déplora, dit-on, toute sa vie, la faiblesse qu'il avait eue de l'abandonner à la rage de ses accusateurs [1]; et le concile de Bâle, qui se tenait à cette époque, se chargea, sous beaucoup de rapports, de venger la mémoire de Thomas Connecte.

Le connétable de Richemont, libre enfin par la retraite, l'emprisonnement ou la mort des favoris de Charles VII, de s'occuper convenablement des intérêts de la couronne de France, battit les Anglais à plusieurs reprises, et n'omit aucune démarche, aucune promesse pour réconcilier avec le duc de Bourgogne le roi de France son beau-frère. Il y parvint par un traité convenu dans une réunion de princes et d'ambassadeurs, rassemblés au sein de la ville d'Arras [2]; et si la paix fut achetée à des conditions onéreuses par Charles VII, elle porta de tels fruits qu'on put la considérer comme le

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, pages 887, 888, 889.

[2] Monstrelet, tome II, fol. 109 et suiv.

plus important succès de vingt années de combats ; elle allait rendre la France à elle-même, et replacer le descendant des Valois sur le trône de ses ancêtres, dans la capitale du royaume. Ce fut au frère du duc de Bretagne et à ses fidèles Bretons que l'état dut cet avantage inespéré.

Durant les conférences d'Arras, le sire de Rieux [1], maréchal de France, Liscoët, Kermoisan, Mériadec, Coëtivy et le bâtard d'Orléans, s'emparèrent, par escalade, de la ville de Saint-Denis, mais ils ne purent s'y maintenir. Les Anglais revinrent assiéger cette place avec de nouvelles forces, et le maréchal de Rieux capitula. Le connétable s'y présenta bientôt, suivi de six mille hommes, les divisa en plusieurs corps dont il répartit le commandement entre Rostrenen, Kermoisan et Lille-Adam, et se mit en devoir d'attaquer l'armée anglaise qui s'avançait sous les ordres de Thomas de

[1] Les chroniqueurs français le nomment Rochefort. Il avait épousé l'héritière de cette maison, et, pour se distinguer de quelques autres membres de sa famille, il s'appelait de Rieux-Rochefort, de là est venue l'erreur. D'Argentré, pages 895 à 896.

Beaumont. Le succès ne fut pas incertain. Le lord Beaumont se rendit à Rosnivinen, qui l'avait combattu corps à corps, et le connétable se vit maître de Saint-Denis [1].

Richemont avait pratiqué des intelligences dans la ville de Paris, lasse enfin du joug des Anglais. Les députés secrets des habitans avaient déclaré que tout leur désir était de rentrer sous l'obéissance du roi; mais ils demandaient des lettres de grâce sans restriction, et la confirmation de leurs priviléges. Le connétable obtint sans peine de Charles VII les patentes que l'on exigeait, et, dès qu'il eut fait connaître qu'elles étaient entre ses mains, il envoya quelques affidés vers la porte Saint-Michel, où se trouvait posté un arquebusier qui, faisant signe de son chaperon, leur cria : « Tirez à l'autre por-» te, celle-ci n'ouvre pas; on besogne pour vous » aux halles [2]. » Villeblanche de Broon, qui portait la bannière royale, s'y présenta suivi du connétable et d'une partie de l'armée, et cria aux bourgeois que Richemont leur apportait

[1] *Hist. du connétable Artur de Richemont*, page 78

[2] Monstrelet, tome II, fol 124.

les lettres d'amnistie. On leur ouvrit les portes, et les troupes bretonnes et françaises pénétrèrent sans obstacle jusqu'au pont Notre-Dame. Les Anglais essayèrent de se défendre, mais la foule s'arma contre eux; ils se retirèrent à la Bastille, et capitulèrent le 13 avril 1436. Ainsi fut recouvrée la capitale de la France, devenue, pendant seize ans, la capitale de la monarchie anglaise. Ce long espace de temps fut honteusement célèbre par les guerres civiles, les massacres, et tous les maux dont les dissensions des princes accablèrent un peuple aussi patient que généreux.

Ce succès immense du connétable en entraîna d'autres. La plupart des villes qui environnaient Paris reconnurent l'étendard des lis. Richemont réduisit plusieurs places en Champagne, ses Bretons prirent le Crotoi en Picardie, et s'il perdit Pontoise par surprise, il s'empara de Montereau-faut-Yonne [1]. Il conduisit enfin Charles VII dans sa capitale, et redoubla d'efforts pour amener la conclusion d'une paix générale. Les difficultés qui s'éle-

[1] *Hist. d'Artur de Richemont*, pages 91, 92 et 93.

vaient contre ses plus pures intentions, contre ses mesures les plus sages, étaient inimaginables. Les compagnies françaises, les princes du sang eux-mêmes, portaient plus de désolation dans les campagnes que les bandes à la solde de l'Angleterre. Les gens du duc de Bourbon ravageaient la Brie, la Champagne et la Beauce; et Richemont n'obtenait du roi ni les ordres nécessaires pour y porter remède, ni les moyens qui devaient le rendre partout victorieux. Dans la douleur que lui causait la fausseté de sa position, il résolut de se démettre du gouvernement de la province que l'on nommait alors l'Ile-de-France. Il rassembla son conseil et lui fit part de ses peines, en lui annonçant sa détermination. Le lendemain, il fut surpris de recevoir du prieur des chartreux, une lettre par laquelle ce religieux le suppliait d'entendre ce qu'il avait à lui révéler. Le comte de Richemont ordonna qu'on le fît entrer [1]. « Au nom » de Dieu, prince, » dit le moine, quand il se vit seul avec le connétable, « au nom de celui

[1] *Catalogue historique et chronologique des évêques de Nantes*, par A. le Grand, page 105. — *Hist. d'Artur de Richemont*, par le Gruel, pages 100 et suiv.

» qui peut tout, je vous adjure de ne pas
» exécuter la résolution que vous avez prise! Il
» tient au salut de la France que l'important
» gouvernement que vous voulez quitter ne
» sorte pas des mains fermes qui le régis-
» sent ! » — « Comment ! » interrompit
le comte, « et d'où savez-vous cela, Père? qui
» vous a si bien instruit? Je suis donc trahi!
» mes secrets sont violés par mes plus intimes
» conseillers! » — « Il est, » reprit le moine
d'un ton pénétré, « il est un conseiller plus
» intime à qui rien n'est caché! Aucun des
» hommes qui ont eu part à vos secrets ne
» s'en est dessaisi; mais Dieu, Dieu qui voit
» tout, et qui se sert du plus faible instru-
» ment pour gouverner les mondes, Dieu, dont
» la sagesse infinie ne regarde pas à la vileté
» du vase dans lequel il verse ses inspirations,
» Dieu, qui lit dans votre cœur, s'en est ouvert
» par une sainte révélation au plus humble de
» mes religieux. » — « Une révélation, mon
» révérend père! » dit Richemont, « je ne
» me croyois pas digne d'être regardé par mon
» seigneur et doux Jésus, bien qu'il sache que
» je suis l'ennemi de ceux qui blasphèment

» son saint nom, hérétiques, Sarrasins et sor-
» ciers. » — « Une voix céleste, » repartit le
prieur, « a dit au père Hervé du Pont, que
» Dieu vouloit vous secourir, et qu'il sauroit
» vous trouver les moyens de couper dans
» leur racine les maux qui vous affligent. »
— « Ah! beau révérend père, comment cela
» se peut-il? Le roi ne me veut nullement
» aider, ni me donner troupes ni argent; et
» certains gens d'armes me haïssent parce que
» j'en fais justice, et ils ne me veulent plus
» obéir. » — « Les gens d'armes seront do-
» rénavant plus soumis. Pour signe de la
» vérité de ce que j'annonce, vous recevrez
» sous peu, de la part du roi, l'ordre d'assiéger
» la ville de Meaux, et vous aurez des soldats
» et de l'argent. » — « Assiéger Meaux! »
s'écria le connétable; « mais, beau père,
» Meaux est si fort! Le roi d'Angleterre resta
» neuf mois devant! » — « Monseigneur, »
répliqua le chartreux, « vous n'y serez pas
» tant. Ayez toujours bonne espérance en
» Dieu et il vous aidera. Vos gens s'enorgueil-
» liront, puis ils auront un peu à souffrir;
» mais vous en viendrez à votre honneur. »

Les discours mesurés du prieur firent une grande impression sur l'esprit du comte de Richemont; cependant, il dit encore au religieux: « Ne puis-je donc voir le père qui a eu cette » révélation? » — « Impossible aujourd'hui, » répondit le prieur, « les offices ne seront pas » terminés avant la nuit; mais venez demain » entendre la messe au monastère et je vous » satisferai. » Le connétable ne manqua pas de se rendre au couvent; et lorsque la messe fut dite, les chartreux vinrent ensemble lui faire la révérence, et tous se retirèrent en silence quelques momens après. Ce n'était pas là ce que voulait Richemont, et il insista pour entretenir en particulier le religieux favorisé du ciel. « Cela ne se peut, » dit sévèrement le prieur, « vous l'avez vu parmi tous les » autres, vous ne sauriez le voir autrement. »

Le connétable se retira mécontent; mais, en rentrant à son hôtel, il aperçut dans sa cour un messager du roi qui lui portait l'ordre d'assiéger la ville de Meaux, en dirigeant ses troupes par Corbeil. Il se hâta d'écrire à Jean V son frère, que Charles VII lui permettait de tenter de nouvelles voies pour dé-

livrer la France, qu'il devait cet heureux retour aux relations que de saints chartreux avaient avec le ciel, et qu'il le priait d'introduire à Nantes cet ordre monastique. Le duc de Bretagne fit bâtir un couvent pour ces religieux, et le père Hervé du Pont en devint le prieur.

La réduction de Meaux ne tarda pas à fortifier les espérances du connétable. Il reprit encore aux Anglais la ville de Crépy en Valois, les força de se retirer sur Rouen et les suivit en Normandie, où l'attendaient quelques alternatives de succès et de revers. Tandis qu'il versait son sang pour la France, une conspiration se formait à la cour, non-seulement contre lui, mais contre Charles VII. A la tête du complot se trouvaient les ducs de Bourbon et d'Alençon, le comte de Vendôme, le bâtard d'Orléans et le dauphin [1], qui fut depuis Louis XI. Cette conspiration est connue sous le nom de la *Praguerie*. Le connétable évita les piéges qu'on lui tendit pour s'assurer

[1] *Hist. d'Artur de Richemont*, par le Gruel, pages 107 et suiv.

de sa personne, rejoignit le roi près d'Amboise, et lui donna le conseil de tenir la campagne et de ne pas imiter Richard II, roi d'Angleterre, dont on s'était saisi dans une place forte. La vigueur et la rapidité des expéditions que Richemont entreprit déconcertèrent les rebelles, qui finirent par implorer la clémence de Charles VII [1]. Les détails en appartiennent à l'histoire de France.

Jean V, à cette époque, abandonnait à la justice des hommes un des plus grands seigneurs de la Bretagne et de la France, que son nom, ni son rang, ni ses richesses, ni celles de sa famille, ne purent sauver du dernier supplice. Le célèbre procès du maréchal de Raiz est un monument remarquable de l'esprit et des mœurs d'un siècle, où s'alliaient étrangement la bravoure et la faiblesse, les honneurs et le crime, la superstition et l'incrédulité, la richesse, la puissance et l'abjection.

Gilles de Laval, baron de Raiz [1], avait épousé,

[1] Monstrelet, fol. 167 et suiv.

[2] De Raiz ou de Retz; en latin *Ratiatum*. La ville de Ratiate avait été célèbre à l'époque de la monarchie bretonne.

jeune encore, Catherine de Thouars, dame de Tiffauges, Pousauges, Savenay, Château-Morand, etc. Par son père, il était possesseur des plus importantes seigneuries de la Bretagne; et par sa mère, Marie de Craon, d'une foule de terres, places et châteaux dans le Maine, l'Anjou et le Poitou. On évaluait ses revenus les plus ordinaires au delà de cinquante mille livres de rente[1]; et il jouissait encore d'une foule de droits éventuels qui lui produisaient, de temps à autre, des sommes immenses. Il avait pour parens la famille royale de France, la famille ducale de Bretagne, et la plupart des princes et grands seigneurs des deux contrées. Comme tous les gentilshommes, il prit le parti des armes, se distingua par sa valeur, rendit d'éminens services à Charles VII en lui menant de nombreuses compagnies de gens d'armes levées à ses frais, et il en fut récompensé par le bâton de maréchal de France[2]. Une opinion exagérée du haut rang qu'il occupait l'égara, et il se mit en devoir d'en soutenir la splendeur en

[1] Plus d'un million de nos jours.
[2] En 1429.

lui rien refuser. Il se composa, dans un de ses châteaux, une chapelle cathédrale, desservie par des moines, un doyen, des chantres, des archidiacres, des vicaires, des enfans de chœur; et leur adjoignit des musiciens qu'il fit venir à grands frais de l'Italie. L'un de ses chanoines prenait le titre d'évêque, et il officiait avec toutes les cérémonies de l'épiscopat. Le maréchal envoya plusieurs fois à Rome, et sollicita le pape de concéder à ce chef de son église le titre d'archevêque; il demanda aussi que ses chantres fussent mitrés comme des prélats, ou qu'on les élevât tout au moins à la dignité des comtes de Lyon [1]. Le pape se refusant à cette singulière proposition, Gilles de Raiz dédommagea son clergé des honneurs que lui déniait le saint-père, en le comblant de traitemens et de pensions. Il fit revêtir ses chanoines de longues robes d'écarlate garnies de riches fourrures, de toques en velours et à galons d'or, et fit acheter au loin les draps les plus fins, les étoffes les plus brillantes pour en couvrir les

[1] *Mémoire des héritiers de Gilles de Raiz. Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect. col., 1338.

desservans de tous grades de sa chapelle. Les chandeliers, les encensoirs, les croix, les plats, les burettes étaient en or, ou tout au moins en vermeil. Des joyaux rares et d'un grand prix brillaient sur l'ostensoir et le calice. Les ornemens en soie, brodés d'or, sortaient des mains des meilleurs ouvriers de Bruges, de Bruxelles ou de Venise, et coûtaient des sommes immenses. Enfin, le successeur de saint Pierre ne possédait rien d'aussi magnifique; et le Vatican eût envié l'éclat et la pompe qui environnaient la célébration des saints mystères dans la chapelle du château de Tiffauges.

Mais, Dieu n'ayant pas écouté les vœux impies du maréchal, ce guerrier résolut d'obtenir par d'autres voies la puissance et les trésors qu'il ambitionnait. Il avait entendu dire qu'il existait sur la terre des hommes qui, par un grand sacrifice et le ressort d'une ferme volonté, s'étaient élancés hors des bornes du monde connu, avaient déchiré le voile qui sépare les êtres finis des formes incorporelles, et que les génies réprouvés, assujettis au pouvoir de leur parole, accouraient soumis et rampans à l'expression, même indécise, de leur désir. A l'in-

plus honteuses fantaisies, troupeau d'esclaves que la vie et la mort devaient trouver indifférens, attendait vainement de tant crimes un prix qu'il ne pouvait jamais recevoir.

Les ressources les plus odieuses de l'imagination dépravée des alchimistes furent mises en œuvre pour obtenir la transmutation des métaux, l'art de faire de l'or, ou cette pierre philosophale qui procure à la fois la richesse et l'immortalité. Les fourneaux mystérieux étaient allumés nuit et jour; et les véritables trésors qui s'en échappaient, produit de la vente des terres du maréchal, ne rassasiaient pas encore la cupidité des imposteurs dont il était entouré. Enfin, ils lui présentèrent un savant Indien, qui, suivant eux, venait de parcourir toute la terre, et pour lequel la nature n'avait pu conserver de secrets. Ce sage lui fut amené par un prêtre du diocèse de Saint-Malo, l'un de ses émissaires. Il avait rencontré l'inconnu près des sources de l'Euphrate, au moment où, par une savante mais terrible conjuration, il forçait le séraphin, chargé de la garde du paradis terrestre, de se montrer à ses yeux et de lui livrer l'entrée de ce lieu de délices.

Une figure imposante et sévère, des yeux ardens, une voix mâle et pénétrante, une barbe singulièrement remarquable par sa blancheur, distinguaient l'homme de l'Orient. Ses manières simples, mais élégantes, annonçaient qu'il avait toujours vécu parmi les grands de la terre, et leurs noms se rencontraient souvent dans ses discours. Rien au monde ne lui semblait étranger. Il gardait souvent le silence; mais quand il était forcé de prendre la parole, il racontait des événémens extraordinaires, ou merveilleux, ou terribles, toujours arrivés en sa présence. Il s'empara de toutes les facultés de Gilles de Raiz, qui mit à sa disposition et son pouvoir et ses richesses.

Ce fut alors que les cachots de Tiffauges retentirent de hurlemens et furent arrosés de larmes [1]. Il était question d'évoquer le souverain des anges tombés, le contempteur de Dieu, le diable, Satan lui-même; et la cuirasse, qui seule pouvait garantir l'imprudent évocateur des premiers effets de sa colère, devait être cimentée de sang humain. Il fallait que le ma-

[1] *Chroniq. de Bret.*, par A. Bouchard, fol. CLXXVIII.

réchal lui-même enfonçât le poignard dans le sein de ses victimes, et comptât les mouvemens convulsifs que les approches de la mort excitaient dans les muscles de ces innocentes créatures [1]. Par le plus sacrilége mélange de cruauté, de crédulité, de doute et de superstition, tandis qu'au fond de ses souterrains, il se plongeait à la fois dans les infâmes raffinemens d'une lubricité sans nom, dans les atroces combinaisons d'un crime qui peut-être n'avait pas d'exemple, et qui sans doute ne fut pas imité, tandis qu'il appelait à lui les puissances de l'enfer, ses prêtres, mollement assis sur les coussins de pourpre qui couvraient les stalles de sa brillante chapelle, adressaient des hymnes au roi du ciel, et priaient, d'après ses ordres, pour des âmes qui s'envolaient pures vers le séjour de la lumière!

Les meurtres consommés, l'inconnu voulut rester seul, et pria le maréchal de se retirer dans un lieu voisin. Le baron de Raiz, qui ne savait plus qu'obéir, alla se placer à l'extré-

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome I., page 536.

mité d'une sombre galerie que l'Indien lui désigna, et d'où il entendit des éclats de foudre et des voix singulières. Le silence se rétablit, et l'évocateur reparut devant le maréchal; mais une lumière blanche et livide semblait s'échapper de son front et de ses cheveux; et depuis ce jour, on apercevait constamment ce feu surnaturel, quand on était dans l'obscurité. Ainsi, disait-il, avait jadis apparu Moïse au peuple hébreux.

Cependant Lucifer ne s'était pas encore montré, et n'avait mis l'Indien sur les traces d'aucun trésor. Il exigeait auparavant une cédule signée du sang du maréchal. Gilles de Raiz l'écrivit sans hésiter; et, dans l'intention de tromper le diable, il trouva moyen, par des phrases ambiguës, de promettre à l'ennemi de Dieu tout ce qu'il demanderait, excepté sa vie et son âme [1]. Le représentant du démon ne s'aperçut pas de la supercherie, et fit ses préparatifs pour obtenir une entrevue fructueuse avec le chef des réprouvés.

[1] Interrogatoire du maréchal de Raiz. *Manuscrit de la Bibliothèque du Roi.* — Bert. d'Argentré.

A peu de distance du château de Tiffauges s'élevait une forêt aussi ancienne que le monde. Au centre même de la forêt, une petite source s'écoulant d'un rocher, formait un bassin et se perdait dans la terre. Ce lieu sauvage n'était fréquenté ni des bûcherons, ni des bergers; on en faisait des récits effrayans; des fantômes s'y montraient en poussant des cris lugubres; les habitans du voisinage, en qui la misère, étouffant la crainte, laissait assez d'audace pour y conduire les troupeaux à la pâture, disparaissaient l'un après l'autre, et l'on savait que leurs corps étaient inhumés autour de la fontaine, sous des tertres surmontés d'une croix de bois. Ce fut là que l'Indien se proposa de dompter les esprits rebelles et d'assujettir le plus puissant de tous aux volontés du maréchal. Il s'y rendit vers le milieu de la nuit, armé de toutes pièces, protégé par la cuirasse qu'il avait fabriquée dans le souterrain, et muni de la cédule de Gilles de Raiz, qui seul le suivit. Il creusa d'abord une fosse, autour de laquelle il traça différens cercles. Il les entremêla de figures étranges, et dans ces figures il déposa des objets bizarres et de hi-

deux débris. Il dressa une sorte d'autel avec la terre tirée de la fosse et quelques pierres plates qu'il avait mises soigneusement à part, et plaça sur cet autel des ossemens dérobés sous l'une des croix dont chacune attestait un meurtre. Un nouveau crime alors fut commis; le sang d'un enfant coula dans la fosse [1]; le maréchal y trempa les mains, et aux cris de l'innocente victime répondirent ceux d'une orfraie [2] que l'inconnu, depuis plusieurs jours, avait mise en liberté dans la forêt. Jusqu'à ce moment, le théâtre de cet impie sacrifice n'avait reçu de lumière que celle de quelques rayons de la lune, égarés à travers le feuillage, et du feu sombre qui brillait au front de l'Indien; mais comme il achevait de prononcer des paroles barbares et sacriléges, une épaisse fumée se manifesta sur l'autel, et fut suivie d'un éclat bleuâtre que l'œil avait peine à soutenir. Le magicien frappa fortement sur un bouclier retentissant. Un bruit épouvantable

[1] Alain Bouchard, fol. CLXXVIII.

[2] Deux orfraies avaient été achetées au prix de quatre cents écus. Elles portaient sur leur plumage la marque de leur assujettissement au prince des ténèbres.

remplit la forêt, et un être, dont la forme horrible demeura long-temps empreinte dans l'imagination du maréchal, et qui lui rappela celle d'un énorme léopard [1], s'avança lentement, en poussant des rugissemens articulés, que l'Indien expliqua d'une voix basse et troublée au malheureux baron. « C'est Satan, lui-» même, » lui dit-il ; « il accepte votre hom-» mage.... Ah ! par l'enfer ! j'ai manqué une » chose importante dans mes conjurations !..... » Il ne saurait vous parler.... Que ne me suis-je » avisé de cette cérémonie !.. » — « Laquelle ? » interrompit le maréchal ; « ne peut-on recom-» mencer ? » — « Paix, au nom du diable ! » dit l'Indien ; et il se mit encore à écouter. — « A Florence... oui !... dans ce caveau si pro-» fond.... Vous faut-il aussi la mort de.... » — « Juste ciel ! » s'écria le maréchal ; « que Dieu » vous confonde ! N'ai-je donc pas tout pro-» mis ?... » Mais comme il prononçait le nom sacré du père des miséricordes, la vision s'évanouit, les échos retentirent de cris douloureux,

[1] Interrogatoire du maréchal de Rais. *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome 1, page 535.

et l'obscurité remplaça la brillante lumière qui éclairait la scène.

« Je vous avais recommandé le silence, » reprit l'évocateur d'une voix grave, après un instant accordé à la faiblesse humaine. « Le nom » qui vous est échappé vous prive à jamais des » droits que vous alliez acquérir sur l'esprit. » Mais il vient de m'en dire assez pour vous » rendre possesseur de tous les trésors enfouis » au sein de la terre. Le talisman qui doit nous » en ouvrir les portes est au fond d'une urne, » dans un tombeau, près de Florence; et voici, » ajouta-t-il en se baissant, et ramassant une plaque d'or que le baron n'avait pas aperçue, « voici le signe qui m'introduira dans les lieux » les plus cachés. J'y découvrirai de grands » mystères, et leur connaissance vous appar» tient comme à moi. Mais hâtons-nous, le » temps presse! »

Le maréchal revint à son château, remit à l'Indien des sommes considérables, le vit partir, et, le cœur plein de rage d'avoir perdu par sa faute les avantages immenses qui lui étaient promis, attendit avec anxiété l'expiration de l'année que le fourbe avait marquée à son re-

19 septembre 1440. Après les premières formalités, le frère Jean Blouyn l'interrogea. — « Et qui es-tu? » répondit le maréchal, « qui » oses me faire des questions sur des matières » hors de ta portée? Tu n'es point mon juge. » Je ne reconnais aucun de vous en cette qua- » lité. Vous, des simoniaques! vous, des im- » pudiques! vous prétendez examiner mes ac- » tions et les soumettre à la mesure de vos » esprits étroits! » — « Mon fils, » dit l'évêque de Nantes, « revenez à vous-même, nous aime- » rions mieux vous trouver innocent que cou- » pable. » — « Je sais, » reprit le maréchal, « ce que tu faisais quand tu présidais la cham- » bre des comptes; tu y gagnas assez de deniers » pour en acheter l'évêché de Saint-Brieuc, dans » un temps où tu ne songeais nullement à re- » cevoir les ordres sacrés, et tu ne t'es pas amen- » dé dans ton évêché de Nantes. »

Sur ces entrefaites, on arrêta l'Indien prétendu, conseiller ou exécuteur de tant d'atrocités. Ce n'était qu'un Florentin, nommé Prelati. Le prêtre de Saint-Malo, sous les auspices duquel il s'était présenté, Gilles de Sillé, Henriet et Poton, les serviteurs du maréchal qui

avaient le plus contribué à satisfaire ses passions, s'étaient hâtés de prendre la fuite [1].

Prelati, mis à la torture, avoua tout ce que l'on voulut. Gilles de Raiz continuait à garder un silence obstiné; mais quand il vit à son tour l'appareil des supplices[1], il fit, en versant des larmes, le récit de sa vie criminelle, et dévoila des horreurs qui portèrent l'effroi dans l'âme de ses juges. « Vous vouliez voir le diable » et en obtenir des richesses, » lui dit le président; « mais quels sont les motifs qui peuvent » vous avoir porté à faire mourir tant d'inno- » cens et à brûler ensuite leurs corps? » — « Vraiment, » répondit le maréchal, « il » n'y a d'autre cause, et je n'avais d'autre in- » tention que ce que je vous en ai déjà dit. » Qu'importe qu'on les ait brûlés? je vous ai » raconté de plus grandes choses que n'est » celle-ci, et assez pour faire mourir dix mille » hommes! » La confrontation du maréchal et de Prelati, sans amener des déclarations nouvelles, fit connaître des détails atroces ou honteux. Ils avouèrent l'un et l'autre les crimes

[1] D'Argentré, page 897.

qu'ils avaient commis ensemble ou séparément. Mais ce qui porte une singulière incertitude sur le genre de preuves qui fut admis par les deux juges ecclésiastiques, car le troisième, le juge séculier, n'était là que pour recevoir les criminels quand ils lui seraient délivrés, c'est qu'au moment où le président ordonna de séparer les coupables et de ramener Prelati dans son cachot, le maréchal, s'élançant vers lui, le pressa contre son cœur, et lui dit avec beaucoup de larmes et de sanglots : « Adieu, Fran-
» çois, mon ami, jamais plus ne nous entre-
» voirons en ce monde ; je prie à Dieu qu'il
» vous doint bonne patience et connoissance ;
» et soyez certain, mais que vous ayez bonne
» espérance en Dieu, que nous nous entrevoi-
» rons en la grande joie de paradis. Priez Dieu
» pour moi et je le prierai pour vous. » Il embrassa de nouveau Prelati, que l'on fit retirer à l'instant.

Sous les éternelles lenteurs des procédures du temps pardevant les cours criminelles, l'affaire du maréchal de Raiz se fût étouffée, et l'oubli l'aurait mise au néant avant peu d'années ; mais le coupable était remis à des mains

actives, et à peine les confrontations furent-elles terminées, qu'on procéda publiquement au prononcé du jugement. Gilles de Raiz confessa, d'une voix tantôt ferme, tantôt altérée par les larmes qu'il versait abondamment, « que sa curiosité pour les choses cachées l'a» voit entraîné à se laisser approcher par de » méchans hommes venus de loin; qu'avec eux » il s'étoit abandonné à toutes sortes de vices » et immondices, passant d'un vice à un autre, » tellement qu'il avoit méconnu Dieu, et qu'il » ne lui étoit resté aucune conscience pour » quelque crime ou abomination que ce fût; » que se regardant, à cause de sa grandeur, » comme assuré de l'impunité, il avoit envoyé » chercher bien loin des gens du même esprit, » qu'il payoit chèrement et dont il faisoit ses » intimes serviteurs; que s'aveuglant de plus » en plus, et voulant atteindre un point de » perfection magique qui le fuyoit toujours, » il avoit à la fin donné un si grand scandale, » que, par la permission de Dieu et pour le » salut de son âme, la justice humaine et di» vine s'en étoient émues; qu'il avoit confessé » beaucoup de crimes; mais qu'il en avoit

» commis une infinité d'autres plus énormes » encore. » L'auditoire semblait fort attendri, la pitié se montrait sur tous les visages, les femmes versaient des pleurs, et il reprit en disant : « qu'une mauvaise éducation étoit le principe » de tous ses désordres ; que l'oisiveté l'avoit » perdu, et qu'il engageoit les assistans, s'ils » avoient des enfans, à les tenir continuelle- » ment occupés, à leur refuser des mets trop dé- » licats, et à les nourrir de bons principes. » On n'entendit plus dans la salle que des sanglots.

Dès que le silence fut rétabli, l'évêque de Nantes prononça le jugement. Gilles de Laval, dit de Raiz, atteint et convaincu de violation des immunités ecclésiastiques, de crimes impurs commis sur des enfans des deux sexes, de sortiléges, d'invocations de diables et de démons, d'incantation et d'hérésie, fut déclaré excommunié et délivré au bras séculier entre les mains du sire de l'Hospital, président de Bretagne, avec prière de le traiter doucement et humainement. Le sire de l'Hospital le condamna sur-le-champ à être conduit, enchaîné, dans la prairie de Bièce, attaché à une potence sur un bûcher, et brûlé vif.

Suivant l'usage du temps, les pères et mères de famille qui avaient entendu les dernières paroles de Gilles de Raiz, jeûnèrent trois jours pour lui mériter la miséricorde divine, et infligèrent à leurs enfans la peine du fouet, afin qu'ils gardassent dans leur mémoire le souvenir du châtiment terrible qui allait frapper un criminel.

Le coupable maréchal fut conduit au supplice, précédé des processions générales des ordres monastiques, des congrégations séculières et du clergé de Nantes. Une foule immense était accourue des diverses parties de la Bretagne, du Poitou, du Maine et de l'Anjou. Toutes les cloches sonnaient le glas de mort, et le plus habile confesseur préparait le baron au dernier passage, tandis que, dans les églises, on récitait des prières, afin de lui obtenir la patience et l'esprit de contrition. Il montrait peu de courage et semblait redouter les douleurs qu'il aurait à souffrir; mais ses parens avaient obtenu qu'on l'étranglât, et il rendait le dernier soupir, lorsque les flammes du bûcher commencèrent à s'élever. Quelques femmes pieuses reçurent son corps que le feu n'avait

presque pas touché, et le duc de Bretagne permit, peu de temps après, qu'on l'inhumât en terre sainte. Ses obsèques se firent au couvent des carmes, avec une grande magnificence, et l'on éleva une croix de pierre à l'endroit où il avait subi sa sentence [1]. Ainsi périt le petit-fils du célèbre comte Brémor de Laval.

L'exécution de ce jugement mémorable précéda de peu d'années le décès de Jean V. Ce prince, méconnu des historiens français, travailla constamment à négocier une paix honorable entre la France et l'Angleterre, sans toutefois sacrifier la prospérité que des sages traités avec les deux puissances assuraient à la Bretagne. Il conclut une trêve de vingt années entre les Bretons et les habitans de la Hollande, de la Zélande et de la Frise, à des conditions avantageuses au commerce de ses états [2]. Il envoya, sans relâche, des secours en hommes et en argent au connétable de Richemont, qui continuait à reprendre les places occupées par les Anglais et à les repousser vers

[1] *Chron. de Bret.*, par Alain Bouchard, fol. CLXXVIII.

[2] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 134[illegible].

les côtes. Il maria enfin son frère, veuf de madame de Guyenne, à la fille du sire d'Albret, et cet hymen valut au roi les places de Tartas, de Saint-Sever, d'Ax et de Mont-de-Marsan, que le connétable enleva d'assaut à l'aide des Bretons qui l'avaient suivi[1]. Jean V mourut le 28 août 1442, la veille du jour où Richemont recevait la main de Jeanne d'Albret. Il avait eu sept enfans de sa femme Jeanne de France, sœur de Charles VII. Cinq existaient encore, François, comte de Monfort, Pierre, comte de Guingamp, Gilles de Bretagne, Anne, duchesse de Bourbon, et Isabelle, mariée au comte de Laval, Guy XIV.

A peine le fils aîné de Jean V, qui succédait à son père sous le nom de François Ier., eut-il saisi les rênes de son gouvernement, qu'il se fit couronner selon les coutumes de Bretagne, avec une magnificence que les ducs n'avaient pas déployée depuis long-temps. Il est vrai que les fêtes d'un second mariage se joignirent à celles de cette cérémonie. François était

[1] *Histoire d'Artur de Richemont*, par le Gruel, pages 122 et suiv.

veuf d'Yolande d'Anjou ; et Jean V lui ménageait une alliance avec Isabelle d'Écosse, seconde fille de Jacques Ier., lorsqu'il mourut. La princesse, à laquelle il avait envoyé des ambassadeurs pour l'accompagner, débarqua peu de jours après cet événement ; et elle attendit au château d'Auray l'arrivée du connétable de Richemont, qui venait remplacer Jean V dans les fêtes de l'hyménée.

Isabelle d'Écosse était charmante ; sa taille élégante et bien prise, la fraîcheur de son teint, les grâces de sa personne, de beaux yeux bleus, un air de douceur la distinguaient parmi toutes les femmes ; mais son esprit n'était pas aussi brillant, et son extrême simplicité faisait par fois sourire les personnes les plus disposées à l'admirer. Les ambassadeurs de Bretagne, chargés par Jean V des premières démarches à la cour d'Écosse, lui rapportèrent que la princesse était belle, parfaitement conformée, qu'elle aurait certainement de beaux enfans, mais que ses discours avaient peu de finesse et de portée. « Chers » amis, » s'écria Jean V, « hâtez-vous de re» tourner en Écosse et de me l'amener, c'est

» justement ce que je désire. Ces grandes
» subtilités dans l'esprit des femmes nuisent
» plus qu'elles ne servent ; je ne veux pas
» d'autre belle-fille. Par saint Nicolas, j'estime
» une femme assez sage, quand elle sait mettre
» différence entre sa chemise et le pourpoint
» de son mari[1] ! »

Le connétable arriva bientôt, suivi des ducs d'Orléans et d'Alençon, de l'archevêque de Reims, des comtes de Vendôme et de Dunois, et du grand sénéchal de Normandie, Pierre de Brezé[2]. Tous les barons de Bretagne, les seigneurs, les chevaliers, les évêques et les abbés ajoutèrent par leur présence à l'éclat de la cérémonie des noces et du couronnement.

Celle-ci vit déployer un appareil qui n'avait lieu qu'au sacre des rois. François Ier. partit de Ploërmel avec toute sa cour, et descendit à l'abbaye de Saint-Melaine, dans un des faubourgs de Rennes. Il en sortit le lendemain vers deux heures avec un habit de deuil, se

[1] *Chroniq. de Bret.*, par A. Bouchard, fol. CLXXVIII, verso. Molière a fait usage de cette plaisanterie dans sa comédie des *Femmes savantes*.

[2] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, page 489.

rendit à l'église de Saint-Étienne, alors hors des murs, y fit ses dévotions, et monta sur un cheval richement harnaché, qui portait un petit rouleau de drap écarlate, semblable à une valise de marchand; il fallait qu'il eût l'air de se présenter en voyageur. Conduit par les princes et les barons à la porte Morlaise, il descendit de son coursier, et feignit de vouloir entrer; mais la porte était fermée, et, derrière elle, se trouvait l'évêque de Rennes, revêtu de ses ornemens épiscopaux, accompagné des huit autres évêques de Bretagne. Sur l'ordre du prélat, le guichet s'ouvrit et le pont-levis s'abaissa. L'évêque alors, s'adressant au duc, lui dit : « Vous qui parlez, que voulez-vous ? » — « Je veux entrer dans ma ville, » répondit François [1], « je suis le duc de Bretagne. » — « Vous ferez donc, » reprit l'évêque, « serment » sur les saints Évangiles, comme l'ont fait les » rois et vrais ducs de Bretagne, de garder » les ministres de l'église et icelle en leurs li- » bertés et franchises. » — « Je le fais, » dit

[1] *Histoire de Bretagne*, par Bertrand d'Argentré, pages 904 et suiv.

François, « et le jure ainsi que vous dites. » Alors s'avança le vicomte de Rohan : « Prince, » dit-il, « il ne suffit, pour gouverner des hom-
» mes, de notre mère sainte église et des pro-
» messes à eux faites ; jurer vous faut, et par
» les mêmes saints livres et honorées reliques,
» de maintenir les libertés et franchises de la
» noblesse, communautés de villes et tiers-
» état. Cela fait, la porte vous sera ouverte, et
» par icelle, tout le duché de vos pères. »
François Ier. fit le serment qu'on exigeait, et de ce moment, la porte fut ouverte de toute sa grandeur ; mais, avant d'y passer, il se retira sous une tente, élevée à cet effet, quitta ses vêtemens de deuil, se couvrit d'une robe et d'un manteau royal de drap d'or ; et, traversant la ville accompagné des princes de son sang, il se rendit à la cathédrale de Saint-Pierre, où il fit quelques actes de dévotion. Il entra ensuite dans une espèce de chambre qu'on lui avait préparée au milieu de la nef, et il y passa toute la nuit en prières. Le matin suivant, il revint à son palais, et, vers neuf heures, en sortit revêtu de l'ancien habit des rois de Bretagne, qui consistait en une longue robe de pourpre et un

manteau royal de même couleur, fourrés d'hermine. Les princes, les barons, les grands officiers de la couronne ducale étaient magnifiquement habillés. L'évêque de Rennes vint le recevoir à la porte de l'église, l'accompagna au grand autel, et invita le duc à s'agenouiller; puis il prononça sur lui des prières et oraisons que l'on conservait écrites dans un livre spécial, déposé au trésor, pour ces solennités. Cela fait, il lui plaça sur la tête une très-riche couronne d'or à hauts fleurons, tous d'une égale hauteur, entourant une toque ronde de velours pourpre garnie d'hermine. Cette couronne était exactement de même forme et portait les mêmes ornemens en pierreries que la couronne de France [1]. L'évêque lui mit encore une épée nue dans la main, en l'avertissant qu'il devait s'en servir pour défendre l'Église et maintenir toute justice en ses états. Ces cérémonies terminées, le duc François sortit de la cathédrale, précédé du clergé en procession, et se rendit à l'église de Notre-Dame de la cité. Il marchait sous

[1] *Chronique de Bretagne*, par Alain Bouchard, fol. CLXXIX.

un dais soutenu par les quatre bacheliers de Bretagne. Le sire de Laval-Blossac, grand écuyer, portait l'épée dans un fourreau enrichi de pierres précieuses. L'oraison que l'on devait prononcer dans cette église étant terminée, le cortége reprit le chemin de la cathédrale, où l'évêque officia pontificalement. Vers le milieu du service, le sire de Guémené prit la couronne que le duc n'avait cessé de porter, et la posa sur un coussinet de drap d'or. A la suite de cette cérémonie, François reçut l'ordre de chevalerie de la main de Richemont; et durant plusieurs jours des fêtes magnifiques amusèrent les princes et les barons, qui firent hommage à leur nouveau souverain.

Ces journées brillantes furent promptement suivies de sérieux événemens. François Ier. voulut continuer le système de ménagemens que son père Jean V avait adopté dans ses relations avec la France et l'Angleterre ; et sa politique le conduisit à charger son frère, Gilles de Bretagne, de lui conserver l'amitié de Henri VI. Il lui confia une mission à Londres[1].

[1] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1360.

Le jeune prince se laissa séduire par les caresses et les prévenances dont il fut l'objet. Il ne vit pas que le but du cabinet anglais, en comprenant la Bretagne dans les traités qu'il consentait avec la France, était d'amener le duc François Ier. à se considérer comme vassal de la couronne d'Angleterre, et il contracta, parmi ses nouveaux amis, d'imprudens engagemens qui l'entraînèrent rapidement à sa perte.

Le comte de Richemont et les plus habiles capitaines français déployaient en ce moment une énergique activité et poussaient la guerre avec vigueur. Secondé par eux, le jeune dauphin parvint à faire lever le siége de Dieppe; mais il eut la légèreté de ne pas poursuivre ses succès et de retourner en Anjou, près de son père, afin de jouir de sa gloire naissante. Le duc de Somerset [1] profita de son absence pour opérer une descente près de Cherbourg. Il marcha, sans s'arrêter, sur le Maine et l'Anjou, et mit le siége devant Pouancé [2]. Une petite troupe

[1] Soubresset, disent les chroniqueurs.

[2] *Hist. d'Artur de Richemont*, par le Gruel, p. 127.

de Bretons, commandée par le maréchal de Lohéac et le sire de Bueil, vint les attaquer, s'engagea, malgré les défenses du connétable, avec une division de plus de huit mille hommes, et fut contrainte à prendre la fuite, en laissant la plupart de ses chefs au nombre des morts ou des prisonniers. Le duc de Somerset alors quitta Pouancé et assiégea la Guerche. C'était une infraction aux traités qui liaient les rois d'Angleterre et les ducs de Bretagne; mais le lord Somerset prit la ville, en déclarant qu'il agissait ainsi, parce que François Ier. n'avait pas encore renouvelé l'alliance que la mort de son père avait rompue [1]. La Guerche fut rachetée à prix d'argent; et Somerset se retirait en Normandie, lorsqu'on apprit que les rois de France et d'Angleterre venaient de conclure une trève d'une année [2], où la Bretagne était comprise.

Le connétable Artur de Richemont, ayant perdu sa seconde femme, Jeanne d'Albret, s'était remarié à Catherine de Luxembourg,

[1] *Hist. de Bretagne*, par Le Baud, page 490.
[2] Monstrelet, tome II, fol. 198 et suiv.

fille du comte de Saint-Pol. Elle désira connaître ses nouveaux domaines de Bretagne; et il saisit cette occasion de se rendre près de son neveu, François Ier., dont les querelles avec son frère Gilles n'avaient déjà que trop éclaté. Gilles de Bretagne, accueilli avec distinction par le roi Henri VI, près duquel il avait été élevé sous les auspices de sa grand'mère, Jeanne de Navarre, avait, pendant son ambassade, accepté de ce monarque une pension de deux mille nobles[1] d'or, et l'opinion publique s'était prononcée contre cette sorte de vénalité d'un prince chargé d'aussi hauts intérêts. Jean V, son père, redoutant les discussions qui pourraient s'élever entre ses enfans après sa mort, avait, de son vivant, partagé ses immeubles disponibles, et les seigneuries d'Ingrande et de Chantocé formaient l'apanage de Gilles. Ce prince, à son retour en Bretagne, demanda la main de Françoise de Dinan, unique héritière d'une branche de la maison de Rohan, dans l'intention d'accroître ses revenus, beau-

[1] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1364. — *Actes de Rymer,* tome XI, page 48.

coup plus que par amour. Françoise aimait Artur de Montauban, et cependant elle était promise au sire du Gavre, fils du comte de Laval. Artur de Montauban, chevalier d'une ravissante figure, distingué par son esprit comme par sa beauté, parvenu, jeune encore, à conquérir les affections de François I^er^., n'avait pas hésité à lui confier que le cœur de la demoiselle de Dinan lui appartenait, que dans leurs jeux d'enfans elle lui avait promis de n'avoir jamais d'autre époux, et qu'elle semblait disposée à lui tenir sa parole au moment où elle deviendrait nubile; car la gentille châtelaine n'avait pas encore compté quatorze printemps. François I^er^. se proposait de protéger les amours de son favori. Il en parla malheureusement à Gilles, et celui-ci, qui prévît tous les obstacles que lui opposeraient et le duc son frère, et la famille des sires du Gavre et de Dinan, n'imagina d'autre moyen de les aplanir que d'enlever la jeune fille [1]. Après un pareil éclat, il fallut bien consentir à son mariage.

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tome II, page 7.

Les lois étaient sans force contre les crimes d'un prince d'une aussi haute naissance; il épousa Françoise; et sa femme le rendit seigneur de Châteaubriand, de Beaumanoir, de Bain, de la Hardouinaye, de Montafilant, du Guildo, et de beaucoup d'autres terres et châteaux.

Gilles de Bretagne, devenu puissamment riche par son mariage, ne mit plus de bornes à son ambition. Il voulut amener le duc son frère à lui céder une partie de son gouvernement, et il se plaignit hautement de l'exiguité de l'apanage que lui avait laissé son père. « Avec » quel mépris, » disait-il, « ne l'avait-on pas » traité? Pourquoi les terres qui lui étaient as» signées ne se trouvaient-elles pas situées en » Bretagne? Était-il donc né duc d'Anjou pour » avoir ses propriétés en Anjou, hors de l'héri» tage qui lui semblait dévolu de droit aux en» fans de Bretagne? Fallait-il qu'un fils de la » vieille Armorique devînt vassal d'un prince » étranger, vassal lui-même de tant d'autres » suzerains? Pourquoi son frère Pierre, puîné » comme lui du duc François, avait-il obtenu » un apanage en Bretagne? » — « Ce qui m'est

» donné, » s'écriait-il, « ne me suffit pas, et je » veux avoir part au duché!» Mais François Ier. s'en référa constamment aux volontés de Jean V, refusa un nouveau partage, et déclara que ses dispositions en faveur de Gilles de Bretagne seraient exécutées, attendu qu'elles étaient l'expression de la sagesse paternelle, et que le revenu des propriété désignées par son testament était bon et solide [1]. Gilles alors quitta la cour sans prendre congé de son frère, et se retira dans la forteresse du Guildo [2].

Il est probable qu'en se livrant dans cette solitude à toute la légèreté de son caractère, il essaya de nouer avec les ennemis de la Bretagne des liaisons qui devaient le conduire à sa perte. Il envoya des agens au cabinet anglais; il en reçut des émissaires; une correspondance s'établit; et elle devint de telle na-

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, page 908.

[2] Gilles s'abandonna, dans ce château, à un grand déréglement de mœurs. Il existe en Bretagne un proverbe que l'on applique aux jeunes gens de caractère ardent et peu sédentaire : s'ils paraissent harassés de quelques courses amoureuses et secrètes, on dit : Ils viennent de courir le Guildo.

ture, qu'on n'osa plus en confier le secret au papier. Le général Mathew Goth demanda plusieurs fois au prince Gilles des rendez-vous pour lui expliquer de vive voix des choses importantes, et lui porter de bonnes nouvelles « *pour ce qu'il savoit de l'Angleterre* [1]. »

Le connétable de Richemont apprit avec douleur le peu d'accord qui régnait entre les deux frères. Il aimait Gilles, et fondait de grandes espérances sur l'esprit actif de ce jeune prince. L'autorité de son caractère, de son âge, de sa parenté, de sa haute renommée, eurent une puissante influence sur le duc et le prince. Celui-ci avoua qu'il avait accrédité près du roi d'Angleterre un envoyé nommé Thomas de Lesquen [2], mais qu'il n'avait pas prévu les conséquences des instructions qu'il lui avait données, écrites de sa main, et qu'au fond, bien qu'il eût offert la remise de ses forteresses à Henri VI, il n'avait pas eu l'intention de s'é-

[1] *Extrait d'un registre de la chambre des comptes de Paris; Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1382.

[2] Réconciliation du prince Gilles; *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collec., col. 1386.

carter de la fidélité qu'il devait à son souverain. Il fallut se contenter de cette excuse. Mais le connétable saisit cette occasion pour rappeler à son neveu que déjà le roi de France, mécontent de sa conduite durant son séjour à Londres, l'avait constitué en état de rébellion et d'inimitié déclarée; qu'il avait confisqué ses terres d'Ingrande et de Chantocé, en avait gratifié l'amiral de France, sire de Raiz et de Coëtivy [1], et que, s'il les lui rendait, ce n'était qu'un acte de grâce et de générosité. Gilles promit, accorda, avoua, désavoua, souscrivit tout ce que l'on voulut, conjura son frère de lui pardonner, versa des larmes, consentit à ce que les capitaines de ses places prêtassent serment au duc de Bretagne [2], promit d'amener à la cour la princesse sa femme, et d'y fixer sa résidence, et se hâta de retourner au Guildo, où il renoua son intrigue avec l'Angleterre.

Le duc de Bretagne, mécontent, ouvrit l'oreille aux calomnies comme aux vérités.

[1] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1362. Titres de Blein, daté du 28 août 1445.

[2] 19 octobre 1445.

Son favori, Artur de Montauban, fils d'une Italienne de la famille des Visconti, profondément imbu, disait-on, des maximes immorales et perfides qu'on reprochait alors aux peuples de la Lombardie, n'avait pas oublié son ancien attachement pour la jolie Françoise de Dinan. Il était parvenu à l'entretenir secrètement; et, dans les tendres épanchemens d'une confiance encore enfantine, il en avait obtenu la promesse de sa main, si le ciel rappelait à lui son époux Gilles de Bretagne. Le bel Artur mettait donc en œuvre tout ce que lui suggéraient à la fois l'amour, l'ambition, l'esprit de vengeance et celui des sourdes inspirations, pour accroître la haine de François I^er^. contre son frère, et l'effrayer même sur sa sécurité personnelle menacée. Jean Hingant, l'ambassadeur que Jean V avait chargé de ramener Isabelle d'Écosse et qui s'était voué au service de son fils, Jacques d'Épinay, évêque de Rennes, homme ardent et implacable, insultés l'un et l'autre sans motif par le prince Gilles, se réunirent au favori; et tous trois prêtèrent à leur victime les plus noirs desseins. Il n'est que trop vrai que le prince

leur fournirait incessamment l'occasion de le rendre suspect à son frère. Loin de se conformer aux promesses qu'il avait faites au connétable son oncle, il réunit des notaires, et déclara qu'il renonçait au partage qui lui venait de son père [1]. Il s'opposa au voyage que la princesse Françoise, sa femme, voulait faire à Ploërmel, où résidait la cour de Bretagne. Il reçut des lettres du comte de Buckingham qui lui annonçait d'importantes communications [2]. Le roi d'Angleterre lui envoya la copie d'une missive qu'il adressait au duc François, pour l'engager à procéder en sa faveur à quelque nouveau partage des domaines laissés par Jean V à ses enfans, et surtout à lui donner un apanage en Bretagne; le monarque témoignait aussi son étonnement de ce que le duc refusait au prince Gilles l'autorisation nécessaire pour prendre du service dans les armées anglaises [3].

[1] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1393.

[2] *Extrait d'un registre de la chambre des comptes de Paris; Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1392.

[3] *Ibid. Actes de Bret.* tome II, 4e. de la collect., col. 1391.

Le conseiller Thomas Hoo, qui s'intitulait chancelier de France, et le capitaine Ross, par une lettre datée de Rouen, l'invitèrent de la part de Henri VI à se rendre près d'eux ou à passer le détroit; et Mathew Goth lui écrivit que le roi d'Angleterre avait l'intention de lui faire présent de plus de terres qu'il n'en aurait en Bretagne, et spécialement du comté de Richemont [1]. Le prince Gilles, séduit par leurs protestations de dévouement, leur demanda une garde anglaise pour se préserver des entreprises de ses ennemis; ils lui envoyèrent deux cents hommes, lui en promirent un plus grand nombre, et l'engagèrent à ne pas se compromettre dans le château du Guildo, qui leur semblait peu susceptible d'une longue défense [2].

La plupart de ces lettres furent connues du

[1] *Registre de la chambre des comptes de Paris; Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collec., col. 1397 et 1398.

[2] Ces lettres sont datées de Rouen et de Caen, en mai et juin 1446. *Extrait d'un registre de la chambre des comptes de Paris; Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1410 et suiv.

duc de Bretagne, qui s'en indigna, mais n'y donna aucune suite dans ce moment. Il songeait à se rendre à Chinon près de Charles VII, afin d'accomplir la cérémonie de l'hommage de son duché. Il se présenta, en effet, devant ce monarque, debout et l'épée au côté. Le sénéchal de Poitou, Poton de Brezé, prenant la parole, lui dit : « Vous devenez homme du » roi, notre souverain seigneur, ci-présent, et » lui faites hommage *lige* à cause de votre du- » ché de Bretagne et ses appartenances, et pro- » mettez le servir vers tous et contre tous, qui » peuvent vivre et mourir. » A ces mots le duc, s'adressant au roi lui-même : « Monsei- » gneur, » dit-il, « telle redevance et en la » manière que mes prédécesseurs ducs de Bre- » tagne ont fait à messeigneurs vos prédéces- » seurs rois de France, je vous fais, et non au- » trement. » Jean Jouvenel, chancelier de France, se mit à dire alors : « Monseigneur de » Bretagne, vous devez être déceint. » — « Non » fait, « reprit le roi ; « il est comme il doit. » Et, se prenant à rire, il ajouta qu'il voudrait avoir beaucoup de vassaux pareils. Le comte de Vendôme répliqua : « Si vous en aviez beau-

» coup de ce genre, vous auriez une suite nom-
» breuse, et seriez bien accompagné. » Mais le duc ajouta ces mots : « Monseigneur, qu'il vous » plaise me confirmer mes libertés, franchises, » prééminences et noblesses, et m'y mainte- » nir comme messeigneurs vos prédécesseurs » ont maintenu moi et les miens. » — « Je les » confirme, » répondit le roi, « et vous promets » de vous y maintenir, et plus accroître que » diminuer en votre temps ; car vous ne me » pourriez être plus proche, à moins que vous » ne fussiez mon fils ou mon frère [1]. »

Cette cérémonie de convenance et d'égards terminée, François I[er]. fit hommage *lige* pour ses terres de Monfort-l'Amaury, de Nauffle-le-Châtel, et autres seigneuries situées en France. Il se mit alors à genoux, les mains jointes dans celles du roi et en reçut un baiser.

En peu de jours le duc de Bretagne parvint à se ménager l'amitié du roi de France, qui n'avait rien plus à cœur que d'attacher à ses

[1] *Actes de Bret.*, tome II, 4[e]. de la collect., col. 1399. *Chartrier de Nantes*, arm. L, cass. H., n°. 5. — D'Argentré, pages 906 à 907.

intérêts un jeune prince dont la puissance et les alliances importantes devaient jeter un grand poids dans ses discussions avec l'Angleterre. Alors François Ier. parla de son frère à Charles VII, lui communiqua les pièces qui compromettaient le malheureux Gilles, et le persuada si bien, que le roi lui promit des troupes, s'il était nécessaire de sévir contre le seigneur du Guildo [1].

Le duc François, à son retour en Bretagne, apprit que les liaisons de son frère avec les Anglais devenaient de jour en jour plus redoutables pour la paix de ses états et son autorité, et il résolut d'avoir une entrevue avec lui et de l'amener à une explication. Il lui envoya donc le conseiller d'état Hingant, qui se présenta au château du Guildo, chargé de paroles de conciliation. Au moment où il fut introduit, le prince Gilles jouait à la boule avec un officier anglais. L'ambassadeur lui remit respectueusement les lettres du duc son maître, et une missive du connétable de Richemont. Gilles le

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Taillandier, tome II, page 11.

reçut avec hauteur, et sans lui répondre, et sans ouvrir les lettres, les plaça dans la manche de son pourpoint. Puis il continua sa partie, et, par une foule de petites vexations, fit entendre au conseiller que sa présence ne lui était pas agréable. Après vêpres, enfin, il ouvrit les dépêches de son frère et celles de son oncle, en présence du conseiller Hingant, qui lui dit[1] : « Monseigneur, permettez-moi de vous assurer » du bon vouloir de celui qui vous écrit. Le duc » mon maître a l'intention de vous faire rai- » son de votre apanage. Venez seulement de- » vers lui ; vous y trouverez monseigneur le » connétable, qui vous aime. Tout s'arran- » gera pour le mieux. Je vous prie instam- » ment de me donner une bonne réponse et de » m'expédier. » — « Cela n'est pas si pressé, » reprit Gilles ; « toutefois je le ferai. Tenez- » vous en paix. »

Après le souper, dont la chère parut excel-

[1] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1378 et suiv. Lettre de Hingant, certifiée par le Bâtard de Bretagne, par Gardinet, l'envoyé du sénéchal, et par Clairefeuve. *Extrait d'un registre de la chambre des comptes de Paris.*

lente au conseiller, qui ne fut pas invité à y prendre part, le prince rassembla les dames du château et dansa. Des rafraîchissemens furent distribués à tous les conviés, à l'exception de messire Hingant, et de l'envoyé du sénéchal de Rennes, qui avait porté les lettres du connétable. Las d'un accueil aussi peu favorable, Hingant pria le prince Gilles de lui donner définitivement une réponse, parce que le duc l'attendait. « Je vous enverrai quérir, » répondit Gilles, « lorsque tous mes gens seront re» tirés. » Il le fit, en effet, appeler dans sa chambre vers onze heures du soir; et messire Hingant le trouva accompagné de Tanneguy, bâtard de Jean V, de Cardinet, le délégué du sénéchal, de son trésorier et de quelques officiers de sa maison. « Non! non! » s'écria le prince dès qu'il l'aperçut; « loin d'aller au de» vant de mon frère, qu'il sache que jamais je » n'entrerai dans son hôtel! » — « Mais, » reprit messire Hingant, « le connétable, comte » de Richemont, vous garantit une bonne ré» ception. » — « Je ne me fie nullement à la » garantie du connétable, » répliqua Gilles; « il n'a jamais rien valu, et n'en vaudra pas

» mieux désormais. Je veux que le duc Fran-
» çois sache que je suis son ennemi mortel;
» que les de Blois et de l'Aigle n'ont rien fait
» à notre père que je ne veuille lui faire encore
» pis. Seulement je n'entends pas le prendre
» en traître; qu'il se précautionne s'il veut. Je
» lui fais savoir d'avance que j'entreprendrai
» sur lui à ma volonté; j'aurai tous mes droits,
» qu'il me les accorde ou non; et je vous le dis
» pour que vous le lui fassiez savoir. » Le conseiller Hingant, frappé de surprise, lui fit respectueusement entendre que l'étonnement où le mettait de telles paroles ne pouvait être plus profond, et qu'il ne croyait pas qu'il eût réellement cette volonté. Le bâtard de Bretagne, et quelques autres, osèrent exprimer une opinion semblable; mais Gilles se hâta d'ajouter:
« Moi et ma femme nous nous en irons sous
» douze jours vers le roi d'Angleterre, pour
» nous plaindre de lui. Avant un an et demi
» j'espère bien le voir dans la meilleure de
» ses villes, dont je serai maître, et alors j'au-
» rai ma part comme lui la sienne. » — « Je
» ne puis croire, » reprit encore Hingant,
« que vous lui vouliez tant de mal. Cela n'ar-

» rivera pas, certes, s'il plaît à Dieu. » — « Cela sera, » dit Gilles; « et je demeurerai » le maître ou le valet; n'omettez pas de le » lui répéter. » Le conseiller fit tout ses efforts pour l'adoucir; mais il ne put rien gagner sur cet esprit irrité, et le prince lui demanda dans quelle ville il comptait se retirer en le quittant. « Je crois, » répondit Hingant, « que je me fixerai à Dinan. » — « Gardez-» vous-en, si vous tenez à la vie ! » s'écria Gilles de Bretagne. « Cette ville sera inces-» samment toute à moi; et je vous jure, que » si je vous y trouve avec votre pourpoint » rouge, je vous l'écorcherai sur le dos. Je » puis parler hardiment, je suis assuré de » mon fait; et quand je mettrai le pied hors » du Guildo, ce ne sera qu'à la tête d'une » armée de huit cents lances. »

Hingant se retira dans sa chambre après cette entrevue. Un billet qui lui parvint secrètement, l'avertit de ne prendre le lendemain, en s'en allant, aucune des routes battues, parce que sa vie était menacée. Il arriva à Rennes par des chemins détournés; rendit compte au duc du résultat de sa conférence, et celui-

ci donna l'ordre aux garnisons de ses places fortes de se tenir sur leurs gardes.

Après la retraite du conseiller, les amis de Gilles cherchèrent à lui inspirer de plus prudentes résolutions. Le bâtard de Bretagne lui dit [1] : « A quoi bon tant de menaces quand on » n'est pas le plus fort. Je vous conseille en » frère de traiter à l'amiable avec le duc. » — « Pourquoi cela ? » répondit le prince ; « dès que » j'aurai cinq ou six mille Anglais, j'irai droit » à Saint-Mahé-de-Fine-Poterne ; et qui a les » champs a l'avantage. » — « Mais il y a trêve » entre les rois de France et d'Angleterre ; le » duc de Bretagne y est compris, et Henri VI » ne la rompra pas uniquement à cause de » vous. » — « L'affaire est toute débattue, et » je sais bien à quels termes j'en suis. » — « Mais, monseigneur mon frère, comment » l'entendez-vous ? Si vous y allez en déclarant » la guerre, il n'est personne en Bretagne qui » ne prenne parti pour le duc, contre vous » comme contre tout autre, et moi-même vous

[1] *Extrait d'un registre de la chambre des comptes de Paris ; Actes de Bret.*, tome II, 4ᵉ. de la collect., col. 1408.

» me trouveriez avec lui. » — « Eh bien ! si je » vous y trouve, je vous romprai la tête ! » Tanneguy coucha dans le même lit que le prince. La nuit se passa en repos ; mais dès le lendemain le bâtard reprit son discours de la veille, et dit à Gilles : « Le duc ne sera pas content » de vos paroles à messire Hingant ; vous de» vriez envoyer vers lui pour vous en excu» ser. » — « Que voulez-vous que je fasse, mon » frère ? » répondit Gilles ; « pourquoi le duc » ne me donne-t-il pas mon droit ? Il dissimule » et me menace. Je ne sais à quels termes il » en veut venir ; mais, par ma foi, je m'en irai » en Normandie ; j'emmènerai ma femme, et » je ferai demander mon droit par les gens du » roi d'Angleterre ! » Le prince sortit alors de sa chambre, et trouva ses amis et ses serviteurs dans la plus vive inquiétude. Ils lui représentèrent toute l'horreur de la situation où il voulait se mettre, et l'ébranlèrent tellement, qu'il consentit à demander un sauf-conduit à son frère, en lui disant qu'il voulait aller lui-même se jeter à ses pieds, et solliciter son indulgence et le retour de sa tendresse. Malheureusement il communiqua ce projet de lettre

à un Anglais, nommé Lileburne [1], qui lui avait conduit un détachement au Guildo. Cet Anglais blâma la mesure, déchira la lettre comme inconvenante et honteuse, et nulle prière ou considération ne purent désormais ramener le prince à des idées conciliatrices.

De nouvelles lettres écrites par des capitaines anglais de la garnison d'Avranches [2], pour engager Gilles de Bretagne à se tenir sur ses gardes, en le prévenant que ses ennemis préparaient contre lui des entreprises guerrières, furent interceptées et montrées au duc François, que déjà les rapports de messire Hingant avaient exaspéré. Outré de colère, il conçut le projet de mettre son frère en jugement, comme ennemi de l'état, et prit la résolution de le faire arrêter; mais il craignit de se charger lui-même de cette odieuse commission; et il écrivit au roi de France, afin d'en obtenir les troupes que ce monarque lui avait pro-

[1] Les chroniqueurs français disent Lillebonne.

[2] Lettre de Roskill, datée d'Avranches, le 25 juin 1446. *Extrait d'un registre de la chambre des comptes de Paris*; *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1403.

mises, dans le cas où la conduite du prince Gilles l'obligerait à recourir à ses bontés. Charles VII, qui tenait pour suspect tout ce qui venait de l'Angleterre, et ce n'était pas sans raison, fit partir à l'instant quatre cents lances commandées par l'amiral de Coëtivy, le sénéchal Poton de Brezé et le capitaine Renault du Dresnay. Ce détachement, dont les chefs avaient reçu les ordres nécessaires, se présenta un dimanche devant le château du Guildo. L'imprudent Gilles, qui tous les jours offensait son frère par ses sarcasmes et ses relations réitérées avec les généraux de l'armée anglaise, ne prenait aucune précaution contre les résultats possibles du mécontentement qu'il bravait, s'irritait des sages observations de ses conseillers, et passait ses journées en fêtes bruyantes et en plaisirs, comme s'il eût été en paix avec tout le monde. Il jouait à la paume [1] lorsque les troupes royales arrivèrent; et, dès qu'il apprit qu'elles s'annonçaient de la part de Charles VII, il fit ouvrir ses portes, dit aux capitaines qu'ils étaient les bienvenus, et leur

[1] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, page 492.

demanda des nouvelles du roi son oncle. Ils lui signifièrent les ordres dont ils étaient porteurs; et son étonnement et sa douleur furent au comble, quand il apprit l'objet de leur mission. Suivant l'indigne usage de cette époque, les commandans, après s'être emparés des clefs de tous les appartemens du château, pillèrent sa vaisselle et ses joyaux, et se saisirent également de ceux de la princesse Françoise et de sa mère Catherine de Rohan. Gilles fut conduit à Dinan, vers son frère, qui refusa de le voir, puis transféré à Rennes, et bientôt après à Châteaubriant.

Le connétable de Richemont n'avait pas été consulté, et il n'apprit la détermination du roi qu'après le départ de Coëtivy et de Brezé. Il alla trouver Charles VII, lui reprocha fièrement sa duplicité [1] qui tendait à détruire la maison de Bretagne, en rendant irréconciliables deux princes qu'il eût été facile de rapprocher par des moyens plus doux; il le rassura sur les craintes exagérées qu'on lui avait

[1] *Histoire d'Artur de Bretagne, comte de Richemont*, connétable de France, par G. le Gruel, p. 13[illegible]

données; et le roi, touché de la force de ses raisons et de la douleur qu'il montrait, lui dit : « Et bien, beau-frère de Bretagne, pour-» voyez-y vous-même, et faites diligence, au-» trement la chose irait mal ; car ils sont » partis, tous délibérés de le prendre et de le » mettre entre les mains du duc. » Mais la rapidité que le comte de Richemont mit dans son voyage n'eut d'autre résultat que d'obliger le duc à se faire amener son frère au château de Dinan. Gilles se mit à genoux en sa présence, le prince Pierre de Bretagne imita cet exemple en versant des larmes, le connétable lui-même s'agenouilla devant son neveu, tous supplièrent François Ier. de pardonner à son frère. Quelques paroles mal interprétées amenèrent une querelle plus vive; le duc insulta le malheureux Gilles par des railleries hors de saison ; et le généreux comte de Richemont se retira, douloureusement affecté, dans ses terres de Parthenay.

Le duc François s'occupa dès lors de rechercher des faits de nature suffisante pour amener le jugement et la condamnation de son frère .Il chargea le procureur général de

Bretagne, Olivier du Breil, d'entendre les plaintes et doléances et de les recueillir. Du Breil voulut s'en dispenser; mais le duc l'y contraignit. L'information commença; et il reçut les dépositions d'un grand nombre de femmes ou filles qui accusaient le prince d'avoir violemment attenté à leur pudeur, dans le secret de son château du Guildo. Si ces dénonciations attestaient le relâchement des mœurs de Gilles, elles n'étaient cependant pas telles que la mort en dût être le châtiment. Le duc, mécontent, rassembla son conseil composé du chancelier, du président de Bretagne, du sénéchal de Rennes, de l'évêque de Rennes, Jacques d'Épinay [1], du conseiller Hingant, du sire de Montauban et de son fils Artur. Il leur communiqua les lettres des officiers au-

[1] La plupart des écrivains, l'auteur même de l'*Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, ont fait de cet évêque du nom d'Épinay, un évêque de Saint-Brieuc. Les catalogues des évêques de ce diocèse ne font aucune mention d'un évêque de ce nom. Jacques d'Épinay, fils de Robert, fut un moment évêque de Saint-Malo, puis promu à l'évêché de Rennes.

glais trouvés au Guildo; et le conseil, pour le satisfaire, interrogea les valets de Gilles, et rédigea procès verbal de leurs réponses. Muni de ces pièces, le duc appela de nouveau le procureur général, et lui commanda de faire les fonctions de sa charge. Ce magistrat demanda des faits à l'appui d'une accusation. On lui remit les notes qui provenaient du Guildo et des interrogatoires faits par le conseil; et il dressa, en termes généraux, un acte qui parlait de félonie et d'ingratitude, mais qui ne spécifiait rien de positif [1].

Lorsque cet acte d'accusation fut rédigé, le duc le fit lire devant son conseil. Quelques-uns des membres furent d'avis que les preuves étaient suffisantes pour motiver un procès; d'autres, que la grande jeunesse du prince devait lui servir d'excuse. L'évêque de Rennes refusa d'opiner, parce qu'il était homme d'église, et que la matière était criminelle. Du Breil fit encore des efforts pour ramener le duc à l'indulgence; mais François exigea que son rapport fût soumis aux états convo-

[1] *Hist. de Bret.*, par B. d'Argentré, pages 913 à 914.

qués à Redon. Le sire de Combour se leva, et dit dans cette assemblée, « que depuis que » monseigneur Gilles était revenu d'Angle- » terre, la plupart des chevaliers avoient con- » versé, bu et mangé avec lui, qu'ils avoient » connu ses plus secrètes pensées, qu'ils sa- » voient l'emploi de son temps et à quels amis » se livroit le prince; il pensoit, quant à lui, » qu'il n'existoit pas de meilleur Breton que » Gilles, de plus attaché au roi de France et » de plus fidèle à son frère. » Il requit sa délivrance, demanda qu'il fût entendu dans sa justification, et insista pour que le frère du duc de Bretagne ne fût pas aussi scandaleusement traité[1]. Les états déclarèrent que les crimes dont on accusait le prince Gilles étaient capitaux, et méritaient d'attirer sur sa tête toute la rigueur des lois, s'ils étaient prouvés; mais que, dans l'état des choses, on ne pouvait prononcer ni la condamnation ni l'absolution. On nomma donc des commissaires pour continuer les informations.

[1] *Chronique de Bretagne,* par Alain Bouchard, fol. CLXXXI, verso.

Le roi de France avisait, à cette époque, aux moyens d'éteindre le schisme qui déchirait l'Église, causé par les démêlés du pape Eugène IV et du concile de Bâle. Une réunion de princes eut lieu à cet effet dans le village de Rasillé, non loin de Chinon[1]. Le duc de Bretagne y parut; mais il n'usa du temps de son séjour près du roi que pour l'exciter encore contre son frère; il lui communiqua les articles de l'acte d'accusation, et parvint à lui faire approuver sa conduite en tous ses points.

A son retour dans ses états, le duc François ordonna de presser les informations; et le procureur général lui déclara enfin qu'elles étaient closes. « Et quelle est actuellement » votre opinion? » demanda le duc à ce magistrat. — « Je pense, » dit-il, « qu'il existe » assez de charges pour justifier la légalité de » l'emprisonnement[2]. » — « Et au pardessus, » qu'avez-vous délibéré d'y faire? » — « Je ne » vois pas, monseigneur, ce qu'on y peut » faire de plus. Par les coutumes de Bretagne,

[1] *Hist. d'Artur de Richemont*, page 134. — D'Argentré, page 917.

[2] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, pages 914 à 915.

» l'aîné n'a point droit de poursuite crimi-
» nelle sur son juveigneur, et le duc même ne
» sauroit le justicier de sa justice. » — Le duc reprit : « A quoi profitera donc tout ce qui a
» été fait? » Le procureur général ne répondit pas. Il est probable qu'il n'avait cherché qu'un prétexte pour détourner les idées haineuses qui se pressaient dans l'imagination de François Ier., et il eût craint sans doute qu'on ne discutât à fond une doctrine qui n'eût pas souffert l'examen.

Le duc François n'usait de cette sévérité que pour son frère. Tandis qu'il le tenait renfermé dans une étroite prison, il traitait avec les comtes de Penthièvre, rendait à la liberté l'infortuné Guillaume, se réconciliait avec Jean de Blois, essuyait ses larmes, l'embrassait, lui restituait les principales terres de sa famille, et lui payait cent vingt mille écus d'or en indemnité. Olivier de Blois n'existait plus.

Cependant, la trêve jurée entre les rois de France et d'Angleterre venait, à son expiration, d'être prorogée pour un an [1]. Les Bretons,

[1] D'avril 1448 à 1449.

pleins de confiance dans les paroles royales, ne prenaient aucune inquiétude de la proximité des troupes du duc de Somerset, qui composaient les garnisons de Pontorson et de Saint-James de Beuvron. Les soldats anglais, à raison de la trève, étaient reçus en Bretagne comme des amis; ils se répandaient dans les campagnes et pénétraient même dans les villes fermées, achetant et vendant divers objets, partout bien accueillis, n'excitant aucun soupçon et ne songeant toutefois qu'à préparer une trahison. Dans leurs excursions, ils parvinrent à reconnaître si bien la place de Fougères, qu'ils formèrent le projet de s'en emparer. Fougères était alors une ville riche, marchande, bien peuplée, possédant des relations fort étendues. Occupée de son commerce, et se reposant sur la foi des traités, elle se gardait avec peu de soin. François de Surienne, dit l'Arragonais, capitaine célèbre par la prise de trente-deux forteresses, chevalier de l'ordre de la Jarretière, et gouverneur des marches de Normandie, réunit huit cents hommes dévoués, et, vers trois heures après minuit, descendit avec eux dans les fossés qui entouraient Fougères, en

observant le plus profond silence. Ses gens posèrent leurs échelles sans être inquiétés, surprirent la ville et le château[1], massacrèrent les soldats bretons, forcèrent les femmes, pillèrent les habitans, les rançonnèrent, commirent toutes les cruautés imaginables; et, après s'être mis eux-mêmes à l'abri d'un coup de main, se jetèrent sur les campagnes qu'ils dévastèrent. Le duc de Bretagne apprit par la voix publique la désolation de ses peuples, et sut en même temps que le roi d'Angleterre ne faisait saisir ses places, qu'afin de se procurer un objet d'échange contre la personne du prince Gilles; c'était du moins le bruit que propageaient les Anglais pour excuser leur perfidie[2]. Le sire de Parthenay fut donc envoyé vers l'Aragonais, et lui dit : « Vous » nous expliquerez sans doute avec franchise » par quel ordre vous avez envahi Fougères, » et nous rendrez raison valable d'un tel at» tentat au droit des gens? » — « Ne m'en» quérez pas plus avant, » reprit le capitaine,

[1] *Histoire de Charles VII*, par le héraut d'armes Berri, page 432.

[2] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, page 494.

» ne voyez-vous pas que je suis de l'ordre
» de la Jarretière? cela doit vous suffire[1]. »
» — « Mais, » dit le sire de Parthenay, l'or-
» dre de la Jarretière est-il insigne de traî-
» trise? On dit que vous avez pris Fougères
» pour avoir messire Gilles; qui vous le ren-
» droit avec un bon pot de vin, seriez-vous
» content? » — « Franchise soit! » répondit
l'Aragonais, « je vous dirai que j'ai pouvoir
» de prendre et non de rendre. »

Il devenait évident que cette indigne entreprise avait été conçue dans le cabinet du roi d'Angleterre, et que le nom du prince Gilles ne servait que de prétexte à la trahison. François Ier. écrivit au duc de Somerset, en le sommant de réparer les dommages causés par la rupture inattendue de la trève, contre tout honneur et devoir de prince. Le lord Somerset se contenta de répondre qu'il n'avouait nullement l'envahisseur, et qu'il engageait le duc à se pourvoir comme il l'entendrait. François Ier. en appela au roi de France; et ses

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Taillandier, tome II, page 22.

envoyés déclarèrent à Charles VII, que s'il n'en obtenait pas raison comme il convenait, le duc de Bretagne réclamerait satisfaction par la voie des armes.

Si le caractère de Charles VII eût été susceptible d'énergie, il se fût hâté d'accorder une armée aux sollicitations de François Ier.; mais sa politique n'était pas assez profonde pour lui montrer que l'Angleterre ne tendait qu'à faire tomber la Bretagne sous sa vassalité. Henri VI commençait à sentir que sa domination déplaisait au midi comme au nord de la France, et il attachait un grand intérêt à se soumettre, en qualité de fief, la plus belle province maritime des Gaules. Le prince Gilles n'était qu'un faible instrument dont se servait l'adresse du conseil de l'Échiquier. Charles VII crut devoir gémir sur le sort de ce prince inconsidéré, et rappeler les conditions de sa trêve ; mais tandis qu'il discutait à Saint-Ouen et à Louviers avec des ambassadeurs anglais, le connétable de Richemont s'emparait du Pont-de-l'Arche, de Conches et de Gerberoy. De ce moment, les conférences dégénérèrent en aigreur. Le roi, nonobstant

ses hésitations et ses terreurs, se vit contraint de signer un traité d'alliance offensive et défensive avec le duc de Bretagne; et la guerre prit un caractère d'autant plus avantageux pour la France, que les plus célèbres Bretons se précipitèrent en armes sur les places de la Normandie occupées par les Anglais, tandis qu'une heureuse diversion s'opérait en Aquitaine [1].

L'infortuné Gilles gémissait dans une prison sévère tandis que ces événemens se passaient; et peut-être eût-il obtenu sa liberté, peut-être eût-on ramené son frère à plus d'indulgence et de douceur, si les éternels ennemis de la Bretagne comme de la France, n'eussent aggravé son sort par l'intérêt même qu'ils semblaient y prendre. Les ambassadeurs d'Angleterre le réclamèrent près de Charles VII dans les conférences de Saint-Ouen, de Vaudreuil et

[1] Extrait des notes diplomatiques des ambassadeurs de France et d'Angleterre, tirées d'un *Registre de la chambre des comptes de Paris; Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collection, col. 1454 à 1508 et suiv. — *Traité de Charles VII avec le duc de Bretagne*, col. 1508 et suiv.

de Louviers, en déclarant que Henri VI l'avait nommé son connétable, et qu'il entendait qu'on le lui rendît. Cette demande hautaine ne devait pas être écoutée; mais le malheureux prince écrivit au roi[1], en se plaignant de ce qu'on l'avait ôté des mains d'Artur de Montauban chargé de sa garde, et dont l'humanité lui avait épargné bien des maux, pour l'abandonner à des méchans qui le frappaient, le tourmentaient et le tenaient dans une prison si dure, qu'il y périrait si l'on ne se hâtait de l'en arracher. Il suppliait le monarque, son oncle, de lui envoyer, au moins, un homme d'une incorruptible probité, afin qu'on l'interrogeât et que son innocence ressortît de ses réponses. La longue détention du prince Gilles, à laquelle on ne voyait plus de bornes, émut de pitié quelques-uns de ses anciens amis. Ils essayèrent de faire entendre au roi qu'on l'avait mal informé, que la plupart des délits reprochés au

[1] *Extrait d'un Registre de la chambre des comptes de Paris; Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect. col. 1438. — *Hist. lamentable de Gilles, seigneur de Châteaubriant et de Chantocé, prince du sang de France et de Bretagne*, etc.

seigneur du Guildo, ne reposaient que sur des imputations ou fausses ou exagérées, dans lesquelles une haineuse intrigue jouait le premier rôle, et qu'il fallait mettre un terme à ces divisions de famille. La corruption était alors un moyen si certain de se faire écouter, et il paraissait tellement naturel de l'employer, que le chevalier de Rosnivinen, Breton, chambellan de Charles VII, distribua presque publiquement dix mille écus d'or à divers membres du conseil privé [1], afin de les engager à parler au roi de l'innocence du prince de Bretagne. Le comte de Richemont joignit ses efforts aux dons du généreux Rosnivinen, et Charles VII envoya près du duc François, l'amiral de France, Coëtivy, devenu sire de Raiz, par suite des confiscations opérées sur le maréchal que la ville de Nantes avait vu périr naguère sur un bûcher. Le sire de Raiz s'était fait aimer de François Ier. qui l'avait enrichi. Le duc le reçut à bras ouverts ; et sans objection, sans difficulté, sans délai, lui confia l'ordre précis pour les gardiens de la prison de Mon-

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, page 910.

contour, de mettre sur-le-champ en liberté, purement et simplement, le prince Gilles de Bretagne[1].

Mais si les amis de ce jeune prince avaient vivement embrassé l'occasion de le servir, ses ennemis ne s'étaient pas livrés à l'inaction. Au moment même où le sire de Raiz partait pour Moncontour, d'où, suivant ses instructions, il devait ramener Gilles à Chinon, près du roi, on présenta au duc de Bretagne un hérault d'armes qui lui portait une lettre close de la part du roi d'Angleterre. Cette lettre, conçue dans toutes les formes qui constituaient les missions diplomatiques de la chancellerie de l'Échiquier, revêtue du seing et du sceau de Henri VI, sommait François I$^{er}$. d'envoyer au roi d'Angleterre monseigneur Gilles, son connétable, chevalier de son ordre de la Jarretière, et à défaut d'obtempérer à l'invitation, menaçait la Bretagne d'invasion par une armée de trente mille hommes. Le duc à l'instant en donna communication à son conseil,

[1] *Chronique de Bretagne*, par Alain Bouchard, fol. CLXXXII, verso.

qui ne fit aucune objection sur son authenticité. Le héraut, qui prenait le nom de Garter[1], prétexta d'autres missions pour disparaître. S'il n'était pas supposé, il craignit sans doute le résultat du premier transport de colère de François; si ce n'était qu'un imposteur, il redoutait l'échafaud. On ne le retrouva pas; et le duc de Bretagne se hâta d'expédier à Moncontour les défenses les plus formelles aux gardiens de son château, de délivrer Gilles aux mains du sire de Raiz, quels que fussent les ordres dont il se dirait porteur.

Le bruit courut alors, et les historiens rapportent comme un fait avéré, que la lettre du roi d'Angleterre, qui décida d'une manière si funeste du sort du jeune prince, était fausse et controuvée [2]. Un misérable, nommmé Pierre Larose, qui durant long-temps avait eu de l'emploi dans les bureaux de la chancellerie anglaise, et qui en connaissait le style, avait, disait-on, fabriqué la missive et la signa-

[1] Jarretière.

[2] *Chronique de Bretagne*, par Alain Bouchard, fol. CLXXXII, verso — D'Argentré, page 911. — Dom Taillandier, tome II, page 31.

ture et le scel, à l'instigation d'Artur de Montauban; et l'on ajoutait, à l'appui de la supposition de pièce, que le roi d'Angleterre ne préparait aucune expédition pour les côtes de la Bretagne, et qu'il ne réclamait pas de réponse à sa lettre. Toutefois le fait de la falsification ne repose que sur des soupçons; et les amis mêmes de Gilles ne firent aucune démarche pour constater l'imposture. L'amiral de Coëtivy, surpris, blessé d'abord, n'eut aucune objection à présenter quand on lui montra la dépêche; il exigea seulement qu'elle lui fût confiée, afin de la communiquer à Charles VII. On y consentit; il reprit la route de Chinon, et Gilles fut resserré plus que jamais. Après le départ de l'amiral, on l'accusa d'avoir trempé dans l'horrible complot qui mettait le comble aux malheurs du prince, on prétendit que l'éclat de l'or l'avait ébloui, on versa sur lui le mépris à pleines mains[1]. Tel est le sort des hommes qui vivent près des trônes, quand ils se font un honneur d'exé-

[1] *Chronique de Bretagne*, par Alain Bouchard, fol CLXXXIII, recto.

cuter de hautes volontés, sans peser leur justice ou leur convenance; dans leur innocence négative, la voix du peuple est constante à les déclarer coupables.

Les armes de Charles VII, sous les ordres du connétable de Richemont, furent partout victorieuses en Normandie. Le duc de Bretagne fit capituler Fougères, et rejoignit les troupes du roi, suivi de huit mille hommes couverts de fer. Pontorson, Saint-James de Beuvron tombèrent devant lui. Il prit Coutances, Granville, Saint-Lô, Carentan, Valogne, et mit le siége devant Avranches et Saint-Michel, tandis que les Anglais, découragés, perdaient Vernon, Mantes, Lisieux, Fécamp, et que Charles VII effectuait son entrée à Rouen, arraché enfin à l'Angleterre [1]. Le gouvernement de Londres, les lords, les chefs de l'opposition des communes s'effrayèrent; le mécontentement fut porté à l'extrême contre Henri VI; il s'était rendu impopulaire en dévouant à l'échafaud des têtes que l'estime gé-

[1] *Hist. d'Artur de Richemont, connétable de France*, pages 140 et suiv.

nérale entourait d'une auréole, et il essaya de tenter un effort décisif en chargeant sir Thomas Kyriel de lui reconquérir la Normandie [1]. Kyriel obtint d'abord quelques avantages sur les troupes commandées par le comte de Clermont; les Français reculèrent et repassèrent la Vire; mais le connétable de Richemont, averti par un poursuivant d'armes, arriva près de Formigny, entre Isigny et Bayeux, se fit précéder par une avant-garde que dirigeaient le maréchal de Lohéac, le sire de Laval-Blossac, Gilles de Saint-Simon, les deux frères Malestroit, et se mit à la tête d'un corps d'armée où se trouvaient Jean Budes, Hector Mériadec, Jean Dubois, Yvon de Carné, Yvon de Tréanna, Trémic, Kermoisan, Guillaume le Gruel, qui écrivit l'histoire du connétable; Renaud de Volvire, Kerbrizio, Colin de Lignières, et d'autres gentilshommes bretons d'une valeur éprouvée. La victoire ne fut pas un moment indécise. « Comment devons-nous les prendre? » cria Richemont à l'amiral de Coëtivy, « est-ce par

[1] *Hist. d'Angleterre*, par le docteur Lingard, *règne de Henri VI*, tome v.

» les bouts ou par le milieu? » — « Par le » ruisseau! » dit le bâtard de la Trémoille, en traversant un gué et précipitant sa division sur l'ennemi. Les Anglais furent écrasés, malgré les retranchemens dont ils s'étaient entourés. Il en resta trois mille sur le champ de bataille. Sire Kyriel fut fait prisonnier avec quatorze cents hommes, et l'armée bretonne chanta le soir, sous ses tentes : *Kyrie eleison*[1] ! La bataille de Formigny valut aux Français la reddition de Vire et de Bayeux, et permit au duc de Bretagne de se présenter avec des renforts devant Avranches et Tombelène.

Avant son départ pour l'armée, le duc de Bretagne s'était un moment occupé du sort de son malheureux frère. Artur de Montauban, qui ne perdait pas l'espoir d'épouser la belle Françoise de Dinan, avait, par de telles intrigues, altéré le caractère de François Ier., que celui-ci, pendant le siége de Fougères, manda près de lui son conseiller Hingant et un cer-

[1] On me pardonnera sans doute d'avoir rapporté ce jeu de mots qui dut électriser les combattans. On sait combien il faut peu de paroles pour animer le soldat.

tain Olivier de Méel, né vassal d'Artur et son serviteur dévoué. Gilles de Bretagne, après avoir essayé de toutes les prisons du duché, était alors détenu au château de la Hardouinaye. Le duc s'ouvrit de ses projets à messire Hingant, qui se trouva dans l'alternative ou de commettre un crime, ou de désobéir ouvertement à son seigneur, et de se précipiter dans un abîme de persécutions. Le conseiller eut horreur des propositions qu'on lui fit, et feignit de ne pas les comprendre, bien qu'on les lui expliquât clairement. Mais accablé de douleur, il supplia le procureur général du Breil de lui accorder un rendez-vous nocturne dans une église, et de l'aider de ses conseils. Les deux magistrats se rencontrèrent vers minuit[1]. Le vertueux du Breil profita de cette heure solennelle et de toute l'énergie que prêtait à son éloquence la sainteté du lieu qui les réunissait, pour en appeler à la conscience du conseiller Hingant, et l'engager à s'opposer aux projets criminels qu'on lui avait dévoilés. « Vous pé—

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, page 915. — *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Taillandier, tome II, page 32.

» rissez, » lui dit-il, « du mal même que vous
» avez accepté dans votre foiblesse. Vous n'êtes
» pas d'esprit coupable, et toutefois le duc a
» jugé qu'il pourroit faire de vous un malfai-
» teur. Vous êtes tellement engagé dans la
» route du forfait, qu'il ne vous reste qu'à
» vous expatrier. Fuyez sans trop de délai;
» emmenez votre femme et vos enfans inno-
» cens. S'il arrivoit malheur à monseigneur Gil-
» les, ils pâtiroient un jour de vos fautes, et
» vos dénégations ne sauroient les sauver. »
Le conseiller fut tellement frappé des remontrances du sage du Breil, qu'il disparut. « Ce
» Hingant, » dit, le duc peu de jours après, à
son procureur général, « c'est le plus lâche des
» hommes! La présence des Anglois lui a inspiré
» une terreur inimaginable! »

Toujours abandonné aux artificieuses impulsions d'Artur de Montauban, François I$^{er}$. fit venir Olivier de Méel, le traita comme un ami, le remercia des soins qu'il donnait à la garde de son frère dans le château de la Hardouinaye dont il avait le commandement, et finit par lui dire qu'il souhaiterait bien que monseigneur Gilles fût en paradis. « On ne se fait pas

» d'idée de ce que pensent de moi les chefs de
» mon armée, » ajouta-t-il. « Il n'y a pas jus-
» qu'à l'amiral de France Coëtivy et le sire
» d'Estouteville, qui ne se moquent de ce que
» je l'ai tant gardé. Ils disent qu'un frère qui
» trahit est pire qu'un chien enragé, et que je
» prends plaisir à me faire mordre. Non, de
» par Dieu ! » — « Mais, monseigneur, » dit
Olivier de Méel, « s'il arrivoit qu'on le fît mou-
» rir, n'en pourroit-il venir grand débat entre
» le roi de France et vous ? » — « Eh ! » reprit
le duc, « je suis trop bien avec le roi; il sait
» que Gilles est un mauvais homme, et ne se-
» roit pas fâché que justice en fût faite. » A
quelques jours de là, François, se trouvant à
Dinan, fit venir de nouveau Olivier de Méel,
et lui dit : « Je ne veux plus que Gilles soit
» promené de château en château; il est bien
» à la Hardouinaye ; mais il y pourroit être
» encore mieux. J'entends qu'on le mette seul
» dans une certaine basse chambre où il y a
» de l'eau, et qu'on ne m'en parle plus. » —
— « Ah ! monseigneur, » s'écria Olivier, « que
» votre grâce m'accorde merci, je ne le saurois
» faire ! Par les cinq plaies de notre Seigneur

» Jésus Christ, il y auroit trop grande inhu-
» manité. » — « Et bien! si vous ne l'y mettez
» ou ne l'y faites mettre, d'autres le feront en
» votre lieu! [1]. » Olivier de Méel s'inclina,
parut acquiescer aux volontés du duc de Bretagne;
mais il se contenta de priver le prince
Gilles de toute relation au dehors, renvoya les
domestiques qu'on lui avait laissés, et lui enleva
la plupart des effets qui servaient à ses
aisances personnelles.

Le duc se préparait alors à partir pour la
Normandie; et les deux seigneurs de Montauban,
Jean, l'aîné de la famille, et le cadet,
Artur, ayant appelé à Rennes leur créature
Olivier de Méel, le conduisirent dans une vigne
appartenant aux Jacobins, où ils se promettaient
de s'expliquer ouvertement, sans crainte
des indiscrets. Artur prit la parole : « Le duc, »
dit-il, « et son prudent conseil, ont arrêté que
» Gilles de Bretagne seroit mis à mort. Il ne
» s'agit que de trouver le moyen de parvenir

[1] Déclaration d'Olivier de Méel, extraite d'un *Registre de la chambre des comptes de Paris; Actes de Bret.*, tome II., 4e. de la collect., col. 1551.

» à ce résultat le plus secrètement et avec le
» moins d'esclandre qu'il soit possible. Si cela se
» fait, mon cher Olivier, j'épouse la femme de
» Gilles, je deviens seigneur de Châteaubriand,
» et je te promets la capitainerie du château.
» Il y a plus, je me charge de te faire avoir,
» près du duc, des places pour toi et ta famille,
» et plusieurs autres avantages, comme pour
» ceux qui le gardent en ce moment, dont tu
» seras satisfait et que tu me recommanderas. »
— « Je ne saurois, » répondit Olivier, « aviser
» à ce genre de mort dont vous parlez; veuil-
» lez, messire Artur, y aviser vous-même et
» en parler au duc. » Le sire de Montauban
l'interrompit: « J'ai, » dit-il, « assisté à la dé-
» libération où sa mort a été résolue. Le duc
» sait que Jean Rayart, mon maître-d'hôtel,
» me garde depuis long-temps certains poisons
» pour une occasion semblable. Il y en a, je
» crois, de deux ou trois sortes; Rayart te les
» portera au château de la Hardouinaye; et
» toi, Méel, tu trouveras quelque moyen de
» les faire prendre à Gilles et de l'endormir
» pour toujours. C'est ton affaire. » — « Je ne
» me charge pas de les donner, » reprit Oli-

vier; « vous trouverez assez d'autres personnes » pour cela. Je ne m'opposerai pas à ce qu'ils » feront de votre part; mais je ne veux nullement des places que vous m'offrez. » — « Hé! » hé! » dit Artur, « si cela est ainsi, sois en » repos, il ne manquera pas de gens qui sachent » administrer ce bon poison, si soigneusement » conservé par Rayart; et si Gilles n'en mou» roit pas, certainement ceux qui auront tenté » de nous en défaire à ce moyen, ne manque» ront pas d'en trouver un autre plus effi» cace[1]. » Artur alors lui nomma plusieurs des officiers de sa maison, la plupart larrons ou meurtriers.

L'horrible secret des empoisonnemens appartenait à l'Italie, où l'usage n'en était que trop fréquent. Il n'avait pas encore passé les Alpes; et les grands coupables, qui méditaient des crimes d'état ou des vengeances particulières, prenaient le soin d'envoyer en Lombardie les agens de leurs infâmes passions, afin

[1] Déclaration d'Olivier de Méel; *Actes de Bret.*, tome II, 4°. de la collect., col. 1552. — *Hist. lamentable de Gilles*, etc.

de s'y procurer les matières qui devaient les servir [1]. La mère d'Artur de Montauban avait souvent entretenu son fils du prompt effet de ces substances délétères, qui ravissaient l'existence avec autant de rapidité que la foudre, ou qui, distribuées avec précaution, ne causaient qu'une maladie de langueur qui défiait la sagacité des plus habiles médecins. Artur, sans savoir encore quelle serait la victime de cet art perfide, ou même s'il aurait un jour une victime à frapper, avait, depuis plus de trois ans, chargé Rayart de dépêcher un affidé à Milan ou à Florence, afin qu'il en rapportât les poisons les plus subtils. Celui que ce misérable lui remit portait le nom d'*éverbemènes*, et les divers paquets avaient trois degrés d'énergie [2].

[1] Il boccone, le boucon de Lombardie, la *cantetrella*, etc. *Guicciardino. Hist.*

[2] Sur le premier paquet se trouvait écrit le mot *forte*, sur le second *forte*, *forte*, et sur le troisième, *forte*, *forte*, *forte*. Confession de Jean Rayart, extraite d'un *Registre de la chambre des comptes de Paris*; *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1553.

Il est probable que le duc François n'eut aucune connaissance de ces poisons et de l'usage qu'on se proposait d'en faire ; il défendit même à Olivier de Méel, par l'intermédiaire d'Artur de Montauban, de mettre le prince Gilles dans la chambre à demi-pleine d'eau, en disant que, s'il en avait parlé, ce n'était qu'une plaisanterie, et qu'il voulait que son prisonnier eût une demeure passable. Le malheureux Gilles était alors placé dans un cachot souterrain qui ne recevait de jour que par un soupirail grillé, ouvert au fond des fossés du château. Il engagea si vivement Olivier de Méel à voir encore le duc, en son nom, avant son départ pour la Normandie, que ce geôlier, touché de ses prières, alla les porter aux pieds de François I$^{er}$. Gilles suppliait son frère de lui accorder sa liberté, de l'entendre dans ses défenses, ou par grâce de le faire mourir, s'il ne voulait qu'il attentât lui-même à sa vie. « Vraiment, » répondit le duc, « je ne le délivrerai pas, je ne le met-
» trai point aux mains des gens de justice ;
» et ne le ferai nullement mourir. Mais s'il
» veut se tuer lui-même, qu'à cela ne tienne ;

n'eût pas mis en balance la vie d'un serf contre la nécessité du secret. Une femme, jeune et timide, dont le cœur n'admit pas de réflexion, surmonta les obstacles. Favorisée par les ténèbres, elle parvint à se glisser au fond du fossé. Les gémissemens du prince la guidèrent, elle découvrit le soupirail, et remit à l'infortuné Gilles, à travers ses barreaux, le pain grossier qu'elle avait épargné sur sa nourriture. Toutes les nuits, elle revint partager avec le prisonnier son pain noir et sa cruche d'eau.

Les geôliers de Gilles, qui ne l'entendaient plus depuis un mois, le croyaient mort; et leur étonnement fut au comble, quand ils le trouvèrent plein de vie, au moment où ils venaient chercher son cadavre pour l'ensevelir. Olivier de Méel écouta les plaintes du prince, s'excusa personnellement sur une absence forcée, accabla les geôliers de reproches, et prétendit qu'il avait expressément ordonné de lui porter à manger deux fois par jour. Il ajouta que désormais on ne le tromperait pas ainsi; et, pour preuve de sa bonne foi, il fit à l'instant servir un repas abondant, et en laissa tous les débris dans la chambre de sa victime, afin

qu'elle se rassasiât après un si long jeûne [1]. Les bourreaux, déterminés à prendre des mesures plus promptes pour lui arracher la vie, n'approfondirent pas les moyens par lesquels Gilles avait prolongé son existence; mais ils se hâtèrent de prévenir Artur de Montauban. Rayart se rendit dans la forêt de la Hardouinaye, fit appeler Olivier de Méel, et lui confia trois sortes de poisons renfermés dans trois petits sacs de peau; il lui enseigna en même temps la façon de les employer. Olivier, dont la conscience était sans doute troublée, les remit à la Chèze, en lui disant : « Vous savez de » quoi vous êtes chargé, faites ce que Robert » Roussel vous dira. » Mais ni lui, ni Roussel ne se ressouvinrent des leçons de Rayart. Il fallut avoir recours à cet infâme agent des volontés d'Artur de Montauban. Rayart envoya par écrit une instruction claire et précise [2]. Roussel couvrit une soupe grasse d'une partie des ma-

[1] *Chronique de Bretagne*, par Alain Bouchard, fol. CLXXXV, verso. — *Hist. lamentable*, etc.

[2] Confessions d'Olivier de Méel et de Jean Rayart; *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collection, col. 1552 à 1553.

tières vénéneuses, en fit dissoudre dans la boisson qu'on donnait au prince, et même en mêla dans la pâte de son pain. Cette horrible tentative n'amena pas encore la mort du malheureux Gilles. Il éprouva de cruelles souffrances, mais il résista au poison. Cependant il s'affaiblissait de jour en jour; et, soit qu'il craignît de succomber aux douleurs internes qui le dévoraient, ou à l'insalubrité de sa nourriture, à laquelle seulement il attribuait le dérangement de sa santé, il demanda en grâce à ses geôliers de lui procurer les consolations de la religion. Ils rejetèrent sa prière avec une lâche dérision, et Gilles, dans son désespoir, confia sa peine à la pauvre femme qui le visitait constamment toutes les nuits. La charitable protectrice du prisonnier prit l'engagement de lui amener un religieux, homme de bien et de courage. La mission était difficile à remplir; il fallait tromper la vigilance des gardes, et découvrir un confesseur aussi ferme que dévoué. La pauvre femme le trouva [1]. Un cordelier la suivit en si-

[1] *Chronique de Bretagne*, par Alain Bouchard fol. CLXXXV, verso. — D'Argentré, page 912. — *Hist. lamentable de Gilles*, etc.

lence, descendit avec elle dans le fossé, confessa le prince à travers ses barreaux, et lui donna tous les soulagemens que pouvaient apporter la parole de Dieu et l'espoir du salut. Gilles de Bretagne raconta au cordelier les misères, les iniquités, les horreurs dont il mourait victime. « Mes prières et mes soumis-
» sions à mon frère, » lui dit-il, « loin d'allé-
» ger mes souffrances ne m'ont amené qu'un
» surcroît de peines, et toutefois je suis inno-
» cent! Il punit l'imprudence comme un crime,
» et refuse audience à la vérité! Ores, vais-je
» passer de ce monde en l'autre, où le Créateur
» des hommes entendra ma plainte! » — « Mon
» fils, » dit le cordelier, « les ineffables dou-
» ceurs du ciel ne laissent nulle place aux sou-
» venances de la terre, vous en jouirez, et plain-
» drez votre frère. » — « Je l'accuserai, mon père;
» je l'appellerai devant son juge et le mien! Je
» vous charge, je vous adjure, dès que je ne se-
» rai plus, d'aller vers le duc François; vous lui
» direz l'état où il m'a inhumainement aban-
» donné, et les maux que je souffre, et ceux que
» j'ai soufferts par son ordre, à tort et injuste-
» ment. Vous le voyez, vous le voyez, mon

» révérend père! et cependant je n'en puis faire
» preuve devant les hommes et ne saurois en
» demander raison! tout est séduit, tout est
» muet autour de moi, tout secours m'a été
» ravi! Je l'attends au jugement de Dieu; je
» l'appelle, quarante jours après ma mort, de-
» vant sa juste justice; et cet appel, Dieu vous
» ordonne de le lui dénoncer! » Un sourd gé-
missement apprit au religieux que le prince
était retombé dans son cachot. Il l'appela long-
temps à voix basse, il n'en reçut aucune ré-
ponse; et, s'apercevant que le jour allait pa-
raître, il se hâta de retourner à son couvent,
où il se jeta au pied de l'autel pour demander
à Dieu ses inspirations.

Les bourreaux ne comprenaient pas que le
tempérament du prince eût résisté à toutes
leurs tentatives. Gilles était dans la force de
l'âge et vigoureux; mais il portait la mort dans
son sein, et quelques heures sans doute au-
raient suffi pour le délivrer de ses souffrances.
Ils n'eurent pas la patience d'attendre qu'elles
fussent écoulées. « Vous savez, » dit la Chèze
à Méel, « vous savez de quoi nous sommes
» chargés. Les poisons n'y font rien, il faut que

» nous le fassions mourir de force. » — « J'en
» suis bien content, » répondit Méel; « mais, de
» moi, je n'y serai point. » — « En ce cas, » reprit la Chèze, « ce sera pour la nuit prochaine[1]. »

Les assassins entrèrent de grand matin dans le cachot du malheureux Gilles, le 24 avril 1450; ils le trouvèrent couché. Roussel, Maletouche, Salomon, Rayart et la Chèze l'entourèrent; les deux premiers lui passèrent une serviette au cou; les autres le saisirent par les bras et les pieds; précaution bien inutile, car le prince, dans l'état de faiblesse où le poison l'avait réduit, n'était capable d'aucune résistance. En peu d'instans, il perdit la vie sous leurs efforts.

« Ainsi, dit un chroniqueur[2], fut accomplie
» la parole de monseigneur saint Vincent Fer-
» rier[3] ». La duchesse de Bretagne, Jeanne de France, épouse de Jean V, était enceinte. Saint Vincent venait souvent lui porter la pa-

[1] Déclarations de Méel et Rayart; *Actes de Bret.*, tom. II, 4e. de la collect., col. 1553. *Extrait d'un Registre de la chambre des comptes de Paris.*

[2] *Chroniq. de Bret.*, par A. Bouchard, fol. CLXXXVI.

[3] *Hist. lamentable de Gilles*, etc.

role divine, et solliciter sa charité pour les pauvres. Un jour elle le supplia de lui révéler la destinée de l'enfant qu'elle portait. « Bonne » dame, » dit le saint, « vous êtes grosse d'un » martyr! »

Le premier soin des scélérats fut de faire disparaître, autant qu'il était possible, les traces du meurtre. Le sang coulait par les narines, les yeux, les oreilles. Ils lavèrent le visage et le corps, le couvrirent de linge blanc [1]; puis sortirent du château de la Hardouinaye, suivis de valets, de piqueurs et de meutes, et se rendirent chez plusieurs gentilshommes du voisinage qu'ils invitèrent à une partie de chasse. Olivier de Méel s'en dispensa, et assista aux offices du jour comme il avait coutume. Un page vint en pleurant lui faire part de la mort du prince Gilles, que l'on venait de découvrir. Il envoya sur-le-champ prévenir de cet événement les officiers qui chassaient. Déjà ces misérables, composant les traits de leur visage, avaient avoué aux chasseurs, dans l'épanche-

[1] *Chronique de Bretagne*, par Alain Bouchard, fol. CLXXXVI.

ment de leur confiance, qu'ils étaient fort troublés; que monseigneur Gilles semblait mal disposé; que, depuis la défaite des Anglais à Formigny, il entrait dans des accès de désespoir; qu'ils craignaient que sa maladie ne fût grave, et qu'ils avaient formé le projet d'envoyer à Rennes chercher un médecin. Dès que le messager leur eut appris le crime qu'ils venaient eux-mêmes de commettre, ils témoignèrent un extrême étonnement et une vive douleur. Ils parurent délibérer sur ce qu'ils avaient à faire, résolurent de retourner sur-le-champ au château, et engagèrent les chasseurs à les accompagner. Ces gentilshommes soupçonnèrent quelqu'accident sinistre, et se refusèrent à les suivre. Roussel, sans insister, leur dit : « Or ça, messeigneurs, nous vous prions » bien chèrement, s'il survient quelque scan- » dale de ce fait, de vous rappeler que, lors- » que monseigneur Gilles a trépassé, nous n'é- » tions présens au château, ni près de lui; mais » que nous nous trouvions avec vous autres, et » que nous vous avions d'avance récité com- » ment il étoit malade d'une maladie dont » nous pensions qu'il ne réchapperoit pas. » —

« C'est avertir les plus simples! » répondit un des chasseurs; « nous dirons ce que nous avons » vu et entendu; rien de moins, rien de » plus. »

Le supérieur de l'abbaye de Bosquien apprit bientôt la mort du prince. Il sortit de son couvent à la tête des religieux de sa communauté; et, traversant la forêt au chant des psaumes, il vint au château de la Hardouinaye réclamer le corps, en invoquant le nom de Dieu. On n'osa le refuser; et les funérailles de Gilles de Bretagne reçurent, dans le lieu le plus solitaire de la Péninsule armoricaine, au pied des roches du Menez, la solennité des larmes et les prières des paysans de la montagne. Geoffroy de Beaumanoir vint avec eux s'agenouiller sur la tombe d'ardoise [1] qui recouvrit les restes du descendant des rois, assassiné par son propre frère!

La nouvelle de la mort du prince Gilles parvint au duc de Bretagne, au moment où la ville d'Avranches capitulait. Le bruit qui s'en

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Taillandier, tome II, page 34.

répandit occasiona de grands murmures. Nul n'en possédait le secret; mais il était difficile de croire que le duc y fût étranger, et l'on pensait que le mystère ne tarderait pas à se dévoiler. Toutefois, Avranches se rendit aux armes des Bretons, et le succès fit oublier le crime. François Ier. ordonna, dans l'église du mont Saint-Michel, un service en mémoire de son frère. Richemont et les principaux seigneurs de Bretagne y assistèrent; et le lendemain les Bretons reprirent le chemin de leurs foyers.

On traversait les grèves de Saint-Michel et de Tombelène [1]. Le duc, assez loin des divers corps de troupes, n'était accompagné que d'un petit nombre de serviteurs. Il paraissait soucieux, peut-être songeait-il à son frère. Un moine, un cordelier, s'était placé sur une petite dune de sable, près de laquelle passait le sentier que l'on suivait. Lorsque François fut au pied de la dune, le religieux, renversant le capuchon qui lui couvrait le visage, lui adressa la parole : « Monseigneur, j'ai quelque chose » à vous dire qui vous touche; cela est de très-

[1] Tombe-Hélène.

» grande conséquence. » — « Parlez, mon ré-
» vérend père, » répondit le duc, en ôtant son casque pour le mieux entendre, et faisant signe à sa suite de s'écarter. « Êtes-vous de Saint-
» Michel? Ai-je oublié quelqu'un des vô-
» tres? Je donne à l'autel de votre Vierge
» vingt écus d'or pour le luminaire, et à vous
» je..... » — « Il n'est question de moi ni de
» ce monde, monseigneur! » Et, prenant un ton grave et sévère [1] : « François, duc de Bre-
» tagne, mon Seigneur! » lui dit-il; « j'ai ouï
» en confession monseigneur Gilles, votre frère,
» peu de jours avant son trépas, lequel me char-
» gea de vous annoncer que de par lui, comme
» appelant de vous, de défaut de droit, des
» cruels traitemens et injustices dont il n'a pu
» demander raison, et de la mort horrible dont
» vous l'avez fait mourir, ou avez souffert qu'il
» mourût par faute de justice, j'eusse à vous
» assigner du jour de hui en quarante jours, à
» comparoir, en personne, pardevant Dieu le
» créateur, pour voir réparer en sa terrible jus-

[1] Alain Bouchard, fol. CLXXXVII, verso. — D'Argentré. — Dom Lobineau. — Dom Taillandier. — *Hist. lamentable de Gilles*, etc.

» tice les torts et griefs que j'ai dits; et pour
» ce, mon redoubté seigneur, je vous signifie la
» charge que le bon trépassé m'a baillée, la-
» quelle j'ai dû accepter comme ministre de
» Dieu, et vous avertis et conseille de penser à
» cette affaire, et priez Dieu assidûment qu'il
» lui plaise avoir pitié et merci de vous. Au
» nom de Gilles, votre frère, lâchement assas-
» siné, François, duc de Bretagne, au tribu-
» nal de Dieu je vous appelle! je vous appelle!
» je vous appelle!..... » Le moine rabattit son
capuchon et s'éloigna.

Le duc parut anéanti. Cependant les forces lui revinrent; on l'entoura; le connétable de Richemont s'en approcha; une conversation s'engagea entre eux, et François retrouva une partie de ses facultés; mais le soir même une fièvre ardente se déclara. On rechercha le moine dans tous les villages, dans les couvens voisins, en Bretagne, en Anjou, dans le Maine, en Normandie, personne ne l'avait vu, nul ne put dire où il avait porté ses pas [1].

La conquête de la Normandie, grâce aux

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, page 916.

armes bretonnes, était terminée. Caen, Cherbourg, Falaise et Domfront tombèrent successivement devant les bataillons du connétable; mais la Bretagne perdit, au siége de Cherbourg, l'amiral de Coëtivy, qu'un boulet emporta, et le capitaine Tugdual de Kermoisan qui fut tué dans la tranchée d'un coup d'arquebuse. La France toute entière regretta ces deux vaillans généraux, par lesquels enfin elle se vit délivrée de la trop longue domination de l'Angleterre.

Mais déjà les quarante jours de l'assignation du moine expiraient, et François, que ses remords dévoraient, ne traînait plus que les restes d'une vie languissante. Il rassembla son conseil, ses barons, ses évêques; et comme il ne laissait pas d'enfant mâle, il remit la couronne ducale à son frère, Pierre de Bretagne, en lui recommandant la duchesse, sa femme, et le sort de ses deux filles. « Ma mie, » dit-il à la princesse qui pleurait, « je suis très-fort malade, j'ai réglé avec beau frère que voici votre » état et celui de vos filles; je crois qu'il ne » vous fauldra [1] pas, et je vous prie que vous

[1] Manquera.

» vous gouverniez sagement, et adieu! » Il donna ensuite des marques d'une édifiante piété que ses craintes de l'avenir rendaient plus vive encore. Il reçut la communion en présence de tous ses gens, et leur demanda pardon en leur disant : « Mes amis, que l'état où je suis vous » serve d'exemple ; j'ai été votre prince, et maintenant je ne suis rien. »

François Ier. mourut, suivant Alain Bouchard, quarante jours après l'assignation donnée aux dunes du mont Saint-Michel[1]. Il est probable que le calcul de l'historien n'est pas exact ; mais il est certain que les regrets du duc aggravèrent sa maladie et contribuèrent à sa mort. La conscience des princes n'est pas toujours accessible à ces terribles repentirs!

[1] Alain Bouchard le fait mourir le 14 juin 1450. Le moine avait mis dix jours à rejoindre le duc, et Gilles était mort le 24 avril ; ce qui fait quarante jours francs entre l'assignation et le décès de François. Mais la nécrologie des jacobins de Guingamp porte la date de la mort du duc, au 17 juillet, et la *Chronique manuscrite de Nantes*, au 19 du même mois.

# PIERRE II. — ANNE,

## REINE DE FRANCE.

### 1450 à 1492.

## LIVRE SEIZIÈME.

Testament de François Ier. — Pierre II. — Procès et condamnation des meurtriers de Gilles de Bretagne. — Artur de Montauban devient archevêque de Bordeaux. — Constitution de Pierre II. — Françoise d'Amboise. — Sa douceur. — La sainteté de sa vie. — Avénement d'Artur de Richemont. — Ses projets. — Sa mort. — Règne de François II. — Tanneguy du Chastel paie les obsèques de Charles VII. — Louis XI élève des prétentions sur la Bretagne. — Sage conseil de Tanneguy du Chastel. — Ligue du bien public. — Louis XI est forcé de traiter avec les grands vassaux de la couronne. — Antoinette de Megnelais, maîtresse de François II. — Le ministre Landais. — Il est joué par Louis XI. — Le chancelier Chauvin. — Sa mort. — Conseils du prince d'Orange contre Landais. — Les seigneurs bretons se liguent pour s'emparer de Landais. — La conspiration échoue. — Proscription du prince

d'Orange, du maréchal de Rieux et des seigneurs bretons. — Nouvelle ligue contre Landais. — Soulèvement du peuple. — Crimes de Landais. — Sa mort. — Rappel des exilés. — Le duc d'Orléans, le comte de Dunois, le comte de Commingue, le sire d'Albret à la cour de Bretagne. — Les proscrits rentrés les soupçonnent. — Ligue de Châteaubriand. — Charles VIII réclame les seigneurs français. — Intrigues pour le mariage de la princesse Anne. — Maximilien, roi des Romains. — Guerre civile. — Charles VIII conquiert une partie de la Bretagne. — Bataille de Saint-Aubin du Cormier. — Conditions de paix imposées à François II. — Sa mort. — Anne de Bretagne. — Prétendans à sa main. — Guerre nouvelle avec Charles VIII. — Maximilien épouse la princesse Anne, pour procureur. — Les troupes de Charles VIII inondent la Bretagne. — Intrigues. — Propositions de paix. — Charles VIII obtient la main de la duchesse Anne. — Elle est couronnée reine de France.

---

Le testament de François Ier., assez sagement conçu dans l'intérêt de la tranquillité publique, stipulait que son frère Pierre II succéderait à la couronne ducale, à l'exclusion de ses propres filles, et qu'après la mort de Pierre,

si ce prince décédait également sans enfans mâles, elle retournerait à leur oncle commun, le connétable Artur de Richemont [1].

Pierre II, d'un esprit faible, d'un caractère sombre et mélancolique, livré aux exercices d'une extrême dévotion, portait constamment un cilice, et ne vivait avec la duchesse Françoise d'Amboise, sa femme, que comme un frère avec sa sœur. Il prétendait expier par cette pénitence outrée une faute commise dans sa jeunesse, et qui l'avait rendu père d'une fille naturelle [2]. Il se laissait facilement gouverner par les personnes qui l'entouraient; mais on admirait sa générosité, et plus encore sa profonde aversion pour les impôts illégitimes dont ses prédécesseurs n'avaient pas hésité à surcharger les peuples de Bretagne. On ne vit sous son règne ni doublement de tailles, ni demandes de subsides, ni levées de deniers pour quelque besoin que ce fût. Il se contenta de ses propres re-

[1] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1517 à 1535; *Chartrier de Nantes*, arm. H, cass. C, n°. 15; arm. R, cass. A, n°. 55.

[2] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Taillandier, tome II, page 62.

» suis, » ajouta-t-il, « grandement surpris de la
» vivacité des réclamations du roi. M'eût-il re-
» fusé justice, si je la lui avois demandée? Ne
» s'agit-il pas d'un meurtre abominable, com-
» mis sur la personne de son propre neveu?
» Falloit-il avertir l'assassin? Le roi seroit des-
» honoré s'il prenoit sous sa protection cet
» horrible homicide. » Après cette discussion,
toutefois, on s'entendit. Olivier de Méel fut re-
mis aux envoyés du roi de France, qui le ra-
menèrent sous bonne garde au château de
Marcoussis. Là, le criminel fut réintégré entre
les mains des officiers du duc de Bretagne, sur
requête approuvée par le conseil du roi. De
Méel, Rayart, Roussel, la Chèze, Maletou-
che eurent la tête tranchée à Vannes, et leurs
corps mis en quartiers, étalés sur les grands
chemins, portèrent long-temps la terreur dans
les âmes honnêtes, sans réformer aucun des
misérables disposés à les imiter.

Artur de Montauban, après avoir perdu
tout espoir d'épouser Françoise de Dinan, s'é-
tait fait religieux célestin au couvent de Mar-
coussis. L'enlèvement d'Olivier de Méel lui
donnant à craindre pour sa sûreté, il se réfu-

gia au monastère des Célestins de Paris; mais sa famille était trop puissante pour qu'il restât long-temps dans l'obscurité. Condamné à mort par contumace, il fut fait archevêque de Bordeaux. A l'avénement de Louis XI, il partit pour Rome, chargé de missions importantes, et il y mourut au sein des richesses et des dignités. Le conseiller Hingant parvint à prouver qu'il était étranger au crime; et l'évêque de Rennes, Jacques d'Épinay, fut déclaré innocent par une lettre que le pape prit la peine d'écrire au duc de Bretagne.

En paix avec toutes les puissances, Pierre II s'occupa d'administration. Il commença par défendre de publier dans ses états aucun mandement, bulle, commission, sentence ou lettre apostolique, avant que ces pièces eussent été présentées à son conseil, examinées par lui et revêtues de son approbation, sous peine d'emprisonnement et de confiscation de biens. Les méfaits des clercs gens d'église, lui furent ensuite représentés. Il était impossible aux plaignans de les atteindre, parce qu'ils se retiraient dans des lieux de franchise nommés

Ménec'hi ou Minic'hi [1] appartenans aux évêques; et aucune des démarches faites en cour de Rome par les prédécesseurs de Pierre II, n'avait été suivie d'un véritable succès. Le cardinal d'Estouteville, légat du pape en France et en Bretagne, déclara définitivement que les gens coupables de crimes capitaux, les voleurs de grands chemins, les sacriléges, n'étaient point aptes à jouir de ces immunités; et que les clercs que l'on trouverait en habit séculier, déguisement qu'ils adoptaient quand ils avaient recours à ces asiles, pourraient, par les officiers du duc, être arrachés des églises, chapelles, couvens et autres lieux francs. Le pape Nicolas V confirma ces dispositions; et pourtant, la plupart des évêques refusèrent de reconnaître les bulles de sa sainteté.

Ces mesures étaient utiles; mais Pierre II s'occupa beaucoup plus des prétentions de sa noblesse que d'en surveiller l'exécution. Il créa de nouveaux barons; et, lorsqu'il rassembla les états généraux de Bretagne, afin de les en-

[1] Jadis ménec'h-ti; j'ai expliqué ce mot ailleurs. Il se compose des mots *menec'h*, moine, et *ti*, maison. — D'Argentré, page 958.

tretenir des améliorations qu'il projetait dans le gouvernement de son duché, il s'éleva des difficultés sans nombre, relativement à la préséance, entre des hommes qui n'avaient de pensée pour le bien public qu'après toutes celles que leur suggérait l'orgueil de naissance et de titres. Il serait oiseux aujourd'hui de rapporter ce qui se trama d'intrigues pour faire asseoir le comte de Laval avant le vicomte de Rohan, et les querelles particulières, et les révoltes de vassaux, et les avis des chanceliers et ceux de la chambre des comptes, et les témoins entendus, et les archives fouillées. On termina momentanément ce grand différend, en statuant que le vicomte de Rohan aurait le premier jour la première place à gauche du duc, que le comte de Laval en jouirait le lendemain, et ainsi de suite alternativement. Après ces hautes puissances, on vit les conseillers clercs disputer un banc aux gens des comptes. Les évêques ne restèrent pas en arrière; M. de Dol obtint le pas sur M. de Rennes. Deux titulaires se réclamèrent à la fois de l'évêché de Saint-Malo. Les abbés se placèrent près des évêques, les conseillers laïques aux

pieds des prélats. Les députés des bonnes villes, les plus utiles en réalité, ceux qui payaient et qui consentaient les impôts pour le peuple, ne trouvèrent à s'asseoir qu'après les prieurs conventuels et les chapitres des cathédrales [1].

Ces états, convoqués avec grand fracas, et dont on espérait tant de bien, n'eurent d'autres résultats que de rendre les roturiers incapables de posséder des fiefs nobles, de troubler dans leur possession les gens qui en avaient acquis conformément aux coutumes, de déchaîner le démon de l'orgueil au milieu des familles titrées, de les diviser entre elles, et de fomenter des haines de caste qui devinrent inextinguibles. Cependant les actes que l'on nomma les constitutions de Pierre II, amenèrent quelques améliorations dans l'exercice du notariat, dans l'obligation intimée aux avocats de plaider les causes de leurs parties pour la somme de cinq sous, et celles des pauvres gratuitement; et, dans l'exemption de tailles, fouages et impôts, accordée aux tisserands, brodeurs, teinturiers, etc., qui viendraient s'établir

[1] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1564 et suiv.

en Bretagne. Pierre II consentit aussi des traités de commerce avec l'Espagne et le Portugal [1].

Quoique le duc Pierre montrât assez de disposition à se maintenir en paix avec les puissances, il n'en avait pas moins jugé convenable d'envoyer des secours au roi, qui continuait en Guyenne la guerre avec succès. Le célèbre Talbot, depuis vingt-quatre ans commandant en chef des troupes anglaises, venait de descendre à Bordeaux, à la tête de huit mille combattans, et il y avait été rejoint par les sires de Montferrand et de Rosan, qui n'hésitaient pas à sacrifier leur patrie à je ne sais quelle honteuse ambition. Pierre II fournit au roi des vaisseaux, et confia ses meilleurs hommes d'armes à son cousin François de Bretagne, fils de Richard, frère de Jean V, jeune prince à peine âgé de seize ans, qu'accompagnèrent, pour le diriger, le maréchal de Montauban, le sire de la Hunaudaye, et Roland de Carné, grand maître-d'hôtel. Les Bretons mirent le siége devant Castillon, battirent les Anglais dans une affaire d'une haute importance, tuèrent

[1] *Constitution de Pierre II; Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1582 et suiv.

le fameux Talbot, et valurent au roi la conquête de la Guyenne [1]. Les Anglais, pour se venger, voulurent descendre à Crozon et s'emparer de Brest ; mais la ferme contenance d'une petite troupe de Bretons, commandée par Roscerf, Kerglus, Malestroit, Talgoët et Villeblanche, les força de se retirer.

De nouveaux états se rassemblèrent à Vannes ; de nouvelles discussions s'élevèrent entre les barons et les bannerets ; et toutes les familles nobles de la Bretagne prirent parti pour ou contre. Malheureusement les contendans n'étaient plus des enfans, et leurs armes n'étaient pas des hochets. A travers les disputes et les duels, le duc annonça que, pour obéir au testament de feu son frère François Ier., il mariait la princesse Marguerite, sa nièce, au jeune prince François, fils de Richard, comte d'Étampes et de Vertus. Cet hymen, qui réunissait les prétentions des deux branches collatérales de la maison de Bretagne, était approuvé par le roi de France. Les états le confirmèrent.

[1] Jean Chartier, page 263. — D'Argentré, pages 953 et suiv.

Les dernières années du règne de Pierre II furent marquées par les difficultés que lui suscita Jacques d'Épinay, ce prélat coupable qu'un bref de Nicolas V avait déclaré innocent. Ses entreprises séditieuses, sa turbulence, sa hauteur, l'avaient rendu odieux à la noblesse. Le peuple le détestait à cause de sa dureté, du relâchement de ses mœurs et de ses exactions multipliées, qui réduisaient au désespoir les malheureux vassaux de son diocèse. Le pape Calixte III nomma des commissaires pour informer secrètement de sa conduite; mais, au quinzième siècle, on ne sévissait pas contre les princes de l'Église [1].

A cette époque, Alain de Coëtivy, cardinal du titre de Saint-Anastase, légat *à latere*, vint présider à Vannes aux cérémonies de la canonisation de saint Vincent Ferrier et de la levée du corps [2]. La duchesse de Bretagne, Françoise d'Amboise, assista dévotement à toutes les prières qui furent dites, et reçut du cardinal un doigt du saint, sa ceinture et son bon-

[1] *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Taillandier, tome II, page 59.

[2] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, page 533.

net doctoral; mais cette princesse avait une telle humilité, qu'elle n'osa accepter ces précieuses reliques, comme indigne de les posséder, que lorsque le cardinal lui eut ordonné par écrit de les recevoir.

Françoise d'Amboise, devenue bienheureuse elle-même par la sainteté de sa vie, servait Dieu avec une inconcevable pureté. Mais son incomparable beauté, sa voix douce et touchante, sa grâce et sa bonté parfaite lui attiraient l'amour et les adorations de tous ceux qui la voyaient. Son extrême innocence eût posé des bornes insurmontables à la plus ardente, à la plus fougueuse passion; et les sentimens les moins contenus, hors de sa présence, se changaient près d'elle en un respect involontaire. Pierre II, le débonnaire, le simple Pierre méconnut le trésor qu'il possédait. Il devint jaloux. Il congédia les seigneurs qui formaient sa cour, avec des injures et des menaces. Dans sa folie, il soupçonna jusqu'à ses parens et ses varlets. Tout entier à ses honteuses défiances, il s'offensait des paroles délicates, spirituelles et tendres par lesquelles l'aimable Françoise s'étudiait à dissiper ses chagrins.

Sa condescendance l'indignait; il lui reprochait jusqu'à la paix inaltérable de son cœur ingénu.

Un jour que la duchesse, entourée des jeunes filles de son service, s'amusait à chanter avec elles et leur faisait répéter des airs qui lui rappelaient son enfance et le beau jardin de Touraine où elle était née [1], le duc Pierre, insensible au charme de l'harmonie et des souvenirs, pénétra comme un furieux dans la salle où se tenait Françoise. Le bras levé, il vint à elle en proférant mille injures, et voulut la frapper. La duchesse se mit à genoux, et les mains jointes, les yeux baignés de larmes, lui dit : « Mon seigneur et mari, différez un » petit pour le présent, et quand nous serons » seuls en la chambre vous pourrez faire puni- » tion, s'il y a cause. » Le duc, sans se laisser attendrir, lui ordonna de se rendre à l'instant dans son appartement, l'y suivit, la frappa au visage, et, s'armant d'une poignée de verges, *fraîchement cueillies*, il la dépouilla et la

[1] *Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise*, par Albert le Grand, pages 405 et suiv.

fustigea si cruellement, qu'elle se trouva bientôt couverte de sang. Il n'échappa d'autres paroles à la douce Françoise que celles-ci : « Mon » ami, croyez que j'eusse mieux aimé mourir » que d'offenser Dieu ni vous. Mes péchés toutefois méritent peut-être plus rude châtiment que celui-ci. Mon cher ami, nul n'en » est exempt. Dieu nous veuille pardonner ! » Pierre alla plus loin ; il chassa tous les domestiques de la duchesse, et même sa nourrice, femme vertueuse et tendrement aimée de Françoise, dont la douleur fut telle qu'elle tomba gravement malade, et qu'en peu de jours on regarda son rétablissement comme impossible. La nourrice pénétra dans sa chambre, nonobstant les défenses et les gardes, et s'agenouillant près du lit : « Madame et bonne maî» tresse, » dit-elle, « hélas ! si votre cœur » pouvoit parler, il me feroit connoître qu'on » vous persécute à tort et sans cause. » La pauvre princesse lui répondit d'une voix qu'on entendait à peine : « Ce monde n'est point » un lieu de félicité, mais de travaux et d'afflic» tions. Mon Seigneur Jésus-Christ, qui a tant » souffert, veut que ses amis participent de ses

» douleurs; il m'a donné de son vin d'amer-
» tume, mais aussi de sa patience. Que son
» nom soit à jamais béni ! »

Cependant les barons et les seigneurs allèrent trouver le duc, lui représentèrent le scandale qu'il causait, et parvinrent à le ramener à de plus saines idées. Il parut près du lit où expirait Françoise, reconnut sa faute et lui en demanda pardon, à genoux et tête nue. La duchesse lui tendit la main et l'embrassa en lui disant : « Mon seigneur, mon ami, je vous le
» pardonne de bon cœur; ne pleurez plus. Cette
» malice n'est pas venue de vous, mais de l'en-
» nemi de notre nature, dont l'office est de
» nous entraîner à mal. Je vous asseure, mon
» seigneur, mon ami, que moi, votre petite
» servante, n'ai fait offense envers vous, et n'ai
» jamais parlé à un homme, seule. Je vous
» prie, ne me croyez pas du nombre de celles
» qui se gouvernent mal, et ayez meilleure
» opinion de moi. »

Le prince en fit une âpre pénitence, porta la haire et le cilice, jeûna et accomplit de pénibles mortifications. La princesse revint à la santé. Ils se firent alors promesse mutuelle de

viduïté, et commandèrent qu'on leur édifiât un sépulcre commun.

Le duc Pierre, peu de temps après la canonisation de saint Vincent Ferrier, fut atteint d'une singulière indisposition, que l'on nomma *la maladie des bras*, et dont les médecins ne surent pas reconnaître la nature [1]. Les plus habiles, que l'on fit venir d'Italie et de Montpellier, déclarèrent que le duc était *envoûté*, et lui conseillèrent de faire usage des mêmes moyens, afin d'obtenir du soulagement et de renvoyer le mal à ses ennemis. Mais Pierre et Françoise témoignèrent la plus grande horreur pour cette proposition, que la religion condamnait; et le duc même s'écria qu'il aimait mieux mourir de par Dieu que de vivre de par le diable. Il désigna de nouveau, pour lui succéder, le connétable de France, Artur de Bretagne, comte de Richemont, et après lui, François, comte d'Étampes, fils de Richard. Pierre emporta dans la tombe les regrets du peuple qu'il n'avait pas écrasé d'im-

[1] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, page 553. — D'Argentré, page 959.

pôts. La duchesse embrassa la vie monastique au couvent des Coëts, près de Nantes.

Artur de Richemont, fils de Jean le Conquérant et frère de Jean V, était âgé de près de soixante-cinq ans lorsqu'il ceignit la couronne ducale. Il avait vu s'éteindre successivement cette famille nombreuse qui semblait promettre une longue suite d'héritiers directs à l'état breton. L'avenir ne lui apparaissait que chargé de nuages, et il regrettait surtout le prince Gilles, son neveu, si lâchement assassiné. Mais dès qu'il eut reçu les sermens de ses sujets, des idées ambitieuses vinrent jeter un voile d'oubli sur ses douleurs passées. Son premier soin fut de se rendre près de Charles VII, afin d'accomplir la cérémonie accoutumée de l'hommage [1]. Toute la cour vint par honneur à sa rencontre; et, lorsqu'il entra dans la ville de Tours, il fit porter devant lui, par son grand écuyer, Philippe de Malestroit, deux épées, l'une la pointe haute comme duc de Bretagne, l'autre en écharpe comme connétable de France. Les seigneurs bretons qui com-

[1] *Hist. d'Artur de Richemont*, pages 154 à 155.

posaient son conseil et sa maison, l'avaient engagé à remettre au roi la charge de connétable qu'ils trouvaient au-dessous de sa nouvelle dignité; mais il avait répondu : « Je dois et je » veux honorer dans ma vieillesse ce qui m'a » honoré dans ma jeunesse. » Ce n'était pas le fond de sa pensée. Il formait en secret le dessein de rendre à l'Angleterre les maux dont elle avait accablé la France. Déchiré par les factions, ce royaume ne lui semblait pas impossible à conquérir, et la charge de connétable, la plus haute fonction de l'armée, mettait à sa disposition ces vieilles milices, habituées à se réunir sous ses enseignes et à combattre avec ses Bretons. Ce projet l'occupait tellement, que déjà, comme Guillaume le Conquérant, il partageait en comtés, en baronies, en fiefs de chevaliers, le territoire de l'Angleterre et le distribuait à ses braves[1]. La mort vint promptement dissiper ce rêve étrange.

La cérémonie de l'hommage fut troublée

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, page 960, cotée 959 par erreur.

par les prétentions croissantes des chanceliers de France, soutenues cette fois par Charles VII. Le conseil du roi et le roi lui-même exigèrent que l'hommage fût lige. Le fier Richemont s'en indigna, refusa de le rendre, et partit en disant qu'il allait consulter les états de Bretagne. Cette querelle, qui pouvait avoir des suites funestes, n'empêcha pas le vieux guerrier de se faire recevoir chanoine de Saint-Gatien de Tours. On alliait à cette époque les idées et les actions les plus disparates.[1]

Artur III, en quittant la cour de France, se promettait de n'y jamais revenir. Mais le duc d'Alençon, accusé d'intelligence avec l'Angleterre, était arrêté; son crime paraissait constant, lui-même l'avait avoué; le parlement venait de le condamner à mort; et Charles VII avait refusé sa grâce aux larmes de la duchesse et aux instances du duc de Bourgogne. La duchesse vint se jeter aux pieds d'Artur. Le généreux Richemont oublia tous les torts que le duc d'Alençon avait envers lui-même; il se rendit à Tours, pressa, supplia,

[1] Jean Chartier, pages 304 à 305.

menaça, et le roi finit par accorder la vie à son parent[1]. La prison dans laquelle il continua cependant à être détenu ne lui fut ouverte que par Louis XI.

La présence de Richemont recommença la querelle de l'hommage; mais il déploya tant d'énergie et de fermeté, qu'en définitive il l'emporta, et maintint les prérogatives de son duché[2]. Peu de jours après son retour en Bretagne, il se sentit fortement indisposé; sa santé était déjà chancelante, et le bruit courait même qu'on avait essayé de s'en défaire par le poison, lorsqu'il défendait à Tours ses droits et priviléges et qu'il sollicitait la grâce du duc d'Alençon. Les tracasseries que lui suscita l'évêque de Nantes, prélat séditieux et hautain, qui refusait de reconnaître la juridiction des parlemens de Bretagne, qui élevait des prétentions contre l'autorité ducale, et ne ménageait ni les excommunications ni les injures, lui causèrent assez de chagrin pour hâter les progrès de sa maladie. Il languit

[1] Jean Chartier, pages 304 à 315.
[2] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 1732.

assez long-temps et mourut vers la fin de décembre 1458, après un règne de seize mois. Artur de Richemont est une des gloires de la Bretagne.

La mort d'Artur III rejeta la possession du duché de Bretagne dans une branche collatérale. François II, qui succéda au connétable, avait épousé sa cousine Marguerite, fille de François I[er]. Elle mourut jeune encore, et le duc reçut en secondes noces la main de Marguerite de Foix, fille de Gaston IV, prince de Foix et de Navarre. Elle lui donna deux filles, dont l'aînée, la princesse Anne, porta le duché de Bretagne dans la maison de France par ses mariages successifs avec Charles VIII et Louis XII.

Les mêmes prétentions et les mêmes résistances signalèrent la cérémonie de l'hommage, toujours suivie de protestations de part et d'autre. Mais le commencement du règne de François II fut honorablement marqué par l'érection d'une université dans la ville de Nantes. Une bulle du pape lui accorda les mêmes priviléges qu'aux universités de Paris, Bologne et Sienne; c'est-à-dire que les étu-

diens en étaient préférés à tous autres pour la provision en cour de Rome des bénéfices ecclésiastiques ou séculiers, qu'ils étaient dispensés de résidence, et qu'ils n'en jouissaient pas moins des fruits annuels [1].

La Bretagne était florissante. Quelques discussions relatives aux apanages des quatre duchesses qui existaient à la fois, les trois veuves de François Ier., de Pierre II, d'Artur III et la duchesse régnante, furent facilement apaisées. Les querelles plus vives qu'éleva l'évêque de Rennes, Jacques d'Épinay, et qui menacèrent la tranquillité de son diocèse, n'eurent d'autre résultat que de faire remplacer ce grand coupable par un coadjuteur, et de l'envoyer mourir de chagrin dans une solitude.

Charles VII achevait alors sa carrière mémorable et sa vie agitée. Ses courtisans, ses officiers, n'attendirent pas qu'il eût exhalé son dernier soupir pour l'abandonner et courir au devant de la faveur de Louis XI, son successeur. Tanneguy du Chastel seul, son grand

[1] *Actes de Bret.*, tome II, 4e. de la collect., col. 178.

écuyer, fils du célèbre guerrier que l'on accusait d'avoir assassiné Jean-Sans-Peur, resta près du roi, sans crainte des ressentimens de Louis XI, sans espoir d'en être récompensé. Seul, il conduisit à Saint-Denis le corps de Charles VII, et lui fit faire à ses frais de magnifiques obsèques. Il y dépensa plus de cinquante mille livres [1], et ce ne fut que dix années après, qu'on l'en dédommagea par des terres qui furent ensuite enlevées à ses héritiers. Tanneguy du Chastel, mal reçu par Louis XI, prit le parti de se retirer en Bretagne, sa patrie, où l'accueillit honorablement François II, qui lui conféra la charge de grand-maître de son hôtel et celle de gouverneur de Nantes.

Le roi le plus défiant et le plus artificieux de la terre, un prince qui n'avait point d'ami qu'il ne sacrifiât, point de parent qu'il ne redoutât et dont il ne fût tenté de se défaire par un crime, craignant jusqu'à ceux qui le craignaient, lâchement faible avec les forts,

[1] Près d'un million de nos jours. — B. d'Argentré, page 969.

faux dans ses paroles, perfide dans ses actions, ne se croyant obligé par aucun service, dissimulé par passion, n'arrivant qu'au travers d'un détour à l'objet qu'il voulait débattre, à la vérité que par le mensonge, souverainement jaloux de l'autorité souveraine, dévot et féroce, factieux et indépendant quand il n'était que prince royal, despote et tyran dès qu'il fut roi lui-même, tel était l'homme qui venait de ceindre la couronne de France, le fils astucieux et cruel de Charles VII!

Louis XI, à peine sur le trône, se rappela que, tandis qu'il était dauphin et soulevé contre son père, il avait prié François II de lui prêter quatre mille écus que le duc de Bretagne lui avait refusés, et il crut que le moment de la vengeance était venu. Il saisit l'occasion d'un voyage aux Pyrénées, où il allait secourir le roi d'Aragon attaqué par les Castillans, pour se rendre, en dévot pèlerinage, à Saint-Sauveur de Redon en Bretagne. Douze cents écus d'or envoyés à ce monastère attestèrent la piété du roi de France, mais annoncèrent à François II qu'il lui fallait recevoir un hôte dangereux. Le duc accueillit son suzerain avec

grâce, et déploya toute sa magnificence pour lui faire honneur. Louis XI ne lui en témoigna sa reconnaissance qu'en favorisant l'enlèvement de la veuve de Pierre II, la sainte et douce Françoise, qu'il voulait marier au duc de Savoie, afin de troubler ensuite la possession de François II [1]. Le peuple furieux prit les armes, tendit les chaînes, et arracha la duchesse douairière des mains de ses ravisseurs. L'entreprise clandestine du roi de France échoua contre la ferme volonté de Françoise; et Louis XI protesta au pied de l'autel qu'il n'était pour rien dans les desseins cachés qu'on lui supposait. Il se retira, chargé de la haine du duc de Bretagne; mais il avait eu le temps de s'informer de ses moyens et de ses forces, et de préparer des événemens qui devaient amener la ruine de son hôte. L'adroit Louis XI profita du moment où les Anglais menaçaient les côtes de Bretagne, pour susciter à François II une querelle qui le plongeait, à l'impro-

[1] Bert. d'Argentré, page 971. — *Actes de Françoise d'Amboise*, A. le Grand, page 425 et suiv. — Monstrelet. — Le Baud.

viste, dans les plus grands embarras. Une révolution nouvelle venait d'éclater en Angleterre. Édouard, duc d'York, comte de March, avait détrôné Henri VI; et la magnanime princesse Marguerite d'Anjou, femme de Henri, avait choisi pour asile le palais du roi René de Sicile, d'où elle sollicitait des secours, et des bontés du roi de France, et du devoir de tous les princes ses parens. Le duc de Bretagne, touché du grand caractère de cette noble reine, lui fit présent de mille écus d'or, et lui promit de joindre une escadre à celle qu'elle pourrait réunir. Édouard V n'attendit pas l'explosion de l'orage qui se préparait; il envoya une flotte sur les côtes de la Péninsule, et les troupes anglaises tentèrent une descente au Conquet. Mais les paysans bretons se levèrent, et, sous la conduite des sires de Kimerc'h et de Rosmadec, de Bertrand du Chaffault, de Tivouarlen et de Pratenros, ils forcèrent les assaillans à reprendre promptement la haute mer.

Sur ces entrefaites, et lorsque les Bretons ne songeaient qu'à déconcerter les entreprises des Anglais, le roi de France envoya vers le duc

de Bretagne un commissaire dévoué, un homme dont le caractère se modelait sur celui de son maître, le chancelier Pierre de Morvilliers. Parmi de nombreux sujets de plaintes relatives aux intrigues du comte de Charolais, qui devint plus tard duc de Bourgogne sous le nom de Charles le Téméraire, et à ses liaisons avec François II, le roi imputait à crime au duc de Bretagne d'avoir fait battre des monnaies d'or sans son congé, de se servir, en tête de ses titres, des mots « par la grâce de » Dieu, » de surmonter l'écu de Bretagne d'une couronne au lieu d'un simple chapeau. Il lui signifiait expressément qu'il ne voulait plus qu'il reçût, à l'avenir, l'hommage lige de ses seigneurs, où se trouvaient les expressions « contre tous ceux qui peuvent vivre et mou» rir; » il lui défendait d'imposer ses peuples sous quelque prétexte que ce fût, prérogative qui n'appartiendrait désormais qu'à lui, roi; et il entendait que les évêques et abbés mitrés ne relevassent que de lui seul, ne fissent serment qu'à lui, et renonçassent à reconnaître toute autre suzeraineté. A défaut d'obéissance et de prompte soumission, le roi

Louis XI déclarait la guerre à François II, se disant duc de Bretagne[1].

Cette inconcevable attaque au milieu d'une paix profonde, et sans qu'aucune discussion préliminaire eût fait prévoir une rupture, jeta le duc dans une perplexité d'autant plus grande, qu'il apprit en même temps que des troupes nombreuses bordaient déjà ses frontières. Louis XI était un génie à précautions, et ne s'exprimait d'un ton si hautain que parce qu'il avait eu le soin de les prendre en secret, ou sur la foi des traités. En même temps, il essayait de prévenir les grands vassaux de la couronne contre le prince dont il méditait la ruine. Il les réunissait à Tours, leur parlait des prétentions insoutenables de François II, leur disait combien il était affligeant que ce duc se laissât gouverner par des gens inhabiles, et qu'il adoptât leurs conseils pernicieux. « Il » n'avoit contre lui aucune inimitié person- » nelle. On connoissoit sa tendresse pour les » princes de son sang. Il ne désiroit que leur

[1] *Actes de Bret.*, tome III, 5e. de la collect., col. 34 et suiv. ; *Instruction au comte du Maine.*

» amour; il ne songeoit qu'au bien public; il
» aimoit ceux-mêmes qui ne le consultoient
» jamais; et, loin de projeter l'envahissement
» des états de François II, on verroit, eût-il
» conquis toute sa terre, qu'il n'en prétendoit
» pas garder une chaumine, et ne recherchoit
» que le sens et la raison. » Le tigre versa des
larmes, et tous les ducs qui l'entouraient, pleurant avec lui d'attendrissement, le remercièrent de sa haute confiance, dans les termes les
plus touchans [1].

François II, accablé de ce coup inattendu, et ne sachant à quelle résolution s'arrêter, essaya de temporiser. Il envoya près du roi le chancelier Chauvin, homme éloquent et sage, qui sollicita un délai de trois mois, afin d'assembler les états de Bretagne, de leur soumettre les réclamations du conseil de France, et d'en obtenir un assentiment qui leverait toutes les difficultés. Louis XI accorda le délai demandé; il avait en ce moment des démêlés avec le comte de Charolais et le duc

[1] Monstrelet, tome III, fol. 103, 104 et suiv. — *Hist. ecclés. et civ. de Bret.*, par dom Taillandier, tome II, page 89.

de Bourgogne, et il ne voulait entrer en Bretagne qu'avec la certitude de n'être pas attaqué par derrière.

Le duc François, dans son embarras, prenait des conseils de tout le monde. Il peignit son pressant danger à Tanneguy du Chastel[1]. « Toi, qui est si expérimenté, » lui dit-il, « n'as-tu pas un expédient, afin d'y pourvoir, » au moins sur l'heure? » — « Monseigneur, » répondit du Chastel, « il n'est pas surprenant » que vous ayez du souci; la chose vous touche » de près; il y va de l'honneur et de la souveraineté. Vos prédécesseurs les ont bien maintenus jusqu'ici, et il seroit fâcheux que de » telles destinées fussent venues expirer dans » vos mains. Peut-être, par la grâce de Dieu, » les choses ne sont-elles pas en si mauvais » état; peut-être y a-t-il remède. Le roi suppose trop légèrement que votre situation est » désespérée. Entreprenez hardiment sur lui » de votre côté. Aidez-vous, et Dieu ne vous » laissera pas; mais surtout mettez la main

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, pages 97 et suiv.

» à l'œuvre en diligence. » — « Monsieur le
» maître, mon ami, » reprit le duc, « com-
» ment cela se peut-il? Je n'ai pas un homme
» prêt, et le roi a une armée sur les marches
» de mon duché, toute disposée à entrer. » —
« Voici, ce me semble, un moyen, » dit du
Chastel : « le roi est assez mal avec les princes,
» les grands seigneurs et les principaux offi-
» ciers de sa couronne; il l'est même avec ses
» voisins, car son caractère bizarre et soup-
» çonneux les a tous éloignés. Il ne se fie en
» personne, et personne ne se fie en lui. Les
» ducs de Bourgogne, de Bourbon et d'Alen-
» çon, les comtes de Charolais, d'Armagnac,
» de Dunois, de Nemours, bien d'autres, lui
» sont peu affectueux. Je sais de bonne part
» qu'ils sont ligués ensemble, il n'y manque
» que vous. » — « Mais me recevront-ils dans
» leur association? » — « A bras ouverts. Il ne
» s'agit que de s'entendre. Certains de vous, ils
» se lèveront en armes et lui feront la guerre à
» bon escient. Il aura, lors, plus d'occupation
» qu'il n'en veut. Les gens qui mènent son gou-
» vernement sont de basse condition; il n'ap-
» proche aucun grand de sa personne, et, loin

» de leur confier ses affaires, il leur veut du
» mal, il cherche à les abaisser pour les mai-
» triser, il espère ainsi les réduire un à un, et
» avec le temps se défaire de tous. Servez-vous
» de la crainte qu'il leur inspire; augmentez-la
» si vous pouvez. Envoyez vers ceux qui vous
» touchent de près par le sang; envoyez vers le
» duc de Bourgogne, le plus puissant de tous.
» Liez-les à votre querelle; marchez tous d'ac-
» cord; attaquez-le, avant qu'il ait pu écraser
» quelqu'un en particulier. Alors il désirera la
» paix à son tour. Vous le forcerez à s'entourer
» de ses grands. Ce seront près de lui vos dé-
» fenseurs et vos amis. Il sait bien que vous
» êtes tenu à la sanction des états, obtenez
» du temps, s'il est nécessaire, et faites vos pré-
» paratifs. »

François II reconnut la sagesse du conseil de Tanneguy du Chastel. Il trouva des hommes adroits qui se déguisèrent en moines ou en mendians, et, par des chemins divers, se rendirent en Bourgogne et en Flandre. Les princes, avertis des projets d'abaissement que leur préparait la politique de Louis XI, se hâtèrent de conclure une alliance nécessaire au

maintien de leur grandeur. Il leur fut aisé de s'apercevoir qu'en peu de temps le duc de Bourbon avait été dépouillé de son gouvernement de Guyenne, le comte de Dunois privé de toutes ses charges, le duc d'Orléans abandonné dans ses prétentions sur le Milanais, le duc de Calabre dans les siennes sur le royaume de Naples; que le comte de Charolais avait perdu sa lieutenance générale en Normandie; que l'amiral de Bueil et le chancelier des Ursins étaient remplacés dans leurs fonctions. La ligue se forma, et elle prit le nom de ligue du bien public; car, de tout temps, on a donné aux entreprises d'intérêt particulier des couleurs d'utilité générale. Le duc de Bretagne en fut déclaré le chef.

Le secret avait été si bien gardé, que Louis XI, averti des levées d'hommes qui se faisaient de toutes parts, les considérait comme des renforts destinés à son armée. Mais un jour qu'il s'était rendu en pèlerinage à Notre-Dame du Pont, en Limousin, un messager vint en hâte lui apprendre que le duc de Berri, son propre frère, sous prétexte d'une partie de chasse, était passé en Bretagne, et qu'il avait

fait détruire les ponts afin d'éviter les poursuites [1]. Louis XI, effrayé, ne reconnut pas encore l'immensité de l'orage; il voulut se réfugier à Bourges; mais on refusa de l'y recevoir. Il se rendit dans le Bourbonnais; les troupes rebelles l'obligèrent à changer de direction. Partout on était en armes; le sire d'Albret, le comte de Nemours, le comte de Dunois, arrivaient avec leurs vassaux; et le duc de Bourbon s'emparait des finances et du surintendant Pierre d'Oriol, qu'il envoyait prisonnier à Moulins.

Louis XI eut recours à ses expédiens ordinaires. Il essaya, par des offres avantageuses, de séduire les ducs de Berri et de Bretagne, et de diviser les conjurés; il publia des manifestes apologétiques et même une amnistie [2]. Mais déjà le comte de Charolais s'avançait vers Paris avec dix mille chevaux, et François II passait à Châteaubriand la revue de douze mille hommes de pied ou de cavalerie, parfaitement équipés. Tous les seigneurs de Bre-

[1] Philippe de Commines, liv. I, chap. II. — Monstrelet, tome III, fol. 100 et suiv.

[2] Monstrelet, tome III, fol. 111.

tagne s'étaient fait un devoir de concourir à cette noble guerre, entreprise, disait-on, dans l'unique but de renverser un pouvoir arbitraire qui prétendait s'élever sur les ruines de la liberté. L'armée, commandée par François en personne, par le duc de Berri, par le comte de Dunois, par Jean de Lorraine, par Chabannes de Dammartin, qui s'était échappé de la Bastille en perçant les murs de son cachot, prit sa route par Vendôme, en remontant la Loire. Partout elle était accueillie, partout les peuples accouraient sur son passage, jouissant d'avance des bienfaits de l'avenir; et les campagnes retentissaient des cris de « liberté! li- » berté! diminution de tailles! abolition d'im- » pôts nouveaux! » Suivant l'usage, on fut généreux en promesses.

Le comte de Charolais campa dans la plaine de Longjumeau, et son avant-garde s'avança jusqu'à Montlhéry. Il n'avait aucune nouvelle des Bretons, et dans son caractère ardent, il en frémissait d'impatience; mais le roi s'était porté au devant de l'armée de François II, et il interceptait les communications. Le conseil de Louis XI lui proposa de combattre successive-

ment les Bourguignons et les Bretons, avant qu'ils eussent opéré leur jonction. Il se décida pour les premiers, parce qu'ils étaient les plus rapprochés de Paris. L'action eut lieu près de Montlhéry; elle semblait indécise; les Français même avaient fait beaucoup plus de prisonniers que leurs adversaires; mais le roi quitta le champ de bataille pendant la nuit, traversa Paris, et se rendit en Normandie, où il espérait réunir une armée formidable [1].

Les corps ligués se rejoignirent à Étampes. Le jeune duc de Berri, frère de Louis XI, vit avec douleur le grand nombre de blessés qui, jetés sur la paille, encombraient les rues de cette ville; et il gémit des affreux résultats d'une guerre entreprise pour venger ses ressentimens. Sa compassion s'exprima en termes touchans, au conseil des princes. — « Avez-vous » ouï cet homme? » dit Charles le Téméraire en sortant, « il se trouve tout ébahi pour sept » ou huit cents hommes qu'il voit blessés par » la ville, qui ne lui sont rien, qu'il ne con- » noît pas! Il s'ébahiroit bien plus si la chose

[1] Philippe de Commines, liv. I, chap. III.

» le touchoit, et seroit homme à nous laisser
» dans la fange..... Il est urgent de se pour-
» voir d'autres amis [1]. » Charles renouvela donc son alliance avec le duc de Bretagne dans les termes les plus énergiques.

La capitale fut bientôt investie; et les avantages annoncés par la ligue du bien public éblouirent ses habitans, comme les autres populations. Louis XI rentra vainement dans Paris. Il ne lui servit à rien d'exiler, de caresser, de promettre et de punir. Il y allait de la nécessité de fuir hors du royaume; les progrès des Bretons déconcertaient ses plus sages mesures, et il se vit forcé de parler de paix. L'aîné des fils du duc de Milan, Galéas Sforce, le politique le plus habile du siècle, lui fit sentir qu'il fallait accorder tout ce que demanderaient les chefs de la ligue, sauf à les rendre ensuite jaloux les uns des autres, et à les détruire par leurs propres mains. Quatre traités donnèrent successivement, au duc de Berri le duché de Normandie; au comte de Charolais, les comtés de Ponthieu, de Boulogne et de

[1] Philippe de Commines, liv. I, chap. IV et V.

Guines, les villes d'Amiens, de Saint-Quentin, de Corbie et d'Abbeville; de l'argent aux ducs de Bourbon et de Calabre. Le comte de Saint-Pol devint connétable; le bâtard de Bourbon, grand amiral; Lohéac, maréchal de France; Châtillon, grand maître des eaux et forêts, et gouverneur de Champagne. Juvénal des Ursins reprit les fonctions de chancelier, et Morvilliers fut chassé. Le duc de Bretagne ne demanda rien; il n'était là que pour obtenir justice des prétentions du roi sur ses états, et la faire rendre à ses amis; mais la fameuse déclaration qui l'avait entraîné à la guerre fut déclarée non avenue; il reçut cent vingt mille écus d'or et le titre de lieutenant général du roi dans les provinces limitrophes de la Bretagne. Tel fut le résultat de la ligue du bien public; elle ne changea rien au sort des peuples, et le fou de François II l'appela le jeu du roi dépouillé.

Louis XI, pour mettre à profit le conseil de Galéas Sforce, essaya de rompre l'alliance qui unissait le comte de Charolais au duc de Bretagne. Tandis qu'il tendait, sans réussir, des piéges à leur bonne foi, un évêque vint se plaindre à lui des tracas que lui suscitaient sans cesse

deux de ses archidiacres[1]. — « Puisqu'ils sont
» aussi processifs, » dit le roi, « quel obstacle
» vous empêche de vous accorder avec eux par
» quelque doux moyen? » — « Celui même
» qui fait que vous ne vous accordez pas avec
» vos archidiacres. » — « Hé! » reprit Louis XI,
« qui sont donc mes archidiacres? » — « Ne
» les voyez-vous pas? ce sont les ducs de Bre-
» tagne et de Bourgogne. Ce qui empêche l'ac-
» cord, c'est que je veux tout et qu'on ne veut
» me rien céder. »

François II espérait bien gouverner le duc de Normandie, qui lui devait sa nouvelle grandeur. Il voulut aller présider à son installation, et le sage Tanneguy du Chastel lui ouvrit un avis contraire. « Je vous vois, » lui dit-il, « en
» fantaisie de conduire dans ses états monsieur
» le nouveau duc. Si vous m'en croyez, vous
» n'en ferez rien, et vous vous retirerez chez
» vous comme ont fait les autres. Ayez sou-
» venance de ce que je vous dis à Nantes,
» quand le chancelier de Morvilliers vint vous

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, pages 980, et suiv.

» faire ces belles sommations qui ont amené
» la journée du bien public. Il ne vous en est
» pas mal advenu. Vous ne serez pas long-temps
» d'accord avec le frère de Louis XI, et moins
» encore avec cette farouche nation de Nor-
» mands. Le moment de répartir les places et
» honneurs arrivera. Nombre de chevaliers et
» de seigneurs espèrent se dédommager de ce
» qu'ils ont perdu près du roi. Le duc est telle-
» ment votre obligé, qu'il ne pourra se dispen-
» ser de vous considérer par-dessus tous, et
» déjà la place de gouverneur de Rouen est
» donnée à Lescun sur votre recommandation.
» Cette nation, dont je connois le naturel, ne
» souffrira pas la domination des étrangers.
» Si Charles de Berri blesse en un seul point
» son orgueil, il ne sera pas long-temps duc
» de Normandie. Le roi n'a rien fait que par
» force, et il cherche déjà l'occasion de se ven-
» ger. Ne vous en mêlez plus, ou je crains que
» vous ne vous en trouviez mal. Écoutez la
» voix d'un bon serviteur, et n'oubliez pas qu'une
» des grandes calamités que Dieu envoie aux
» puissans du monde, c'est de fuir les conseils.»
Tanneguy avait raison; mais il s'aperçut que

François II lui retirait sa confiance; il prétexta une maladie de sa femme et partit pour la Bretagne. François vint loger avec le duc de Normandie dans un faubourg de Rouen, à l'Abbaye de Sainte-Catherine, en attendant que les préparatifs de l'entrée solennelle du prince fussent achevés. Les partisans de Louis XI répandirent le bruit que le duc de Bretagne voulait ravir le duc de Berri aux Normands. Une conspiration se forma; on cacha des hommes et des armes dans les caves et les greniers; enfin, Jean de Lorraine, suivi des échevins et gardes de ville, vint arracher le nouveau duc du couvent qui lui servait de demeure, et le força d'entrer, seul et sans solennité, dans la capitale de son duché. François II, craignant pour sa sûreté, repartit pour la Bretagne; mais à peine y était-il rendu, que Louis XI vint assiéger Rouen, et s'empara sans obstacle de l'apanage de son frère, qui n'eut bientôt d'autre asile que la cour du prince breton.

Les discussions auxquelles donna lieu la résidence du duc de Normandie en Bretagne, furent longues et compliquées d'événemens. François II, fatigué de la mauvaise foi du roi

de France, prit le parti d'armer et de s'emparer du mont Saint-Michel, de Caen, d'Avranches et de Bayeux. Louis, forcé de traiter, fit un autre apanage à son frère; il lui conféra le duché d'Aquitaine; puis l'empoisonna, pour reprendre ce qu'il avait donné [1]. Il s'était déjà vengé cruellement du comte de Saint-Pol, du duc de Nemours et du comte d'Armagnac, dont les têtes étaient tombées sur l'échafaud, et il n'oubliait pas que François II avait fomenté la ligue du bien public. Plusieurs ambassades furent envoyées de part et d'autre, plusieurs traités conclus et rompus, plusieurs intrigues nouées sans succès, afin de semer la discorde entre François II et Charles le Téméraire. Enfin, Louis XI s'avisa d'offrir au duc de Bretagne le collier de l'Ordre de Saint-Michel qu'il venait de créer. François, qui ne recevait les avances de ce prince que comme les caresses d'un serpent, s'aperçut que cette courtoisie n'était qu'un piége tendu à sa bonne foi, et que le serment de l'Ordre l'éloignerait nécessairement de ses amis. Il fit valoir de telles

[1] En 1472.

raisons de son refus, que le roi ne put s'en offenser; mais on jugera facilement de sa colère, quand il apprit que le duc de Bretagne avait accepté la Toison-d'Or et la Jarretière, et que le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne portaient les insignes de l'Ordre de l'Hermine et de l'Épi.

Une révolution venait de s'opérer en Angleterre. Édouard IV avait pour la seconde fois remplacé sur le trône Henri VI, et le tenait à la tour de Londres, où il ne tarda pas à le faire périr. Le jeune comte de Richemont, qui depuis fut Henri VII, s'était échappé avec le comte de Pembroke. Ils se dirigeaient vers la Normandie, quand une tempête les rejeta sur les côtes de Bretagne. Le duc François leur envoya des gardes d'honneur, dès qu'il apprit leur désastre, et les fit conduire à Vannes, où il les reçut avec de grandes démonstrations d'amitié. Mais il ne leur permit pas de se rendre en France, et ils durent se regarder comme prisonniers.

Vers le même temps, l'abbé de Saint-Jean d'Angely, qui avait empoisonné à Saint-Sever le duc d'Aquitaine et la dame de Montsoreau,

sa maîtresse, arrêté par des amis inconsolables de la mort du jeune prince, fut amené à Nantes, et le duc de Bretagne ordonna de le juger. Louis XI en parut d'autant plus inquiet, que le misérable abbé avouait le délit, et désignait le roi comme l'instigateur du crime, mais Louis parvint à le faire périr dans la tour même du Bouffay. Le geôlier déclara qu'un coup de tonnerre l'avait tué et qu'un diable avait emporté son âme. Une odeur de soufre et de bitume, répandue dans le cachot, et les noires meurtrissures du cadavre, accréditèrent un bruit que les juges mêmes n'osèrent approfondir, tant la superstition avait encore d'empire sur les esprits les plus éclairés !

Charles le Téméraire, tué sous les murs de Nanci, ne faisait plus ombrage à la puissance de Louis XI, et déjà même le roi de France contestait les droits de la jeune héritière de ce prince entreprenant. Tous les grands, qui jadis avaient rêvé l'affaiblissement de son autorité, rampaient abattus à ses pieds. Les bourreaux lui avaient fait justice des plus obstinés. Le duc de Bretagne seul résistait encore; mais il était l'allié de l'Angleterre, et Louis n'osait l'atta-

quer ouvertement. Afin de se préparer des moyens d'agression, il acheta, à prix d'or, les droits prétendus des derniers rejetons de la maison de Penthièvre au trône ducal de Bretagne; et, dans l'intention de troubler la paix dont jouissait les peuples de François II, il en fit de telles promesses à l'évêque de Nantes, Amaury d'Acigné, que ce prêtre turbulent se déclara tout à coup pour le roi contre le duc. François le traita en rebelle et en ennemi de l'état; et le prélat jeta un interdit sur toutes les églises de son diocèse.

Antoinette de Magnelais, dame de Villequier, nièce d'Agnès Sorel, était devenue la maîtresse du duc de Bretagne après avoir été quelque temps celle de Charles VII. Son éclatante beauté, son esprit supérieur, avaient si bien séduit le faible François, qu'elle en disposait à son gré. Elle ordonna un jour, à cet esclave de ses volontés, de chásser le sage Tanneguy du Chastel; et le généreux guerrier fut forcé d'aller en France chercher un asile contre des fureurs que sa franchise avait excitées. La dame de Magnelais brillait à la cour de Bretagne beaucoup plus que la duchesse elle-

même, et la seule personne qui balançât son crédit était le ministre Landais, auquel le duc accordait, comme à sa maîtresse, une confiance sans bornes. Ces deux êtres corrompus, liés par le crime et l'infamie, avaient uni leurs efforts et se soutenaient mutuellement.

Maître Pierre Landais, fils d'un tailleur de Vitré, s'était insinué dans l'intimité du duc de Bretagne, en lui essayant des vêtemens et lui rendant des services honteux. Possesseur de tous les secrets du prince, il déploya, dans quelques affaires dont il fut chargé, autant de finesse que d'habileté, et reçut comme récompense la charge de grand trésorier de Bretagne. Il se montra, dès lors, hautain, superbe, avide et vindicatif. Landais s'était donné pour secrétaire, maître Guillaume Guéguen, homme aussi adroit, aussi ambitieux que lui, et qui devint bientôt, par sa protection, président de la chambre des comptes, évêque de Mirepoix, puis de Nantes, abbé de Redon, prieur de Lehon et conseiller en la chancellerie. Il était impossible que François II échappât aux liens dont l'enveloppaient sa maîtresse et son favori.

C'était par la main du grand trésorier que

passait la correspondance secrète que le duc de Bretagne entretenait avec le roi d'Angleterre. Son espion se nommait Maurice Brommel. Louis XI eut connaissance de ces négociations par ses émissaires, et l'or fut employé à corrompre le messager. Il se rendait à Cherbourg avec les paquets de la chancellerie bretonne; un habile agent les ouvrait, copiait les dépêches avec un talent merveilleux, les recachetait d'un sceau contrefait, et remettait les originaux mêmes au roi de France. Cette manœuvre durait depuis près de trois ans. Mais un jour qu'une ambassade du duc de Bretagne, chargée de renouveler à Louis XI les assurances de la fidélité de François II, parut au camp du roi, qui tentait alors d'enlever la ville d'Arras à l'héritière de Bourgogne, Louis fit arrêter les ambassadeurs, et les retint pendant deux semaines dans une étroite prison [1]. Ce temps écoulé, il se fit amener le chancelier de Bretagne, l'un des envoyés, et lui dit : « Monsieur le chancelier, devinez-vous le » motif pourquoi je vous ai fait traiter comme

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, page 1015.

» vous l'avez été, vous et vos compagnons? » — « Sire, » répondit Chauvin, « il est malaisé » de le savoir s'il ne vous plaît pas de me le » dire, à moins qu'on ne vous ait rapporté » quelque chose de sinistre de monseigneur le » duc de Bretagne, mon maître. Je vous prie » humblement de me le confier; et, comme » tout est plein de faux bruits, je mettrai ma » peine à éclaircir la vérité et à faire preuve » complète. » — « Voire? » reprit Louis XI, « ne vous en tourmentez pas davantage; car » dès que vous aurez vu ce que je puis vous » montrer, vous l'avouerez vous-même; et, di- » sons vrai, ne m'avez-vous pas assuré, à tous » les voyages que vous avez faits vers moi, que » mon neveu de Bretagne n'avoit aucune intelli- » gence avec le roi d'Angleterre contre moi? » — « Sur ma vie, je le crois ainsi; et je ne vou- » drois, dussé-je mourir, avoir rien dit qui » ne fût véritable. » — « Si je vous montre le » contraire par écrit? » — « Sire, je croirai ce » que je verrai, et rien de plus. » Le roi lui montra douze lettres du duc et dix du roi d'Angleterre. Le chancelier, stupéfait, balbutia qu'il ignorait cette correspondance, et que,

si le roi supposait qu'il y eût trempé, il le priait d'en tirer vengeance. « Au vrai, mon-
» sieur le chancelier, je ne vous en charge pas, »
répliqua Louis XI. « Cela s'est fait sans vous.
» On n'emploie pas les gens de bien à ces
» choses. Mon bon neveu a brassé tout cela
» avec son trésorier Landais et son petit secré-
» taire Guéguen; mais, vous le voyez, ce n'est
» pas à tort que je me plains et que je l'accuse
» d'intelligence avec mes ennemis contre moi
» et le royaume de France. Rapportez-lui ces
» lettres, et qu'il apprenne que je sais de ses
» nouvelles; et dites-lui que je ne veux plus de
» ses envoyés, s'il ne se défait de tout point de
» ce roi d'Angleterre. »

Lorsque les ambassadeurs furent de retour en Bretagne et que le chancelier Chauvin eut mis les lettres sous les yeux de François, le prince soupçonna Landais, le manda, et lui dit : « Pierre,
» voici des lettres que le roi m'envoie; vous
» les connoissez, voyez-les. » Landais pâlit, tomba sur ses genoux, et dit d'une voix tremblante : « Monseigneur, si vous avez sur moi
» quelque soupçon, je me consigne prisonnier
» aux mains de qui il vous plaira ; ma tête

» répondra de mon fait. Ce n'est pas moi qui
» ai porté vos lettres en Angleterre, mais un
» jeune garçon habile et rusé, que je croyois
» loyal et fidèle. Qu'on l'arrête, et qu'il ré-
» ponde : par lui se démêlera toute la fusée. »
— « Sur votre vie, Landais, faites qu'on le
» retrouve et qu'il parle ! » Le trésorier se
hâta de donner ses ordres, et l'activité de ses
agens le sauva. Brommel fut arrêté au moment
où il s'embarquait. Il fut interrogé, mis
dans un sac, et jeté secrètement à l'eau, afin
que le roi n'en eût aucune information.

Landais crut être parvenu à effacer les impressions
que Louis avait reçues par la trahison
de son messager, et il devint plus que
jamais nécessaire au duc de Bretagne. Véritable
homme d'état, comme on les concevait alors,
délié, rusé, audacieux, entreprenant, adroit
à remuer les partis, à fomenter les divisions,
il avait fait de son maître le jouet stupide de
ses passions. Personne ne l'égalait en autorité.
Il résistait à chacun des barons en particulier
et à tous en général. Des nuages de haine
s'amoncelaient sur sa tête orgueilleuse, et
l'aveugle François le laissait disposer de toutes

les charges et dignités. Quel grand cœur eût osé l'accuser! et, dans ce cas, que n'eût-il pas osé lui-même! Il approchait, il éloignait, il disgraciait, il confisquait, il distribuait à son gré places, argent, terres et bénéfices; il attentait impunément à la vie des gens qu'il haïssait. Le vertueux Chauvin fut une de ses plus intéressantes victimes.

Ce chancelier était un homme droit, rigide, de bonne renommée, ayant de l'honneur et de la conscience. Il résistait souvent à Landais, qui n'avait oublié ni les lettres interceptées, ni l'estime que Louis XI avait témoignée à ce magistrat. Il parvint à le représenter à son maître comme un coupable qu'il fallait punir; Chauvin était, suivant lui, pensionnaire secret du roi de France, et il avait en Angleterre des intelligences au préjudice de la Bretagne. L'indignation du duc fut si bien excitée, qu'il ordonna l'arrestation de Chauvin et sa mise en jugement [1]. Mais il n'existait aucune charge réelle contre le chancelier, et

[1] *Chroniques de Bretagne*, par Alain Bouchard, fol. CCIX, recto.

les commissaires avouèrent forcément son innocence. Landais, alors, résolut de le faire mourir par l'excès des mauvais traitemens. Chauvin fut transféré de prison en prison, privé de vêtemens, de lit, et enfin de nourriture. Ses biens, meubles et immeubles, ceux de sa femme et de ses enfans, furent confisqués avec une rigueur inconcevable, et donnés au baron d'Avaugour, fils naturel de François II et de son infâme concubine, la dame de Magnelais. Ces infortunés furent réduits à mendier du pain; et, quoiqu'un si noble malheur et si peu mérité arrachât des larmes aux plus insensibles, nul n'aurait osé montrer en public sa pitié, tant la tyrannie de Landais était cruelle, tant la crainte avait pénétré au fond des âmes! Chauvin, dans son cachot, expirait de faim, de froid et de douleur; et sa détresse devint si horrible, que l'un de ses geôliers présenta requête pour être déchargé de la garde d'un homme parvenu à un tel état de dépérissement [1]! Enfin, il mourut. Sa femme avait cessé d'être, peu de jours avant, sur une place

[1] *Hist. de Bret.*, par B. d'Argentré, p. 1042 à 1043.

publique. Quatre cordeliers les enterrèrent par charité; et le cercueil ne fut accompagné que d'un vieux pauvre qui n'avait plus de misère à redouter.

Jean de Châlons, prince d'Orange, neveu du duc de Bretagne, vint à la cour de son oncle, sous prétexte de remplir un devoir de famille, mais plus réellement dans l'intention de traiter du mariage de l'archiduc Maximilien, roi des Romains, avec la princesse Anne. La noblesse, indignée de l'insolence du ministre sous l'autorité duquel elle pliait, et forte de toute la haine que le peuple portait au favori, reçut du prince d'Orange le conseil de se défaire de Landais, soit en obtenant son renvoi, soit en le livrant elle-même aux cours de justice qui brûlaient de venger la mort de Chauvin. Les seigneurs se concertèrent en effet, et projetèrent de s'emparer du trésorier le jour où il se rendrait à une maison de plaisance qu'il possédait près de Nantes. Elle se nommait la Pabotière. Landais en prit la route avec son secrétaire Gueguen. Mais l'espion des conjurés, ne l'ayant pas exactement surveillé, ne put affirmer qu'il était à sa campagne, et

ils résolurent, assez maladroitement, de se diviser en deux troupes, dont l'une irait chez le duc et l'autre à la Pabotière. La première pénétra vers le soir au château, s'empara des clefs, ferma les portes, et fit des recherches dans les appartemens, les caves et les greniers. Ce mouvement inaccoutumé, ce bruit inattendu, effrayèrent le duc; il pensa qu'on voulait se saisir de sa personne, et donna l'ordre à l'un de ses officiers de monter sur les crénaux et d'appeler le peuple à son secours. A cet appel, les archers de la garde, les officiers dè la maison ducale, les gentilshommes étrangers au complot, et même les habitans accourent en tumulte. On crie: aux armes! à la trahison! on assassine le duc! Le château est entouré, les canons des vaisseaux sont amenés sur la place, et les conjurés se trouvent trop heureux que le duc veuille bien intercéder pour eux, en se montrant au peuple.

Une autre scène se passait à la Pabotière. Les seigneurs arrivent au nombre de dix-huit, et frappent brusquement. Landais commençait à souper; un domestique affidé s'étonne de la foule qui se présente, il croit apercevoir

des armes, il refuse d'ouvrir, et vient avertir son maître. Landais, sans autre information, s'échappe tout au travers du jardin, saute des murs, des fossés, et, seul, à pied, marchant toute la nuit, il arrive au château de Pouancé, d'où il fait donner connaissance au duc de son évasion.

François II l'envoya chercher avec une escorte formidable. Déjà le prince d'Orange, le maréchal de Rieux et quelques autres s'étaient retirés à Ancenis pour fuir la vengeance du favori. Elle fut terrible. On alla jusqu'en Italie, afin d'avoir l'opinion des jurisconsultes sur la punition que méritait un telfor fait. Un arrêt, enfin, condamna les seigneurs bretons à mort, comme criminels de lèse-majesté. On confisqua leurs terres, on rasa leurs maisons et leurs châteaux, on coupa leurs bois de haute futaie par le milieu, comme bois de traîtres, on ordonna de leur courir sus comme bêtes féroces, et l'on défendit, sous peine de la vie, de leur fournir des vivres, des armes, des munitions, des vêtemens, du feu et de l'eau [1].

[1] *Actes de Bret.*, tome III, 5ᵉ. de la collect., col. 133.

Louis XI n'était plus. Charles VIII, encore enfant, venait de lui succéder, sous la tutelle d'Anne de Bourbon, duchesse de Beaujeu, sa tante. Les seigneurs exilés lui demandèrent une sauvegarde; elle la leur accorda, en exigeant qu'ils reconnussent qu'après la mort de François II, le duché de Bretagne appartiendrait à Charles VIII, en vertu de la cession faite à Louis XI par Nicole de Bretagne, la dernière des Blois-Penthièvre. Un traité fut signé, au nom des proscrits, par le prince d'Orange, le maréchal de Rieux, du Perrier, Villeblanche et le Bouteiller; et Charles VIII les reçut appelans des iniques sentences du conseil de Bretagne.

Landais voulut opposer intrigue à intrigue. Il promit au duc d'Orléans, mécontent de la régence d'Anne de Beaujeu, la main de l'héritière de Bretagne, à peine âgée de huit ans, et parvint à l'attirer à la cour de François II, où il essaya de capter sa confiance. Mais la régente montrait un grand caractère; et Louis d'Orléans, forcé de revenir près d'elle, déclara par écrit qu'il ne prétendait nullement épouser la princesse breton-

ne[1]. La dame de Beaujeu la réservait peut-être au roi lui-même.

Landais, enfin, se proposa d'écraser d'un seul coup les seigneurs exilés. Il leur fit déclarer la guerre par le duc François, et mit le sire de Coëtquen à la tête de l'armée qu'il chargea de s'emparer de leurs places. Coëtquen reçut l'ordre d'assiéger la ville d'Ancenis, qui appartenait au maréchal de Rieux. Le maréchal rassembla des troupes, et fut rejoint par le prince d'Orange, Lescun, Molac, Pluscallec, Kermavan, Plœuc, Tyouarlen et Kerouseré. Mais quand les adversaires furent en présence, il ne manqua pas de s'établir des relations entre les membres des mêmes familles, prêts à s'entre-égorger; on gémissait également, de part et d'autre, de l'odieuse entreprise qui devait couvrir de sang la malheureuse Bretagne; on en eût horreur, on se rapprocha, l'on s'embrassa, et les chefs qui semblaient tenir pour Landais, retournèrent à Nantes, dans l'inten-

[1] *Vie de Louis d'Orléans*, par Godefroy, membre de l'Académie des belles-lettres, tome VIII, page 703. — D'Argentré, page 1051.

tion d'obtenir, à tout prix, le renvoi de ce ministre exécré.

Landais ne tarda pas à connaître la détermination qui venait d'être prise. A l'instant même, il fit rédiger un acte qui déclarait criminelles de lèse-majesté toutes les personnes qui avaient communiqué avec l'armée des exilés, et prononçait la confiscation des biens de ces traîtres. Il envoya cet acte au chancelier pour le sceller; le chancelier s'y refusa. Landais le lui ordonna, sous peine de mort. Mais déjà le sire de Pont-Château, l'un des principaux proscrits, se trouvait près du chancelier, l'encourageait, lui promettait secours, et en obtenait un décret de prise de corps contre Landais, à raison de ses concussions, violences, vols, outrages, homicides et autres crimes. Le bruit s'en répandit parmi le peuple; et dans un instant, une masse formidable se rassembla, investit le château, en poussant des hurlemens de joie et de rage, et demanda la tête du ministre [1]. Les portes furent forcées, et les tor-

[1] *Chronique d'Alain Bouchard*, fol. CCIX et suiv. — D'Argentré, pages 1060 et suiv.

rens de la foule, se précipitant à flots énormes, remplirent les cours, les escaliers et les appartemens. La chambre seule du duc fut respectée; et Landais s'y réfugia pour se faire un rempart de la personne même de son maître. Par malheur, la vieillesse avait atteint le prince, et il restait peu de ressources dans son énergie. Cependant, François II envoya le cardinal de Foix et le comte son frère, afin d'apaiser le peuple et de l'engager à se retirer. Mais il était impossible de s'en faire entendre, et ce ne fut qu'à grand'peine, et après avoir couru le risque d'être étouffés, qu'ils parvinrent à rentrer dans la chambre. « Par ma foi, monseigneur, » dit le » comte, « il vaudroit mieux avoir affaire à mille » sangliers qu'à ce peuple-là! Il vous est néces- » saire de le contenter, autrement nous sommes » tous en danger de périr par ses mains. » En ce moment, les portes s'ouvrirent, et le chancelier, parmi des cris inhumains, porté sur les épaules des furieux, fut brusquement déposé au milieu de l'appartement. « Monseigneur, » dit-il au duc effrayé, « je suis contraint de vous » dire une chose qui me déplaît beaucoup, » c'est que le peuple exige que justice soit faite

» de votre trésorier, maître Pierre Landais, que
» voilà! et cette tourbe ne sortira d'ici qu'elle
» ne soit satisfaite et qu'il ne soit représenté à
» justice. Ce peuple est courroucé; il ne veut
» recevoir ni raison ni parole que votre mi-
» nistre ne soit prisonnier!» — «Que veut
» donc ce peuple? de quoi s'embarrasse-t-il?»
dit le duc. «Pourquoi s'émeut-il? quel mal a
» fait le trésorier?» — «Monseigneur, on lui
» met sus de mauvais cas. Peut-être, et je le
» désire, est-ce à tort; mais prison n'est pas
» condamnation. Après tout, à loisir et de sang-
» froid, on l'entendra parler; et, s'il est trouvé
» tel que vous le voulez, faudra que le peuple
» prenne patience.» — «Assurez-moi qu'on le
» traitera avec justice,» reprit le duc. — «A Dieu
» ne plaise qu'on fasse autre chose, monseigneur,
» ni que je participe à quelque conseil où l'on
» délibère de faire autrement!»

On ne saurait imaginer les angoisses du misérable Landais, durant cette horrible discussion. Il pâlissait, il pleurait, il frémissait, il suppliait. De moment en moment, il interrompait en sanglotant, prenait la parole, et voulait rendre au duc un courage qu'il n'avait

pas lui-même. Mais l'heure était sonnée; le ministre dut se résoudre à suivre le chancelier: et François, prenant son favori par la main, dit au magistrat : « Je vous le remets, » et défends sur votre vie qu'il lui soit fait tort » ou injure, sous prétexte de justice ni autre- » ment. Vous lui devez votre fortune et vos » dignités; pensez-y, et qu'à l'occasion il vous » en souvienne! »

Ce n'était pas tout. Il fallait sortir du château, il fallait traverser cette multitude irritée qui ne semblait attendre la victime que pour la déchirer. On plaça Landais entre le chancelier et le sire de Pont-Château. Mais qui pourrait redire les cris, les huées, les injures qui frappèrent les voûtes du palais, quand le peuple aperçut l'odieux ministre abandonné à la vindicte des lois qu'il avait si long-temps bravées? et les tremblemens de l'infâme et ses basses prières, et ces mots de mort, torture, bourreau, vengeance qui retentissaient à ses oreilles comme un souvenir du passé, comme un sentiment de l'avenir? L'espoir d'une éclatante justice, le respect que l'on voulut garder pour l'indigne successeur de Chauvin, parce

qu'il semblait appelé à satisfaire aux mânes de ce magistrat vénéré, les efforts des archers de la garde, suffirent à peine pour protéger Landais, dans le court trajet qu'il fit du château à la tour de Saint-Nicolas.

On nomma des commissaires pour interroger le ministre coupable. La mort de Chauvin, celle d'un fils naturel du prince Gilles de Bretagne, une foule d'homicides subalternes, des arrestations illégales, des clercs jetés à l'eau dans des sacs, des concussions de toute nature, des distributions de lettres de marque à des corsaires pour attaquer les vaisseaux des puissances avec lesquelles on vivait en paix, l'incendie de plusieurs villes, l'abus du sceau particulier de François II, tels furent les principaux points de l'acte d'accusation de Landais.

On découvrit en outre que cet indigne favori avait reçu de Richard III, roi d'Angleterre, des sommes considérables pour lui livrer le comte de Richemont. Tandis que le duc de Bretagne aidait ce jeune prince de ses conseils, de ses troupes et de ses vaisseaux, il était vendu au Domitien anglais; et la faveur du ciel avait seule sauvé le dernier rejeton des deux roses,

qui gouverna sous le nom de Henri VII.

Landais se défendit avec audace. L'espoir de l'impunité ne l'avait pas quitté. Il savait que le duc ne l'abandonnerait jamais; aussi n'hésita-t-il pas à reconnaître la plupart des délits qu'on lui attribuait. « Il avait, » disait-il, « mis » de l'indulgence dans l'exécution des plus sé- » vères mesures. L'argent qu'on lui reprochait » d'avoir reçu était employé à l'éducation des » bâtards de son maître. Les clercs noyés » l'avaient sans doute mérité; ils pouvaient » divulguer des secrets d'état. S'il avait puni » des hommes acquittés par les tribunaux, c'est » que les gens de justice n'avaient pas bien » conçu quel était leur devoir. Chauvin était » un traître, le fils de Gilles un ingrat, tous » les seigneurs des intrigans vendus à la cour » de France. »

Le procureur général donna ses conclusions : « Vu les confessions publiques et secrètes de » Landais, preuves, enquêtes et informations; » attendu l'énormité des crimes et délits dont » Landais est chargé, il est jugé que ledit » Pierre a commis trahison, et qu'il doit être » conduit par le bourreau, la corde au cou,

» jusqu'au gibet, et pendu jusqu'à ce que mort
» s'ensuive. Ses biens et meubles seront con-
» fisqués et acquis au duc. Il doit être traîné
» sur la claie; mais, par certaine considération,
» le duc lui remet cette peine. »

Or, le duc ne savait pas un mot du jugement ni de la condamnation de son ministre!

Les conseillers voulaient, selon les règles de l'équité, donner avis à François II de l'état de la procédure; mais les seigneurs s'y opposèrent; ils étaient certains que le duc eût signé la grâce de Landais. Ils mirent des gardes aux avenues et aux portes du château, et défendirent qu'on laissât entrer qui que ce fût avant l'exécution du jugement. La santé de François II était alors si faible, qu'il ne voyait plus que le petit nombre de personnes qui pouvaient lui porter des distractions. Il aimait beaucoup le comte de Comminges et ne le nommait que son compère. On engagea donc le comte à lui tenir compagnie, tandis qu'on lisait à Landais sa sentence. Le duc, en le voyant, lui dit d'un ton chagrin : « Compère,
» j'ai su qu'on besognoit au procès du tréso-
» rier ; en sauriez-vous rien ? » — « Oui,

» monseigneur, » répondit Comminges, « et
» les juges disent qu'il s'y trouve de grands
» cas! Ils sont en délibération de vous en venir
» parler, après avoir tout vu et entendu, et
» devant que d'y asseoir jugement. » — « Je
» le veux ainsi, » reprit le duc, « et quelque
» cas qu'il ait commis, je lui donne sa grâce,
» et ne veux pas qu'il meure. » Le comte
changea de discours et l'entretint d'objets
agréables. Mais quand le duc apprit le lendemain
l'exécution de Landais, il s'abandonna à la plus vive douleur, maudit cent fois
celui qu'il nommait son traître de compère,
refusa de le voir désormais, et loin de consentir
à la confiscation des biens du favori
qu'il venait de perdre, il ordonna de les remettre
en totalité à sa famille.

Landais, qui s'attendait à recevoir sa grâce,
tomba dans un affreux désespoir quand on le
saisit pour le conduire au gibet. Il n'y parvint
qu'à travers les imprécations du peuple que son
nom seul avait si long-temps fait trembler. On
ne sait s'il mourut avec courage.

Telle fut la fin d'un ministre d'une immense
capacité, dont le génie fécond ne manqua ja-

mais de ressources dans les périls où la politique des temps jeta souvent son maître; mais que son orgueil, sa cruauté, son despotisme rendirent en horreur aux petits comme aux grands. S'il eut pour but, en imitant Louis XI, d'abaisser la puissance des seigneurs pour augmenter celle du souverain, il n'eut pas l'adresse de se faire comprendre au peuple, ou ne comprit pas lui-même que, dans sa position, il était nécessaire d'obtenir l'assentiment des masses pour légitimer ses attaques contre les familles dominatrices.

Les parens de Landais conservèrent leur fortune et leurs honneurs. L'un de ses neveux, Robert de Guybé, fils de sa sœur Olivette, couturière de Vitré, fut évêque de Nantes, cardinal du titre de Saint-Anastase, conseiller du roi Charles VIII, et son ambassadeur à Rome sous Léon X; un autre devint évêque de Dol et de Rennes; un troisième, gouverneur de Rennes, capitaine des cent gentilshommes de la duchesse Anne, reine de France, et amiral de la Méditerranée. L'aînée de ses nièces épousa le comte de Jaucourt de la Ville-Ernoul, la seconde, le sire de Brezé.

La mort de Landais amena la réhabilitation des seigneurs exilés, et la restitution des biens confisqués[1]. Le prince d'Orange devint lieutenant général de Bretagne; le maréchal de Rieux partagea ce titre avec lui, et le sire de Rohan-Guémené fut créé baron de Lanvaux.

François II, accablé de vieillesse, n'était plus qu'un instrument passif dans la main des hommes qui l'entouraient. Cependant, il songeait profondément aux malheurs que le partage de sa succession, ou les querelles qui s'élèveraient à sa mort, pourraient déverser sur la Bretagne. Il réunit donc ses états, déclara solennellement la princesse Anne, son héritière, et après elle sa seconde fille, Isabelle. On leur prêta serment comme à deux souveraines; et le baron d'Avaugour, fils naturel de François, leur promit de ne jamais sortir du duché, afin de leur donner, en sa personne, un gage constant de sa fidélité.

Mais le mariage même de la jeune duchesse Anne était déjà une source d'intrigues où puisaient les mécontens qui entouraient les souve-

[1] *Actes de Bret.*, tome III, 5e. de la collect., col. 471.

rains de France, d'Allemagne et d'Angleterre. Les prétendans étaient le prince de Galles, l'archiduc Maximilien, roi des Romains, Louis, duc d'Orléans [1], le sire d'Albret, farouche et grossier Navarrais, le vicomte de Rohan et le roi de France, Charles VIII.

La dame de Beaujeu, toujours soupçonneuse des intentions du duc d'Orléans, continuait à le retenir à sa cour, où sans doute il lui était plus facile de surveiller les actions du prince. Mais le duc, las de ce dégoûtant espionnage, et craignant d'être arrêté, se réfugia en Bretagne, sous prétexte de visiter sa sœur, l'abbesse de Fontevraud. Le comte de Dunois, exilé dans son gouvernement d'Asti, vint rejoindre, près de François II, son parent et son ami; et la faiblesse du vieux duc laissant un champ libre à leurs menées, ils formèrent une ligue à laquelle ils affilièrent l'archiduc d'Autriche Frédéric, et Maximilien, et le sire d'Albret, et le prince d'Orange, et le comte et le cardinal de Foix. Ces derniers gouvernaient entièrement

[1] Il était marié à Jeanne de France, sœur de Charles VIII; mais l'espoir d'obtenir la possession du duché de Bretagne lui inspirait déjà l'idée d'un divorce.

François, avec le comte de Comminges et Jacques Guybé, l'un des neveux de Landais. Le roi, qui ne les regardait que comme des factieux, leur déclara la guerre. La régence était le but secret du duc d'Orléans[1], et la dame de Beaujeu n'avait aucune propension à la lui céder; mais il fut malheureux pour ce prince et pour la Bretagne, qu'il n'eût pas hautement déclaré ses intentions, en sollicitant l'assistance de François.

Les seigneurs exilés, réconciliés depuis trop peu de temps avec leur duc, concevaient encore des soupçons et des inquiétudes. N'ayant pu pénétrer les projets de Louis d'Orléans, ils allèrent s'imaginer que tous ces étrangers n'arrivaient en Bretagne qu'afin de servir le ressentiment caché que leur gardait François II. Le duc s'en laissait entourer; eux seuls parvenaient jusqu'à lui; leurs volontés étaient seules exécutées, et il devenait urgent de s'opposer à cette ligue redoutable. Madame de Beaujeu, instruite des appréhensions de ses anciens protégés, ne manqua pas de fomenter la rébellion qui

[1] *Histoire de Louis XII*, par Godefroy.

se préparait. Elle offrit des hommes, elle donna de l'argent, et trouva merveilleux de ruiner le prince par les sujets et ceux-ci par le prince. Les seigneurs bretons se rassemblèrent à Châteaubriand, et formèrent une association contre les Français réfugiés à la cour de François II. On remarquait, parmi ces nouveaux alliés, le maréchal de Rieux, le comte de Laval, le vicomte de Rohan et trois membres de sa puissante famille, d'Avaugour, Rostrenen, Talhouet, Kerguézengor, Saint-Aignan, du Cambout, Trévécar, Lebis, Villeblanche, Kerguisec, Coëtdro, Sourdéac, et une foule d'autres. On dressa des articles sur les propositions du roi de France. Ils contenaient l'acceptation de quatre cents lances et de quatre mille hommes de pied, dans le cas seulement où l'association en ferait la demande; mais on exigeait que le roi s'engageât par serment à ne réclamer la propriété d'aucune portion du duché, à ne jamais assiéger ni villes, ni châteaux, et à payer tout ce que ses troupes pourraient prendre [1]. On lui promettait, à ces conditions,

[1] *Hist. de Bret.*, par Bert. d'Argentré, page 1090.

de forcer le duc d'Orléans, Dunois, le prince d'Orange et leurs partisans, à quitter la Bretagne. Le fils de Louis XI, tout jeune qu'il était, reconnut la faute que commettaient les seigneurs bretons, qui sacrifiaient l'indépendance de leur patrie à l'espoir de conquérir une portion de pouvoir dans le gouvernement et à la cour de leur prince. Instruit par une femme ambitieuse, il signa sans objection; et dès le lendemain, Saint-André pénétrait en Bretagne avec six cents lances et six mille hommes de pied; le comte de Montpensier entrait par une autre route avec un corps aussi considérable; Louis de Bourbon les imitait sur un troisième point; Louis de la Trémoille brisait une quatrième barrière; et, dans un instant, le sol breton fut couvert de gens de guerre ennemis, qui se présentaient forts de l'assentiment de la noblesse. Elle reconnut sa faute, mais l'envahissement était consommé. A la nouvelle de l'invasion, les intrigues des princes français se nouèrent avec plus de force. Le duc d'Orléans promit de répudier sa femme, sœur de Charles VIII, si François II consentait à lui donner la main de la princesse Anne. Dunois,

qui n'avait d'autre but que de le servir, offrait cependant en secret la jeune duchesse au sire d'Albret, à condition qu'il appelât en Bretagne ses troupes qui combattaient dans les Pyrénées. On écrivit à Maximilien que le succès de l'hymen qu'il projetait dépendait du prompt envoi d'une armée. Les mêmes moyens furent employés pour émouvoir l'ambition du roi d'Angleterre.

Toutefois, les corps français réunis aux vassaux des seigneurs bretons s'avançaient rapidement. L'armée royale, malgré les promesses du roi, mit le siége devant Ploërmel. Le conseil de François II décida qu'il fallait combattre et délivrer cette ville; mais la plupart des troupes bretonnes se révoltèrent, prétendirent qu'on ne voulait que les conduire à la boucherie, et que tel était le but des étrangers. Elles abandonnèrent leurs enseignes, et de seize mille hommes qui composaient l'armée ducale, il n'en resta pas quatre mille. François II eut à peine le temps de se réfugier à Vannes, où, par bonheur, le prince d'Orange vint le prendre sur une escadre qu'il avait équipée à la hâte au Croisic. Le malheureux duc sortit de cette

ville au moment où l'ennemi s'en rendait maître, et il alla débarquer à Nantes.

L'armée royale, fière de ses succès, assiégea bientôt François II dans sa capitale. Il n'était pas probable qu'il pût résister, et le sort de la Bretagne semblait décidé, lorsque le comte de Dunois et Coëtmen, à leur retour d'Angleterre, où leur ambassade n'avait rien produit, trouvèrent, en Basse-Bretagne, toute la population soulevée, au nombre de plus de quatre-vingt mille hommes, armés de faux, d'arcs, de frondes, et de quelques arquebuses. Une sainte ardeur les animait; ils exhalaient leur fureur en cris et en menaces; mais aucun d'eux n'avait vu la guerre; ils ignoraient l'art de se battre, et n'eussent pas résisté sans doute au premier choc. Dunois cependant essaya d'en former des compagnies; il réunit ceux qui possédaient des chevaux et les conduisit vers Nantes, à tout hasard. Ces hommes indisciplinés y furent bientôt mécontens et affamés; et, après huit jours, plus de la moitié avait repris le chemin de ses foyers. Mais le but était atteint. L'armée française, saisie d'épouvante à l'aspect de ces masses, désertait elle-même ses enseignes, et

le conseil du roi de France mit fin à un siége dont il attendait un autre résultat.

Le projet de Charles VIII n'en était pas moins de s'emparer de toute la Bretagne; et nonobstant les réclamations de ses alliés, qui lui rappelaient les termes de la convention de Châteaubriand, et à qui la dame de Beaujeu répondait avec une hauteur insultante : il prit Moncontour, Quintin, Clisson, Vitré, Auray, Saint-Aubin-du-Cormier. Le maréchal de Rieux, désespéré d'avoir trempé dans une association qui devenait un crime, et plusieurs autres seigneurs qui commençaient à soupçonner qu'ils avaient vendu leur patrie au poids de leur orgueil, se rapprochèrent de François II. Le duc leur pardonna. L'Angleterre ouvrit les yeux sur les desseins secrets du conseil de Charles VIII; elle reconnut qu'une seule campagne suffirait désormais pour achever la conquête de la Bretagne; et le parlement s'empressa de voter des subsides, et de déclarer la guerre à la France. Mais Henri VII ne fit que de vaines démonstrations, et le danger devint imminent.

Dans un lit de justice que le roi tint à Paris,

il déclara criminels de lèse-majesté les ducs de Bretagne et d'Orléans, et une foule de partisans des deux princes. Cependant, les Bretons avaient repris la ville de Vannes, et le sire d'Albret avait amené quatre mille hommes au secours des Français. Il continuait à rechercher la main de l'héritière de Bretagne. Cette princesse, quoiqu'elle n'eût pas encore douze ans, avait distingué le duc d'Orléans, et ses refus positifs et constans ne décourageaient pas le vieux seigneur. Ce renfort, huit cents archers que les Anglais avaient enfin envoyés sous la conduite du lord Scales, quatre cents hommes que l'on devait à Maximilien, formèrent le noyau d'une armée; et le conseil de François prit la résolution de tenter une action décisive. La bataille eut lieu près de Saint-Aubin-du-Cormier [1]. La Trémoille commandait l'armée royale, et le meilleur esprit y régnait. La jalousie, la discorde, le soupçon excitaient sans cesse de nouveaux tumultes dans l'armée bretonne. Ce fut avec peine qu'on arracha le sire d'Albret aux fureurs du duc d'Orléans. Le bruit

[1] 27 juillet 1488.

que les exilés français trahissaient leurs alliés, amena tout à coup des mésintelligences telles, que tous les rangs se rompirent, et que, pour empêcher la désertion, le prince d'Orange et Louis d'Orléans se virent forcés de déclarer qu'ils combattraient à pied parmi les Bretons. Les deux armées se divisèrent en trois corps. Le premier choc fut favorable aux troupes de François II; mais la cavalerie ne fit pas son devoir; loin de soutenir l'infanterie qui combattait avec intrépidité, elle prit la fuite, et la laissa exposée aux charges des chevaux ennemis. Ce ne fut bientôt qu'un affreux carnage, et quatre mille cadavres bretons couvrirent en peu d'instans le champ de bataille.

Le duc d'Orléans et le prince d'Orange furent faits prisonniers. On trouva parmi les morts le sire de Léon, fils aîné du vicomte de Rohan, et le capitaine anglais lord Scales, fils du célèbre Talbot. Le maréchal de Rieux et le comte de Comminges allèrent retrouver le duc de Bretagne à Coiron, près de Nantes.

Les vengeances de la dame de Beaujeu ne se firent pas attendre; et la Trémoille en fut

l'exécuteur. D'après ses ordres, il envoya une foule de prisonniers à la mort.

L'armée royale, libre désormais de toute inquiétude, poursuivit ses conquêtes. La ville de Rennes, sommée de se rendre, prit la résolution de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Dinan capitula. Saint-Malo se rendit sans coup férir. Le malheureux François, désespéré, sans espoir du côté de l'Angleterre, qui promettait tout et n'accordait rien, sans espoir du côté du roi des Romains, alors prisonnier dans la ville de Bruges, pleurant la mort ou la détention de ses amis, regrettant d'avoir trop vécu, demanda humblement la paix.

L'ambassade bretonne se composait des comtes de Dunois et de Comminges, du vicomte de Coëtmen, du grand-maître-d'hôtel, du gouverneur de Monfort, et de Guéguen, archidiacre de Penthièvre. Elle s'exprima en termes respectueux, et peignit énergiquement les malheurs que la guerre avait attirés sur la Bretagne. Le roi répondit avec hauteur. Madame de Beaujeu prétendit qu'il fallait continuer la conquête, et que l'équité naturelle était toujours d'accord avec la volonté des rois. Le chance-

lier Guy de Rochefort osa seul contredire la duchesse ; et quelques membres du conseil s'étant hâtés d'ajouter que d'immenses obstacles se rencontreraient encore, lorsqu'il s'agirait d'enlever les places maritimes et celles de la Basse-Bretagne, on consentit à traiter.

Les conditions ne furent pas celles d'un parent, mais d'un souverain qui commande à des rebelles [1]. On exigea de François II le renvoi des troupes étrangères, et le serment de n'en jamais appeler dans ses états ; la promesse de ne pas marier ses filles sans l'agrément du roi; la cession de Saint-Malo, Fougères, Dinan, Saint-Aubin-du-Cormier; l'entretien d'une garnison à Dol; l'hommage lige; l'appel de ses cours de justice au parlement de Paris.

Ainsi la Bretagne, après mille ans, cessait de former un état indépendant. Cette paix cruelle n'éteignit pas les haines qui dévoraient les grands seigneurs. Les intérêts étaient trop divisés, et la révolution, qui devait unir à la France la vieille Armorique, se préparait.

[1] *Traité de Coiron ou du Verger* ; *Actes de Bret.*, tome III, 5e. de la collect., col. 598 et suiv.

François II, accablé d'ans et d'infirmités, ne survécut pas à sa honte; une chute accéléra l'heure de sa mort, et il rendit le dernier soupir à Nantes, le 9 septembre 1488.

Le sort des filles de François II semblait d'autant plus incertain, qu'une horrible confusion régnait encore en Bretagne. La jeune princesse Anne fut toutefois proclamée duchesse, et son conseil se composa du maréchal de Rieux, du sire d'Albret, du chancelier de Montauban et des comtes de Dunois et de Comminges. Le roi de France se hâta de profiter de ses avantages; il exigea de sa jeune parente qu'elle ne prît pas le titre de duchesse de Bretagne et qu'elle remît ses droits en arbitrage; il réclama sa tutelle, celle de sa sœur, et la garde noble de leurs terres et seigneuries durant leur minorité; et il requit impérieusement le licenciement définitif de tous les corps armés.

Les projets de Charles VIII devenaient manifestes. Ce roi voyait les peuples bretons effrayés, leurs forces anéanties, les grands sans énergie et sans volonté, le trésor épuisé, la division dans le conseil; il donna l'ordre à ses

généraux d'employer partout la puissance des armes, et bientôt Châteaulin-sur-Trieu, Pontrieu, Guingamp, Brest même et Concarneau tombèrent en leur pouvoir.

La jeune duchesse demandait en vain des secours à la Flandre et à l'Espagne; elle n'obtint qu'une diversion qui ne changea pas sa destinée. Le roi des Romains prit Saint-Omer, et le roi de Castille fit marcher une armée sur les Pyrénées; mais Charles VIII triomphait en Bretagne par ses lieutenans, qui tous étaient des Bretons acharnés à la perte de leur pays. C'était le vicomte de Rohan, sire de Léon, qui les commandait! Enfin, par suite du traité le plus onéreux avec l'Angleterre, six mille Anglais débarquèrent près de Saint-Brieuc.

Leur arrivée jeta de nouveaux brandons de discorde entre les partisans de la duchesse. Déjà le maréchal de Rieux avait voulu l'enlever, afin de la forcer à donner sa main au sire d'Albret. Nantes lui avait fermé ses portes. Elle s'était retirée à Rennes. Jean du Quénélec, amiral de Bretagne, se déclara contre elle, et le maréchal parvint à mettre les Anglais dans ses intérêts. Deux mille hommes d'armes et un

nombre considérable de piquiers, d'arbalétriers et d'arquebusiers furent alors envoyés par Isabelle et Ferdinand; et, au travers de mille intrigues nouées et dénouées par les hommes qui prétendaient disposer de la duchesse, la guerre reprit, sur tous les points, sanglante et désespérée.

Une guerre de minorité, le plus grand malheur qui puisse arriver aux peuples, ne se compose que de massacres inutiles et de dévastations sans résultat. Après que les Bretons eurent souffert toutes les calamités que des ambitions rivales purent attirer sur une brave et généreuse nation, un simulacre de paix, conclu à Francfort, sous l'influence du roi d'Angleterre Henri VII et du roi des Romains, vint lui faire espérer des jours de repos, et donner pour époux à la duchesse de Bretagne ce même Maximilien qui semblait arracher ses états à l'envahissement des satellites de Charles VIII. Le comte de Nassau reçut pour son maître la main de la princesse, et lui conféra le titre de reine des Romains.

Mais Maximilien, recommandable d'ailleurs par ses qualités et par son droit à la succession

de l'empereur Frédéric, son père, ne possédait ni troupes, ni argent, et retenu d'un côté par les lenteurs de l'Angleterre, de l'autre par les menaces de Charles VIII, il ne put jamais aborder en Bretagne. La duchesse déployait un courage, une grandeur d'âme dignes du noble but qu'elle se proposait, l'indépendance de ses états. Elle se défendait contre les bulles de saisie que fulminait contre elle la cour de Rome; elle résistait au sire d'Albret, qui venait, par la plus insigne lâcheté, de livrer la ville de Nantes aux Français, sous condition d'épouser la princesse : elle refusait péremptoirement la main même de Charles VIII.

La liberté du duc d'Orléans, de ce Louis XII, qui trop long-temps après épousa la magnanime Anne de Bretagne, en répudiant Jeanne de France, devint le but des efforts du comte de Dunois et du prince d'Orange. Ils usèrent de toute leur influence sur l'esprit de la jeune princesse; mais elle était fière et résolue. En se livrant elle-même, elle entendait stipuler pour la Bretagne; et la guerre, encore une fois, fut portée dans ses foyers par les troupes de Charles VIII.

La duchesse Anne réclama près du roi d'Angleterre et du roi des Romains; elle n'obtint du premier que des promesses, du second que la certitude de son impuissance. Ses propres conseils étaient ligués contre elle. Le duc d'Orléans, libre alors, eut quelque influence sur ses déterminations, parce qu'il en avait déjà sur son cœur. Il fit briller à ses yeux le bonheur de donner la paix à la Bretagne, bien plus que la haute qualité de reine de France; et les sentimens personnels de la princesse cédèrent à l'espoir de rendre un avenir à ses peuples, la prospérité à ses villes demi-ruinées, le repos à ses campagnes désolées.

Les conditions furent celles que l'on accorde à l'hymen : la paix, l'oubli du passé, la conservation des franchises et priviléges, le maintien des formes de la justice, la remise des confiscations, un douaire immense, la réserve de tous les droits d'Anne de Bretagne sur son duché, et la reconnaissance de son autorité spéciale. Le mariage fut fait à Langeais [1]; on n'attendit même pas les dispenses du saint-

[1] La princesse avait à peine quinze ans.

siége, qui n'arrivèrent que pour relever les époux de l'excommunication encourue.

Le couronnement de la nouvelle reine de France fut solennisé dans l'église de Saint-Denis. Anne de Bretagne attira tous les regards, conquit tous les hommages par la modestie de son maintien, par sa beauté rare et sa brillante parure. Entourée des princes du sang de France, soutenue par la duchesse de Bourbon, dame de Beaujeu, couronnée de diamans, elle fit son entrée à Paris, aux acclamations d'un peuple immense!.....

Je n'en décrirai point les fêtes; la Bretagne n'était plus!...

# APPENDICE.

## A.

### GESTES DES BRETONS EN ITALIE SOUS LE PONTIFICAT DE GRÉGOIRE XI.

L'ENTREPRISE la plus remarquable des compagnies bretonnes qui se formèrent à l'époque où la paix fut rendue à leur pays, et qui allèrent offrir leurs services aux puissances belligérantes, est sans contredit celle de Sylvestre Budes.

Sylvestre Budes n'était encore que mince écuyer,

> Sage, honnête, doux et cortois,
> Généreux comme sont les rois,
> Sçachant danser avec les dames,
> Mais de chanter ne sçachant rien ;

lorsqu'il vainquit en Allemagne un guerrier de haute naissance, s'empara de ses biens et les donna tous à madame sainte Catherine. Ce trait dévot parut si merveilleux au sire de Malestroit,

témoin du combat, qu'il conféra, sur-le-champ, l'ordre de chevalerie au vaillant Sylvestre.

A peine le guerrier fut-il apte à lever bannière, qu'il prit la résolution de rétablir Grégoire XI sur le trône pontifical de Rome. Suivi d'une bande de Bretons déterminés, et nommé par le pape généralissime de ses troupes en Italie, il pénétra dans le Piémont par le col de Suze. Le chevalier Guillaume de la Pérène, qui l'accompagnait, et qui mit en vers l'histoire de ses campagnes, dit, en parlant de ce premier exploit :

Là, treuvâmes de grands gisarmes [1],
Qui nous cuidoient faire nos barbes;
Laisser passer ne nous vouloient,
Quar fiers et orguilleux estoient.

La rime n'en est pas riche ; mais le bon chevalier se connaissait mieux en coups d'épée qu'en poésie ; il prétendait surtout qu'il ne mentait jamais, pour or ni récompense ;

Et n'alloit point son temps usant,
En songes ni en flatterie.

M. Sylvestre s'empara de Pavie et de Bologne, où il prit bonne vengeance

Des ennemis qui, Sainte-Église,
Avoient à grant pauvreté mise.

[1] Gendarmes.

Il entra ensuite à Cézène, puis à Ascoli, puis dans la marche d'Ancône; car, disait-il à ses compagnons,

> Puisque nous somm' en cette terre,
> Toujours devons poursuivre guerre;
> Allons, tretous, de ci, de là,
> Et Diou sempre nous aidera.

Le chantre de M. Sylvestre commençait, comme on voit, à savoir quelques mots italiens. Les habitans de la ville d'Ancône envoyèrent des députés au général,

> Pour lui dire : Monsieur Sylvestre,
> Quand serez o pays venu,
> Vous i serez le bienvenu;
> Chacun de tous vous i désire,
> Pour le grand bien qu'il a ouï-dire
> De vostre bon gouvernement.

Toutefois, il fallut combattre, et M. Sylvestre perdit un assez bon nombre de Bretons, assassinés et empoisonnés. Le cardinal, qui représentait le pape, avait une effroyable *paour*,

> Et moult désiroit de s'enfouir.
> Pour ce disoit : Monsou Sylvestre,
> Mon cher signour et mon cher mestre,
> En vous je mets tout mon état.
> Je vois ici tel grant débat

Que je n'ay noulle assigourance [1],
Que nous n'ayons mal méchéance [2].

M. Sylvestre, sans se tourmenter des frayeurs du cardinal et de son accent, s'en fut prendre

De monseigneur de Malestroit,
La bannière que il avoit.
Et puis, cria monsieur Sylvestre :
« Sur eux! sur eux! nul ne s'arreste [3]!
» Férez, férez [4], tuez, tuez!
» Les vilains soient deshonorés! »

Ensuite, comme il avait grand'pitié des morts *vilains*, il alla prier M. le cardinal de leur octroyer gentil pardon de leurs méfaits,

Ce qui fut fait très-humblement.

Sylvestre Budes, entouré des premiers seigneurs de l'Italie, qui le servaient selon ses besoins, *comme il convenoit que cela se fît*, marcha sur Rome où était entré le saint-père, qu'il n'avait pas vu depuis Avignon. On peut imaginer les chères que lui firent le pape et les cardinaux. Afin de le divertir, il se passa une grande aventure où dix bons compagnons,

Qui, tretous eux, estoient Bretons,

1 Assicuranza, certitude.
2 Mauvaise aventure.
3 Que nul ne s'arrête.
4 Frappez, frappez.

combattirent contre dix Allemands pour l'honneur de l'Église catholique. Là se trouvait Aymon de Tréfili,

> Qui déconfit son Allemand ;

Trémigon qui,

> Vite estoit comme un lévrier ;

Cavaleric,

> Qui combattoit tout au plus près,
> Que il pouvoit, son ennemi,
> Le visage toujours sur lui,

Kerouard, Chiquet, Bourdat, Locrist, le Carias, Jacques le Noir; Tanouarn [1], dont les joyeux talens et la gaieté,

> Lors devoient beaucoup très-bien plaire
> A tous guerriers qui vont, par terre,
> User leur temps en fait de guerre ;

Les Allemands ne furent pas les vainqueurs,

> Enmi le champ cinq en moururent,

et les autres ne valaient guère mieux. Les Bretons remercièrent le ciel en criant,

> . . . . . . . . . . à voix vive :
> « Votre merci ! Charles et Yves ! »
> Ce sont deux saints du Paradis
> Aux Bretons de tous temps amis.

[1] Il existe encore en Bretagne des descendans des familles chevaleresques des Tanouarn, des Kerouard et des Trémigon.

On comprend qu'après cela les Italiens dissidens,

> Avoient grand paour qu'à leurs talons
> Fussent toujours ces fiers Bretons.

Il y eut de belles processions. On alluma des feux de tous côtés. On menait les Bretons voir les brandons allumés, et

> Fames, filles, tous leur fesoient
> Tous les honneurs que ils pouvoient;
> A haute voix disant : « Bretons,
> » Prenez tout ce que nous avons ! »

M. Sylvestre entra à Fermo, à Osimo. Les prêtres venaient au devant de lui en procession, en lui disant :

> Moussou Sylvest' tou es oun saint!
> Puis venoient enfants de la ville,
> En nombre de plus de deux mille ;
> Puis après eux les gens d'état,
> Pour lui donner plus grand éclat.
> Tous chantoient ygnes et antaignes [1] ;
> Eussiez dit que c'estoient seraines [2].

M. Sylvestre payait et faisait payer avec soin les denrées et provisions qu'il prenait pour sa troupe ; aussi,

> Tretous disoient communément
> Les Bretons sont très-loyaux gens.

[1] Hymnes et antiennes.
[2] Vous eussiez dit que c'étaient des syrènes.

Enfin, un beau jour, c'était la fête de *saint Benoîct*, après avoir jeûné, et déjeuné de pain *benoît*[1], M. Sylvestre s'empara de Florence. Les Allemands furent chassés et maltraités;

> Ne leur convint chanter ballades,
> Car ils étoient trop fort malades.

Sylvestre les poursuivit à Foligno, à Viterbe, à Monte-Fiascone, à Bevagna. Attaqué à son tour par le comte de Lucques, il le força de se retirer

> . . . . . . . . . . . . . à Pérouse,
> Lui et sa gent toute hontouse;

et il vainquit en bataille rangée M. Trenk et ses *Hongres théodesques*.

Grégoire vint alors à mourir, et les cardinaux divisés, élurent à la fois, pour le remplacer, Urbain VI et Clément VII. Budes, qui avait reçu le titre de défenseur de la religion, prit le parti de Clément VII. Maître du château Saint-Ange et du faubourg Saint-Pierre, il tenait en respect les partisans d'Urbain VI, lorsqu'il fut forcé de faire une absence pour inspecter ses compagnies. Les Allemands et les Romains se réunirent, attaquèrent les Bretons pendant la nuit dans le faubourg Saint-Pierre, en égorgèrent lâchement

[1] Béni.

une partie, et firent le siége du château Saint-Ange, où s'étaient retirés ceux qui avaient échappé au massacre. La garnison de ce château soutint vigoureusement quelques assauts, capitula et obtint de sortir avec armes et bagages. Les Romains, après leur départ, brûlèrent le faubourg et démolirent la forteresse.

Lorsque Budes eut appris, par le détachement qui le rejoignit, ce qui s'était passé à Rome, il jura de se venger. Il se mit en marche avec trois cents hommes dévoués, choisit des routes écartées et pénétrant dans Rome par la porte de Naples, il alla droit au Capitole, où, second Brennus, il fit main basse sur les bannerets, seigneurs et notables, qui dans ce moment s'y trouvaient réunis, et rendaient un décret pour ordonner l'égorgement des Bretons, dans tous les lieux où ils seraient rencontrés armés ou désarmés. Plus de deux cents bannerets, marquis et comtes, périrent sous les coups de Budes et de ses compagnons, qui sortirent de Rome, ainsi qu'ils étaient entrés, sans qu'on osât s'opposer à leur marche.

Le lendemain, les Romains mirent à exécution l'affreux décret de la veille, et tous les clercs, pèlerins, prêtres et moines bretons et français, au nombre de plus de trois cents, bien étrangers

à l'entreprise de Sylvestre, furent massacrés sans pitié; ce qui ne rendit pas la vie aux seigneurs et notables de Rome.

Urbain VI leva une armée considérable d'Allemands, d'Anglais, de Piémontais et de Lombards. Sylvestre Budes, avec une poignée d'hommes, imagina de l'attaquer à Marino. La bataille fut sanglante; il s'y fit des prodiges de valeur. Cinq mille guerriers périrent sous les coups des Bretons; mais ceux-ci succombèrent, et Budes fut fait prisonnier. Il paya sa rançon et vint de nouveau offrir ses services au pape Clément VII, dans la ville d'Avignon. Le cardinal d'Amiens (son véritable nom m'est inconnu), accusa secrètement le brave chevalier Budes, d'avoir trahi la cause de Clément VII. Le principe de sa haine contre ce guerrier venait de ce que, dans une occasion difficile, Budes lui avait emprunté, un peu militairement, son argenterie, afin de payer les troupes qui défendaient l'église avignonaise. Le procès s'instruisit à huis-clos, et Budes condamné, sans se douter seulement qu'on l'eût accusé, fut arrêté par des agens du pape et conduit à Mâcon, où il eut la tête tranchée, avec un autre gentilhomme de Bretagne, nommé Guillaume Boileau (1379).

Le connétable du Guesclin jeta feu et flamme

quand il apprit la mort de Sylvestre. C'était son cousin ; il jura que le pape et ses cardinaux s'en repentiraient ; mais il mourut à quelques mois de là.

Le duc de Bretagne, Jean IV, avait aussi voulu venger l'assassinat de Budes. Son premier mouvement l'avait porté à se déclarer en faveur d'Urbain VI ; mais il avait pensé que ce serait approuver, ou laisser à jamais impuni, le massacre des clercs bretons ordonné par Urbain, ou commis de son gré par ses partisans. Dans ce moment, du Guesclin et Clisson unissaient leurs efforts pour renverser sa domination récente ; il ne songea bientôt plus qu'à se défendre et garda la neutralité entre les deux papes.

## B.

### EXTRAIT DE L'INVENTAIRE DES JOYAUX D'OR LIVRÉS AUX CARMES DE NANTES POUR LE VŒU DE JEAN V.

Un tableau d'or avec image de N. D., garni à la bordure d'un gros saphir carré, 7 rubis balais et 8 grosses perles, pesant 2 marcs 5 onces; autre de la circoncision de N. S., avec 9 rubis et 19 perles, pesant 2 marcs 5 onces ½; deux autres tableaux d'or, pesant ensemble 7 marcs, garnis de 11 rubis, 6 saphirs et 25 perles; un saint Michel d'or, orné d'un diamant, 10 rubis et 53 perles, pesant 2 marcs 5 onces ½; une N. D., ornée d'un diamant, 5 rubis, 6 émeraudes et 3 perles, pesant 2 marcs 2 onces ½; une Annonciation garnie de 24 saphirs et 94 perles, pesant 7 marcs 5 onces; un saint Jean, orné de 7 saphirs, 5 rubis et 38 perles, pesant 3 marcs 3 onces ½; une Trinité avec 11 rubis, 17 saphirs, 70 perles, pesant 5 marcs 3 onces ½; le couronnement de N. D., orné de 28 gros rubis, 8 saphirs, 26 grandes émeraudes, 12 hyacinthes, 54 grosses perles et 35 plus petites, le tout pesant 24 marcs 11 onces; un grand tableau d'or à l'image de N. D. et du petit Jésus, ayant 15 grands rubis, 16 beaux

saphirs et 77 perles très-grosses, pesant 24 marcs 7 onces; un porte-paix d'or, avec un béril, 12 saphirs, 15 rubis et 11 perles, pesant 11 marcs 8 onces; un tableau d'or, à image de N. D., ayant 256 belles perles de compte et 25 émeraudes, pesant 4 marcs 4 onces.

Je ne continuerai pas cette transcription. Le poids de la totalité du don était de 380 marcs 7 onces d'or. La valeur des rubis, saphirs, émeraudes et perles était certainement plus considérable que celui de la matière. Mais elle passa par-dessus le compte. Il paraît que Jean V pesait 190 livres 7 onces.

## C.

### TOMBEAU DU MARÉCHAL DE RIEUX.

Le maréchal Pierre de Rieux mourut prisonnier de guerre à la terre de Nesle. On trouva fort insolent qu'un roturier l'eût mis à rançon ; ce qui cependant semblerait assez naturel, puisque le maréchal avait lui-même rançonné de quatre mille écus le capitaine qui le tenait à son tour. En conséquence, Robinet l'Ermite, qui l'avait pris, eut la tête tranchée à Paris, et Guillaume de Flavy, son compagnon d'armes, ayant, comme gentilhomme, obtenu sa grâce, fut condamné à déterrer les ossemens de Pierre de Rieux, à les mettre dans un cercueil de velours noir aux armes du défunt, à payer une amende de dix mille livres, à faire dire un grand nombre de messes pour le repos de son âme, à fonder une chapellenie à perpétuité, à donner des aumônes, et enfin à lui construire un tombeau. La famille de ce Flavy en fut ruinée. Sa femme l'étrangla de colère; mais elle n'en fut pas moins obligée d'exécuter l'arrêt; et si l'assassinat de son mari

lui fut pardonné, ce fut moins parce qu'elle allégua qu'il avait eu lui-même le projet de la noyer, qu'à raison de l'argent qu'elle consentit à donner pour élever une croix de pierre à fleurons découpés, sur la tombe du maréchal de Rieux.

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

# TABLE

## GÉNÉRALE DES MATIÈRES

### CONTENUES DANS CE VOLUME.

## LIVRE XIII.

## LIVRE XIV.

## LIVRE XV.

